This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 493062

Digitized by Google

AS
162
.R363
V.7-8

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE DE REIMS.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES
ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE DE REIMS.

Septième volume.

13 JUIN 1847. — 7 JANVIER 1848.

REIMS

P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

BRISSART-BINET, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE.

—

MDCCCXLVIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
8-22-30
22443

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1847-1848.

N° 1 et 2.

Séance du 18 Juin 1847.

PRÉSIDENCE DE M. LANDOUZY.

Etaient présents : MM. Robillard, Bandeville, Fanart, Nanquette, Garcet, E. Dérodé, Tarbé de St-Hardouin, Maquart, Monnot-des-Angles, Soilly, Eug. Courmeaux, Tourneur, E. Arnould, Henriot, Dubois, Mortier, H. Paris et Midoc, membres titulaires ;

Et MM. de Maizière, J. Perreau, Duchesne, Rattier, Pierret, Gainet et Defourny, membres correspondants.

M. Garcet, secrétaire-archiviste, donne lecture des procès-verbaux de la séance du 21 mai, et de la séance publique du 27 mai, qui sont adoptés sans réclamation.

M. Tarbé, secrétaire-général, dépouille la correspondance.

Digitized by Google

La correspondance manuscrite comprend :

1° Des lettres de MM. Boulard, le baron d'Hombres-Firmas, l'abbé Migeot, l'abbé Prompsault, Pergant, Rattier, Edouard Ruinart de Brimont et Charlier, qui remercient l'Académie du titre de membre correspondant qu'elle leur a conféré.

2° Une lettre de M. Sellier, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne, membre correspondant, qui demande dans quel numéro des *Séances et Travaux* a été insérée la nomenclature des graines que M. Rondot a rapportées de son voyage en Chine.

3° Une lettre de M. Godinot, membre correspondant, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance publique.

4° Une lettre de M. Pernot, qui fait hommage à l'Académie d'un tableau représentant la maison de *Jeanne d'Arc à Domrémy*, pour être placé dans la salle des séances de la compagnie.

5° Une lettre de M. le docteur Belhomme, membre correspondant, qui adresse à l'Académie une petite brochure sur une monstruosité (voir plus bas), et qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance publique.

6° Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui accuse réception de la lettre par laquelle M. le secrétaire lui a transmis les noms des membres qui composent le bureau pour l'année 1847-48.

7° Une lettre de M. le baron d'Hombres-Firmas, qui se plaint de ce que le mémoire qu'il avait adressé au Congrès scientifique de 1845, et dans lequel il traitait la 5e question de la section de physique, n'a pas été mentionné dans le compte rendu des travaux de la XIIIe session, et qui demande que son travail soit

Digitized by Google

présenté à l'Académie. — M. Garcet est chargé de rendre compte de ce mémoire.

8° Une lettre de M. Barthélemy, membre correspondant, qui demande que l'Académie recueille et publie tous les anciens sceaux de la province de Champagne, et qui offre de se charger de faire de concert avec M. Guignard, toutes les recherches nécessaires pour que le recueil soit complet, et de procurer toutes les empreintes nécessaires aux dessinateurs. L'Académie renvoie l'examen de cette question à une commission composée de MM. Bandeville, Duquénelle et H. Paris.

La correspondance imprimée comprend :

1° *Cours complet de philosophie, mis en rapport avec le programme universitaire, et ramené aux principes du catholicisme*, par M. Rattier, professeur de philosophie au collége royal de Reims, membre correspondant. — M. Querry est chargé de rendre compte de cet ouvrage.

2° *Conseils aux agriculteurs, ou Vues pratiques sur les moyens d'améliorer leurs terres*, par M. Pergant, membre correspondant.

3° Les comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, t. 24, n°s 1 à 23, année 1847.

4° Journal des savants, mai 1847.

5° Mémoires de la Société royale des antiquaires de France, t. XVIII, année 1846. (M. Lucas, rapporteur).

6° Recueil de l'Académie des *Jeux floraux*, 1847, (M. Midoc, rapporteur).

7° Mémoires de la Société philomathique de Verdun, 3 vol. et 1 atlas, (M. Mortier, rapporteur).

8° Annales de la Société royale académique de

Digitized by Google

Nantes et du département de la Loire-Inférieure; années 1845 et 1846. (M. Fanart, rapporteur).

9° Mémoires de l'Académie royale du Gard, 1845-1846. (M. Maquart, rapporteur).

10° Annales scientifiques, agricoles et industrielles du département de l'Aisne, publiées par la Société royale académique de St-Quentin, 2e série, t. IIIe, 1845. (M. Dérodé, rapporteur).

11° Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes, n° du 25 mai 1847. (M. Dérodé, rapporteur).

12° Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest; 3e et 4e trimestres 1846. (M. Lucas, rapporteur).

13° Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube; 2e, 3e et 4e trimestres 1846.

14° Mémoires et analyse des travaux de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Mende, 1843-1844.

15° Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, t. XXe, mars et avril 1847.

16° Compte rendu des travaux du Comice agricole de la Marne, pendant l'année 1846, par M. Boulard, membre correspondant.

17° Observation d'ectrogenie assymétrique (encephalocèle), par M. Belhomme, membre correspondant.

18° Catalogue d'un cabinet d'histoire naturelle à vendre, à Lyon.

19° Bon pour retirer un exemplaire du 1er cahier des actes de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, pendant l'année 1847.

Digitized by Google

M. Landouzy qui a été précédemment chargé d'examiner un ouvrage de M. le docteur Remy, intitulé : *De la vie et de la mort*, fait observer que ce livre traite plutôt de philosophie et de cosmologie que de médecine, et en renvoie l'appréciation à M. Nanquette.

M. Garcet présente, au nom de M. Visneux, mécanicien à Aubilly : 1° un fusil à capsules, dont le canon se démonte, et peut servir de canne; 2° un vilbrequin, qui tourne au moyen d'une vis sans fin; 3° un secateur à trois lames, armé d'un couteau, d'une serpette et d'une scie; 4° des cisailles à trois lames; 5° une plane à deux tranchants; 6° une force à trois lames; 7° un rasoir à deux tranchants; 8° un gril pour porter un fer à repasser. — L'Académie charge MM. Henriot et de Maizière d'examiner ces instruments.

M. Duquénelle présente à l'Académie, au nom de M. Chevalier, ferblantier à Reims, rue des Carmélites, 8,

1° Le modèle d'un fourneau, à l'usage des ferblantiers, dont il se sert depuis quelque temps.

2° Une bouteille destinée à contenir l'acide chlorhydrique dans le travail du zinc.

Ces deux appareils ont été imaginés par l'auteur pour prévenir des accidents quelquefois très-graves, qui résultent de l'emploi des fourneaux et des vases à acides, généralement en usage. (MM. Duquénelle et de Maizière, commissaires).

LECTURES.

M. Nanquette, chargé d'examiner *l'Introduction à l'étude de la philosophie*, de V. Gioberti, traduite en français par MM. Tourneur et Defourny, donne lecture de son rapport sur cet ouvrage.

Digitized by Google

M. Tourneur, chargé d'examiner la *Notice sur l'église de Fismes*, adressée par M. Grosjean, fait un rapport verbal sur cet opuscule, et conclut en en proposant le dépôt aux archives avec mention honorable. Ces conclusions sont adoptées.

M. Eug. Courmeaux lit une dissertation de M. de Maizière, sur la théorie des idées innées; travail dans lequel l'auteur arrive à cette conclusion que : le système des idées acquises suffit à l'explication rationnelle de tous les phénomènes de notre intelligence, et est émminemment propre à l'étude des connaissances humaines, à la propagation de la vie intellectuelle, et comme bientôt on le verra mieux, à la propagation du bien-être matériel et du bien-être moral.

M. l'abbé Pierret lit un premier travail sur l'archéologie Romaine. Il fait connaitre à l'Académie un ouvrage du P. Marchi, intitulé : *Les Monuments primitifs des arts chrétiens dans la métropole du christianisme*, dessinés et expliqués ; ouvrage qui se publie à Rome, en italien, par livraisons mensuelles; et il annonce qu'il se propose de rendre compte successivement des diverses parties de cette belle publication.

A 9 heures 1/4, l'Académie se forme en comité secret.

M. le secrétaire-général annonce que M. Geoffroy de Villeneuve, ancien membre titulaire est présenté comme candidat au titre de membre honoraire, et rappelle qu'en vertu d'une décision prise dans la dernière séance, l'Académie doit voter sur la candidature de MM. Isidore Hedde, Stanislas Julien, et Christian Rafn, au titre de membre correspondant. Au 1er tour de scrutin, tous les candidats réunissent la majorité exigée des suffrages ; en conséquence M. Geoffroy est proclamé membre honoraire, et MM. Isidore Hedde, délégué de l'industrie sérigène en Chine, à St-Etienne ; Stanislas

Digitized by Google

Julien, de l'Institut, professeur de langue et littérature Chinoise au collége de France, à Paris; et Christian Rafn, secrétaire de la Société royale des antiquaires du Nord à Copenhague, sont proclamés membres correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 1/2, et renvoyée au vendredi 2 juillet.

Digitized by Google

Séance du 2 Juillet 1847.

PRÉSIDENCE DE M. LANDOUZY.

Etaient présents : MM. Robillard, Bandeville, Bouché, Nanquette, Querry, Garcet, Dérodé, Gobet, Leconte, Tarbé de St-Hardouin, Maquart, Duquénelle, Louis-Lucas, Eug. Courmeaux, Aubriot, Tourneur, Gosset, Henriot, H. Paris et Midoc, membres titulaires ;

Et MM. de Maizière, J. Perreau, Maillet, Duchesne, Velly, Rattier, Gainet et Defourny, membres correspondants.

M. Garcet, secrétaire-archiviste, lit le procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans réclamation.

M. Tarbé, secrétaire-général, dépouille la correspondance.

La correspondance manuscrite comprend :

1° Une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique annonce que sur le rapport qui lui a été fait des travaux de l'Académie, et des recherches qu'elle poursuit dans l'intérêt de la science, il a mis à la disposition de la compagnie une somme de 400 f, et qu'il espère pouvoir plus tard renouveler et même augmenter l'indemnité qu'il lui alloue aujourd'hui.

2° Une autre lettre par laquelle le même Ministre accuse réception de *l'Histoire de Reims*, par Dom Marlot, et remercie l'Académie de cet hommage.

3° Une lettre de M. l'abbé Gainet, qui remercie l'Académie du titre de membre correspondant qu'elle lui a conféré.

Digitized by Google

4° Une lettre par laquelle M. Rondot annonce que la Société d'œnalogie française et étrangère vient de se constituer, qu'elle l'a choisi pour son secrétaire-adjoint, et qu'elle a décidé que l'Académie de Reims serait priée d'entrer en correspondance avec elle, et de l'aider à obtenir le plus grand nombre possible d'adhésions.

La correspondance imprimée comprend :

1° *Des Banques en France*, 1 vol. in-8°, par M. Louis de Noiron. — M. T. Contant est chargé de rendre compte à l'Académie de cet ouvrage.

2° Notice sur la cathédrale de Metz, par M. le comte du Coetlosquet, membre correspondant.

3° Séance publique de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, tenue à Châlons, le 16 septembre 1846.

4° Actes de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 9e année, 1er trimestre 1847.

5° Recueil agronomique, industriel et scientifique, publié par la Société d'agriculture de la Haute-Saône, t. v, n° 8, août à décembre 1847.

6° Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes, juin 1847.

7° Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, t. XXIV, n° 24.

8° Bulletin de correspondance des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques, publié aux frais de M. de Caumont.

9° L'ardennais, par M. Fleury, nos du 20 juin au 1er juillet.

10° Deux thèses, l'une de physique, l'autre de chimie, soutenues pour le grade de docteur, devant la faculté

Digitized by Google

des sciences de Montpellier, par M. Liès, instituteur à Charleville. — Ces thèses sont renvoyées à l'examen de M. Payen.

LECTURES.

M. l'abbé Defourny lit une *Étude sur Alfiéri.*

M. Bouché de Sorbon lit la première partie de son rapport sur l'ouvrage de M. Bonneville, intitulé : *Des diverses Institutions complémentaires du système pénitentiaire.*

M. Midoc lit un rapport sur le volume envoyé par l'Académie des jeux floraux, et termine par la lecture d'une des fables que ce volume renferme, et qui est intitulée : *Le Renard député.*

M. E. Courmeaux a la parole. Il communique à l'Académie une bague en or ciselée dans le style gothique, appartenant au Musée de la ville, et trouvée dans les démolitions du rempart entre la porte Mars et la porte Cérès. Après avoir rendu compte des circonstances de cette découverte, il expose et discute les différentes opinions qui se sont produites sur la date et la devise de cet anneau, ainsi que sur la signification des reliques que son chaton renferme. Il termine en invoquant le concours des membres de l'Académie qui s'occupent d'archéologie, et les invite à éclairer de leurs investigations une question non moins obscure qu'intéressante.

Digitized by Google

LECTURE DE M. L'ABBÉ NANQUETTE.

—

Compte rendu d'un ouvrage intitulé :

Restauration des sciences philosophiques. — Introduction à l'étude de la philosophie;

PAR V. GIOBERTI,

Traduite de l'Italien par MM. V. TOURNEUR et DEFOURNY.

—

Voici trois gros volumes de science purement spéculative, et avant de rechercher quelle peut en être la valeur intrinsèque et philosophique, ne pourrait-on pas d'abord se demander si cette œuvre n'annonce pas quelque courage et une résolution rare dans l'écrivain qui publie un tel livre au temps où nous vivons ? Quelle est en effet de nos jours la préoccupation générale des esprits relativement à l'étude des sciences ? C'est la recherche de leur utilité pratique et matérielle, l'application des procédés et des découvertes scientifiques au progrès de l'industrie et des arts. Notre époque est éminemment positive et utilitaire ; tout ce qui, dans les travaux de l'intelligence, n'a pas ce caractère, ne rencontre que trop souvent le dédain et est bientôt voué à l'oubli ; c'est pour les progrès dans l'ordre matériel que la renommée réserve tous ses encouragements, et l'opinion toutes ses faveurs ; et la solution la plus neuve et la mieux établie d'un problème philosophique fait bien moins de sensation dans le monde lettré, que la découverte d'un phénomène physique ou l'invention

Digitized by Google

d'un procédé mécanique. Aussi, voyons-nous les sciences mathématiques et naturelles briller d'un vif éclat, tandis que la philosophie pure est ou peu cultivée ou mal appréciée dans ses œuvres.

M. Gioberti, en publiant son livre, ne se dissimule point cette tendance actuelle des esprits, et il en prend résolument son parti : « en ce point pas plus qu'en une foule d'autres, dit-il, je ne suis disposé à obéir à la mode, à voir par les yeux, ni à juger par la logique d'autrui ; quiconque aime la mode peut chercher ailleurs et jeter mon livre au feu. »

Ce n'est pas que M. Gioberti soit l'ennemi de la civilisation du siècle, et méconnaisse ses progrès dans l'ordre matériel ; mais l'état florissant des sciences expérimentales et mathématiques ne lui inspire pas une confiance illimitée ; il admire autant que personne les nobles connaissances qui élèvent si haut l'esprit humain, et accroissent son pouvoir d'une façon si merveilleuse ; il les apprécie et en parle comme un homme qui les a sérieusement étudiées, et son livre en est la preuve ; mais il se demande si seules elles suffisent au bonheur et à la dignité de l'homme, et il n'hésite pas à répondre que non. A ses yeux la vraie civilisation consiste dans la possession des vérités morales religieuses ; car c'est de la pensée que l'action dérive, et par conséquent la civilisation est toujours intimement liée aux doctrines qui exercent sur le caractère une influence décisive, et lui impriment le cachet soit de leur force, soit de leur dégradation. « A quoi bon, s'écrie-t-il, trouver de nouveaux calculs, inventer de nouvelles machines, découvrir de nouvelles forces et de nouveaux prodiges dans la nature, si les âmes deviennent molles, les mœurs corrompues, la vertu inappréciée..... Si le honteux égoïsme acquiert

Digitized by Google

un empire plus vaste et plus puissant? Et puis, quel avenir et quelle durée peuvent avoir les sciences positives elles-mêmes, quand la force intellectuelle s'affaiblit dans ses principes, quand elle devient inepte à saisir ces vérités fondamentales d'où dérivent toutes les autres ?..... »

Aussi, malgré le discrédit où elle est tombée, la philosophie n'en est pas moins pour M. Gioberti la science première, la science mère, la science des sciences, et même, sous un rapport, la science universelle. Seule, elle peut rendre raison de tout ce qui fait l'objet de nos connaissances ; seule, elle fournit aux autres sciences les principes d'où elles partent, le sujet sur lequel elles travaillent, la méthode qui les guide ; en elle est le premier terme et le dernier, la base et le faîte du savoir.

Comment, avec cette importance qui la caractérise, la philosophie a-t-elle perdu son empire ? C'est qu'elle a altéré les principes, et qu'elle s'est égarée dans sa méthode. C'est donc à la ramener dans ses voies que doivent tendre les efforts de ceux qui travaillent à avancer la civilisation, et telle est la tâche qu'entreprend M. Gioberti. Les bornes que nous sommes obligé de nous prescrire ne nous permettent pas de donner une analyse complète et détaillée de son livre ; nous ne ferons que signaler le plus clairement et le plus succintement qu'il nous sera possible, les points sur lesquels il insiste principalement, comme propres à rétablir la philosophie sur ses véritables bases.

Ainsi que le font remarquer ses traducteurs, M. Gioberti n'est ni destructeur, ni novateur, ni réformateur : c'est un restaurateur dans le véritable sens du mot. Une partie importante de son travail est consacrée à établir qu'il y a dans les doctrines philosophiques comme

Digitized by Google

dans les doctrines religieuses un caractère traditionnel, qui conserve les éléments de l'Idée que la philosophie a pour mission de développer; si elle abandonne cette chaîne traditionnelle, la philosophie se laisse bientôt dominer par l'erreur, et en parcourt successivement tous les dégrés, qui ont leurs caractères particuliers, suivant que l'imagination, la sensibilité ou l'abstraction dirigent les recherches philosophiques. Pour éviter ces écarts, M. Gioberti veut que la philosophie recueille la tradition scientifique, et il la suit dans ses développements successifs, en rattachant ses théories aux grands travaux de Vico, de Leibnitz, de Malebranche, pour remonter par S^t^-Bonaventure, S^t^-Thomas, et S^t^-Anselme, jusqu'à S^t^-Augustin, qu'il regarde tout-à-la fois comme le Pythagore, et le Platon de la vraie philosophie moderne, comme le créateur de la philosophie catholique, faisant à lui seul pour la philosophie chrétienne ce que les deux grandes lumières de l'antiquité avaient fait pour la philosophie grecque.

C'est à cet esprit traditionnel qui guide ses recherches, que M. Gioberti doit la rigoureuse orthodoxie et l'exactitude rare qui distingue son livre; et il ne faut pas croire que sa liberté philosophique en soit le moins du monde gênée; loin de là, une sévère orthodoxie est à ses yeux le principe et le fondement même de la liberté, au lieu d'en être la négation et l'obstacle. Il y voit bien un frein pour cette liberté négative qui marche dans le vide et dans le néant; mais pour la liberté positive qui travaille à la recherche du vrai, la règle de l'orthodoxie n'est rien autre chose que le principe qui empêche l'esprit humain de diminuer la vérité, et par conséquent de restreindre les limites du champ dans lequel il peut s'étendre, et il en conclut que la loi qui conserve le vrai comme l'élement vital et la patrie de

Digitized by Google

l'esprit, est aussi nécessaire à la liberté philosophique, que celle qui prohibe aux gouvernants l'aliénation du territoire l'est à la liberté et à la sécurité des états. La liberté catholique n'est pas seulement la foi en son propre génie, cette foi toujours nécessaire pour entreprendre et accomplir de grandes choses; c'est aussi la sécurité pleine et entière de l'esprit qui se sent garanti de l'erreur par la règle de l'orthodoxie; et de cette double confiance il résulte une grande puissance intellectuelle, et une aptitude singulière à creuser les idées et à faire marcher les sciences. Le philosophe catholique doit être prudent, mais non pusillanime; timoré, mais non timide; il doit bien mûrir ses pensées, mais non reculer devant les difficultés; il lui faut rechercher avec beaucoup de zèle la rigueur de l'orthodoxie, mais aussi il doit être libre de scrupules, et savoir au besoin quitter l'ornière commune et les sentiers battus; enfin il doit pénétrer au fond de son sujet, et non s'arrêter à l'écorce. Tel est le portrait que M. Gioberti trace lui-même du philosophe catholique, et il a su s'y montrer fidèle.

Après avoir restitué à la philosophie son caractère traditionnel, M. Gioberti combat le psychologisme dans ses principes et dans sa méthode. Le point de départ du psychologisme, c'est le sens intime et le fait sensible de la conscience; pour lui, l'idée n'est point l'objet même de la connaissance rationnelle, cette vérité réelle et concrète se posant en face de notre esprit qui la perçoit par une intuition directe et immédiate; c'est quelque chose de subjectif, c'est une représentation mentale, une forme psychologique et intelligible qui se place entre la pensée et l'objet. Partant de ce principe, le psychologisme établit le sensible interne comme base du raisonnement philosophique, et il s'efforce d'en tirer les

Digitized by Google

objets externes, les substances, les causes, la connaissance de l'ordre physique et de l'ordre moral, enfin l'Idée elle-même. Sa méthode n'est pas moins vicieuse, puisqu'elle consiste à aller de la psychologie à l'ontologie sans avoir préalablement parcouru le chemin contraire, sans tenir compte de la connaissance intuitive et de la contemplation ontologique qui précède dans l'esprit la réflexion psychologique. C'est à ce système qu'il faut attribuer toutes les erreurs de la philosophie moderne; de ces principes et de cette méthode sortent le rationalisme et le sensualisme, comme deux jumeaux en un seul corps, et bientôt par une filiation logique, ils produisent à des intervalles très-rapprochés le matérialisme, le fatalisme, l'athéisme, l'idéalisme, le panthéisme et le scepticisme.

Pour combattre ces principes et cette méthode, M. Gioberti établit que la vérité n'est pas subjective, mais objective, que l'esprit ne part pas de lui-même pour remonter à la vérité, mais qu'il descend de la vérité à lui-même. La pensée procède donc par la synthèse et la méthode ontologique; ce n'est que comme moyen de vérification qu'il faut employer l'analyse et la méthode psychologique. C'est-là le système que M. Gioberti appelle l'ontologisme, et qu'il regarde comme seul propre à restaurer les sciences philosophiques. C'est le système de l'école italo-grecque et de ses deux grands représentants, Pythagore et Platon ; c'est le système de l'école chrétienne depuis St-Augustin jusqu'à Malebranche et Leibnitz; enfin c'est le procédé même de l'enseignement évangélique qui part toujours d'une vérité ontologique pour arriver aux faits au lieu de suivre une marche contraire. Il n'y a pas, suivant le philosophe italien, d'autre manière raisonnable de procéder en toute sorte d'enseignement spéculatif; cette méthode ne tue

Digitized by Google

pas l'analyse, mais elle veut que la synthèse la précède et la dirige.

Appliquant ces principes ontologiques aux recherches spéculatives, M. Gioberti montre que l'homme ne débute pas par l'abstraction, mais que c'est la réalité qui s'offre tout d'abord à l'intelligence; ce que le monde matériel est aux sens, le monde idéal l'est à l'esprit, et de même que les yeux du corps perçoivent directement les objets extérieurs, comme le prouve Reid et l'école écossaise, ainsi de l'objet idéal il rayonne une lumière incorporelle qui le rend saisissable à la force visuelle de l'esprit. Or, quelle est la première idée que l'esprit saisit? C'est celle de l'Etre réel, absolu, nécessaire, créateur; à cette première notion s'ajoute celle des existences contingentes, substantielles, enfin, celle de la création qui les unit l'une à l'autre. De ces trois concepts, M. Gioberti forme un jugement, une proposition qu'il énonce en ces termes: l'Etre crée les existences, autrement, Dieu crée les substances contingentes. C'est là ce qu'il appelle la formule idéale, c'est-à-dire, le premier principe, l'idée mère et primitive, la source et la base de tout ce qui est réel et intelligible. Nous ne suivrons pas l'auteur dans tous les développements qu'il donne de sa théorie idéale, ni dans les réponses qu'il oppose aux objections qu'elle peut soulever; nous aimons mieux renvoyer à son livre, où l'on trouvera les uns et les autres dans le chapitre quatrième. Nous nous bornerons à indiquer les principales applications qu'il fait de sa formule.

D'abord elle ruine les trois grands systèmes qui se retrouvent au fond de presque tous les travaux de la philosophie moderne, le panthéisme, le rationalisme et le scepticisme. Elle renverse le panthéisme, puisqu'elle pose en principe la création, et une création substantielle,

Digitized by Google

qui admet, sans les isoler ni les confondre, d'un côté Dieu, la réalité absolue, de l'autre, le monde et ses réalités contingentes. Elle détruit le rationalisme, en prouvant *à priori* la réalité du surintelligible et du surnaturel, en nous montrant l'Idée comme bilatérale, claire et obscure, lucide et ténébreuse tout-à-la fois, ayant un côté intelligible, l'autre surintelligible, un disque lumineux et visible qui se manifeste à notre intelligence, et en même temps une face obscure qui se laisse pressentir par son obscurité même, qui se montre pour ainsi dire en fuyant, et que notre esprit voit comme les yeux du corps voient les ténèbres. Enfin elle rend le scepticisme impossible, en montrant que tout ce qui est intelligible ne l'est qu'à raison de sa réalité objective. Là ne se borne pas la fécondité de la théorie idéale, c'est d'elle que dérivent tous les principes soit nécessaires, soit contingents; et les principes de contradiction, de raison suffisante et de causalité, ainsi que les lois qui régissent les faits sensibles, ne sont que des applications particulières de la formule; enfin elle donne une solution facile et précise aux plus importants problèmes de la philosophie.

Mais c'est surtout dans les applications encyclopédiques, qu'il faut envisager la formule idéale, si l'on veut bien connaître toute sa fécondité, et admirer comment, dans l'ensemble de ses éléments et la combinaison de ses termes, elle fournit un cadre qui embrasse toutes les sciences sans exception et dans leur ordre véritablement généalogique. La classification donnée par Bacon et adoptée par d'Alembert est tout-à-la fois subjective et arbitraire; subjective, en ce qu'elle repose sur l'ordre des facultés humaines, et non sur la réalité objective des sciences; arbitraire, en ce que la distinction qu'elle donne des différentes facultés ne résiste pas à l'analyse.

Digitized by Google

Mais la classification que fournit la formule est une véritable généalogie, fondée sur la nature des objets, sur la réalité même qui fait le sujet de chaque science. La formule comprend trois termes, les trois idées fondamentales d'Être, de création et d'existences, et ces trois termes donnent naissance aux trois principales branches de l'arbre encyclopédique, qui sont les sciences philosophiques, les sciences mathématiques et les sciences physiques. Au premier terme qui renferme l'idée de l'Être pris dans sa signification la plus large, correspond la philosophie pure qui traite des objets supersensibles, immatériels et incommensurables. Le troisième terme, ou l'attribut de la formule qui se rapporte aux substances contingentes, fournit les sciences physiques en comprenant sous ce nom les sciences qui s'exercent sur tous les sensibles internes ou externes, spirituels ou matériels, et embrasse par conséquent, outre les sciences purement naturelles, la physiologie, la cosmologie, l'esthétique et la politique. L'idée de création qui unit l'Être aux substances créées, donne naissance à deux cycles dont l'un descend de l'Être aux existences, et l'autre remonte des existences à l'Être, et fournit ainsi les notions de temps, d'espace, de science et de vertu sur lesquelles se fondent les mathématiques, la logique et la morale. Enfin l'Être, envisagé sous sa face surintelligible, donne pareillement la classification des sciences théologiques, et cette classification, comme celle des autres sciences, se rapporte à la formule idéale, avec cette différence essentielle que la philosophie s'occupe de l'intelligible, et la théologie du surintelligible, et que la formule sert de base à la première autant qu'elle est un axiome et jouit d'une évidence rationnelle, et à la seconde autant qu'elle est un mystère dont l'obscurité ne peut être dissipée ici-bas que par le demi-jour

Digitized by Google

des analogies révélées. La science théologique occupe une place illustre dans le plan de M. Gioberti, et il faut voir, dans les chapitres 6 et 8, comment l'idée chrétienne est favorable au développement progressif de l'humanité, et quel grand rôle l'Eglise est appelée à remplir dans l'œuvre de la civilisation.

Tel est le livre de M. Gioberti ; nous avons essayé d'en esquisser la marche, la tendance, la pensée fondamentale ; ce que nous n'avons pu indiquer, ce dont on ne pourra se faire une idée juste et complète qu'en le lisant, c'est l'heureuse abondance des considérations lumineuses et élevées, des vues nettes et pratiques, d'aperçus neufs et ingénieux qu'il mêle à ses discussions métaphysiques. Les mathématiques comme la théologie, l'histoire comme la politique, les sciences naturelles comme la morale et l'esthétique, lui suggèrent une foule de réflexions, dont la beauté charme l'imagination et dont la justesse frappe l'intelligence.

Toutefois, s'il y a beaucoup à louer dans ce livre, il y a aussi place pour la critique.

D'abord, l'auteur n'est-il pas un peu obscur et difficile à suivre dans certaines parties de son travail ? C'est un défaut que nous serions bien tenté de lui reprocher, si nous même, dans notre compte rendu, nous avions toujours mieux su nous en préserver. Et puis, nous ne pouvons pas, comme M. Gioberti, répondre à ceux qui ne nous trouveront pas assez clair ; plusieurs peut-être ne comprendront pas mon système, et le traiteront de subtilités, de rêveries dépourvues de valeur spéculative et d'utilité pratique : à ceux-là je me contente de répondre que je n'écris pas pour eux. Néanmoins il est juste de dire que l'obscurité ou plutôt la difficulté qu'on trouve en certains endroits, vient moins de l'auteur que de la nature des questions qu'il

Digitized by Google

aborde, et qui sont les plus hautes de la philosophie, celles où les philosophes allemands et M. Cousin lui-même sont littéralement inintelligibles ; d'ailleurs, ce qu'il y a d'abstrait dans les parties purement théoriques et spéculatives de l'introduction, est largement compensé par l'exposition nette, claire et précise de tout ce qui est d'application.

On pourrait aussi désirer plus d'ordre, de méthode et de concision dans les deux ou trois premiers chapitres. On y trouve, sur des questions purement préliminaires, des longueurs et des développements qui semblent indiquer que l'intention primitive de l'auteur était de donner plus d'étendue à son ouvrage. On y remarque aussi d'énormes digressions sur des points qui ne se rapportent qu'assez indirectement au sujet principal. C'est dans ces digressions que M. Gioberti ne se lasse point de revenir à l'une de ses plus chères idées, celle qu'il reproduit sous toutes les formes, qu'il préconise, non pas seulement avec la raison d'un philosophe, mais encore avec une âme de poète et un cœur de patriote; je veux dire la régénération morale, scientifique, littéraire et politique de l'Italie. On sent fermenter sous sa plume le vieux levain d'indépendance et de dévouement à la gloire et à la liberté nationales que les Guelfes du moyen-âge ont déposé dans les âmes italiennes; et cet ardent patriotisme n'a pas peu contribué sans doute à attirer sur son livre la sympathie de ses compatriotes en même temps que l'antipathie autrichienne. Pour nous, nous serions disposé à applaudir sans réserve aux vues patriotiques de l'auteur, à ne pas trop le chicaner même sur la supériorité qu'il attribue au génie italien, si nous ne l'avions trouvé, je ne dirai pas seulement sévère, mais peut-être même un peu partial et injuste pour la France. Sans doute

Digitized by Google

l'influence française a pu n'être pas toujours heureuse au dehors ; mais elle a laissé dans la législation de divers pays voisins des traces qui sont regardées comme des bienfaits; l'Italie seule ne nous aurait-elle emprunté que ce que nous pouvons avoir de mauvais ? Nous aimons mieux croire que M. Gioberti exagère, peut-être sciemment, la funeste influence de la France, pour mieux prémunir ses compatriotes contre l'imitation servile qu'il appelle gallomanie, et les ramener aux sources nationales. Nous pensons aussi qu'il ne connaît peut-être pas assez la France, et qu'il ne l'a probablement étudiée que dans les journaux et les revues; nous n'en voudrions pour preuve que la passion avec laquelle il juge un parti, dont on peut bien ne pas adopter les opinions et les sentiments, mais dont on ne conteste pas la loyauté et le désintéressement. Nous aurions bien encore quelques observations critiques à présenter sur sa théorie de l'éducation; mais nous nous abstenons devant une question qui appartient à la polémique contemporaine; tout ce que nous croyons pouvoir en dire, c'est que ses idées ne nous paraissent de nature à satisfaire ni le clergé ni l'université.

Ces détails, dans lesquels nous venons d'entrer indiquent assez que la philosophie de M. Gioberti est tout-à-la fois polémique et positive, et c'est surtout à la partie polémique qui nous paraît quelquefois manquer de mesure, que nos critiques s'adressent. C'est ainsi que non content de combattre les principes et les raisonnements de Descartes, il va jusqu'à suspecter sa sincérité en établissant que son respect pour la religion est plus apparent que réel; c'est là un excès d'autant plus regrettable que la vigueur de son argumentation n'avait nullement besoin du secours de l'injure et de la personnalité. Au reste M. Gioberti est beaucoup plus

Digitized by Google

mesuré, plus respectueux avec les vivants qu'avec les morts; et il nous offre lui-même le modèle d'une discussion toujours grave, modérée et courtoise dans sa controverse avec M. Rosmini et dans les *Considérations sur les doctrines philosophiques de M. Cousin*, que les traducteurs ont fait réimprimer à la suite de *l'introduction* dont elles sont un appendice.

Enfin, et c'est par là que nous terminerons ce compte rendu, l'ouvrage de M. Gioberti, indépendamment de sa valeur philosophique, est remarquable par une érudition toujours attrayante et puisée aux bonnes sources; de plus, il offre dans son style abondant, nerveux et coloré, un grand intérêt littéraire et un charme d'élocution assez rare dans les ouvrages de ce genre. Profondément séparé de M. Cousin en tout ce qui tient aux doctrines, il partage avec le philosophe français l'honneur et le mérite d'être un écrivain toujours pur et élevé, et souvent éloquent. C'est du moins l'opinion de ses compatriotes, les véritables juges en cette matière, et la traduction seule nous porte à croire qu'il n'y a rien d'exagéré dans cette opinion. Il est vrai que M. Gioberti a eu le bonheur de rencontrer des traducteurs auxquels on ne saurait appliquer le proverbe italien; non seulement ils ont reproduit sa pensée avec une fidélité à laquelle l'auteur lui-même a rendu hommage lors de la publication antérieure des *Considérations*, mais encore ils ont su la revêtir d'une forme toujours élégante, et lui donner une allure franche et aisée qu'on ne rencontre guère que dans les œuvres originales.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. V. TOURNEUR.

Notice sur l'Eglise de Fismes,

par M. GROSJEAN,

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Dans ce consciencieux travail, M. Grosjean décrit minutieusement toutes les parties de l'église de Fismes, l'abside, le transept, la nef, les bas-côtés, l'ornementation intérieure et extérieure, le clocher, le porche, etc., etc.... en indiquant avec beaucoup de précision les détails architectoniques et les diverses modifications que le temps a fait subir à l'édifice. Il termine par de curieuses indications historiques sur l'époque de la fondation du monument, et de ses différentes reconstructions partielles.

Tout en rendant pleine justice à l'intéressant travail de M. Grosjean, le rapporteur y signale quelques légères inexactitudes. En particulier, il croit qu'il faut regarder comme modernes, les arabesques et les entrelacs de l'arc triomphal que l'auteur du mémoire attribue à l'époque romane.

En résumé, le rapporteur est d'avis qu'il y a lieu à remercier M. Grosjean, et à l'encourager à continuer des recherches précieuses pour l'Académie qui, conformément au but de son intitution, doit désirer de réunir dans ses archives tous les éléments de la statistique des monuments artistiques et historiques de la province, et du pays de Reims en particulier.

La Compagnie adopte ces conclusions.

Digitized by Google

LECTURE DE M. L'ABBÉ PIERRET.

Compte rendu d'un ouvrage du P. MARCHI,

intitulé :

Les monuments primitifs des arts chrétiens dans la métropole du christianisme,

dessinés & expliqués.

Monumenti primitivi delle arti cristiane nella metropoli del cristianesimo disegnati ed illustrati.

MESSIEURS,

S'il est une science dont on s'occupe actuellement avec une sorte de prédilection, c'est la science des vieilles choses. Il semble que ce retour vers le passé soit un besoin immense que l'on ne puisse satisfaire par trop de patientes recherches. Chaque pays, chaque peuple a eu un passé glorieux, chaque nation aime à ressusciter des siècles de foi, de grandeur, et il n'en est aucune qui soit assez ingrate pour jeter un regard de mépris et de dédain sur les monuments où ce passé est écrit en pages plus ou moins éloquentes.

La savante compagnie à laquelle j'ai l'honneur de m'adresser, et qui a daigné me nommer un de ses membres correspondants, a compris elle même l'utilité de ces études sur le passé, et déjà plusieurs de ses membres lui ont donné lecture de quelques uns de leurs travaux où nos monuments historiques sont décrits avec conscience et amour.

Digitized by Google

Il est une terre dans notre vieille Europe qui, plus que les autres terres, a été foulée aux pieds par une suite de générations successives dont la vie bruyante se retrouve partout écrite en caractères ineffaçables. Les monuments que ces générations ont laissés forment une chaine suivie depuis les murs cyclopéens jusqu'aux cirques, aux théâtres et aux basiliques immenses qu'élevait la grandeur romaine. Tous ces temples, ces édifices de la période républicaine ou impériale qui couvrent le sol de l'Italie, ont été depuis des siècles l'objet de savantes recherches. Des Académies ont été fondées dans le seul but d'examiner tous ces monuments que la main du temps ou la barbarie des hommes avait épargnés, et Rome qui montre avec orgueil les restes de son glorieux passé possède actuellement deux Académies qui veillent spécialement à la conservation de ces vieux débris, et appellent l'attention des savants sur les monuments que le hasard ou des recherches ordonnées par le gouvernement pontifical, font découvrir dans cette terre privilégiée.

C'est sous Léon X que l'on se prit d'un bel amour pour l'antiquité. On aime à suivre par la pensée Raphaël, Michel-Ange, Palladio, courir dans le Forum de l'arc de Titus au temple de la Concorde, puis de la colonne Trajane à la colonne Antonine, des thermes de Caracalla au palais des Césars, mesurer de l'œil et du compas ces monuments sublimes, en embrasser toutes les beautés et les reconstruire par la pensée. On comprit le noble orgueil qu'il y avait à conserver ces ruines gigantesques, et Sixte V. déclara plus tard, par une bulle, crime capital la destruction d'une seule statue. Un siècle auparavant, en 1462, Pie II avait déjà donné une bulle *de Antiquis œdificiis non diruendis*, dispositions impuissantes contre des déprédations subséquentes.

Digitized by Google

Ce mouvement était en harmonie avec les mœurs de cette époque si brillante qui commence à Léon X et finit avec Sixte-Quint. Car en somme c'était la société payenne que l'on ressuscitait dans l'exhumation de pareils débris, la société payenne avec son architecture, sa peinture, sa sculpture, ses arts, sa poésie; il n'y avait peut-être de chrétien dans tout cela que l'idée de conservation; on déterrait les vieilles colonnes, les vieux temples, on retrouvait le Laocoon que l'on portait ensuite en triomphe, et que le cardinal Sadolet chantait en si beaux vers; mais rien pour les vieilles basiliques, pour les vieilles cryptes, pour les monuments chrétiens des premiers âges qui, eux aussi cependant avaient bien leur intérêt, et Rome méprisait pour ainsi dire les trésors qu'elle recélait autour de ses murailles; elle était plus émue de la découverte de quelque torse antique que de la découverte de quelque sarcophage chrétien.

Les doctrines du protestantisme et la convocation du concile de Trente firent sentir la nécessité de donner aux études théologiques un nouvel essor et de leur rendre une vie qu'elles n'avaient plus peut-être. La voix des théologiens était trop faible pour dominer les accents des poètes, des artistes, des littérateurs de tout genre et de toute nation. En principe, le protestantisme sapait tout dogme par sa base, en fait, il en conservait quelques uns et en rejetait positivement beaucoup d'autres. La prière pour les morts, l'invocation des saints étaient du nombre de ces derniers. Il y avait combat, ce combat fut long et sanglant. Les docteurs catholiques firent appel aux vieux monuments, à ceux que nous avaient légués ces siècles qui sont comme l'âge d'or de l'Eglise. C'est là qu'ils trouvèrent des armes puissantes; le

Digitized by Google

raisonnement ne suffit plus, on voulut des faits, on les chercha, et on les trouva surtout dans les catacombes.

Aux portes de Rome, au-dessous de ces collines que baigne le Tibre se trouvent d'étroites et profondes galeries qui s'étendent comme un immense réseau autour de la ville éternelle. Ces galeries, ces grottes obscures étaient, lors des persécutions, la mine souterraine par laquelle les chrétiens devaient s'introduire dans la ville. Cette autre ville avec ses places, ses carrefours, ses longues voies bordées de sépulcres, avait bien dans toute la période du moyen-âge, reçu quelques curieux visiteurs, comme l'attestent les inscriptions retrouvées sur le tuf; mais elle n'avait vu aucun savant consacrer sa vie à de longues et périlleuses recherches sur cette immense nécropole chrétienne, parcourir l'une après l'autre toutes ces voies ténébreuses, visiter un à un ces mystérieux réduits, redire au monde ces inscriptions gravées sur le marbre, trouver l'explication de ces nombreux tombeaux, et faire connaître, au point de vue de l'art et de la religion, les peintures qui ornent plusieurs de ces voies et de ces demeures sépulcrales.

Vers l'an 1567, Antoine Bosio que l'on peut, à juste titre, appeler le Christophe Colomb de la Rome souterraine, commença à ouvrir, à fouiller, à décrire les catacombes. Pendant plus de trente ans, il fréquente ces demeures obscures, il y acquiert le droit de cité, et dans un travail malheureusement inachevé il laisse une preuve éclatante de la connaissance profonde qu'il en avait acquise. Son ouvrage fut édité à Rome en 1632, par Jean Severano, sous le titre de *Rome souterraine*. Quelques années plus tard, le même ouvrage, traduit en latin, fut reproduit par Paul Aringhi en deux volumes in-folio. En 1720 Boldetti, chanoine de Sainte Marie in Trastevere, public des observations sur les cimetières des

Digitized by Google

saints martyrs et les premiers chrétiens de Rome. Bottari expliqua et commenta les planches de Bosio, restées à peu près jusque-là sans explication, et fit paraître trois volumes in-folio de 1737 à 1754. En 1740, le P. Marangoni, publiait aussi un ouvrage intéressant. Le recueil posthume, *delle dissertazioni, lettere ed altre operette* du P. Lupi, publié en 1785, par les soins du savant Père Zaccharia, renferme également sur les antiquités chrétiennes et en général sur les catacombes de Rome en particulier, une foule de renseignements précieux. Enfin, dans la nomenclature des principaux ouvrages écrits sur les catacombes, nous ne pouvons omettre l'histoire de l'art par les monuments, ouvrage posthume de M. d'Agincourt, ce français dont nous avons vu le nom écrit de sa propre main dans les catacombes de St Pontien. Ce savant était venu à Rome pour y passer une année au plus ; il se disait que, en visitant chaque jour quelqu'un des monuments de la cité, il aurait bientôt terminé ses promenades savantes, et qu'il n'aurait plus qu'à reprendre le chemin de la patrie, pour y coordonner les matériaux recueillis sur la terre si féconde de Rome ; au lieu de quelques mois, il passa dans cette ville cinquante années, il y mourut et encore il n'avait point tout vu.

L'intérêt que présente l'étude des catacombes est donc bien vif pour que des savants, tels que ceux que nous venons de nommer, aient cru devoir consacrer la plus belle partie de leur vie à des recherches que les obstacles sembleraient devoir rendre rebutantes ? Oui, certes, cette étude est belle, intéressante au suprême degré, et nous ne devons point nous étonner que depuis le signal donné par Bosio, Rome ait toujours renfermé dans son sein quelque savant qui consacrât ses veilles laborieuses à l'étude de ces cimetières. Depuis cinquante ans

Digitized by Google

cependant, depuis le livre de M. d'Agincourt, rien n'avait paru, que je sache, qui fût digne de continuer cette série d'ouvrages remarquables que nous avons énuméres tout à l'heure. Ces études s'étaient-elles ralenties ? Non ; mais Rome depuis un demi-siècle avait bien autre chose à faire qu'à s'occuper d'études paisibles et douces, les commotions qu'elle a subies lui ôtaient ce calme nécessaire, je dirai même ce recueillement qu'exige toute étude sérieuse. Il était nécessaire cependant que cette chaîne d'écrivains sacrés ne fût point interrompue plus long-temps, et un religieux, le P. Marchi, vient de reprendre l'œuvre commencée par Bosio, œuvre qui ne sera terminée que lorsqu'on aura visité les catacombes jusques dans leurs derniers réduits. Au mois d'avril 1844, a paru la 1re livraison d'un ouvrage intitulé : *Les Monuments primitifs des arts chrétiens dans la métropole du christianisme, dessinés et expliqués.* Cet ouvrage continuait à paraître à mon départ de Rome, 14 livraisons étaient déjà distribuées aux souscripteurs. L'analyse de cette publication importante sera peut-être capable d'intéresser quelques unes des séances de l'Académie de Reims ; j'essaierai d'envisager cet ouvrage sous son côté le plus saillant, les quelques connaissances que j'ai acquises moi-même, pendant un séjour de trois années que j'ai fait à Rome, ne me seront point d'un faible secours pour l'intelligence de quelques questions traitées plus spécialement par le savant religieux ; plusieurs promenades dans les catacombes que j'ai eu le bonheur de faire avec le P. Marchi, les explications que je lui ai entendu donner à plusieurs membres distingués de l'épiscopat français, m'ont initié à quelques unes de ses recherches savantes, et seront peut-être, Messieurs, un motif pour lequel j'oserai réclamer de cette savante compagnie, pendant la lecture

Digitized by Google

de ce travail, une attention qui sera pour moi un véritable encouragement.

Ne peut-on point se demander, Messieurs, pourquoi un nouvel ouvrage sur les catacombes, après ceux que je vous ai énumérés tout à l'heure? Certes après les livres de Bosio, de Boldetti, de Bottari, de Marangoni dont tous les savants reconnaissent le mérite, l'érudition profonde, dont quelques uns sont des chefs-d'œuvre de savoir et de critique, ne semble-t-il point que ce soit témérité de vouloir écrire encore sur les matières traitées par ces savants auteurs? Laissons parler le le Père Marchi, il répond lui-même dans sa préface et nous donne quelques uns des motifs qui l'ont déterminé à publier son livre. « On ne devait point s'attendre, dit-il, à ce que notre siècle, si fécond en hommes prompts à tout croire et à écrire sur des matières dont ils n'ont qu'une connaissance superficielle, ne mît point la faux dans cette moisson abondante de la Rome souterraine, j'ai lu beaucoup de ces ouvrages et je ne puis dissimuler que j'y ai rencontré en plusieurs endroits des erreurs qui me paraissaient d'autant plus graves qu'elles offensent de plus près la sainteté et la gloire de notre religion (1). » Le but du P. Marchi a donc été d'abord, de rectifier de nombreuses erreurs contenues dans une foule de récits et d'impressions de voyages et même dans des ouvrages plus sérieux qui traitent ex professo de ces cimetières chrétiens. Il faut bien l'avouer, malgré les bateaux à vapeur, et les nombreux *Vetturini* qui transportent chaque année aux portes de Rome des milliers de voyageurs, la Rome chrétienne et catholique n'est pas encore connue. On se plait à examiner, à étudier même le forum et ses vieux débris, on monte au sommet

(1) Page 5.

Digitized by Google

du colysée, on court des thermes de Dioclétien aux thermes de Caracalla, de la coupole de S^{t}-Pierre on descend au fond des colombaires de la voie Appienne, mais on accordera à peine quelques heures aux catacombes, aux vieilles églises éparses sur les collines désertes de l'Aventin et de l'Equilin, on ira volontiers respirer la fraîcheur sous les épais ombrages d'Albano ou de Frascati, entendre le doux murmure des cascatelles de Tivoli, redire sur les ruines de la villa d'Horace les odes harmonieuses de ce gai convive,

> Nunc est bibendum, et pede libero
> Pulsanda tellus.
>
> (Ode 31. Liv. I.)

mais on se fait scrupule de descendre le *cirino* à la main dans ces longues et étroites galeries, dont l'imagination se plaît à rendre les ténèbres plus lourdes et plus épaisses encore. D'ailleurs on a l'esprit tout rempli de tragiques récits, on se rappelle, en frémissant, l'aventure arrivée au peintre français Robert, qui fournit à Delille le sujet d'un des plus beaux épisodes de son poème de l'*Imagination*, et l'on ne veut point courir les mêmes risques, les mêmes dangers. Les catacombes sont à Rome les monuments les plus intéressants qui puissent attirer l'attention d'un chrétien et d'un catholique, et ce sont ceux que l'on visite le plus superficiellement. L'ouvrage du P. Marchi sera donc vraiment utile, pour rétablir certains faits obscurcis par l'ignorance ou la mauvaise foi; et cet ouvrage n'eût-il que ce seul résultat, le savant religieux devrait déjà se croire amplement dédommagé de ses travaux.

Une autre raison bien puissante aussi a poussé à la publication de ce livre. Ce sont les découvertes récentes, faites sous la direction du P. Marchi. « Depuis trois

Digitized by Google

ans, dit-il, surmontant ma répugnance naturelle, je me mis moi-même à parcourir la Rome souterraine sur les traces certaines de Bosio, de Boldetti et de Maranconi; les voyages fréquents et les nombreuses observations que j'ai pu faire, m'ont assuré de la réalité de quelques faits que j'avais considérés dès ma jeunesse comme douteux, pour ne pas dire improbables. J'ai vu que l'étendue de ces grottes est encore plus grande qu'elle ne paraît dans les livres de Bosio, de Boldetti, non pas qu'elles descendent jusque sous le Tibre et que des deux régions elles n'en fassent qu'une, et encore moins qu'elles se prolongent jusqu'à Ostie, jusqu'à Tivoli, jusqu'à Palestrina, et peut-être jusqu'à Naples, opinions étranges et insensées d'un vulgaire ignorant. Certes, il n'est pas nécessaire de créer des espaces imaginaires, lorsque les espaces réels sont si étendus et si nombreux que la vie d'un homme pourrait être occupée tout entière à les parcourir et à les mesurer (1). » « C'est à peine si la quatrième partie des catacombes a pu être connue et explorée jusqu'à ce jour (2). »

Ces cimetières sont des mines inépuisables qui chaque année présentent à l'antiquaire chrétien quelque nouvelle découverte. Tel jour c'est une inscription qui sera pour un dogme catholique un nouvel argument, tel autre jour, une lampe, un vase, quelque peinture, précieux débris des vieux temps, puis de temps à autre un sarcophage qui vient enrichir la belle et curieuse collection du musée sacré du Vatican; le P. Marchi découvre au monde savant toutes ces richesses, et grâces lui en soient rendues.

« J'ai lu, dit-il, Bosio, Boldetti, Maranconi; j'ai trouvé quelquefois que leur narration manquait

(1) Page 6. — (2) Page 5.

Digitized by Google

d'exactitude ; de plus, je soutiens que les travaux de ces hommes peuvent être réduits à une méthode meilleure, qu'une critique plus sévère dans quelques faits peut les perfectionner. » Le P. Marchi quoiqu'écrivant après des hommes aussi savants que Bosio, Boldetti et Maranconi, est cependant neuf dans ce qu'il raconte, il a pris ces trois savants pour guides, mais ne s'en est pas fait le plagiaire; il est neuf surtout dans une opinion qu'il défend à outrance dans tout le cours de son livre. Cette opinion le possède, le poursuit incessamment, c'est à elle qu'il ramène tout ce qu'il a vu, tout ce qu'il a découvert. C'est comme un centre vers lequel viennent converger tous les points d'une circonférence immense, circonférence qui n'est qu'une ligne, qu'une suite de tombeaux, d'inscriptions et de monuments de tous genres. Le P. Marchi établit et prouve que les premiers chrétiens sont les véritables auteurs des catacombes. Voyons comment il développe lui-même sa pensée. « Avant d'entrer dans l'explication des premières planches de l'architecture des catacombes, je veux d'abord proposer quelques observations qui pourront aider les savants à connaître d'une manière certaine quels sont les seuls et les véritables auteurs des cimetières sacrés de la Rome souterraine. Quoiqu'à une certaine époque, j'ai dirigé mes recherches dans ce but, jamais cependant je n'ai pu trouver ni témoignages anciens et concluants, ni raisonnements justes et solides qui me fissent admettre la probabilité de cette opinion qui veut que les cimetières sacrés aient été dans l'origine des carrières de sable et de pierre ouvertes et exploitées par les payens, et que les chrétiens n'aient fait que les convertir en lieu de sépultures et en églises. J'ajoute que, avant les nombreuses recherches et les expériences faites non sur les

Digitized by Google

livres et sur le papier, mais dans l'intérieur des latomies, des carrières de sable, des catacombes, je ne m'imaginais pas même que l'on pût soulever des doutes contre cette opinion maintenant si universelle. Mais en proie à quelques soupçons, et m'étant mis ensuite à en étudier l'origine, je découvris que cette opinion avait pris naissance à une époque bien récente, et que quelques écrivains croyant peut-être qu'elle ne nuisait nullement à la cause de la religion, s'étaient mis peu à peu à la propager dans leurs écrits. Contraint enfin de la rejeter comme opposée à la vérité que me fournissaient les faits, je dois avant tout faire connaître les raisons qui me portent à croire que dans nos cimetières le payen n'a jamais donné ni un seul coup de pic, ni un seul coup de ciseau. (1) » Nous pourrons, Messieurs, dans un autre travail, examiner la force de ces raisons. L'opinion que combat le P. Marchi est, certes, vous le savez, assez généralement repandue, on la retrouve partout dans Aringhi, le traducteur de Bosio, dans Bottari, Boldetti, dans les guides de Rome mis entre les mains de tous les étrangers. M. Raoul-Rochette la formule ainsi (2) : « Les souterrains qui environnent Rome de toutes parts, furent primitivement creusés pour l'extraction de cette terre volcanique nommée pouzzolane, qui forme en grande partie le sol où cette ville est bâtie, et qui fut de tout temps un des principaux éléments de ses constructions..... Or ces carrières de sable, ces antres souterrains qui existaient aux portes de Rome, et en particulier en dehors de la porte Exquiline, ne sauraient être que ces mêmes catacombes qui se retrouvent encore aujourd'hui très-vastes et très-multipliées. »

Les adversaires du savant religieux sont nombreux,

(1) Page 7. — (2) Tableau des catacombes de Rome, Paris, 1837, p. 21 & 23.

Digitized by Google

mais il ne les craint pas parce qu'il marche appuyé sur des faits ; on ne lui reprochera pas d'avoir étudié la Rome souterraine sur terre, dans les livres, tout à son aise. Depuis quatre ans et plus, il a parcouru dans tous les sens ces cimetières chrétiens, sans se laisser arrêter par les obstacles qu'il rencontrait à chaque pas; il a tout vu, tout examiné, et il ne raconte que ce qu'il a pour ainsi dire touché du doigt; il a trouvé les voies obstruées par des éboulements, par des terres d'alluvions amenées par les pluies battantes et vraiment diluviennes, qui en certaine saison tombent sur la campagne romaine. Précédé de ses intrépides *scavatori*, il s'est frayé une route; par d'étroites ouvertures, il s'est avancé jusque dans les galeries les plus obscures et les plus difficiles, ramassant de temps à autre une inscription précieuse, expliquant une peinture, emportant quelque fragment de sculpture chrétienne; il a visité tous ces cimetières qui entourent Rome sur les deux rives du Tibre comme une enceinte continue, cimetières dont le nombre s'éleve à plus de soixante; il a découvert de nouvelles voies, de nouvelles chapelles, véritables trésors échappés à ses devanciers; ses promenades, quoique peu agréables ont été nombreuses, et il nous dit quelque part qu'il a visité plus de deux cents fois le cimetière de S^te^-Agnès; il raconte simplement, sans apprêt, sans se laisser emporter par son imagination. Quoique son ouvrage soit des plus sérieux, la narration en est pleine de charme, il raconte avec cette quiétude d'esprit avec laquelle il aurait décrit sa propre cellule. Ce livre vous fait assister à toutes les scènes touchantes qui ont eu lieu sous les collines de cette campagne romaine si fertile en souvenirs; on suit avec intérêt toutes les phases de la vie que les chrétiens menaient dans ces tombeaux lorsque la persécution sévissait au-dehors, on assiste à toutes les

Digitized by Google

douleurs, à toutes les cruelles angoisses de nos aînés dans la foi. Grâces soient rendues au savant religieux qui nous initie à cette vie de sacrifices, grâces lui soient rendues parce qu'il a donné un nouvel essor à l'étude des monuments du christianisme, et qu'il appelle de nouveau l'attention des hommes instruits sur des études trop longtemps négligées ; grâces lui soient rendues en un mot de ce qu'il a replacé sur le front de l'église primitive, une des plus nobles couronnes qui puissent y briller.

Nous devons l'avouer cependant, ce livre n'aura point la portée des ouvrages immenses publiés sur la même matière par Bosio et autres auteurs. Quoiqu'entièrement nouveau par suite de l'état où se trouve actuellement la critique sacrée, par suite aussi des progrès qu'ont faits les sciences naturelles ainsi que toutes les études d'érudition et d'histoire, il sera ancien sur quelques points. La vérité avant tout ; on doit l'envisager surtout comme le complément nécessaire de tous les ouvrages publiés jusqu'à ce jour, et l'antidote des erreurs qui s'y sont glissées de la meilleure foi du monde.

Un mot sur la manière de procéder du savant auteur. Les devanciers du Père Marchi posaient des principes et apportaient ensuite des faits qu'ils s'efforçaient de rattacher aux principes formulés d'abord. Le P. Marchi pose les faits, il raisonne, ensuite il tire les conséquences, il finit par où les autres ont commencé. Ecoutons la raison qu'il en donne : « J'ai remarqué, dit-il, qu'il suffit dans ce genre d'études de mettre en avant des maximes et des principes généraux, pour que d'ordinaire l'écrivain soit malheureusement enchainé dans l'interprétation des faits et des monuments particuliers. Je n'ai pas voulu qu'un système mal fondé m'entrainât dès les premiers pas hors du raisonnement, et me fît voir les choses sous un aspect qui aurait bien pu ne pas être

Digitized by Google

toujours le plus vrai. Je dirai d'abord avec la plus grande liberté l'opinion des autres et la mienne ensuite sur les monuments particuliers, et s'il y a des principes universels dont les monuments soient comme une conséquence, j'attendrai pour les annoncer et les proclamer que l'examen des monuments eux-mêmes soit terminé (1). »

Dans des planches qui se recommandent par la fidélité et la netteté du trait, le P. Marchi donne le monument d'abord, il l'explique ensuite, et a soin d'examiner toutes les questions intéressantes qui peuvent s'y rattacher. Son ouvrage est un véritable atlas sacré, une magnifique collection de cartes chrétiennes où l'on peut aussi aller à la recherche de véritables trésors; il a fallu du temps, une véritable patience de bénédictin pour donner les monuments avec une pareille précision; pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur la planche de la 3e livraison qui contient le plan général des catacombes de Ste-Agnès.

L'ouvrage paraît à Rome par livraisons mensuelles; chaque livraison contient deux feuilles de texte, 16 pages in-4°, plus quatre planches dessinées et gravées avec le plus grand soin. Le nombre des livraisons ne dépassera pas soixante; l'ouvrage, sous le rapport typographique, ne laisse rien à désirer.

Les monuments chrétiens des premiers âges sont examinés sous le triple point de vue de l'architecture, de la peinture, de la sculpture, parce qu'ils appartiennent à la fois à ces trois arts si étroitement unis. Cette division est naturelle, et laisse espérer que l'ouvrage sera parfait et complet. Le livre est écrit en italien, dans un style facile, coulant, qui laisse cependant

(1) Page 16.

Digitized by Google

quelquefois apparaître quelques formes du dialecte vénitien que parle l'auteur. Nous avons entendu plusieurs personnes regretter que cet ouvrage ne fût point écrit en latin ; pour nous, nous ne partageons point ces regrets. L'étude des langues entre généralement dans le système d'éducation moderne, et la langue italienne, vu ses rapports avec la langue française et la simplicité de sa grammaire, ne sera point un obstacle à la diffusion de cet ouvrage. Qu'il me soit permis d'émettre le vœu qu'une plume facile et élégante rende dans notre langue cet ouvrage de science profonde, et le but que quelques personnes se proposaient en désirant voir l'ouvrage écrit en langue latine sera atteint. L'idiôme dans lequel Cicéron prononçait ses belles harangues était autrefois la langue des poètes, des artistes, des archéologues, des jurisconsultes; mais nous sommes loin du temps où Bembo conseillait à l'Arioste d'écrire en latin son *Orlando furioso ;* le latin était à cette époque et depuis la langue des savants. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi, chaque auteur écrit d'abord selon l'idiôme de son pays, sans se soucier des difficultés que rencontrera l'étranger pour lire et comprendre son ouvrage. La langue française a sur les différentes langues de l'Europe un avantage bien précieux, c'est qu'elle est la plus répandue de toutes. « Vous autres français, me disait un jour le cardinal Orinoli, vous ne voulez apprendre aucune langue étrangère et vous forcez ainsi toute l'Europe à connaître et à parler la vôtre » L'ouvrage du P. Marchi, traduit en français, serait lu, nous n'en doutons point, par tous les savants que l'étude des vieilles choses intéresse et que ne rebute point la lecture d'un ouvrage sérieux ; et plusieurs verraient avec joie l'église dans ces temps où le refroidissement gagne bien des cœurs, où les croyances s'affaiblissent, reprendre de nouveau la route oubliée

Digitized by Google

des catacombes comme pour remonter à sa source, rouvrir et fouiller en tous sens les antiques sépultures, afin d'essayer de ranimer avec les dépouilles de la tombe l'enthousiasme des premiers âges, et de réchauffer la foi du christianisme avec les traditions et les monuments de son berceau.

Digitized by Google

Etude sur Alfieri,

PAR M. DEFOURNY.

—

On a dit et redit souvent que les grands hommes sont l'expression de leur siècle, que la vie d'un homme supérieur est comme le reflet de la vie de son époque. Quoi que cette proposition ait de spécieux, il me semble que la maxime contraire serait plus vraie; on pourrait l'affirmer avec plus de raison, le siècle devient tôt ou tard l'expression du génie. L'histoire est là pour confirmer cette assertion. En effet, en philosophie, Socrate était-il le représentant des athéniens de son époque, qui le condamnèrent à boire la ciguë, et ne fut-il pas plutôt le père de Platon et de son école? En législation, est-ce Lacédémone qui a créé Lycurgue, ou Lycurgue Lacédémone? Dans l'art militaire, est-ce la Macédoine qui a fait Philippe et Alexandre, ne sont-ce pas plutôt ces deux grands hommes qui l'ont faite elle-même reine de la Grèce et de l'Asie? En civilisation, n'est-ce pas Charlemagne presque sans son siècle, qui a essayé de poser les premiers fondements de l'unité européenne quoique sur des bases chancelantes et prématurées? A ces exemples je pourrais en ajouter d'autres, mais je crois que ces faits et la simple raison suffisent à nous montrer que si l'homme de génie ne peut rien faire de rien parce qu'il est homme, il est pareillement vrai que le génie est actif plutôt que passif, créateur et non créature, au sens vulgaire de ce mot, qu'il est

Digitized by Google

type et non caractère, qu'il est modèle bien plus que copiste. Je dirai plus, et cette fois je serai de l'avis de tous, la création est l'unique sceau du génie. L'homme dont l'ascendant domine la foule, dont les idées se font jour tôt ou tard dans les masses, est à coup sûr un homme rare; mais s'il acquiert cet ascendant malgré une opposition universelle, s'il domine par ses idées seules, s'il lutte victorieusement contre le torrent, et finit par le faire remonter avec lui, nul n'hésitera à lui donner le titre d'homme supérieur.

Qu'on me pardonne ces considérations générales, elles ne sont point ici un hors-d'œuvre. Si l'on en tient compte, ma tâche est à moitié remplie; et, malgré l'opinion de quelques critiques, le poète Alfieri a été un homme de génie. Car, simple citoyen, il a exercé une puissante et durable influence sur sa patrie en ranimant en elle l'esprit national; et, dans un siècle de faiblesse intellectuelle et morale, il a rendu à la littérature décrépite de son pays la force et la vigueur.

Vers le deuxième tiers du dix-huitième siècle, au moment où parait Victor Alfieri, l'Italie n'est déjà plus une nation. Elle a vu pendant cinquante ans les peuples de l'Occident, comme autrefois ceux du Nord, entraînés au-delà des Alpes, souiller des horreurs de la guerre le sol de la patrie. Les Francs et les Goths (ils l'étaient encore comparés à elle) l'ont envahie comme autrefois. Elle leur a réellement donné sa civilisation. Car elle-même ne l'a plus, elle en a perdu l'âme, sa conscience de peuple, le sentiment de sa nationalité. Tour à tour aux mains du Français et de l'Espagnol qui lui ont apporté la servitude, elle est maintenant accoutumée à baisser la tête sous le joug. Adieu, moyen-âge de l'Italie, qu'on pouvait appeler hier encore âge moderne de la Péninsule. Adieu, belles républiques, autrefois

Digitized by Google

malheureusement isolées, maintenant anéanties. Florence est tombée. Son grand secrétaire est mort. Ni Cromwell, ni Cranmer ne viendront plus entendre ses leçons. Il est mort et avec lui toute étincelle de vie nationale, et par suite toute véritable vie littéraire. Le goût des Concetti, l'école des Secentistes est à son apogée. Marini a composé son poème immoral d'Adonis en vingt chants. Nulle originalité, nulle verve, sauf peut-être celle de l'esprit, n'éclate dans ce poète ni dans son école. Le concetto a remplacé le poème d'invention, l'esprit a supplanté le génie. Des mots, des mots, des mots, avait dit Shakespeare, et certes s'il faisait allusion à la littérature italienne, son jugement était indiscutable. Toutefois, quelques hommes ont la conscience du mal; et une tentative de réaction semble s'opérer. Une académie est fondée à Rome sous les auspices de la fille de Gustave-Adolphe, de Christine de Suède. Mais quelle réaction ! Au temps d'Auguste, le poète débutait par la pastorale et aboutissait à la grande épopée; aujourd'hui la pastorale est le point de départ et le terme. L'Académie des arcades ou arcadiens, voilà ce qu'on essaie d'opposer à la mollesse et à l'inanité de la littérature italienne. L'esprit de cette école envahit l'Italie toute entière, dit Madame Tastu. Maffeï paraît, Métastase le suit de près. Mais Maffeï copie notre théâtre, et les premiers opéras de Métastase portent encore les titres d'Endymion, des Hespérides, de Galatée. Sans doute, pour une telle époque, c'est quelque chose que ces deux poètes, et ils ont acquis une gloire relative :

Ambo florentes ætatibus,

Mais aussi :

Arcades ambo.

Pour ressusciter une littérature amollie, il ne suffit

Digitized by Google

pas de mélodrames ni de pastorales affadies. Qui donc ranimera l'Italie ? Qui ressuscitera cette noble littérature qu'a créée le Dante, que le Tasse semble avoir épuisée pour jamais. La réforme est difficile. Car il faut aller à la source du mal. Pour ressusciter la littérature italienne, il faut ressusciter l'esprit national ; la cause marche avant l'effet ; et certes, ressusciter une nation n'est pas une œuvre puérile, c'est un travail gigantesque, je dirais presque divin. Un homme s'est rencontré qui a osé, je me trompe, qui a voulu l'entreprendre : car la volonté c'est Alfieri tout entier. Jusqu'à vingt-cinq ans, Alfieri fut inutile au monde et à l'Italie ; mais ses plaisirs, sa vie dissipée, ses courses à cheval d'un bout à l'autre de l'Europe, ses excursions périlleuses à travers les glaces de la Laponie, tout fait déjà pressentir dans ce jeune dompteur de chevaux, l'homme dont l'âme énergique conçut l'affranchissement moral et littéraire de son pays, et dont la volonté de fer réalisa autant que possible ce double plan. A vingt-cinq ans il est lassé, disons mieux, il est dégoûté de ces plaisirs de Spartiate. Un noble but devient l'unique pensée de sa vie. Il voit la plaie. L'Italie, subjuguée comme peuple, a oublié qu'elle est une nation ; l'Italie, stérile comme littérature, se traîne à la remorque de l'étranger. Les Verri, les Beccaria, les Giannone, économistes et politiques, posent avec précaution leurs pieds sur la trace des Helvétius et des La Mettrie, non sans l'avoir baisée respectueusement d'abord. Avec les idées ils empruntent la langue étrangère et dénaturent la langue de la patrie ; l'Italie fut un département français bien avant Napoléon. Alfieri le voit, et son chemin est tout tracé. Il combattra l'influence française : et ici, Messieurs, je ne craindrai pas de louer les sentiments de mon poète : la France est trop nationale, pour ne pas

Digitized by Google

aimer la nationalité, même chez les peuples ses voisins; elle est trop généreuse pour ne pas admirer la vertu, même dans un ennemi. Bayard estimait le pape guerrier Jules II, et il le lui disait en face, dans son franc et noble parler de chevalier. Je le dirai donc hautement : la gloire d'Alfieri fut de ressusciter la nationalité italienne, en combattant l'influence française. Il fit pour cela un livre tout exprès, ayant pour titre le *Misogallo*.

» Que les italiens aient un caractère national qui » leur est propre, dit M. Gioberti (1), cela paraît trivial » à dire. Néanmoins, le premier qui formula cette vérité » ne devait pas être un esprit vulgaire. Les vérités » morales nous semblent communes, très-faciles à » trouver, mais l'expérience atteste que ce n'est pas une » œuvre vulgaire de les découvrir et de les proclamer, » surtout quand on heurte par là son siècle et l'opinion. » Or, quand Alfieri proclama que l'Italie était une » nation, et qu'elle devait avoir un caractère à elle, » ce cri eut le mérite d'une découverte. »

Messieurs, il n'y a guère de cela plus d'un demi-siècle, et aujourd'hui il n'est pas en Italie un homme de cœur, un littérateur de renom qui ne haïsse la servitude. Les plus belles renommées littéraires de l'Italie, au dix-neuvième siècle, ont été d'abord des gloires patriotiques. Eh bien! c'est à Alfieri que la Péninsule le doit; c'est lui qui a le premier donné l'impulsion à ce mouvement vers la liberté civile auquel nous assistons aujourd'hui avec une si douce sollicitude. Il est vrai que les Pellico, les Manzoni, et la plupart de leurs illustres contemporains ne partagent pas la haine d'Alfieri contre l'influence française. C'est que, loin de lui être nuisible, l'imitation

(1) Introduction à l'étude de la philosophie; trad. tom. I. p. 173.

Digitized by Google

des français serait aujourd'hui salutaire à l'Italie. Les italiens eux-mêmes le proclament.

« La France, dit un d'entre eux, à qui l'on reproche » pourtant d'être injuste envers elle (2), la France » possède des inventions et des institutions que nous » ferions sagement de nous approprier. Les français » ont bien mérité de la liberté civile et politique de » l'Europe. Ils sont destinés à être les alliés de l'Italie » quand l'Italie sera redevenue une nation. »

Tel est le langage des italiens, qui honorent leur patrie par le dévouement à la cause nationale. Mais à qui doivent-ils de pouvoir parler ainsi, et faut-il faire un crime à Alfieri de n'avoir pas parlé comme eux? Ils donnent à la France une large part dans leurs affections, parce qu'ils sont maintenant italiens en espérance et en désir, sinon en fait; mais au temps d'Alfieri, il en était bien autrement. Les italiens, permettez-moi l'expression, elle n'est pas de moi, les italiens étaient des singes; et il fallait en faire des hommes avant d'en faire des imitateurs intelligents. Alfieri l'a entrepris seul entre tous, et il a réussi. Qu'il n'ait pas gardé la justice et la modération à l'égard de la France, je l'accorde; qu'il ait exagéré le remède, je ne le nie pas. Mais son but était noble, ses moyens légitimes en eux-mêmes; et en outre, si l'on tient compte des excès de la révolution française auxquels Afieri assista en personne, on pourra, sans être taxé d'une admiration servile, sinon le justifier, du moins l'excuser.

Je ne puis passer ici sous silence une objection souvent reproduite. Des critiques, devant le mérite desquels je m'incline profondément, séduits sans doute,

(2) Introduction à l'étude de la philosophie; trad. tom. I. p. 39.

Digitized by Google

par l'attrait que présente le contraste des petites causes et des grands effets, ont attribué à un incident de la vie privée d'Alfieri sa haine implacable contre la France. Un simple coup-d'œil sur les dates suffit pour renverser l'échafaudage bâti sur une anecdote. Après le 10 août, Alfieri quitta précipitamment la France. Plus tard, le gouvernement de 93 confisqua la belle édition des tragédies d'Alfieri, dont il avait lui-même pendant trois ans surveillé l'impression chez P. Didot. Voilà, nous dit-on, la petite cause de la grande haine d'Alfieri contre la France et les crimes de sa révolution. *Indè iræ*.... Or, on a une lettre d'Alfieri datée de Paris, 14 août 1792, adressée à l'abbé de Caluso, son ami, dans laquelle il raconte la journée du 10 août avec horreur, appelant l'assemblée *perfide*, et la municipalité de Paris, *archi-perfide*. C'était un an avant la saisie de son édition. Si les critiques concluent qu'Alfieri devint l'ennemi de la France, par suite de l'injuste confiscation de ses livres, nous pouvons conclure à notre tour que dans ce cas la cause est venue après l'effet, ce qui est au moins fort singulier.

Maintenant, quels moyens prit Alfieri pour rendre à l'Italie, *sui nescia*, comme il l'appelle, la conscience d'elle-même, pour soustraire la vie morale et intellectuelle de son pays à la servilité de l'influence étrangère? Il fit des livres. Quels livres ? Il suffit d'en énoncer les titres : un traité de la Tyrannie, des Odes sur l'affranchissement de l'Amérique, l'Etrurie vengée, le Prince et les Lettres, le Misogallo, des satires, des comédies, des tragédies.

On voit, par cette seule nomenclature, qu'il lui était possible comme à d'autres de détester les excès de la révolution française, et de toutes les révolutions sanglantes, et de vouer un culte à la liberté.

Digitized by Google

Mais, si Alfieri n'a jamais eu d'autre arme que sa plume, si, loin de flatter l'opinion, il marchait à rebours d'elle, d'où vient donc qu'il eut tant d'influence? On ne peut répondre autre chose, ce me semble, sinon qu'il était un homme de génie.

Le génie seul peut avoir exercé un semblable ascendant. Encore une fois, la régénération d'un peuple n'est pas une œuvre vulgaire. Et il avait une volonté égale à son génie, celui qui l'a entreprise dans un siècle de torpeur intellectuelle et morale.

Tels sont, Messieurs, les titres d'Alfieri à la reconnaissance de l'Italie: titres un peu méconnus peut-être en deçà des monts, mais partout incontestables et incontestés. Il me reste à envisager l'écrivain et surtout le poète. Ici, les opinions se partagent. Les uns font d'Alfieri un poète original, les autres le tiennent pour un copiste du théâtre français; et, chose étrange, ni ceux-ci ni les premiers ne lui refusent le génie littéraire. Sans prétendre m'ériger en juge de ce différend, je me range toutefois de l'avis du grand nombre des italiens, juges plus compétents, je crois que tous autres, en cette matière, et je présenterai quelques raisons à l'appui de mon sentiment, ou plutôt du leur.

L'examen des œuvres complètes d'Alfieri souleverait plusieurs questions importantes et difficiles sur la littérature italienne, questions à peine résolues au de-là des monts et dont la discussion m'entraînerait d'ailleurs hors des limites de cette simple esquisse. Les tragédies étant la principale gloire littéraire d'Alfieri, et le débat roulant tout entier sur elles, je l'envisagerai surtout comme poète dramatique.

Avant d'entrer dans les détails, il est bon de ne pas oublier ce qu'est Alfieri: il est d'une part ennemi de

Digitized by Google

l'influence française et de l'imitation étrangère; il veut rendre à l'Italie une nationalité civile et littéraire. De plus, il a atteint son but autant que cela était possible. L'école des Trecentistes, c'est-à-dire, une réaction en faveur de la littérature italienne du treizième siècle, est aujourd'hui florissante en Italie; et elle date de lui. Or, je le demande, cet homme a-t-il pu commencer cette double révolution, en perpétuant chez ses compatriotes l'esprit étranger, en consolidant par son propre servilisme l'influence étrangère, et surtout l'influence française? Non, Messieurs, c'est un fait constant, bien loin de s'abreuver aux sources étrangères, Alfieri a ramené l'Italie vers ses anciens jours ; il a réhabilité l'esprit du Dante, comme son illustre contemporain et ami Monti en a réhabilité le style. Or, qu'on me permette de le dire, l'esprit du Dante et l'esprit français répugnent l'un à l'autre. Ce n'est pas tout. Depuis que *Buffon* a dit : *le style c'est l'homme*, nul ne s'est avisé de nier cet adage, au moins complètement. Or, le caractère individuel, la personnalité si forte d'Alfieri répugnait elle-même à toute espèce de servilisme, et plus encore, je crois, au servilisme littéraire, qu'à tout autre, parce qu'Alfieri aimait la gloire aussi passionnément que les chevaux, et qu'il voulait, il l'atteste cent fois lui-même dans sa vie, la gloire d'être un poète nouveau.

Si vous ne savez pas qu'Alfieri fut un poète de volonté, tout vous l'apprendra: son vers concis, plein de nerf et de dureté; la plus grande simplicité dans la contexture de la fable; l'admirable enchaînement du dialogue et la plus parfaite unité dans la composition; le petit nombre des personnages, la solitude de la scène, le manque d'épisodes, l'énergie des sentiments, le terrible des catastrophes, l'idéal fier et sauvage des caractères; la crudité des teintes et des contours, qui

Digitized by Google

ne sont ni ombrés ni arrondis et manquent totalement de clair obscur; en un mot, ce faire énergique et sévère qui perce dans tout le plan comme dans les moindres parties, qu'aucun modèle n'a précédé dans ses beautés ni dans ses défauts, qu'aucun imitateur ne pourra dignement reproduire.

Allons plus loin. Il est vrai, abstraction faite de l'homme et de ses sentiments, on peut voir dans les tragédies d'Alfieri une ressemblance avec la tragédie française du XVII^e^ siècle. Mais pourquoi Alfieri ressemble-t-il à Corneille ? C'est que la tragédie française est presque le beau idéal du genre adopté alors, et qu'Alfieri se modelant sur l'antiquité classique, et cherchant ce beau idéal, n'a pas pu ne pas se rencontrer avec la tragédie française. Dites-moi qu'il a imité Corneille, j'y consens, mais dites aussi qu'un tel imitateur ne compte pas parmi le *servum pecus* d'Horace ; que toutes ses compositions dramatiques portent son propre cachet, le sceau italien, le sceau du Dante, italien s'il en fut jamais. Et puisque je viens de nommer Horace, laissez-moi dire qu'Alfieri a imité Corneille, comme Horace a imité Simonide, Tyrtée et Pindare, et tous les lyriques grecs; ce qui n'ôte rien à son mérite de poète original.

Sans poursuivre sur ce ton d'argumentation scholastique, contentons-nous d'établir les différences qui existent entre le théâtre d'Alfieri et la tragédie française.

On a adressé à nos poètes deux reproches qui accusent moins leur génie que le faux goût de leur siècle, mais qui pourtant sont fondés : ces confidents et ces fades galanteries que n'épargnait pas la satire de Boileau.

Digitized by Google

Je ne sache pas qu'on ait vu ni qu'on puisse voir d'autres taches dans notre tragédie classique, à moins de vouloir sortir du genre, c'est-à-dire, de la question. Eh bien ! Messieurs, ces deux imperfections, regardées à bon droit comme capitales, (la dernière surtout), ces deux défauts n'existent pas dans Alfieri. Chez lui, point de ces éternels confidents, que le besoin d'un long récit amène seul sur la scène : chez lui l'affection conjugale, l'amour fraternel avec leurs craintes et leurs sollicitudes, l'amitié avec son noble et chaleureux dévouement ont remplacé l'invraisemblance et la fadeur de la Dame des pensées, et cela non pas comme principal, mais le plus souvent comme accessoire, ce qui est à noter, pour ne pas se méprendre sur le sens de cette remarque. Lisez dans la *conjuration des Pazzi* le rôle de Bianca, et surtout la scène première de l'acte v, que Schiller avec toute son originalité a très-probablement imitée dans *Fiesque*. Lisez *Oreste*, où Alfieri n'a pas craint de faire marcher de front l'amour fraternel d'Electre et l'amitié de Pylade. Lisez surtout *Saül*, où l'amour paternel, l'amour filial et l'amitié se livrent une lutte si saisissante dans le rôle de Jonathas, de Michol et de David; et dites ensuite s'il n'y a pas progrès, s'il n'y a pas réforme réelle à avoir composé d'après cette règle dix-neuf tragédies. Il y a plus, Alfieri n'a point reculé devant la passion elle-même. Lisez *Antigone*, et comparez Hémon et la fille d'Œdipe à Hippolyte et à sa *triste* Aricie. Je sais bien que des hommes, impossibles à contenter, répondent qu'Alfieri n'a rien fait en supprimant les confidents parasites, pour les remplacer par des monologues. On dit plaisamment que ceux-ci ne valent guère mieux; par la raison qu'on rencontre bien rarement des hommes qui se promènent

Digitized by Google

de long en large, en se racontant à eux-mêmes ce qu'ils ont fait et ce qu'ils éprouvent. C'est vraiment là une plaisanterie. Si c'est autre chose, il faut supposer que tous les auteurs dramatiques anciens ou modernes, partisans ou ennemis des trois unités, sont tombés en ce point dans l'invraisemblance. Sans parler d'Eschyle, dont les drames se ressentent encore du dithyrambe populaire d'où est sortie la tragédie grecque, Euripide commence *Hécube* par un monologue de cinquante-huit vers. *Hamlet* et le *Roi Lear* en sont pleins. Dans les *Brigands*, Moor et Franz ont des soliloques de trois pages.

Selon les mêmes critiques, Alfieri n'aurait imité l'antiquité que de seconde main dans ses tragédies mythologiques ou grecques. Je le sais, un grand nombre de ses pièces étaient faites ou esquissées avant qu'il eût atteint ses cinquante ans, époque à laquelle il apprit la langue d'Eschyle. Mais alors, nouveau mérite : car *Argie* et *Antigone* sont mille fois plus fraîches de simplicité et de naturel antique que tous les personnages analogues de Racine, pour qui, d'ailleurs nul ne tient à revendiquer ces qualités. Rien n'approche davantage de l'Ismène et de l'Antigone d'Eschyle dans *les Sept devant Thèbes*.

Plusieurs voudraient encore que les sujets antiques fussent traités en tout point à la manière antique ; que pas un seul sentiment, pas un seul mot ne pût être renié par un grec, dans un sujet grec traité au XVIII^e^ siècle du christianisme. On voudrait dans une tragédie d'*Agamemnon*, par exemple, que non-seulement Clytemnestre tuât son mari de sang-froid, mais qu'elle eût à peine ensuite quelques velléités de remords ; que dans une tragédie d'*Oreste*, Oreste tuât sa mère de sang-froid, qu'il lui donnât à peine un regret, et, qu'en

Digitized by Google

proie aux furies, il ne fût nullement fils, mais uniquement coupable. Je trouve que de semblables personnages répugnent complètement à notre scène, et je tiens pour sûr qu'ils n'exciteraient guère moins de dégoût qu'une série de meurtres accomplis sur le théâtre en moins de trois heures, parce qu'ils répugnent à nos mœurs. Je ne sache pas que le terrible fatalisme d'Eschyle ait été reproduit une seule fois dans toute sa nudité sur la scène moderne, sauf peut-être par Werner ; encore, dans le *Vingt-quatre février*, Kunz tue-t-il son père dans un accès de fureur ; le petit Kunz, sa sœur à un âge où il n'a pas encore l'usage de la raison ; enfin, Kunz le père tue son fils sans le connaître. Donc, de deux choses l'une, si vous voulez qu'il ne manque pas un iôta ni un apex grec à une tragédie imitée des anciens, dites alors au génie créateur de traduire mot pour mot les tragédies antiques, au risque de choquer nos mœurs, et de voir la pièce *tomber tout-à-fait à plat* sur notre théâtre, selon l'expression de Rousseau, ou interdisez-leur les mêmes sujets ; ce qui peut-être ne serait pas le plus mauvais parti.

Nous admirons Eschyle dans les livres, sans doute, mais, d'abord, à cause de cette majesté si simple et de ce pur parfum du style antique, qui nous charme d'autant plus, nous autres modernes, que nous en sommes plus éloignés. Nous admirons Eschyle ensuite, parce que nous assistons à ses drames en érudits plutôt qu'en spectateurs. Nous nous mettons à la place des grecs, nous nous faisons grecs en quelque sorte, et c'est à cette condition seule qu'il nous plaît. L'*Oreste* de Voltaire, qui est pourtant bien plus français que grec, mais où la fatalité est dépeinte un peu trop crûment, eut d'abord quelque succès, grâce au talent du

Digitized by Google

poète, et à la vogue dont il jouissait déjà ; mais il tomba bientôt, et aujourd'hui on ne le joue plus, et dernièrement on ne l'a pas réimprimé dans une édition choisie des tragédies de ce poète.

Pour moi, j'aime mieux l'Oreste d'Alfieri tuant sa mère sans la voir et sans le savoir, au moment où il renverse tout sur son passage pour immoler Egysthe ; j'aime mieux voir son désespoir amené par un reste d'amour filial, en même temps que par la conscience du parricide. Nous autres chrétiens, qui appellons Dieu notre père, nous ne pourrions jamais nous prêter à la fiction du *Fatum*. Pour les Grecs, cette fiction était presque vraie ; pour nous, elle a perdu jusqu'à la vraisemblance.

Voulez vous un fait pour preuve ? — Dans une tragédie de Ducis, *OEdipe*, l'OEdipe grec aigri par la fatalité, et descendu jusqu'à l'affreux sublime du désespoir, enveloppe dans une même malédiction ses deux fils Etéocle et Polynice, avec cette *fureur de sang-froid* qui caractérise la passion chez les anciens. A part l'imprécation de Camille, peut-être n'avons nous rien dans tout notre théâtre qui puisse être comparé à ce morceau empreint d'une énergie si sauvage à la fois, et si parfaitement conforme à l'esprit grec. Et on y rencontre ces vers :

(*Œdipe à son fils Polynice*).

Toi, va-t-en, scélérat, ou plutôt reste encore
Pour emporter les vœux d'un vieillard qui t'abhorre....
Ton Etéocle et toi, privés des funérailles,
Puissiez-vous tous les deux vous ouvrir les entrailles !

Eh bien ! la chronique du théâtre nous apprend que ces vers passèrent toujours sans être applaudis. Mais quand le poète revenant comme malgré lui à l'esprit moderne, laisse fléchir le courroux d'OEdipe en dépit

Digitized by Google

de Sophocle et de la vérité antique, quand il lui met dans la bouche ce vers si plein de vraisemblance pour nous autres modernes :

Crois-tu qu'à pardonner un père ait tant de peine...,

alors, et alors seulement un vif enthousiasme saisissait les spectateurs, et le théâtre retentissait des plus bruyantes acclamations. C'est qu'alors la fatalité grecque était vaincue par l'instinct du poète chrétien ; Œdipe ne reflétait plus le destin avec son immobilité impitoyable, mais il semblait bien plutôt modelé sur le Dieu paternel du christianisme, sur le Dieu des pardons :

Crois-tu qu'à pardonner un père ait tant de peine ?

Maintenant que j'ai répondu de mon mieux aux graves inculpations dont on a chargé Alfieri, je me permettrai à mon tour de faire un grave reproche à ses adversaires. Le chef-d'œuvre tragique d'Alfieri, au dire de tous les Italiens, est *Saül*. Pourquoi n'en disent-ils pas un mot; pourquoi les uns ne nomment-ils pas, les autres mentionnent-ils à peine cette pièce? Que dirions-nous d'un critique italien qui, examinant le théâtre de Racine, ne dirait mot d'*Athalie?* J'ignore quel mystère est là-dessous ; ce que je sais, c'est que la tragédie biblique de *Saül* répond seule à toute objection. Racine aussi a fait des tragédies bibliques. Mais qui oserait dire que l'âpre et rude Alfieri a imité le doux Racine? Et d'ailleurs, entre la pièce italienne et les pièces françaises de ce genre, il n'est rien de commun, sinon le genre lui-même.

La mort de Saül, dont j'ai dit un mot tout à l'heure, renferme des chœurs ou plutôt des chants lyriques. Et ici encore Alfieri n'a pas craint de se mesurer avec nos grands tragiques; mais sans les copier, sans même les imiter, car le sujet des chœurs ou chants lyriques

Digitized by Google

de David dans la tragédie de Saül, n'est pas même indiqué dans Esther ou Athalie. — Nous avons essayé de reproduire un de ces chants dans notre langue. La scène est au camp des Hébreux, en face des tentes des Philistins, sur la montagne de Gelboé. David proscrit, malgré les prières de Jonathas et de Michol, s'est présenté sans armes devant Saül et lui a offert sa tête : car il ne pouvait se résoudre à rester oisif même sous une tente d'exilé, tandis qu'Israël combattrait pour son roi et sa liberté. Subjugué par cet héroïque courage, Saül lui a pardonné. Mais bientôt l'esprit mauvais s'empare de lui, et il entre dans un de ses accès familiers de mélancolie furieuse. Sa poitrine est haletante; son regard farouche, noyé dans les larmes; il respire à peine. Alors Michol prie David de lui prêter comme autrefois le secours de ses chants pour éloigner l'esprit mauvais. Soudain David sent la présence de l'esprit de Dieu ; il prélude : Saül assoupi reconnaît sa voix, et le prie de lui montrer un éclair de son printemps, un souvenir de son noble passé.

Alors David entonne le chant de la bataille :

Qui vient, qui vient ? et qu'entends-je sans voir ?
Sous le ciel qui tonne,
Vole et tourbillonne
Un nuage noir.
Voici qu'il s'entr'ouvre,
Pareil aux volcans;
L'éclair qu'il recouvre
Déchire ses flancs.
Les armures brillent,
Les glaives scintillent.
Je vois des guerriers
Par mille milliers :
Le sol tremble et gronde,
Sous les pieds nerveux
Des coursiers fougueux.
Les pôles du monde

Digitized by Google

En ont retenti;
Comme au Sinaï,
L'air, la terre et l'onde
Ensemble ont mugi.
Voici l'arche sainte
Du vieux peuple hébreu;
Et, la tête ceinte
D'un bandeau de feu,
Un guerrier s'élance.
C'est le roi, c'est Saül au fort de sa puissance.
A son terrible aspect tout tremble et se confond,
Chars, éléphants, coursiers, tout se mêle et se rompt,
Au sein de la mêlée ardente.
De ses yeux a jailli la divine épouvante :
Nul n'échappe à l'effroi: le frisson de la mort
Parcourt les veines du plus fort.

. . . . . .

. . . . . .

Fils d'Ammon, où s'en va
Ta superbe arrogance ?
Où s'en vont les mépris dont ta lâche insolence
Couvrait le front des fils de Jéhovah?
Regarde maintenant: trop étroite est la plaine
Pour les corps de tes combattans.
Quelle riche moisson ! Notre aire sera pleine
De têtes et de troncs sanglants.
Regarde où t'a conduit ta confiance vaine
En tes dieux de pierre et de bois !
Mais voici que j'entends la trompe des batailles
Mugir une dernière fois
Pour célébrer tes funérailles.
C'en est fait, c'en est fait d'Edom;
Saül la terrasse: elle tombe,
Et son glaive a creusé sa tombe,
Tandis qu'elle insulte à Sion.
Pareil à ce torrent qu'amène
Le départ d'un hiver neigeux,
Il inonde, il détruit, il arrache, il entraîne
Saba, Moab, Edom, dans son cours orageux !

Digitized by Google

Compte-rendu du recueil de l'Académie des Jeux Floraux,

PAR M. MIDOC.

—

MESSIEURS,

Dans votre dernière séance, vous m'avez chargé de vous rendre compte du recueil de l'*Académie des jeux floraux*. Et tout d'abord, je dois vous adresser des remercîments : après m'avoir accordé l'honneur de siéger parmi vous, Messieurs, vous avez encore voulu me donner pour mes premières armes le travail le plus doux et le plus en harmonie avec mes goûts.

Je vais donc essayer de vous dire en peu de mots les impressions qu'une lecture attentive a laissées dans mon esprit.

Le livre se divise en deux parties bien distinctes : la première contient les ouvrages (poésie ou prose), couronnés dans le concours; la seconde renferme les discours et les rapports de MM. les Mainteneurs des jeux floraux.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, qu'appréciant les ouvrages couronnés par l'Académie de Toulouse, je vienne en quelque sorte confirmer ou critiquer les jugements qu'elle a portés : ce rôle ne conviendrait nullement à votre rapporteur et serait en désaccord complet avec vos intentions.

Qu'il me soit permis de constater que les ouvrages, insérés dans le recueil, sont tous dignes

Digitized by Google

d'y figurer, et que l'Académie des jeux floraux en publiant, non-seulement les morceaux qui ont obtenu ou l'amarante ou la violette, mais encore ceux qui ont concouru pour le prix, fait preuve de son impartialité et donne aux auteurs le grand avantage de se juger eux-mêmes après les émotions de la lutte.

Sans critiquer les autres ouvrages poétiques couronnés, votre rapporteur a spécialement remarqué comme modèle d'exécution et comme pensée, une ode de M. l'Ebraly sur la *Verte Erin*, une légende intitulée : *La Main Rouge*, par M. Lesguillon, et le *Renard Député*, fable, par M. Richard Baudin.

Si vous le permettez, je terminerai mon rapport en vous donnant lecture de cette fable, dans laquelle le style et l'idée sont également dignes d'éloges.

Constatons ensemble, Messieurs, que l'Académie des jeux floraux avait reçu, pour concourir aux prix de poésie, un nombre considérable de morceaux divers ; vous en jugerez vous-mêmes, quand vous saurez que quarante-cinq fables ont été envoyées pour répondre à l'appel fait par M. le président Boyer, et se sont disputé la primevère d'argent, prix fondé l'an dernier par ce vénérable magistrat. Cette affluence ne peut-elle pas faire dire avec raison à votre rapporteur, malgré sa récente nomination, qu'il est à regretter que l'Académie de Reims n'ait pas aussi quelque prix pour la poésie ?

Notre Société, toute positive, recèle encore bien des âmes qui, dans les heures de loisir, s'inspirent de cette noble et suave fille du ciel, et notre ville s'honore de quelques jeunes hommes qui offriraient, à n'en pas douter, des ouvrages à votre appréciation.

La première partie du recueil se termine par deux

Digitized by Google

discours en prose, traitant tous deux le même sujet, *l'Eloge de Dante Alighieri*. Trois années s'étaient écoulées sans qu'il fût présenté sur ce vaste thème un travail digne du prix ; plus heureuse la quatrième année, l'Académie de Toulouse a trouvé deux ouvrages à couronner; mais, disons-le, les ouvrages laissent beaucoup à désirer.

La seconde partie du recueil, à laquelle nousarrivons maintenant, offre des travaux pleins d'intérêt, émanés de la plume de Messieurs les Mainteneurs des jeux floraux.

Ici, la poésie perd un peu de terrain sous le rapport du nombre, mais on trouve toujours de la fraîcheur dans l'imagination et de la pureté dans le style.

La pièce capitale de cette partie du recueil est l'éloge du regrettable Alexandre Soumet, ce poète qui joignait à une grande imagination, à un style pompeux, une versification toujours facile ; qui a préparé et ouvert les voies à la glorieuse pléïade dont s'honore l'école moderne, et à l'immortalité duquel, à défaut d'autre titre, il suffit d'avoir pu, jeune, très-jeune, résister au torrent et ne pas s'enrôler sous les drapeaux de la littérature impériale. Cet éloge, tracé de main de maître, dû à M. de Voisins-Lavernière, nous a paru supérieur à un discours de M. Florentin Ducos, contenant l'éloge de l'un des membres les plus honorés du barreau de Toulouse, de M. Tajan, à qui le procès Fualdès et l'affaire des transfuges valurent une si brillante réputation.

Enfin, il serait injuste de ne pas mentionner aussi le bonheur avec lequel un autre membre de l'Académie a su dire des choses nouvelles en traitant le sujet obligé de la séance publique, *l'Eloge de Clémence Isaure*. Ce qui prouve, Messieurs, que les sujets, en apparence usés, parce qu'ils ont été souvent traités, sont les plus féconds.

Digitized by Google

C'est qu'en effet, les thêmes qui tombent sous la plume de tous, sont d'une fertilité sans cesse renaissante, et que les générations passeront sans les avoir épuisés. La vie n'est-elle pas toujours la même depuis la naissance du monde, et l'humanité ne tourne-t-elle pas dans un cercle inévitable et fatal? Le théâtre, l'expression des mœurs, n'a-t-il pas toujours, sous les titres de tragédies, de drames ou de comédies, sous des noms variés, donné au public, spectateur ou lecteur, le thème perpétuel de l'amour avec des modulations, dont toute la différence provenait de la fantaisie du poète? Dans un ordre, le plus élevé qui soit, le mot, le seul mot: *Dieu,* n'a t-il pas servi de texte aux inspirations les plus mélodieuses des poètes depuis les Rhapsodes jusqu'à Victor Hugo, Lamartine et Chateaubriand?

Nous avons fini notre travail, bien imparfait sans doute, Messieurs; heureux si nos paroles vous engagent à ouvrir le livre!

Digitized by Google

COMMUNICATION DE M. EUG. COURMEAUX.

—

Sur la découverte d'une bague en or, trouvée dans les travaux de démolition des remparts.

—

J'ai à vous entretenir d'une découverte fort intéressante pour les amis de l'archéologie. C'est une énigme assez friande que je leur apporte, et j'invite à en chercher le mot ceux de nos confrères qui ont fait leurs preuves dans une science fort à la mode de nos jours, mais pour laquelle je me sens plus d'estime que d'aptitude. Je ne me permettrai que de poser la question : je laisse à d'autres plus habiles le soin de l'éclaircir et de la résoudre. — Le 4 juin de cette année, un ouvrier terrassier, occupé aux travaux de démolition des remparts, trouva entre la porte Cérès et la porte Mars, à peu près en face le jardin Besnard, un anneau en or, qui, des mains de cet ouvrier, et après un itinéraire et des vicissitudes qu'il serait inutile de décrire, passa à titre de propriété communale dans le Musée de la ville.

Cet anneau, qui, j'ai hâte de le dire, forme à coup sûr un bijou exquis, est en or pur : il figure un treillis de losanges à jour, surmontés de petits trèfles qui alternent avec des perles fines au nombre de seize, et dont six, d'un volume plus fort, entourent une petite boîte à coulisse, qui forme comme le chaton de la bague. Sur le couvercle de la boîte et dans chaque losange sont ciselées isolément, avec une grande délicatesse, des lettres *majuscules gothiques* dont l'ensemble doit former

Digitized by Google

une devise. Le style de cette bague et la forme de ces lettres portent l'empreinte irrécusable d'une époque caractéristique de l'art dit *gothique*, c'est-à-dire, de la fin du XIV^e^ siècle ou du commencement du XV^e^.

M. le Maire, en même temps qu'il ordonna le dépôt de cette bague au Musée municipal, en confia l'examen à MM Maquart, Brunette et moi. — Dans la boîte, que notre honorable confrère, M. Maquart, distingua et ouvrit le premier, nous trouvâmes un petit fragment d'os détaché d'une substance, qu'à l'aide d'une loupe, nous avons cru reconnaître pour une parcelle de fibrine humaine, et M. Maquart a, de plus, distingué un très-mince vestige de tissu composé, dit-il, de quelques fils croisés, qui adhèrent encore au fragment fibreux.

Voici donc pour la description. Jusqu'ici tout le monde sera d'accord: mais que signifie cet anneau? Quelle idée exprime-t-il et quelle en est la devise? C'est ici que se croisent et se contrarient en tous sens les interprétations les plus diverses. C'est l'arcane qu'il faudrait saisir; ici s'ouvre un vaste champ aux sectateurs d'une science qui admet l'imagination dans son domaine. Sans vous engager dans un dédale de conjectures, je ne vous reproduirai que deux opinions, entre lesquelles, — telle solution que vous adoptiez,—il faudra nécessairement choisir, attendu que la divergence absolue de ces opinions porte sur un point capital qui n'admet pas plus de deux interprétations. En effet, l'aspect douteux, — *douteux* suivant quelques personnes; car je vous avoue que, si, pour moi, il y eut doute un moment, ce doute est complètement dissipé; — l'aspect des caractères ciselés dans les losanges de l'anneau, fit que M. Maquart et moi, nous nous divisâmes sur la question de savoir comment doit être lue la devise. Les lettres sont, ai-je dit, des majuscules

Digitized by Google

gothiques, disposées circulairement (1); or, pour les lire, M. Maquart place la bague dans un sens, tandis que je la place, moi, dans le sens opposé. Ainsi, en prenant pour point de départ de la devise la lettre ciselée sur la plaque qui forme le couvercle de la boîte, M. Maquart voit dans cette lettre (𝔙) un V, tandis qu'en la renversant de bas en haut, j'y découvre un G (𝔊). Chaque lettre étant ainsi diversement interprétée, on conçoit que nous ne pouvions arriver qu'à des conclusions qui n'ont entre elles aucun rapport.

Voici l'explication que donne M. Maquart : dans son opinion il faut lire ainsi la devise,

𝔙.𝔈.𝔘.𝔇.𝔑.𝔄.𝔍.𝔍

Qu'il traduit ainsi : V. OE. U. D. N. A. I. — En interrogeant l'ensemble de ces lettres ainsi obtenues, il y découvre deux mots, *Vœud n'ai*, qui signifient selon lui en vieux français, *je n'ai pas de vœu, pas de désir à former*, ou peut-être encore *vœu d'amour n'ai* (2). Il arrive en effet, ajoute M. Maquart, que dans les manuscrits et les inscriptions du moyen-âge, des mots entiers soient abrégés et représentés par une seule lettre. En traduisant ainsi la lettre qu'il reconnaît pour un D, la devise : *je n'ai pas d'amour*, exprimerait bien le renoncement d'un âme ascétique détachée du monde, et le culte qu'elle voue aux pieuses reliques qu'elle considère comme un talisman de salut.

A coup sûr, cette explication est fort ingénieuse,

(1) Par une singularité qui n'étonnera que quelques personnes, la lettre initiale de la devise appartient à l'alphabet *minuscule* gothique, qu'on la traduise par G ou par V.

(2) En traduisant par *d'amour* le caractère qu'il prend pour un D, M. Maquart n'a peut-être pas réfléchi que cette lettre représenterait ainsi deux mots : *de* et *amour* ; et que pareille licence n'était guère usitée dans les abréviations.

Digitized by Google

et présente un sens des plus satisfaisants. Elle fait honneur à l'imagination de l'auteur. Mais elle est si hardie, elle tient si peu de compte des plus solides objections, que peu de personnes, je pense, oseront l'adopter. Pour moi, je suis forcé de la combattre, tout en déclarant que je n'ai malheureusement rien à substituer au spirituel roman de notre honorable confrère.

En premier lieu, je pense qu'il n'y a pas à hésiter sur le sens dans lequel doivent être pris les caractères, et je les lis dans le sens opposé, ce qui me donne :

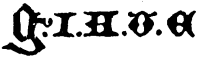

Que je crois traduire fidèlement par les lettres G. I. A. V (ou U). N. O. I. La comparaison que l'on peut faire de ces caractères, avec les exemples d'alphabets en majuscules gothiques, insérés dans les meilleurs traités de paléographie, ne permettra guère de conserver du doute sur l'exactitude de ma traduction. On peut se convaincre de ce fait, en consultant les *Eléments* de M. N. de Wailly, les Bénédictins, les recueils d'inscriptions, et les initiales en couleur de bon nombre des incunables de notre bibliothèque. — Le dernier caractère seul peut être l'objet d'un doute. Car, à le considérer tel qu'il est ciselé sur l'anneau, il n'existe nulle part, ou du moins je ne l'ai trouvé ni dans les imprimés, ni dans les manuscrits, ni dans les traités et recueils que j'ai compulsés à cet effet. Je ne sache pas que M. Maquart s'appuie d'un seul exemple qui puisse l'autoriser à traduire ce caractère par Œ ou Æ. Quant à moi, je ne le regarde pas comme une lettre double, mais bien comme *deux lettres* arbitrairement et incidemment rassemblées en une, et dont chacune conserve sa valeur propre. Je traduis ce caractère par O I, parce qu'en le décomposant je crois y retrouver ces deux lettres, que

Digitized by Google

l'artiste aura peut-être été forcé de réunir, à raison de l'exiguité de l'espace qui lui restait. Il se peut qu'il eut encore deux lettres à ciseler, et que n'ayant plus qu'un seul losange, il y ait néanmoins introduit ces deux lettres. Ce qui semblerait confirmer cette supposition, un peu légère il est vrai, c'est qu'en examinant avec attention ce dernier caractère, on croit reconnaître que les deux lettres qui le forment, ne sont pas mariées et confondues, qu'elles ne sont pas ciselées de niveau; mais que l'artiste, afin de déterminer le rang qu'elles doivent occuper dans la devise, a ciselées *l'une sur l'autre*. En d'autres termes, la lettre I semble juxtaposée sur la lettre O, et serait ainsi indiquée comme devant être la dernière. — Quoiqu'il en soit de ces conjectures touchant ce caractère insolite, il est le seul, je le répète, qui puisse faire l'objet d'un doute, et la difficulté réelle qu'il présente, étant commune aux deux opinions, les laisse subsister l'une et l'autre avec leur valeur respective. Ce doute ne peut donc infirmer en aucune façon la traduction des caractères antérieurs : il laisse intacte la question *capitale*, celle de savoir *dans quel sens* doivent être lues les lettres de la devise; j'ai dit à ce sujet mon opinion bien arrêtée.

Maintenant, si l'on me demande ce que je fais de ces lettres. G I. A. V. E. N. O. I. je réponds très-humblement que je n'en fais rien. Leur réunion ne me présente aucun sens; dès-lors je crois qu'elles sont autant de sigles ou lettres initiales, dont chacune correspond à un mot, et dont l'ensemble constitue sans doute une devise. Mais cette devise, je n'essaierai pas de la rechercher. Sans doute, il ne faudrait pas être grand nécromancien pour découvrir à ces caractères mystérieux trois ou quatre significations suffisamment plausibles; avec un peu de temps et de bonne volonté je pourrais, peut-être, après maintes combinaisons fort peu cabalistiques et très-innocentes, vous

Digitized by Google

offrir quelque vers, quelque maxime, quelque commencement du verset de tel ou tel psaume, qui reproduirait ces mêmes initiales dans un ordre identique. Me plaçant obstinément à un certain point de vue, je pourrais même, si j'y étais absolument condamné, je pourrais, avec ces huit lettres, vous composer à la sueur de mon front, quelque légende de circonstance dont j'affublerais ensuite le mystérieux anneau. Mais j'ai peu de propension pour ces jeux d'esprits auxquels j'applaudis d'ailleurs à l'occasion. Et puis, qui me prouverait que j'ai trouvé juste? Ici le champ des conjectures est sans limites, et laisse libre carrière à l'imagination. Qui vous dit que la devise que vous voulez reconstruire soit française? Les caractères ciselés sur l'anneau appartenaient également à l'italien, au provençal, à l'allemand, au flamand. Choisissez donc entre ces langues!

Quant à la traduction *Vœud n'ai* de M. Maquart, à défaut des arguments, décisifs à mes yeux, tirés de la conformation des caractères, j'aurais encore d'excellentes raisons pour ne pas l'admettre. J'ai feuilleté les lexiques de vieux français, Ducange, Carpentier, Lacombe, et Roquefort, etc. etc., plus quelques manuscrits, et je n'ai pas vu qu'au moyen-âge *vœu* se soit écrit autrement que *veu* ou *vout (votum)*. Enfin le caractère que M. Maquart traduit par ŒE me paraît nécessairement mal interprété : car au moyen-âge, je m'en suis convaincu par quelques recherches, l'ŒE n'existait pas dans l'alphabet *majuscule gothique* (1).

L'absence *d'authentiques* a fait aussi qu'on s'est demandé si les restes que renferme le chaton étaient ou non des reliques. Bien que la supposition la plus naturelle arrête l'esprit à l'idée de reliques, dans le sens religieux du mot, le style du bijou, plutôt coquet et mondain

(1) Au moins ne le trouve-t-on pas dans les exemples d'alphabets reproduits par les traités spéciaux.

Digitized by Google

qu'austère et religieux, n'écarte pas absolument d'autres hypothèses : il se peut que ces restes, si précieusement conservés, soient des reliques d'amour aussi bien que des reliques de piété ; l'esprit et les mœurs du temps s'accommodaient assez bien de l'alliance du sacré et du profane, de la dévotion et de la sensualité, du mysticisme et du matérialisme.

Des incrédules, des pyrrhoniens, des athées, osent insinuer que cet anneau pourrait bien n'être qu'un pastiche confectionné il y a quelques 150 ans. Le scepticisme est, dit-on, le commencement de la sagesse : ici, il pourrait bien en être la fin. Méfions-nous du doute : il a ses écarts, même en archéologie, où il faut douter beaucoup. — Le seul fait de l'enfouissement de cet anneau, dans les conditions où il se trouvait, répond suffisamment aux méchantes langues des sceptiques.

Enfin, dernière et délicate question, très-diversement tranchée. L'objet qui nous occcupe a, depuis qu'il a pris place au Musée communal, reçu de nombreuses et intéressantes visites. Quelques jolis doigts l'ont essayé, et bien des regards ont brillé du feu de la convoitise. Ce bijou exquis, ce délicieux joyau qui ne déparerait pas une main royale, est-ce un anneau d'homme ? Est-ce une bague de dame ? — Quelques dames affirment d'un air triomphant que c'est un anneau masculin ; — beaucoup d'hommes attestent très-consciencieusement que c'est une bague de femme. — Que dire ? *Adhuc sub judice lis est.* Je ne commettrai pas la faute de me prononcer ; mais pour vous mettre en mesure, Messieurs, de prendre fait et cause pour l'une ou l'autre de ces opinions, je vais vous communiquer l'anneau que M. le Maire m'a permis de distraire de l'écrin municipal pour le présenter à l'Académie.

REIMS. — P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1847-1848.

N° 3.

Séance du 16 Juillet 1847.

PRÉSIDENCE DE M. LANDOUZY.

Etaient présents : Mgr l'Archevêque, MM. Saubinet, Robillard, Bandeville, Bouché de Sorbon, Nanquette, Querry, Garcet, E. Dérodé, Leconte, Sutaine, Tarbé de St-Hardouin, Maquart, Louis-Lucas, Pinon, Aubriot, Tourneur, Gosset, Henriot, Dubois, Alexandre, Mortier, H. Paris et Midoc, membres titulaires ;

Et MM. de Maizière, Maillet, Duchesne et Pierret, membres correspondants.

M. Garcet, secrétaire-archiviste, lit le procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. Tarbé de St-Hardouin, secrétaire-général, dépouille la correspondance.

Digitized by Google

La correspondance manuscrite comprend :

1° Une lettre par laquelle M. l'abbé Aubert, curé de Saint-Remi, membre correspondant, prie l'Académie de désigner une commission qui sera chargée de rédiger l'inscription qui doit être placée sur le nouveau mausolée de Saint-Remi. M. le président nomme commissaires Mgr l'Archevêque, MM. l'abbé Bandeville, Gobet, Soilly et l'abbé Aubert.

2° Une lettre par laquelle M. E. Jolibois, membre correspondant, annonce l'envoi de trois exemplaires de son *Histoire de la ville de Rethel*, et demande que cet ouvrage soit admis à concourir pour le prix d'histoire fondé par l'Académie.

La correspondance imprimée comprend :

1° *Histoire de la ville de Rethel depuis son origine jusqu'à la révolution*, par M. E. Jolibois, membre correspondant, 1 v. in-8°, 1847. (Commissaires, MM. Querry et Fournier, curé à Rethel).

2° *Mémoire sur quelques monnaies champenoises du moyen-âge et sur une charte du* XIIe *siècle, au bas de laquelle est attaché un denier de Troyes*, par le même.

3° *Médecine physiologique*, par M. Bigeon, docteur-médecin, 1 vol. in-8°, 1845. (M. Landouzy, commissaire).

4° Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, nos 25 et 26 du tome 24, et n° 1 du tome 25.

5° Journal des savants, juin 1847.

6° Bulletin trimestriel de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, séant à Toulon, 15e année, nos 1 et 2.

Digitized by Google

7° Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, t. 6. 1er cahier 1846.

8° Bulletin des séances de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, t. 5, 2e livraison.

9° Bulletin de la Société de géographie, t. 7, nos 39 et 40, mars et avril 1847.

10° Rapport sur le concours ouvert pour l'éloge de Choron, adressé à l'Académie royale des sciences, etc. de Caen, par M. Daniel, recteur de l'Académie universitaire de cette ville.

11° *Le père Porée, Moisant de Brieux, fondateur de l'Académie de Caen;* par M. Mancel, bibliothécaire.

12° Extraits des séances de la Société royale d'agriculture et du commerce de Caen, année 1844-1845, adressés par M. Lais, membre correspondant.

13° Deux nos du journal d'annonces de Rethel, contenant l'annonce du Dom. Marlot.

14° L'Ardennais, nos du 4 au 15 juillet.

15° Le prospectus d'un nouveau journal intitulé: *La presse de Champagne.*

LECTURES.

M. Henriot lit un rapport de M. de Maizière, au nom de la commission chargée d'examiner les instruments présentés à l'Académie par M. Visneux, d'Aubilly: la commission propose d'accorder à l'auteur une mention honorable; ces conclusions sont adoptées.

M. Bouché de Sorbon termine la lecture de son rapport sur le traité de M. Bonneville, intitulé: *Des diverses Institutions complémentaires du régime pénitentiaire.*

M. l'abbé Tourneur lit, au nom de M. l'abbé Maupied, *Une Note sur le Synchronisme des terrains,*

Digitized by Google

sur la succession des Strates diverses en superposition, et sur la formation des charbons de terre.

M. Alexandre lit un travail intitulé : *De l'Imagination et du Sens critique en matière de poésie.*

M. Tourneur annonce à l'Académie que l'on vient de découvrir dans la cour du grand séminaire, une mosaïque gallo-romaine, à une *profondeur de 10 à 12 mètres.*

A 9 heures 1/4, l'Académie se forme en comité secret, pour entendre un rapport de M. Louis-Lucas.

La séance est levée à 10 heures.

Digitized by Google

LECTURE DE M. DE MAIZIÈRE.

—

RAPPORT

de la Commission chargée de l'examen de huit instruments,

présentés à l'Académie

par M. VISNEUX (D'AUBILLY).

Commissaires : MM. HENRIOT, DE MAIZIÈRE.

—

Ces instruments sont : un fusil à percussion, un sécateur, des forces, des cisailles, un vilbrequin, une plane, un rasoir, et un gril pour le fer à repasser.

—

1° Le Fusil.

Le canon est vissé sur la batterie, celle-ci sur la crosse.

Le canon, chargé à l'ordinaire, se dévisse et reçoit la capsule sur un petit cylindre, qu'il porte au milieu de sa base postérieure, et qui est percé d'un trou central capillaire, par où la flamme communique à la poudre.

Le canon revissé à la batterie, celle-ci s'arme pour la première fois, par un effort qui refoule vers la culasse un ressort à boudin, d'une grande résistance, et dont l'arrêt ne peut être levé que par une détente, dont le jeu est adouci par une gâchette et un autre ressort.

Digitized by Google

Quand le doigt appuie sur la gâchette, la détente a lieu, la grande force élastique du ressort à boudin imprime à la tête de ce ressort une percussion sur la capsule, qui produit la détonation, l'inflammation de la poudre et le départ de la balle.

Un défaut de cette arme est la difficulté d'armer la batterie, pour la première fois seulement : car la poudre, réagissant contre la batterie, refoule le ressort à boudin, jusqu'à ce que la batterie soit armée. Le système de cette construction remonte à cinquante ans. Il est grossier et imparfait. Depuis longtemps, il a été amélioré et simplifié.

Le filet de vis de l'avant de la batterie est si peu saillant qu'on peut craindre que le canon ne s'en sépare.

Avant de placer la capsule, on doit épingler le petit tube.

—

2° *Le Sécateur.*

Cet instrument est à quatre fins : le sécateur proprement dit, la serpette, la scie à manche et le couteau.

Quand les trois dernières lames sont repliées dans les deux branches du manche, le sécateur peut librement fonctionner seul. Il peut fonctionner encore, quand une ou plusieurs des trois lames sont déployées. Quand le sécateur ne fonctionne pas, ses deux branches sont rapprochées, et maintenues au bout opposé à la lame du sécateur, par un petit talon tournant à frottement dur autour d'une charnière, qui l'attache à la branche gauche, et vient présenter une crapaudine au tourillon qui termine la branche droite.

Digitized by Google

Les deux branches, ainsi rapprochées et maintenues, forment le manche de la serpette, ou de la scie, ou du couteau.

—

3° Les forces à tondre les moutons.

Leur destination est de couper d'un seul coup deux mèches voisines de laine, car elles offrent trois lames, dont deux extérieures, dans leur raprochement par le poignet, recroisent la troisième lame, immobile entre elles. La lame du milieu est traversée carrément par une bande horizontale fixe, qui sert à diriger et à arrêter les mouvements des lames extérieures.

L'utilité des deux lames mobiles travaillant à la fois est contestable. Aussi, on peut arrêter la branche extérieure droite à son croisement sur la lame fixe, par un petit crochet qui entre dans un trou de la traverse.

La lame du milieu est à deux tranchants.

—

4° Cisailles à tondre une haie.

Leur jeu est double; car elles offrent trois lames, dont les externes, concaves et tranchantes en dedans, viennent raser la lame intermédiaire, qui a deux tranchants. Deux arrêts près de l'axe de rotation et en arrière, limitent les courses des deux branches. Une vis de pression peut fixer les trois lames, ou deux voisines seulement.

Le jeu double s'oppose à ce que l'ouvrage soit de niveau, quand la taille simultanée de deux brins un peu forts, ne les trouve pas à la distance de la largeur de la lame du milieu. Il peut être avantageux, quand on n'a à tailler que de jeunes pousses, ou un gazon.

Digitized by Google

5° Vilbrequin.

Son axe horizontal, terminé par la mèche, supposée horizontale, reçoit le mouvement de rotation verticale, non plus directement de la main, décrivant dans l'ancien instrument des arcs verticaux, parallèles à ceux des points de la mèche, et ayant le même axe, mais décrivant des arcs verticaux perpendiculaires à ceux de la mèche, au moyen d'une manivelle d'arbre horizontal, portant une vis sans fin verticale, engrenant avec celle, aussi verticale, fixée à l'arbre en fer de la mèche.

Les deux vis, dont les filets sont très-solides, permettent une rotation rapide, mais rendue par le frottement, plus dure à la main droite, qui de plus n'a pas aussi vivement le sentiment du mouvement de la mèche.

Ensuite, par un léger manque de proportion dans la distance des collets où tourne l'axe de fer, la main gauche n'est pas aussi fermement placée que dans l'ancien instrument.

—

6° Une plane dont la lame a deux tranchants.

Son jeu est tout-à-fait double, sans avantage, ni inconvénient; tant est simple et facile, le mouvement qui retourne la plane ordinaire.

L'emmanchement de la nouvelle plane se fait remarquer par la symétrie des poignées, qui reste la même dans le mouvement en attirant, comme dans celui en repoussant.

Chaque poignée est formée de deux moitiés égales, qui sont deux petits cylindres, creusés selon leurs axes, de manière à enfiler les deux moitiés de la branche horizontale d'un T renversé, qui termine l'axe coudé de la plane. Les deux faces de joints portent des pe-

Digitized by Google

tites broches de fer qui se pénètrent et rendent solidaires les deux demi-poignées; enfin, les deux bouts rivés de l'axe de fer achèvent d'assujétir la poignée.

—

7° Rasoir dont la lame unique a 2 tranchants.

On se représente cette lame à deux tranchants, dont chacun est enchassé dans une coulisse, ou rainure de cuivre, de la longueur de la lame. Dans cette position le rasoir est inoffensif dans son espèce d'étui.

Pour se servir d'un tranchant, de celui de droite, par exemple, on saisit de la main gauche la coulisse gauche, qu'un doigt appuyé sur le haut épais de la lame assujétit à la lame; et de la droite saisissant la coulisse droite on la fait tourner autour de sa charnière, jusqu'à l'amener presque dans le prolongement de la coulisse gauche. Alors on a un rasoir ordinaire à un tranchant à droite, à un dos formé par la coulisse gauche, à un manche formé par la coulisse droite.

Ainsi, chaque bord tranchant s'emploie isolément.

On pourrait désirer, dans l'exécution de ce joli mécanisme, un peu plus de fini, pour le dressage des coulisses, dont l'une touche son tranchant.

—

8° Gril pour poser un fer à repasser.

Cette pièce coquette n'est pas de la main de M. Visneux, mais de celle de son fils, qu'il a perdu prématurément, et à la mémoire duquel il veut intéresser l'Académie.

Passionné, comme son père, pour l'art de Tubal Cain, il avait imaginé de faire servir son talent à exécuter un chef-d'œuvre, qui fût digne d'être offert en cadeau à sa fiancée.

Digitized by Google

Ce petit meuble est un disque à jour, dont le diamètre est de 15 centimètres, et l'épaisseur 5 centimètres Ce disque se forme d'une multitude de pièces de tôle soudées et polies avec art et d'un dessein régulier.

La base supérieure offre une grande croix de Malte, portant au centre le chiffre de la jeune fille.

La circonférence de cette base, ainsi que le chiffre, est ornée d'une multitude de perles de fer poli; les deux bases ont leur circonférence unies par huit colonnettes, entre lesquelles règnent des guirlandes de fer poli, à l'exception d'un intervalle occupé par le médaillon en chiffre du jeune homme.

La base inférieure de ce petit meuble, tout à jour, est un miroir où la jeune fille voyait son image, à chaque instant de son travail.

—

Conclusions.

Les instruments imaginés par M. Visneux n'ont pas dû être préférés par le public aux anciens. Cependant on y remarque quelques lueurs d'invention qui semblent les rendre dignes d'une mention honorable de l'Académie, à sa prochaine séance publique.

Et de plus, attendu le grand âge (80 ans), de l'inventeur, le vœu de votre commission est que si vous adoptez ces conclusions, M. le secrétaire veuille bien transmettre sous un bref délai à l'honorable M. Visneux le témoignage de l'intérêt qu'ont excité parmi nous ses communications.

Digitized by Google

RAPPORT

de M. BOUCHÉ DE SORBON, sur l'ouvrage de M. BONNEVILLE,

ayant pour titre :

Traité des diverses institutions complémentaires du régime pénitentiaire.

—

Il est assurément peu de questions plus graves et d'une solution plus difficile que celle de la réforme de notre système pénitentiaire ; tout le monde reconnaît que le régime actuel de nos prisons doit être radicalement changé, car il déprave au lieu de moraliser les condamnés ; l'emprisonnement en commun fait en quelque sorte de nos prisons et de nos bagnes des écoles mutuelles de corruption ; et quelque sévère que soit la discipline établie dans ces lieux d'expiation, quelqu'intelligents que soient les efforts de l'administration pour ramener les condamnés à de bons sentiments, la plupart des libérés n'en sortent que pour effrayer bientôt la société par de nouveaux crimes !

Mais comment remédier à un si grand mal ? Comment prévenir ces rechutes qui viennent si souvent troubler l'ordre public ? Comment parvenir à régénérer ces hommes que la justice a frappés ? Comment surtout les relever aux yeux de la société de cet état de honte et d'abaissement qui éloigne d'eux si souvent les moyens de vivre d'une manière honnête ?

Telles sont, Messieurs, les questions dont la solution est impatiemment attendue ; questions graves, difficiles et bien dignes de fixer les méditations des

Digitized by Google

hommes qui font passer avant tout les intérêts moraux de la société.

Un honorable magistrat qui n'a pas cessé de nous appartenir par les liens d'une confraternité que son savoir et sa bienveillance nous ont rendu si précieux, M. Bonneville, a essayé de résoudre ce problème qui intéresse à un si haut dégré l'ordre social. Dans un nouvel ouvrage dont vous avez accepté l'hommage avec bonheur, notre savant confrère s'est occupé *des diverses Institutions complémentaires du Régime pénitentiaire.*

Vous nous avez chargé, Messieurs, de vous en rendre compte; en regrettant qu'un plus digne n'ait pas reçu cette mission, nous allons essayer de vous donner une idée de cet important traité.

L'honorable M. Bonneville ne pouvait pas choisir un moment plus opportun pour le publier; un projet de loi sur la réforme des prisons est en ce moment soumis à la chambre des pairs; les membres des deux chambres trouveront dans son ouvrage de précieux matériaux, d'utiles, de fécondes idées, qu'ils ne manqueront sans doute pas de mettre à profit.

Le système proposé par le gouvernement est celui-ci:

Suppression des bagnes.

Etablissement de maisons spéciales, affectées aux condamnés aux travaux forcés, aux condamnés à la réclusion, et aux condamnés à l'emprisonnement.

Dans chacune de ces maisons, où serait établi un degré spécial dans le châtiment, suivant les distinctions établies par le code pénal, isolément des condamnés la nuit et le jour; interdiction absolue à ceux-ci de communiquer entre eux, mais liberté de communiquer avec les administrateurs de la prison, les ministres

Digitized by Google

de la religion, les magistrats, les membres des sociétés de bienfaisance, en un mot, avec toutes les personnes dont le contact, loin de corrompre les détenus, ne peut qu'améliorer leur état moral.

M. Bonneville, dans son nouvel ouvrage, ne s'occupe pas des réformes à introduire dans le régime de nos prisons; il se borne à appeler de tous ses vœux le système cellulaire, sans se prononcer pour tel ou tel système d'emprisonnement individuel; son but unique est de présenter un ensemble d'institutions accessoires, qui formeraient le complément du régime pénitentiaire à établir, et qui, *fondées*, comme il le dit lui-même, *en dehors de toute théorie exclusive, pourraient s'adapter à tout système rationnel de répression et d'expiation.* Les mesures qu'il propose, en même temps qu'elles rendraient la réparation plus complète, l'expiation plus efficace, et l'intimidation préventive plus énergique, auraient l'inappréciable avantage de stimuler, de faciliter l'amendement des condamnés et leur reclassement dans la société.

Nous allons examiner successivement les mesures proposées par notre honorable confrère.

De la Réparation du dommage civil, résultant du crime ou du délit.

La première est relative à la réparation du dommage civil résultant du crime ou du délit.

Tout délit produit deux genres de lésion, le dommage moral fait à la société par la violation de la loi, et le dommage civil causé à la partie par l'atteinte portée à sa personne ou à sa propriété.

Quand un crime se commet, la vindicte publique s'exerce et se poursuit à l'aide des moyens les plus

Digitized by Google

actifs et les plus énergiques, et le recouvrement des frais qui en résultent pour le trésor est assuré par un privilége sur les biens meubles et immeubles des condamnés ; rien de plus juste assurément, rien de plus favorable au maintien de la sécurité publique !

Mais, il faut le dire, la partie lésée, qui veut obtenir la réparation du dommage que le crime ou le délit lui a fait éprouvée, trouve dans nos lois bien moins de garanties et de facilités; l'exercice de son droit est entouré d'entraves et de dangers; et dans un esprit de fiscalité qui étouffe trop souvent les idées de justice, il semble qu'on ait tout fait pour rendre extrêmement difficile, sinon impossible, l'adjudication et le recouvrement de l'indemnité qui lui est due.

Qu'arrive-t-il en effet dans l'état actuel de notre législation ?

En matière criminelle, la partie lésée vient-elle dénoncer un fait au ministère public, et veut-elle se constituer partie civile ? Il faut, si elle ne produit pas un certificat d'indigence, qu'elle dépose, avant toute poursuite, la somme nécessaire pour les frais de la procédure ?

Après une instruction préparatoire, l'affaire est-elle portée devant un tribunal de police simple ou correctionnelle, la partie civile, même en triomphant, sera personnellement tenue des frais occasionnés par la poursuite; de sorte qu'après avoir infligé au délinquant le châtiment qu'il a mérité, et l'avoir condamné à payer à la partie civile une juste indemnité, le juge se verra dans la pénible nécessité de condamner celle-ci aux dépens, sauf, bien entendu, son recours contre le condamné, mais recours que son insolvabilité rend bien souvent illusoire !

Digitized by Google

Vous comprenez facilement, Messieurs, que la perspective de payer les frais, même après avoir triomphé, éloigne les parties civiles d'une intervention devant les tribunaux saisis de l'action publique; aussi en voit-on très-peu d'exemples; que si, après le jugement de condamnation prononcé par le tribunal répressif, la partie lésée par le délit veut en poursuivre la réparation dans son intérêt privé, il faut qu'elle se présente devant une autre juridiction, dont les allures ne sont pas très-expéditives, devant la juridiction purement civile où tout sera remis en question, et où elle n'obtiendra justice qu'à grands frais, et quand le mal sera devenu peut-être irréparable, par le soin que le délinquant aura mis à soustraire ses biens à l'action si légitime de sa victime !

Jusqu'en 1832, il en était de même en matière criminelle; mais à cette époque, le législateur a reconnu que la justice ne permettait pas de condamner plus long-temps aux frais du procès la partie civile qui, blessée dans son honneur ou son intérêt, était venue courageusement dénoncer le malfaiteur, et appeler sur lui la rigueur de la loi; et à dater de cette époque, dans *les affaires soumises au jury*, la partie civile qui n'a pas succombé, n'a plus été tenue des frais.

« *Je sais bien*, disait le ministre de la justice, *que* » *par ce changement, il en coûtera quelque chose à l'état,* » *et que les frais de justice criminelle augmenteront;* » *mais qu'importe la question d'argent, si c'est une* » *question de justice !*

Mais pourquoi donc avoir restreint cette heureuse modification aux affaires soumises au jury? Pourquoi ne pas l'avoir étendue aux affaires correctionnelles et de police simple? Ce qui est juste pour les affaires du grand criminel ne l'est-il pas pour les affaires du petit

Digitized by Google

criminel ? Et quand un adroit voleur vient me dérober dans ma poche des valeurs considérables, ne dois-je pas avoir contre lui la même liberté d'action, que s'il s'était introduit chez moi par escalade, pour me soustraire quelques objets de peu d'importance ?

M. Bonneville s'élève avec énergie contre cet état de choses; bien loin d'entraver, la loi doit faciliter la réparation civile du dommage causé par un délit, que la société n'a pas su prévenir, et le recouvrement de l'indemnité fixée par les tribunaux.

La réparation civile doit faire partie intégrante du châtiment que la loi impose au coupable; leur réunion seule peut constituer cette satisfaction pleine et entière, qui doit assurer le repos de la société; la société doit l'imposer au coupable au même titre qu'elle lui impose la peine; et à défaut du coupable, elle doit en assumer sur elle-même la responsabilité, ou au moins poursuivre sur le condamné cette juste et salutaire réparation, par tous les moyens humainement et efficacement praticables.

La réparation civile est surtout indispensable comme élément d'intimidation préventive; le malfaiteur ne doit pas trouver de profit dans son crime. Elle est d'ailleurs le mobile et la garantie de la régénération pénitentiaire; la première condition de la régénération, c'est le repentir : or, pas de repentir sincère sans la réparation du mal causé par le crime (1).

Après avoir développé avec une haute raison ces idées générales, M. Bonneville propose les moyens suivants, pour sauvegarder les intérêts civils de la partie lésée :

(1) M. Bonneville, livre 1er, titre 1er.

Digitized by Google

1° Inscrire au nombre des circonstances *légales* atténuantes des crimes et délits, la réparation volontaire du dommage causé.

Cette disposition existe dans le code pénal d'Autriche, et dans celui du grand duché de Bade.

2° Suppression absolue de la règle fiscale, qui condamne les parties civiles, *non succombantes*, aux frais envers l'État.

3° Dans toute affaire criminelle, correctionnelle ou de police, faire *provisoirement* arbitrer d'office par le juge le montant de la réparation civile, et en adjuger aussi d'office la restitution au profit de la partie lésée, de la même manière qu'il prononce *aussi d'office*, au profit de l'État, le remboursement des frais.

Cette fixation, vous le remarquez, ne serait que provisoire ; elle ne lierait nullement la partie civile qui pourrait la faire réformer, si elle le jugeait convenable, par une action directe et régulière.

Cette disposition existe également dans la législation criminelle de l'Autriche.

4° Recouvrement par l'État, de l'indemnité allouée d'office aux parties lésées.

5° Privilége spécial à donner aux parties lésées sur les biens du condamné, avec priorité sur le privilége du trésor public.

Ce droit de préférence au profit de la partie civile avait été consacré par une loi du 18 germinal an VII ; mais cette disposition ne fut pas d'une longue durée, car une loi du 5 pluviôse an XIII, non seulement enleva à la partie civile ce droit de préférence, mais la rendit même responsable envers le fisc des frais de poursuite.

Digitized by Google

6° Imposer pour condition rigoureuse à l'octroi de toute grâce réclamée par un condamné, la réparation préalable du dommage civil, toute les fois que ce condamné serait solvable.

7° Opérer sur le travail du condamné dans la prison, une retenue applicable au payement du dommage.

8° Contrainte par corps, exercée d'office et aux frais de l'État, contre tout condamné qui n'aurait pas satisfait aux dommages de la partie lésée.

Pendant son incarcération, le condamné serait astreint au travail, et la totalité du produit de ce travail serait abandonnée à cette partie, jusqu'à concurrence de son dommage.

Cette disposition est en vigueur dans le code pénal de l'empire du Brésil.

9° Enfin, n'accorder le bénéfice de la prescription qu'au coupable qui aurait réparé le dommage causé par son crime.

Cette disposition serait également empruntée au code pénal Autrichien.

Tel est, Messieurs, l'ensemble des moyens qui paraissent à l'honorable M. Bonneville le plus propres à procurer ce résultat si important et si désirable : *La réparation, par les condamnés, du dommage civil causé par le crime.*

Et ce résultat, Messieurs, ne serait pas moins important, au point de vue de l'intérêt de la sécurité publique, qu'au point de vue de l'intérêt privé.

« Quand tous les malfaiteurs, dit l'auteur, sauront » qu'il n'y a pour eux d'indulgence à espérer du juge, » de grâce à espérer du souverain, sans la réparation » préalable du dommage; quand ils sauront, qu'in- » dépendamment de la peine, ils auront, solvables ou

Digitized by Google

» non, à subir nécessairement tout ou partie du fardeau » de cette réparation; quand ils sauront à l'avance que » la justice viendra d'office, sur le faible gain de leur » travail pénitentiaire ou satisfactoire, reprendre le » bénéfice illégitime qu'ils se sont procuré par le crime; » quand enfin ils sauront que, fussent-ils parvenus à se » soustraire à l'action des poursuites ou de la peine, » le bienfait de la prescription ne sera plus possible pour » eux qu'au prix de cette juste et salutaire réparation; » alors seulement la lumière se fera dans leur esprit; » alors ils reconnaîtront tout ce que le crime a *d'absurde*, puisqu'en vue d'un profit *incertain*, ils auront » bravé la *certitude* d'une double expiation, celle de » la peine et celle de la réparation civile.

» Si je ne me trompe, continue l'auteur, cette » grande vérité vulgarisée parmi les masses, contri- » buerait mieux que toutes les mesures de surveil- » lance et de police à prévenir la multiplication des » crimes. »

Pour nous, Messieurs, nous nous associons sans réserve aux idées de notre savant confrère dans cette première partie de son ouvrage; nous pensons fermement qu'elles réaliseraient une grande amélioration dans notre législation pénale; toutefois, nous craignons que plusieurs d'entr'elles ne trouvent dans le fisc un adversaire difficile à vaincre; mais, comme le disait le garde des sceaux en 1832, *qu'importe la question d'argent, si c'est une question de justice?*

Du Droit de grâce.

M. Bonneville n'aurait assurément pas songé à défendre le droit de grâce, si plusieurs publicistes ne

Digitized by Google

s'étaient élévés avec force contre cette royale prérogative ; qu'y a-t-il, en effet, de plus grand, de plus noble, de plus nécessaire, que ce pouvoir suprême accordé au souverain de réparer les erreurs de la justice humaine, d'arracher un innocent à l'échafaud, et de briser les chaînes d'un condamné dont le cœur s'est ouvert au repentir !

Ce droit d'origine vraiment céleste, M. Bonneville le revendique hautement pour la royauté, non pas seulement comme pensée généreuse et pitoyable, mais comme étant de tous les droits le plus légitime et le plus nécessaire, c'est-à-dire, comme étant l'auxiliaire obligé de la justice humaine, comme étant une garantie essentielle de l'équitable distribution des peines, et un des mobiles le plus précieux de la régénération pénitentiaire (1).

Notre savant confrère, en rendant justice aux gouvernements antérieurs à 1830, qui ont posé, quant à l'exercice du droit de grâce, des règles pleines de mansuétude et de justice, signale les perfectionnements que la royauté nouvelle y a apportés.

« *S'élevant,* dit-il, *au-dessus des préjugés de la fausse* » *grandeur, et s'inspirant en cela de la miséricorde* » *divine*, le roi a décidé : que la grâce devait être ac- » cordée d'office, bien que le condamné n'eût pas » imploré la clémence royale, du moment que cette » grâce était réclamée par la voix de la justice et de » l'humanité. Ainsi le condamné qui, par un respec- » table sentiment de réserve ou de fierté, subit en » silence sa peine sans réclamer ni faveur, ni merci, » ne sera plus privé du bienfait de la miséricorde » royale.

(1) M. Bonneville, page 91.

Digitized by Google

» La grâce est devenue le complément de la justice ; » elle n'a plus besoin d'être invoquée, elle viendra » d'office briser les fers de tout coupable amendé et » repenti.

» Ce n'est pas tout, ajoute l'auteur, par un de ces » scrupules d'humanité qui eûssent honoré les Titus et » les Marc-Aurèle, le roi a décidé que désormais » aucune exécution capitale n'aurait lieu sans que les » pièces mêmes de la procédure et le rapport circon- » stancié de son procureur-général, n'eussent été sou- » mises à sa suprême appréciation ; et nous sommes en » mesure d'affirmer que, de toutes les prescriptions ré- » glementaires du droit de grâce, celle-là est la plus » ponctuellement, la plus religieusement suivie. »

Toutefois, notre savant confrère, qui ne croit pas que tout soit au mieux, propose de nouveaux perfectionnements à introduire dans la pratique actuelle des grâces.

D'après les circulaires ministérielles, il faut, pour qu'un condamné soit porté sur la liste des graciables, qu'il se soit fait remarquer *par son repentir sincère*, par sa bonne conduite soutenue et son assiduité au travail, et qu'il ait subi au moins la moitié de sa peine. L'accomplissement de la première de ces prescriptions, implique la nécessité d'opérer, entre les condamnés, une division en deux catégories distinctes, les amendés et les incorrigés.

M. Bonneville voudrait donc que, dans chaque maison d'expiation, le directeur arrêtât, tous les trois mois, la liste des condamnés (ayant subi la moitié au moins de leur peine) qui se seraient fait remarquer par leur repentir, leur bonne conduite et leur assiduité au travail.

Digitized by Google

Ce tableau des amendés ne serait, en quelque sorte, que la récapitulation des comptes moraux que le directeur doit tenir pour tous les détenus; il serait vérifié et arrêté, chaque trimestre, par la commission de surveillance de la prison, et il resterait exposé dans le lieu le plus fréquenté de la prison.

Nul ne pourrait être proposé sur la liste des grâces, s'il n'était inscrit sur le tableau des amendés; la copie du compte moral du détenu devrait être toujours annexée à la demande en grâce.

La revue permanente de ce tableau serait, pour les condamnés restés sensibles à l'honneur, un puissant stimulant au bien; elle rendrait plus facile et plus régulière la proposition des grâces.

La grâce ne serait d'ailleurs accordée qu'aux condamnés qui, par eux-mêmes *ou par leur famille*, auraient réparé le dommage public ou privé causé par le délit, et remboursé les frais de justice dûs à l'État.

Il est bien entendu que les condamnés qui justifieraient de leur insolvabilité personnelle *et de celle de leur famille*, pourraient être affranchis de cette condition.

Messieurs, nous ne saurions approuver l'idée de faire concourir les familles des condamnés au payement des frais et des dommages intérêts dûs soit à l'État, soit aux parties civiles, et de leur imposer cette satisfaction préalable, comme condition de la grâce qu'elles solliciteraient en faveur d'un parent; ce serait, en quelque sorte, faire peser sur elle une responsabilité civile que la loi ne leur a pas imposée, qu'elle ne pouvait pas leur imposer. Ce serait d'ailleurs établir une inégalité choquante entre les détenus, et en faire deux catégories, les riches et les pauvres; ce serait accorder aux uns des priviléges au détriment des autres. On ne peut

Digitized by Google

pas se le dissimuler en effet, Messieurs, ayant à faire un choix entre deux détenus que je suppose également recommandables sous le rapport de la conduite et du repentir, pour lequel des deux optera l'administration? Evidemment, pour celui dont la famille viendra, la bourse à la main, offrir le remboursement des sommes dues à l'État; peut-être même, à mérite inégal, le payement offert par la famille fera-t-il pencher la balance en faveur de celui qui sera le moins bien placé sur le tableau des amendés.

Il nous paraît donc de toute équité que, dans la concession des grâces, la position personnelle des détenus soit seule prise en considération.

Si celui qui sollicite sa grâce a des ressources personnelles, exigez, comme condition préalable, le payement des dommages-intérêts et des frais, rien de plus juste, car c'est sa dette personnelle qu'il doit acquitter. Mais s'il n'a aucune ressource, si son insolvabilité absolue est bien constatée, et que d'ailleurs il se recommande par sa bonne conduite et son repentir, n'hésitez pas à lui ouvrir les portes de la prison, et ne demandez pas d'argent à sa famille, car on ne manquerait pas de dire que vous lui avez vendu la liberté!

Cette famille n'est-elle pas d'ailleurs assez malheureuse de la tache imprimée à l'un de ses membres? N'a-t-elle pas été obligée déjà de s'imposer des sacrifices soit avant, soit depuis sa condamnation, pour alléger son sort? Ne devra-t-elle pas s'en imposer encore à sa sortie de prison, pour le protéger, l'aider, le soutenir et le mettre à l'abri du besoin et de nouvelles séductions, qui pourraient le faire rentrer dans la voie du crime?

Digitized by Google

Ne demandez donc rien à la famille ; et craignez même d'enlever à un malheureux prisonnier la protection et l'appui de ses parents, si ce bienveillant patronage devait les entraîner à des sacrifices au-dessus de leurs forces.

Nous hésiterions également à adopter l'idée de n'accorder aucune grâce à des condamnés solvables, qu'à la charge du payement d'une somme déterminée, soit au profit du trésor public, soit au profit du bureau de bienfaisance du lieu de l'infraction.

Nous savons très-bien que le roi, qui peut refuser d'une manière absolue la grâce qu'on lui demande, peut *à fortiori* ne l'accorder qu'à la condition du payement d'une amende ou d'une aumône, ce qui n'est plus alors à proprement parler une *grâce*, mais une simple commutation de peine : que dans quelques cas exceptionnels et lorsque de puissantes considérations d'équité le réclament, le chef de l'État convertisse une peine corporelle en une peine pécuniaire, personne ne s'en plaindra ; mais, nous le disons franchement, c'est avec un véritable regret que nous verrions établir en règle générale qu'à l'avenir les condamnés solvables n'obtiendraient leurs grâces qu'à la condition de verser une somme d'argent dans les caisses du trésor public ou d'un bureau de bienfaisance ; il nous semble que cette espèce d'impôt, prélevé sur les condamnés riches, et qui leur ferait en quelque sorte acheter le bienfait de la grâce, serait peu digne de la majesté royale, et qu'il en résulterait d'ailleurs, en leur faveur, un véritable privilége. Qui ne sent en effet, que l'offre d'un sacrifice pécuniaire serait toujours présenté comme un titre sérieux à la clémence royale ; et tandis que les portes de la prison s'ouvriraient devant le condamné favorisé des dons de la fortune, on verrait de malheureux détenus, peut-être

Digitized by Google

aussi méritants, mais sans ressources et sans appui, languir dans la captivité pendant toute la durée de leur condamnation !

Nous admettrons, si l'on veut, que les condamnés pauvres n'auront pas à souffrir de cette mesure; que l'équité la plus rigoureuse présidera toujours à la distribution des grâces, et que jamais l'offre d'une amende ou d'une aumône ne fera pencher la balance en faveur du condamné riche; mais empêcherez-vous de penser et de dire le contraire? Et quand un condamné pauvre, qui aura échoué dans sa demande, verra un de ses compagnons d'infortune, plus riche et plus heureux que lui, sortir de la prison, l'empêcherez-vous, empêcherez-vous ses parents, ses amis de crier bien haut que c'est la clef d'or qui lui en a ouvert les portes? Messieurs, on n'est que trop disposé à croire, surtout à l'époque où nous vivons, qu'on obtient beaucoup avec de l'argent; écartez donc avec soin tout ce qui pourrait, même injustement, accréditer cette opinion; évitez tout ce qui tendrait à faire penser que la plus sévère égalité ne règne pas entre les condamnés ; craignez surtout de ternir ce qui doit rester à jamais pur aux yeux des populations, craignez de ternir l'exercice de la plus noble prérogative de la royauté !

De la Libération préparatoire.

—

A côté du droit de grâce, notre savant confrère place une institution qui s'en rapprocherait beaucoup, et qui serait une sorte de moyen terme entre la grâce absolue et l'intégrale exécution de la peine, nous voulons parler *de la libération préparatoire*. Ce serait

Digitized by Google

un droit qui serait conféré par la loi à l'administration, sur l'avis préalable de l'autorité judiciaire, de mettre en liberté provisoire le condamné complètement amendé, sauf à le réintégrer dans la prison à la moindre plainte fondée.

La libération résultant du droit de grâce ne doit-être qu'une faveur exceptionnelle réservée à ceux des condamnés amendés que leur conduite exemplaire aura signalés entre tous à la miséricorde royale; là, comme en matière de salut, dit M. Bonneville, il devra y avoir beaucoup d'appelés et peu d'élus.

La perspective de la grâce ne peut donc suffire pour exciter au repentir toute cette masse de condamnés, plus ou moins amendés, dont une faible partie recueillera les bienfaits de la clémence royale; il faut pour elle un mobile moins incertain et plus général d'excitation à l'amendement. Ce mobile, le plus énergique de tous, serait l'espoir *de la libération préparatoire !*

La libération provisoire aurait d'ailleurs l'avantage d'éprouver, à l'air libre et au grand jour, la bonne conduite des libérés; de faciliter ainsi leur réhabilitation morale, et leur reclassement dans la société.

« Un criminel, après avoir subi sa peine dans la » prison, dit Bentham, dont M. Bonneville cite les » expressions, ne doit pas être rendu à la société » *sans précaution* et sans *épreuve* : le faire passer » *subitement* d'un état de surveillance et de captivité » à une liberté illimitée; l'abandonner à toutes les ten- » tations de l'isolement, de la misère et d'une con- » voitise aiguisée par de longues privations, c'est un » trait d'insouciance et d'inhumanité qui devrait enfin » exciter l'attention du législateur ! »

Digitized by Google

Or, la libération préparatoire, qui ne serait accordée qu'aux condamnés complètement amendés, et après un temps suffisant d'expiation, aurait précisément pour effet de remédier au mal signalé par le publiciste anglais, et de prévenir le danger de ce passage subit de l'état absolu de captivité à l'état absolu de liberté; les maîtres recevraient désormais avec confiance dans leurs ateliers le condamné provisoirement libéré, puisqu'il aurait été jugé complètement amendé, et qu'il serait d'ailleurs sous le coup d'une réincarcération immédiate à la moindre plainte ; et au terme de sa libération définitive, ce condamné se trouverait possesseur d'un livret qui lui permettrait d'aller travailler où bon lui semblerait; et dans ce cas, sa conduite exemplaire, durant le temps de sa libération préparatoire, deviendrait la garantie de sa bonne conduite après la libération définitive.

Ainsi entendue et organisée, la libération préparatoire tendrait à prévenir les principales causes qui poussent les libérés à de nouvelles infractions ; elle serait pour les condamnés amendés un véritable stage de liberté et de discipline qui, en éprouvant la réalité de leur réforme, les préparerait à tous les hasards et à tous les dangers de cette liberté illimitée dont ils jouiront à l'époque de leur libération définitive.

Enfin, et c'est une considération qui n'est pas à dédaigner, la libération préparatoire, qui a déjà été expérimentée avec succès à l'égard des jeunes détenus, réaliserait une importante économie pour l'État et les départements (1).

Telles sont en résumé les idées de M. Bonneville

(1) M. Bonneville, liv. III^e^, titre 1^er^.

Digitized by Google

sur la libération préparatoire; cette institution, de création tout-à-fait nouvelle, produirait-elle les heureux effets qu'il s'en promet? Nous sommes disposé à le penser, et nous unissons nos vœux à ceux de notre honorable confrère, pour qu'elle ne tarde pas à être introduite dans nos lois, ne fût-ce, comme il le dit lui-même, qu'à titre d'essai.

De la Détention supplémentaire.

En regard de la mise en liberté préparatoire, M. Bonneville place un autre moyen, qui en serait en quelque sorte le corollaire, et qui pourrait, suivant lui, compléter l'œuvre de la justice distributive, et devenir un nouveau ressort d'intimidation et de répression pénitentiaire: ce moyen serait l'infliction, à titre de châtiment disciplinaire, *d'une détention supplémentaire* quelconque, aux condamnés qui ne seraient pas *amendés* au jour de la libération définitive.

Notre honorable confrère en abordant ce sujet, ne s'en dissimule pas les difficultés; il entrevoit les généreuses protestations qu'il peut soulever, et ne l'aborde qu'avec une certaine défiance; toutefois, il s'efforce d'établir la rationalité, la justice et les avantages de ce nouveau procédé pénitentiaire.

Permettez-moi de vous exposer rapidement ses idées à cet égard.

Le moment où la société, blessée par le crime, frappe le coupable, et celui où, judiciairement satisfaite, elle va le rendre à la liberté, sont deux époques également graves qui exigent des garanties analogues; avant de *condamner*, la société a dû constater scrupuleusement la *culpabilité*; de même, avant de *libérer*, elle doit vérifier avec soin la réalité de l'amendement.

Digitized by Google

Pour rendre cette vérité plus sensible, M. Bonneville emprunte une comparaison à la thérapeutique médicale.

Un malade, atteint d'une affection contagieuse, dit-il, a été placé dans un hôpital, pour le temps présumé nécessaire à sa guérison; ce temps expiré, la guérison ne se trouve pas *complètement* opérée : que faire dans ce cas? Renverra-t-on de l'hôpital ce malade à demi-guéri, l'exposant ainsi à l'inévitable accès d'une rechûte plus dangereuse que la maladie première, exposant en même temps le public à la redoutable invasion d'un mal contagieux? Non, sans doute; il y aurait à cela inhumanité, imprudence, oubli des plus vulgaires notions de la raison ! Eh bien, le crime, n'est-ce pas une maladie contagieuse de l'âme? La peine n'en est-elle pas le remède? La prison, n'est-ce pas l'hôpital où la guérison doit-être opérée? Lors donc que vous rendez à la société un condamné *non amendé*, c'est-à-dire, imbu encore de la funeste contagion du crime, vous affrontez froidement et volontairement la presque certitude d'une rechûte; et comme l'obligation d'amender est au nombre des conditions qui rendent *légitime* le droit de punir, dès que l'amendement n'a pas été produit par la peine; dès que par conséquent, la libération peut compromettre à la fois, et la sécurité publique, et le propre avenir du condamné, il y a pour la société devoir de raison, devoir de justice, à parfaire cette œuvre inachevée d'amendement, ou du moins à faire dans ce but un dernier effort.

M. Bonneville demande, en conséquence, qu'en présence d'une peine reconnue *insuffisante*, puisqu'elle n'aura pas complètement réformé le condamné, la société puisse, à titre de dernière épreuve, infliger *disciplinairement* à ce malade *non guéri* la dose pénale

Digitized by Google

complémentaire, qui doit achever, peut-être, sa guérison radicale (1).

Mais quelle serait la durée de ce supplément de peine ? Par qui serait-il prononcé ?

Ce supplément de peine, qui serait infligé à tout condamné non porté sur le tableau des amendés, ne pourrait dépasser le douzième de la peine prononcée, s'il s'agissait d'emprisonnement; le dixième, s'il s'agissait de la réclusion ou de la détention, et le huitième, s'il s'agissait des travaux forcés à temps; il pourrait être élevé jusqu'au double *pour les récidivistes*.

Toutefois, le condamné incorrigé pourrait être admis à s'affranchir de la détention supplémentaire, en fournissant un cautionnement destiné à garantir sa bonne conduite pendant les deux années qui suivraient sa libération; si, pendant ce délai, il se rendait coupable de quelques faits analogues à celui qui aurait motivé sa condamnation, le cautionnement serait acquis à l'État, ainsi que la partie de son pécule qui serait resté, comme supplément de garantie, entre les mains de l'administration.

La durée de la détention supplémentaire et le taux du cautionnement seraient fixés par le ministre de l'intérieur ou les préfets, suivant la nature des peines, sur l'avis de la commission des prisons et du ministère public.

Enfin, les libérés qui auraient *subi* en tout ou en partie la détention supplémentaire, resteraient, *par ce seul fait*, sous la surveillance de la haute police pendant deux années, à partir de leur libération définitive.

Ainsi, de même que par leur repentir, les *amendés*

(1) Liv. IIIe, titre IIe.

Digitized by Google

auraient *atténué eux-mêmes* leur peine, de même, par leur endurcissement, *les incorrigés* auraient *aggravé eux-mêmes* leur châtiment. Le supplément de peine resterait suspendu, comme une menace, sur la tête de tout condamné; et la crainte, *ce ressort principal des peines*, viendrait en aide au repentir!

Après avoir habilement développé ce système de *détention supplémentaire*, l'honorable M. Bonneville prévoit les objections dont il est susceptible, et les refute, à notre avis, avec plus de talent que de bonheur; c'est assez vous dire que nous ne partageons en aucune façon les idées de notre confrère à cet égard.

Nous n'avons aucune foi dans l'efficacité de son système, ni comme moyen curatif, ni comme moyen d'intimidation; quand un condamné aura à subir six années d'emprisonnement, par exemple, nous ne pensons pas du tout que la menace d'un emprisonnement supplémentaire de six mois, huit mois ou même d'une année, produise sur ce condamné une terreur assez profonde pour réprimer en lui les mauvais instincts; nous ne pensons pas davantage que ce supplément de peine puisse opérer l'amendement complet de ce criminel endurci, qui, pendant 6, 8, et 10 années, sera resté sourd à la voix du repentir, et aura résisté aux légitimes influences du système pénitentiaire le mieux établi; nous croyons même que cette peine supplémentaire, prononcée contre le condamné, au moment même où il espérait la liberté, produira un effet tout contraire, et ne fera que lui inspirer des sentiments de haine et de colère, qui bientôt peut-être, se traduiront en de nouveaux excès à sa sortie de prison.

Car, enfin, vous n'entendez pas l'y maintenir éternellement, et en cela, vous ne vous montrez pas conséquent avec vous-même! Ce malade non guéri, dont vous

Digitized by Google

parliez tout-à-l'heure ne sortira de l'hôpital où il est placé que quand sa cure sera radicalement opérée ; si son mal est incurable, il y restera jusqu'à ce que la mort l'ait délivré de ses maux : et puisque vous comparez une prison à un hôpital, pourquoi donc n'y laissez-vous pas le condamné jusqu'à sa parfaite guérison ? Mais vous n'osez pas aller jusque-là, car, pour lui souvent, ce serait une prison perpétuelle ! C'est ainsi que séduit par de trop généreuses illusions, vous risquez de compromettre la sécurité publique au lieu de la raffermir.

Et puis, Messieurs, au point de vue de la légalité, le système de la détention supplémentaire n'est-il pas plus contestable encore ? Comment ! Un tribunal aura prononcé une peine, et le condamné l'aura subie ! Et au moment où les portes de la prison vont s'ouvrir pour lui, un ministre, un préfet, s'érigeant en censeurs, en réformateurs de la sentence, jugeant que l'expiation n'a pas été suffisante, pourront, sur de simples notes, plus ou moins bien tenues par la commission des prisons, prononcer une peine nouvelle, ou du moins ajouter à la peine prononcée par les magistrats ! Et pour quel délit ? Pour un délit qui n'a de nom dans aucune législation, pour un délit en quelque sorte insaisissable, le délit *d'incorrigibilité !* Et tout cela sans publicité, sans défense, sans un pouvoir supérieur qui puisse réformer cette décision ! Mais que deviendrait alors ce principe tutélaire, écrit dans notre pacte constitutionnel, et suivant lequel la justice ne peut être rendue que par des juges inamovibles, institués par le roi ? Que deviendraient ces garanties si précieuses qui protégent un accusé depuis le moment où le soupçon commence à s'élever contre lui, jusqu'au moment où le juge prononce sur son sort ? Tout cela, disons-le,

Digitized by Google

disparaîtrait pour faire place à l'arbitraire le plus effrayant; et, pour avoir une idée d'un pareil état de choses, il faudrait remonter à ces temps de triste mémoire où le caprice d'un ministre ou d'une favorite pouvait disposer de la liberté d'un homme!

En rendant hommage aux nobles et généreuses pensées qui ont inspiré M. Bonneville, nous repoussons donc son système de détention supplémentaire.

Des libérés de justice.

—

Les quatre derniers livres de M. Bonneville sont consacrés *aux libérés de justice.*

Notre savant confrère se plaint d'abord de l'insuffisance actuelle de l'intimidation préventive, en ce qui concerne les repris de justice; il voudrait que le code pénal contînt un système d'aggravation *forcée, inévitable*, à l'égard des récidivistes; il s'élève à cet égard avec une chaleureuse indignation contre le système des circonstances atténuantes admis par la loi de 1832, *même en faveur des récidivistes!*

« N'est-ce pas un déplorable système, s'écrie-t-il, que celui qui permet au juge, *même en cas de récidive*, d'user de la plus excessive indulgence à l'égard du coupable? de condamner, par exemple, à 5 ans de travaux forcés, celui qui aurait encouru la peine de mort! A 5 ans de réclusion, celui qui aurait encouru les travaux forcés à vie! A un an de prison, celui qui aurait encouru la peine de la réclusion! Enfin, à 1 franc d'amende, celui qui aurait encouru 10 ans d'emprisonnement! »

« N'est-ce pas un véritable malheur social, continue-t-il, qu'un système qui permet au juge de punir le serviteur

Digitized by Google

qui a assassiné son vieux maître, de la même peine que celui qui lui aurait soustrait quelques vêtements; l'escroc le plus effronté, le plus audacieux, le plus habitué au crime, de la même peine que l'enfant qui, pour apaiser sa soif, aurait cueilli un fruit sur le bord d'un chemin (1)! »

Messieurs, nous croyons qu'ici notre honorable confrère s'est laissé entraîner à une regrettable exagération; oui, sans doute, au point de vue purement théorique et légal, les résultats qu'il vient de signaler sont possibles; mais nous demandons si on peut raisonnablement supposer qu'il se rencontre jamais un juge assez peu ferme, assez peu éclairé, assez peu consciencieux pour traiter avec la même indulgence le serviteur qui aurait lâchement assassiné son vieux maître, et celui qui ne lui aurait volé que quelque menue monnaie; et pour ne condamner qu'à 1 franc d'amende l'escroc le plus effronté, le plus audacieux, le plus habitué au crime, c'est-à-dire, celui qui pouvait être condamné à dix ans d'emprisonnement, à dix ans de surveillance, et à la perte des droits de famille les plus précieux ! ! !

Non, nous le disons hautement, *humainement*, de pareils abus ne sont pas possibles ; et ce n'est pas l'espoir d'un tel excès d'indulgence qui pourra jamais encourager un repris de justice à commettre de nouveaux méfaits; non, jamais de pareils scandales ne se sont produits, jamais ils ne se produiront: et si, par impossible, les fastes judiciaires venaient à en signaler quelques exemples, ce ne serait pas encore une raison de changer la loi, car ce serait moins sa faute que celle des hommes; et il ne serait pas plus juste en ce cas de modifier la législation, qu'il ne serait juste de supprimer le jury,

(1) Livre 4, ch. 2.

Digitized by Google

parce que parfois de scandaleux acquittements sont sortis de ses verdicts !

Ne parlez donc pas de changer la loi par la crainte d'abus tout-à-fait imaginaires ; laissez la loi telle qu'elle est ; elle a fait sagement en laissant aux tribunaux une grande latitude pour apprécier ces mille circonstances accessoires qui font que chaque affaire se présente avec une physionomie différente ; la mission du juge est assurément plus noble, plus élevée ; et la loi plus morale que si, ne permettant pas au magistrat d'apprécier la moralité du fait, elle n'en faisait qu'une sorte d'agent mécanique chargé d'appliquer aveuglement le texte inexorable de la loi !

Du reste, Messieurs, les récidivistes ne nous inspirent aucun intérêt, et nous ne nous opposons nullement à ce que, pendant leur captivité, ils soient soumis à un régime plus sévère que les condamnés primaires ; M. Bonneville signale, à cet égard, une lacune regrettable dans le projet de loi sur le régime des prisons.

Nous trouvons également très-sage que, soit au moment de sa condamnation, soit au moment de sa libération définitive, le condamné soit officiellement averti de l'aggravation de peine encourue par les récidivistes.

Des certificats de libération.

—

Nous devons aussi signaler à votre attention une mesure vivement recommandée par M. Bonneville et qui aurait, suivant lui, une influence extrême sur la persistance de l'amendement et le reclassement des condamnés libérés dans la société ; nous voulons parler *des certificats de libération.*

Digitized by Google

Tout condamné qui, pendant sa détention, aurait fait preuve d'un repentir sincère et d'une bonne conduite, recevrait à sa sortie de prison un certificat de libération, constatant sa bonne conduite, son repentir et son amendement; ce serait comme un certificat de libre pratique qu'on délivrerait à ce passager du lazaret pénitentiaire.

Cette pièce, signée par le directeur de la prison et les membres de la commission de surveillance, serait pour chaque libéré amendé un titre précieux qui appellerait sur lui les sympathies de tous les honnêtes gens, et ferait, dit M. Bonneville, immédiatement succéder à cette naturelle répulsion qui aigrit et décourage aujourd'hui les libérés, des sentiments éclairés d'appui et de patronage (1).

Dans les observations que nous avons eu l'honneur de vous soumettre jusqu'à présent, nous avons quelquefois fait la part de la critique; peut-être, Messieurs, nous sommes-nous trompé! Mais nous n'avons plus à faire que la part de l'éloge; car toutes les idées développées par l'honorable M. Bonneville sur la surveillance de la haute police, le patronage des libérés et la réhabilitation des condamnés, nous paraissent pleines de sens et de raison.

De la surveillance de la haute police.

M. Bonneville signale avec justice les inconvénients du système actuel de surveillance qui, pour les condamnés *amendés*, est une entrave inutile, infamante, oppressive, qui éloigne d'eux la confiance, le travail, et

(1) P. 324.

Digitized by Google

qui les ramène forcément au crime par l'abandon et la misère ; et, pour les condamnés *incorrigés*, une mesure illusoire, inefficace, laissant à leur perversité de nouvelles facilités de désordres, sans offrir à la société aucune garantie de sécurité (1).

L'organisation d'un bon système de surveillance de la haute police présente, il faut le dire, de très-grandes difficultés ; notre honorable confrère les résout en faisant une distinction entre les *amendés* et les *incorrigés*, distinction capitale et qui fait en quelque sorte la base de son ouvrage.

La surveillance de la haute police ne se justifie que par la *probabilité* de la rechute ; cette probabilité existe *avant l'expiation* pour tous les condamnés que la loi ou le juge croyent devoir soumettre à la surveillance; mais, *après l'expiation*, elle ne doit exister que pour les seuls condamnés incorrigés ; elle doit cesser pour tous ceux que la peine a radicalement guéris; pour eux, le remède doit cesser avec la maladie (2).

La distinction entre les *amendés* et les *incorrigés* est facile à faire, au moyen des comptes moraux ouverts à chaque condamné dans la prison.

Les premiers doivent être provisoirement affranchis de toute surveillance; l'administration doit être investie du droit absolu de restreindre et de suspendre à leur égard l'effet de la surveillance encourue.

Les seconds *seuls* doivent être soumis à la surveillance, mais à une surveillance sévère et efficace ; il faut que leur résidence soit établie dans un lieu fixe et déterminé, et qu'ils n'en puissent changer sans l'agrément de l'autorité ; car on ne peut surveiller efficacement un

(1) P. 354.
(2) P. 417.

Digitized by Google

libéré qu'en ne le perdant jamais de vue ; et tout le monde reconnaît aujourd'hui que la surveillance de la haute police est impossible avec la faculté de locomotion dont jouissent les libérés de justice, faculté de locomotion qui n'est, comme on l'a dit, qu'un véritable vagabondage légal et qui permet d'échapper à toute surveillance.

Enfin, pour les libérés les plus dangereux, l'administration devrait être armée de moyens plus sévères ; elle pourrait être autorisée à fixer la résidence du libéré sur le territoire de l'Algérie ; c'est un vœu qui a été exprimé par plusieurs conseils-généraux.

Des sociétés de patronage.

Messieurs, le projet de loi sur le régime des prisons soumis aux chambres, et dont nous vous avons déjà dit quelques mots, propose dans chaque arrondissement l'établissement de sociétés de patronage en faveur des libérés de justice.

« Cette institution, dit l'exposé des motifs, complètera l'œuvre de la réforme ; il ne suffit pas de séparer » les condamnés pendant le temps de leur peine, et de » travailler alors à leur amélioration morale, il faut » encore les surveiller, les aider, les soutenir après leur » sortie de prison ; il importe de mettre, dès les premiers temps, les libérés à l'abri de la misère et de » ses funestes inspirations ; il convient de les soulager » de la honte qui s'attache à leur position et à leurs » antécédents ; de seconder les bonnes intentions, de les » détourner des fréquentations pernicieuses, et de continuer, par une action salutaire sur eux, le bienfait de » la réforme morale commencée dans la prison ; c'est » par-là qu'on peut espérer de voir diminuer le nombre » des récidives. »

Digitized by Google

Notre savant confrère ne pouvait manquer de s'occuper de cet important sujet; et ce n'est pas la partie la moins remarquable de son ouvrage.

« Le patronage, dit-il, est ici-bas le lien de bienfaisance qui rattache l'ignorance au savoir, la faiblesse à la force, l'indigence à la richesse, le malheur à la prospérité (1). »

« L'appui du patronage est en quelque sorte le droit des faibles et des malheureux, continue-t-il; ne le refusons donc pas aux libérés de justice; mais avant de songer aux misères trop méritées des coupables, songeons aux misères imméritées de tant d'innocents qui souffrent en silence, qui luttent avec courage sans avoir peut-être jamais rien fait pour attirer l'infortune qui les a frappés! Etablissons le pieux patronage de la partie heureuse et privilégiée des citoyens sur celle qui se trouve, sans raison ni justice, déshéritée de tous les biens de la civilisation (2). »

Ces nobles et généreuses paroles vous font assez connaître le système de notre confrère en ce qui concerne les sociétés de patronage.

Avant de songer au patronage des libérés de justice, créer un patronage général et sérieux pour toutes les misères honnêtes, et notamment pour les misères imméritées des femmes et enfants abandonnés des inculpés et des condamnés;

Bien se garder de faire aucune assimilation entre le patronage des mineurs et celui des adultes;

La société ne doit de protection à ces derniers qu'autant qu'ils auront, au sortir de la prison, un *certificat d'amendement;* et encore cette protection doit-elle se borner à écarter d'eux les obstacles qui, dans les premiers temps de leur libération, pourraient entraver leurs moyens de travail (3).

(1) P. 524 (2) PP. 524, 526. (3) PP. 618, 619.

Digitized by Google

Quant aux libérés incorrigés, la société ne leur doit rien que de les protéger contre leurs mauvais instincts par *une surveillance* sévèrement intimidative; cependant, comme ils seront forcés de résider dans un lieu déterminé, la société devra faciliter et, au besoin, organiser pour eux, dans le lieu de leur relégation, des moyens suffisants de travail, s'ils ne pouvaient en obtenir de l'industrie particulière (1).

« C'est ainsi, dit M. Bonneville, en terminant cette matière, que le patronage deviendra véritablement une mesure d'humanité et d'ordre public, une mesure complémentaire du système pénitentiaire, et une sage et prudente précaution contre le fléau de la récidive (2). »

De la réhabilitation des condamnés.

Enfin, Messieurs, dans la dernière partie de son ouvrage, M. Bonneville s'occupe de la réhabilitation des condamnés.

« La réhabilitation, c'est la reconnaissance et la constatation officielle de la régénération du coupable ; c'est le pardon solennel accordé par la société au malfaiteur qui est rentré dans la voie de l'honnêteté (3). »

La réhabilitation efface l'infamie du crime, et relève le condamné de toutes les incapacités civiles résultant de la condamnation.

La réhabilitation est donc une mesure des plus graves; elle forme, en quelque sorte, le couronnement d'un bon système pénitentiaire ; car elle excite le libéré de justice

(1) P. 619.
(2) P. 620.
(3) P. 621.

Digitized by Google

à persévérer dans la bonne voie, par l'attrait de la plus haute récompense que la société puisse lui décerner.

Le principe de la réhabilitation est admis dans nos lois en faveur *de tout condamné à une peine afflictive ou infamante, qui a subi sa peine, ou qui a obtenu soit des lettres de commutation de peine, soit des lettres de grâce.*

Le bénéfice de la réhabilitation n'est accordé qu'après un certain temps d'épreuve, et après l'accomplissement de nombreuses formalités qui donnent à la réhabilitation d'un condamné la plus grande solennité.

Notre honorable confrère signale, avec raison, quelques imperfections dans cette partie de notre législation, et démontre la nécessité d'élargir le cercle de l'admissibilité à la réhabilitation, et de rendre à la fois plus promptes et moins compliquées les formalités et les conditions actuellement prescrites.

Ici, Messieurs, se termine l'ouvrage de M. Bonneville; dans le rapport que nous avons eu l'honneur de vous soumettre, nous ne vous en avons donné sans doute qu'une idée bien imparfaite; vous ne le connaîtrez bien que quand vous l'aurez lu avec l'attention et le recueillement qu'il mérite; et nous vous promettons une lecture aussi intéressante que profitable.

Le travail de M. Bonneville est plein d'érudition, de savantes recherches, de citations les plus heureuses: vieilles coutumes, législations étrangères, opinions des magistrats et des publicistes, procès-verbaux des conseils généraux, l'auteur a tout exploré avec une rare sagacité pour éclairer ses opinions du flambeau de l'expérience; les idées qu'il exprime ne sont sans doute pas toutes réalisables, du moins à notre avis; quand nous avons eu des doutes à cet égard, nous vous l'avons dit avec

Digitized by Google

franchise; mais son œuvre n'en est pas moins une œuvre tout-à-fait remarquable et pour le fond et pour la forme; ses théories y sont développées de la façon la plus lumineuse; les sentiments les plus élevés, les pensées les plus généreuses y sont exprimés dans un syle toujours clair, précis, élégant, parfois éloquent; on voit que l'auteur est animé de la passion du bien, de la justice et de la vérité, et que le bonheur de sa vie serait de contribuer à l'amélioration morale de ses semblables.

C'est-là une grande et noble tâche que l'honorable M. Bonneville s'est imposée; puissent ses idées fructifier entre les mains des hommes qui seuls peuvent les traduire en faits, et peut-être aurons-nous moins à gémir de ces excès et de ces scandales qui viennent trop souvent affliger la société.

Félicitons-nous, Messieurs, que l'auteur de cette œuvre d'honnête homme et de savant magistrat appartienne à notre Compagnie.

Digitized by Google

COMMUNICATION DE M. L'ABBÉ MAUPIED,
Docteur ès-sciences, professeur à la Sorbonne,
MEMBRE CORRESPONDANT.

Sur le synchronisme des terrains.

MESSIEURS,

Mercredi dernier seulement, j'appris que j'aurais aujourd'hui l'honneur d'assister à votre séance, et je reçus aussi l'obligeante invitation d'y lire quelque chose. Me rendre à cette invitation était pour moi un devoir de reconnaissance envers l'Académie qui a bien voulu me compter parmi ses membres; un devoir d'estime et de sympathie pour ses travaux. Mais, pris de si court, au milieu de travaux nombreux et absorbants, il m'a été impossible de songer à autre chose qu'à vous prouver ma bonne volonté, en jetant à la hâte sur le papier quelques réflexions, en forme de notes, sur un des points les plus importants de la géologie théorique et positive, je veux parler du synchronisme des terrains, ou des formations de la succession des strates diverses en superposition, de la formation des charbons de terre; phénomènes qui, comme vous le savez, ont servi avec plusieurs autres tout aussi singulièrement interprétés, de base et d'appui à des calculs plus ou moins incalculables et paradoxaux, sur l'âge absolu de notre globe.

D'abord, deux grands faits dominent la superposition des couches de tous les terrains qui composent l'écorce du globe, depuis le sol primitif jusqu'aux formations récentes. L'un de ces faits nous montre toutes les couches du sol intermédiaire en stratification concordante,

Digitized by Google

c'est-à-dire, ayant même direction et même inclinaison entre elles ; il nous montre les couches du sol secondaire en stratification concordante entre elles et avec le sol intermédiaire ; et enfin, les couches du sol tertiaire sont dans la même disposition entre elles et avec le sol secondaire : ce fait, observé sur un assez grand nombre de points du globe, est désormais acquis à la science. La conséquence logique et naturelle à en tirer, c'est que toutes ces couches intermédiaires, secondaires et tertiaires, ainsi disposées, prouvent l'action d'une cause continue et presque toujours la même, qui n'a cessé d'agir dans le même sens, dans chaque localité, depuis le commencement jusqu'à la fin de ces dépôts ; seulement les éléments, les matériaux sur lesquels elle a agi, ont varié par son action même, compliquée de causes diverses qu'il serait trop long d'analyser ici.

La succession de ces dépôts est en effet tellement continue, les couches diverses sont tellement engrenées les unes aux autres, que l'on ne peut souvent y marquer, je ne dis pas les divisions de détails, mais bien plus les grandes divisions de terrain intermédiaire, secondaire et tertiaire, que d'une manière purement artificielle, et dans un grand nombre de cas, tellement conjecturale, que les géologues observateurs ne peuvent encore s'accorder sur ce qui appartient à un terrain plutôt qu'à l'autre. Ce désaccord ne prouverait-il pas qu'il serait temps de bannir de la science les idées trop systématiques, pour s'en tenir plus rigoureusement à la succession naturelle des phénomènes. Quoiqu'il en soit, il est évident qu'on ne peut plus accepter l'idée hypothétique de révolutions successives qui auraient produit cette succession de couches de terrains si intimement liés, qu'ils ne peuvent être que l'effet d'une cause unique et continue, quoique

Digitized by Google

diversement modifiée dans ses effets suivant les localités et leurs circonstances.

Le second fait qui domine toute la succession des terrains, paraît de prime abord entièrement opposé au premier; il nous révèle en effet des bouleversements, des dislocations qui ont produit des affaissements et des soulèvements simultanés; et comme par un effet de bascule dans les couches du sol qui compose les montagnes ou qui les avoisine, ces bouleversements paraissent avoir eu lieu à toutes les époques et avoir agi sur toutes les couches déjà formées, lorsqu'ils eurent lieu. Mais les couches superposées dans ces localités sont très-souvent en stratification discordante, c'est-à-dire, que les couches supérieures ont une direction et une inclinaison différente de celles des couches inférieures, ou même opposée. On en a conclu que les couches supérieures avaient été déposées après la dislocation des couches inférieures, et par des causes différentes; cette conclusion paraît vraie et légitime dans beaucoup de cas, mais dans plusieurs elle n'est pas à l'abri de toute discussion et de tout doute. On a encore conclu des faits précédents que l'on ne pouvait accepter l'action de causes continues, mais que ces faits prouvaient des révolutions diverses et de longues intermittences dans la suite des dépôts.

Cependant, cette dernière conclusion est tellement opposée à notre premier fait général, qu'il est impossible de l'accepter sans contrôle. Si donc nous pouvons interpréter les effets de la cause quelconque des bouleversements, de manière à les faire s'accorder avec ceux de la cause unique qui a produit les stratifications concordantes, il nous semble que nous serons plus certains d'être dans la vérité. Or, cet accord n'est pas aussi difficile qu'on a bien voulu le croire.

Digitized by Google

En effet, il est certain qu'il a fallu que les dépôts disloqués fussent formés avant d'être soulevés ou bouleversés; la cause qui a formé les dépôts a donc commencé à agir la première; elle a agi pour former les dépôts réguliers, non disloqués, et ceux qui l'ont été après leur formation. Elle a donc agi d'une manière générale. Mais sur certains points plus ou moins étendus, les couches déjà formées ont été brisées, la dislocation a produit d'un côté des affaissements, de l'autre, des soulèvements. Dès-lors le bassin aqueux a été modifié dans sa forme, dans ses limites; les courants ont changé de direction, et les nouveaux dépôts qu'ils ont formés ont dû se stratifier d'une manière discordante aux premiers. Mais il n'y a pas eu pour cela intermittence dans l'action de la cause des dépôts, puisqu'au contraire les faits paraissent prouver qu'elle a acquis plus d'énergie, qu'elle a eu une plus grande abondance de matériaux à sa disposition, par l'effet même des dislocations. Ainsi, ces deux grands faits en apparence si opposés, le fait des stratifications concordantes et celui des stratifications discordantes, sont dus à une même cause continue, qui a été dans le dernier cas modifiée dans ses effets et sa direction par la cause des dislocations et des soulèvements.

Sans discuter tous les faits de détails que l'on pourra ramener à cette règle générale quand on voudra, nous concluons donc que tous les dépôts sont le produit des causes continues, et qu'il n'y a point eu par conséquent de ces révolutions étonnantes qui auraient bouleversé à la fois toute la surface du globe et détruit les êtres organisés qui y vivaient.

L'étude des débris fossiles de ces êtres que l'on rencontre dans les couches diverses, vient pleinement confirmer cette conclusion importante. En effet, tous les fossiles, sans exception, appartiennent soit à des

Digitized by Google

espèces, soit à des genres, soit à des familles, soit à des classes, soit à des types encore actuellement vivants; en second lieu, il y a des espèces qui se rencontrent dans les couches les plus inférieures, qui ont traversé tous les terrains, et qui existent encore à l'état vivant; par exemple, les nautiles et quelques autres mollusques. Sans doute ces espèces sont rares, mais une seule suffirait pour renverser la thèse des destructions successives. En troisième lieu, la succession des fossiles n'est point liée à l'ordre de création, puisqu'on trouve des animaux avant les végétaux dans les couches les plus inférieures; que l'on trouve des animaux supérieurs avant ceux qui leur sont inférieurs, et des animaux uniquement aquatiques avant les époques où certains géologues ont prétendu qu'il n'y avait pas encore d'eau liquide sur la terre; conséquence exorbitante, que nous ne rappelons que pour montrer jusqu'où l'on va quand on ne se laisse guider que par l'imagination et les idées hypothétiques, et combien il faut s'en défier.

La succession des fossiles n'est donc point liée à l'ordre de création, mais bien à l'ordre d'habitation, à la loi harmonique des circonstances et des milieux où les mœurs et les habitudes de vie, les besoins organiques permettent à un animal de vivre par suite de cette loi, et de la loi de fossilisation qui demande nécessairement des eaux et des eaux contenant en suspension des substances minérales calcaires ou siliceuses; nous devrons trouver et nous trouvons en effet, d'abord des animaux marins peu susceptibles de changer de lieux, des animaux de rivages, des animaux d'embouchures, des animaux fluviatiles, des animaux terrestres vivants sur le bord des fleuves. Telle est la loi générale de la succession des fossiles dans leur apparition.

Digitized by Google

Quant à la diversité des espèces et des genres suivant les couches et les terrains, à leur disparition successive, à mesure qu'on remonte de bas en haut, ou qu'on descend, elle s'explique tout aussi naturellement par les changements des circonstances et des milieux nécessaires à la vie des divers genres et des diverses espèces; changements amenés dans le niveau des eaux, dans la direction des vents, dans celle des courants, dans celle des fleuves, dans l'exposition climatérique, etc., par la formation même des dépôts et les dislocations du sol, etc. Les circonstances et les milieux favorables à la vie n'existant plus, les êtres ont disparu.

L'étude des fossiles vient donc confirmer pleinement les conséquences que nous avons tirées de la succession en stratification concordante des couches minéralogiques qui composent le sol de remblai, ou de sédiment aqueux, auquel nous revenons pour le considérer dans la superposition de ses couches diverses.

La manière, tout artificielle dont on a jusqu'ici présenté la superposition des couches qui composent le sol, n'est propre qu'à induire en de graves erreurs les personnes qui n'ont point approfondi le sujet. On peut ramener à quatre classes générales toutes les substances qui composent le sol de dépôts; ce sont des sables et des grès, des argiles, des calcaires et des substances charbonneuses. Chacune d'elles domine dans certaines couches et s'y présente sous des formes et des tissus variés suivant les terrains, les localités, et les circonstances qui ont présidé à leur dépôt, ou les causes qui les ont modifiées après la formation des dépôts. Or, c'est par ces variations accidentelles qu'on les distingue en un très-grand nombre de couches qui alternent les unes avec les autres dans leur superposition pour former chaque terrain. Mais, comme assez ordinairement les mêmes couches

Digitized by Google

occupent dans les diverses localités des positions analogues, on en a conclu qu'elles s'étaient formées dans le même temps et par les mêmes circonstances et les mêmes causes; c'est ce qu'on a appelé le synchronisme de formation, sur lequel nous allons revenir.

On a ensuite considéré la superposition de ces couches nombreuses comme si elles se trouvaient toutes réunies dans une même localité, et formant une série continue, et sans lacune, de toutes les couches connues. C'est sur cette série ainsi complétée artificiellement qu'on a établi les divisions, les subdivisions des terrains divers; qu'on a fondé les hypothèses de synchronisme, de formation, du temps et de la durée qu'il a fallu pour réaliser cette longue série de couches superposées et alternantes. De-là, en grande partie, les siècles infinis dans lesquels se perd l'origine de notre globe; le temps n'a rien coûté, on l'a multiplié jusqu'à effrayer les imaginations les plus hardies.

Cependant, cette série artificielle de la superposition continue et sans lacune des couches, est, on peut le dire, tout ce qu'il y a de plus opposé à la réalité des faits; d'abord, il n'est pas une seule couche dans toute la série des terrains, qui n'apparaisse en plusieurs points à la superficie du sol, sans être recouverte par aucune autre; ici, c'est le sol intermédiaire qui est à la superficie, là, c'est le terrain jurassique, ailleurs, le terrain crétacé, en d'autres lieux, ce sont les diverses assises du terrain tertiaire: en second lieu, en descendant des terrains récents aux plus anciens, nous retrouvons une autre marche analogue; le sol tertiaire repose immédiatement sur le granit et sur les schistes intermédiaires (calcaire de Dinan en Bretagne); ailleurs, le terrain crétacé repose sur le terrain primitif, sans intermédiaire; ailleurs, le sol jurassique repose sur ce même terrain

Digitized by Google

primitif, etc. En sorte qu'on peut affirmer encore, qu'il n'est probablement pas une seule couche caractérisée d'un terrain quelconque qui, sur quelque point du globe, ne repose immédiatement sur le sol primitif.

Il est bien vrai, néanmoins, que quand il y a plusieurs couches superposées, elles suivent un ordre à peu-près régulier; ainsi, les couches intermédiaires sont les plus inférieures, puis viennent les grès anciens, rouges, bigarrés, etc., le lias, le terrain jurassique, etc. Or, cela se conçoit, puisque les couches intermédiaires, étant des débris et des dépendances du sol primitif, aussi bien que les grès et les argiles inférieures, elles ont dû être déposées avant les calcaires, et n'ont pu se former là où le sol primitif a été immédiatement couvert par des calcaires, et dérobé ainsi aux causes d'érosions, etc.

Mais quel que soit le terrain que l'on étudie, on peut assurer qu'on ne rencontre nulle part en superposition continue la série des couches qui rentrent dans sa classification artificielle.

Enfin, sur aucun point du globe, on ne peut observer toutes les couches réunies. La superposition n'est donc pas ce qu'on l'a présentée artificiellement. Pour être dans la vérité, il faut s'en faire une toute autre idée.

Si, par exemple, nous partons des granits de Bretagne pour arriver au sol tertiaire parisien, voici ce que nous trouvons : 1° les cônes et les crêtes granitiques forment la superficie du sol; 2° les couches intermédiaires de gneiss, de micaschistes, de schistes argileux se succèdent à la superficie, en sortant les uns de dessous les autres; 3° plus loin les assises inférieures secondaires apparaissent sur le pied des schistes; viennent ensuite les calcaires jurassiques (en

Digitized by Google

Normandie); puis, ces calcaires se perdent sous la craie blanche qui vient elle-même se perdre sous le sol tertiaire parisien.

Or, cette succession, en vastes gradins d'une sorte d'échelle, ne prouve nullement que la couche qui forme le premier gradin s'étende sous toute la seconde, ni que celle-ci s'étende sous toute la troisième, et ainsi de suite. Mais il nous semble, au contraire, plus conforme aux effets que nous voyons encore se produire sous nos yeux, d'admettre que pendant que les premiers dépôts se continuaient encore, les seconds commençaient à l'une de leurs extrémités et se continuaient ainsi simultanément pendant un certain temps; que plus loin, les troisièmes commençaient à se déposer sur l'extrémité des seconds, et ainsi de suite. En outre, que sur les rivages, par exemple, se formaient certains dépôts, pendant que d'autres s'accumulaient au large dans le fond du bassin de la mer. Un coup d'œil sur une carte géologique semble conduire, en effet, à reconnaître que la craie, qui est un dépôt de pleine mer, se déposait déjà pendant la formation des couches jurassiques qui paraissent se rapprocher des rivages.

Cette interprétation, qui est d'accord avec les faits dans un grand nombre de cas, n'est pas contredite par ces mêmes faits qui présentent en d'autres localités une succession de plusieurs couches différentes.

Quant à la succession de petites couches plus ou moins analogues dans une même formation, les faits connus et les lois physiques nous en donnent le synchronisme. Ainsi, l'on voit quelquefois des lits de cailloux sortir de dessous des graviers, ceux-ci sortir plus loin de dessous des sables, ces sables eux-mêmes sortir plus loin encore de dessous des argiles. Or, nous savons que plus un corps est

Digitized by Google

pesant, plutôt il est déposé par les eaux; il n'y a donc rien d'étonnant qu'un fleuve, gonflé par une inondation, reçoive diverses substances entraînées par ses affluents, et que, portant à son embouchure ce tourbillon mélangé, il dépose d'abord les cailloux, plus loin, sur les derniers cailloux, les graviers, sur les derniers graviers, les sables, enfin, sur les derniers sables, les argiles. Chacun peut observer ce fait ou des faits analogues dans les torrents de nos vallées ou sur le rivage de nos mers. Cependant, si un observateur venait ensuite étudier cette succession, et en conclure que les cailloux ont été apportés d'abord, puis les graviers, ensuite les sables, et enfin les argiles, combien ne serait-il pas dans l'erreur, puisque tout a été apporté et déposé par le même flot ?

Ces considérations, quelque rapides qu'elles soient, démontrent avec beaucoup d'autres faits, qu'il n'a pas fallu un temps aussi long qu'on parait l'exiger pour former la succession des dépôts.

Si maintenant on remarque que pendant qu'un bassin se comblait de dépôts, il s'en formait d'analogues, et par des causes analogues dans un grand nombre d'autres, on sera conduit encore à diminuer énormément ces siècles indéfinis dont nous parlions ci-dessus.

Enfin si, avec M. Boué et plusieurs autres graves observateurs, nous admettons que les feuillets d'une couche n'ont pas dû exiger plus d'une marée pour se former, ce qui paraît confirmé par les assises distinctes que les marées déposent sur nos rivages; si, avec les mêmes observateurs, nous acceptons que le temps le plus long que l'on puisse assigner aux couches les plus épaisses ne peut dépasser une année; si nous considérons enfin que les dislocations ont dû être, pour la plupart, subites, et augmenter l'énergie des effets; il est très-croyable que le calcul, plus ou moins approximatif, nous

Digitized by Google

rapprocherait de la limite des temps historiques: mais nous devons dire que, dans l'état actuel de la science, un tel calcul ne peut encore être assis sur des bases assez positives. L'observation a été jusqu'ici trop entravée par les idées systématiques; elle n'a point encore assez tourné ses études vers la succession des couches, leur limitation, et leur superposition positive, dans la direction que nous avons indiquée: cette étude, d'ailleurs, offre des difficultés inouïes et demanderait des dépenses que des particuliers ne peuvent supporter. On a fait assez de voyages lointains et superficiels, mais il n'y a pas de missions scientifiques pour sonder et observer ce que nous foulons aux pieds; est-ce qu'on craindrait que tous les yeux pussent le voir et le contrôler?

Enfin, nous terminerons par un mot sur les charbons de terre, qui ont été le thême d'hypothèses et de calculs infinis.

La question des charbons de terre se lie à toutes celles des bois fossiles, que ce soient des lignites, des forêts enfouies ou des tourbes. Cependant, quand on étudie de plus près, on ne tarde pas à se convaincre que les houillères se rapprochent plus des tourbes d'une part et des détritus végétaux transportés dans les lacs ou des bassins marins de l'autre, que de tout autre fait.

On trouve des charbons dans presque tous les terrains, excepté dans les terrains primitifs; cependant, les couches de charbon se trouvent le plus souvent dans les couches schisteuses, appuyées aux montagnes primitives, recouvertes de schistes, de grès, et toujours plus ou moins séparées par des couches argileuses et sableuses qui s'intercalent entre chaque lit de houille.

Les bassins houillers sont toujours parfaitement

Digitized by Google

circonscrits et limités, ce qui, joint à l'alternance des couches, ne laisse aucun doute sur leur formation dans des bassins marins, des lacs ou d'immenses marécages.

Les débris d'animaux et de végétaux qu'on trouve dans les houilles, les huiles bitumineuses, l'alkali ammoniacal, l'azote, l'hydrogène sulfuré qu'on en retire, ne permettent pas de douter que les êtres organisés ne leur aient donné naissance.

Jamais on ne trouve une couche de charbon seule; il y en a toujours plusieurs superposées les unes au-dessus des autres, et elles sont séparées par d'autres couches de différentes substances. L'épaisseur des différents lits de houille superposés n'est pas la même; il y en a dont l'épaisseur n'est que de quelques lignes, et qui ont la même étendue en surface que les plus épais; il y a, au contraire, des couches qui ont jusqu'à 40 et 50 pieds d'épaisseur. Enfin, les couches sont plus ou moins nombreuses suivant les bassins; dans les montagnes de St-Gilles près de Liège, on compte 61 couches de charbon; ailleurs, on n'en compte que 40 et même moins, et, dans quelques endroits, il s'en trouve jusqu'à 80.

Tous les faits précédents ne permettent guère d'attribuer la formation des houilles à des révolutions successives des eaux qui auraient envahi et évacué tour-à-tour le sol où croissaient les végétaux qui ont donné naissance aux houilles. Que de révolutions incroyables, en effet, puisqu'il y en aurait eu autant que de couches. Comment auraient-elles été si parfaitement limitées, qu'au nombre de 80, de 60 dans certains lieux, elles n'eussent été sur d'autres points qu'au nombre de 40 et moins? Comment le sol se serait-il élévé, et successivement abaissé autant de fois sur le même point, pour recevoir les eaux et les expulser ensuite à chaque fois? Ou bien, comment le fond du bassin eût-il été assez peu inondé pour laisser

Digitized by Google

croître les végétaux, tandis que tout autour les eaux auraient continué à déposer des argiles et des sables? Comment enfin, dans cette supposition, y aurait-il des couches de quelques lignes seulement d'épaisseur? On le voit, toutes ces difficultés insolubles repoussent l'hypothèse des révolutions, pour nous ramener encore ici à une cause unique et continue.

On doit, en effet, reconnaître deux origines, deux modes de dépôts de la houille. Dans certains cas, de grands fleuves, comme ceux d'Amérique, traversant d'immenses forêts, auront entraîné des détritus de végétaux et des végétaux mêmes, et ils les auront déposés soit dans des lacs, soit dans des baies marines; puis, quand la saison des détritus aura été passée, ces mêmes fleuves auront déposé des sables ou des argiles; ou bien encore, la mer ou les eaux du lac auront étendu leurs dépôts minéralogiques sur les couches végétales.

A la saison suivante, les détritus végétaux auront recommencé de nouveau à être charriés pour être encore recouverts par des couches minérales; et ainsi de suite. Dans certaines années de tempêtes, de ravinement plus profond, de pluies plus abondantes et plus continues, les détritus végétaux auront pu être balayés de toutes les parties de la vaste forêt, entraînés plus long-temps et plus abondamment par le fleuve et ses affluents, et ils auront ainsi donné naissance aux couches charbonneuses les plus puissantes. Dans une autre année, au contraire la sécheresse ou d'autres causes, auront diminué la quantité des détritus, et il ne se sera déposé qu'une couche très-mince. Enfin, les mollusques terrestres, fluviatiles et marins, ainsi que plusieurs autres animaux auront été dans tous les cas entraînés avec les végétaux. Nous dirons plus loin ce qui se sera passé dans ces couches ainsi accumulées. Tel est évidemment, dans plusieurs

Digitized by Google

cas, l'un des modes de dépôt de la houille, dont ce qui se passe dans les grands fleuves et les vastes forêts d'Amérique nous donne une idée.

Le second mode général de formation de la houille nous conduit à reconnaître dans les bassins houillers, d'anciennes tourbières. Rappelons donc les phénomènes des tourbières.

Elles se trouvent le plus ordinairement dans des lieux bas et marécageux; néanmoins, il y en a aussi dans des lieux très-élevés, pourvu qu'il s'y trouve des marécages.

Le sol toujours très-spongieux des tourbières retient les eaux des pluies, qui, en devenant trop abondantes, soulèvent la masse entière de la tourbe. Si elle est située dans des lieux inclinés, elle coule alors comme font les glaces dans les hautes montagnes. Elle s'étend de cette manière sur des terrains considérables, et l'on ne peut arrêter ses progrès qu'en pratiquant des fossés d'écoulement pour les eaux.

Dans les lieux bas, la tourbe est également soulevée au point de former des îles flottantes qui sont quelquefois entraînées jusqu'à la mer.

Les plantes aquatiques qui contribuent le plus à la formation de la tourbe, sont les prêles, les scirpes, les typha, les conferves, etc. Ces plantes végétent avec beaucoup de force et augmentent, chaque année, la tourbe d'une quantité considérable.

Il se forme dans les tourbières des pyrites, des huiles bitumineuses, des gaz, des acides sulfuriques et sulfureux, etc.

Dans un grand nombre de houillères, les végétaux sont les mêmes que dans les tourbes, ou bien ce sont des

Digitized by Google

analogues. Tout porte donc à croire que plusieurs houillères ont commencé par être des tourbières. Seulement, comme dans le principe les îles marécageuses étaient environnées d'eau de toutes parts, et que la température était plus élevée et plus uniforme, comme tout porte à le croire, et comme cela a encore lieu dans les îles et les pays voisins des mers, la végétation y était plus vigoureuse ; des espèces diverses pouvaient y vivre, ou bien les espèces actuelles pouvaient y atteindre des proportions qu'elles n'atteignent plus. Et ainsi, les détritus de chaque année étaient plus considérables. Si les tourbes de la Hollande croissent déjà si rapidement, que devaient donc être les tourbières anciennes ?

Aujourd'hui, nous voyons les grandes inondations, les années pluvieuses se reproduire presque périodiquement, de façon à laisser un intervalle de quelques années entre les inondations et les pluies extraordinaires ; sous d'autres climats, au contraire, la période des pluies et des inondations est annuelle ; elle l'est même plus ou moins pour tous les climats. Il est très-convenable d'admettre que cette périodicité a dû exister dans tous les temps, et être peut-être même plus prononcée dans les premiers temps pour les îles tourbeuses environnées de mers. Or, il est évident qu'entre chaque période pluvieuse annuelle ou de plusieurs années, la couche de tourbe acquérait une épaisseur d'autant plus considérable que les conditions étaient plus favorables et que les années pluvieuses étaient plus éloignées les unes des autres. Chaque inondation venait couvrir la couche de détritus tourbeux, d'une ou plusieurs couches de gravier, de sable, ou d'argile, etc., qui étouffait la végétation et n'en laissait les germes que çà et là et principalement sur les bords du marécage. L'inondation passée, ces germes de végétation se développaient de nouveau sur toutes les

Digitized by Google

couches minérales, et cela avec une rapidité dont ce qui se passe aujourd'hui après les inondations de nos fleuves et de nos torrents, nous donne une idée. De la sorte, une nouvelle couche tourbeuse se formait, pour être ensuite recouverte par une nouvelle inondation, et ainsi de suite pendant un temps d'autant plus long que le bassin marécageux était plus profond et d'un niveau plus abaissé; ce qui explique le grand nombre de couches de certains bassins très-bas, auprès du petit nombre de couches d'autres bassins moins bas et moins profonds, et qui furent par-là même plutôt comblés et desséchés.

Cependant, soit que le bassin houiller eût été une tourbière, ou un bassin de dépôts transportés, il dût s'y passer ce que nous voyons encore se passer aujourd'hui dans des circonstances analogues. Il se dégagea de ces matières végétales et animales, avant leur minéralisation, beaucoup de vapeurs contenant de l'hydrogène sulfuré, de l'azote, de l'acide carbonique, etc.., comme il s'en dégage des marais, et de toutes les matières végétales et animales amoncelées et passant à l'état de décomposition. Or, nous savons que dans les lieux où se dégagent tous ces gaz, il se forme du souffre, que ce souffre, en se combinant avec le fer de ces substances ou avec du fer de nouvelle formation, produit des pyrites. Nous retrouvons, en effet, l'acide sulfurique et les pyrites dans les tourbes, dans quelques bois fossiles, et jusque dans les argiles, les schistes et les ardoises.

On doit donc concevoir facilement, d'après ces faits, qu'il se sera formé des pyrites et du souffre au milieu des bois transportés, des tourbes, et de toutes les matières végétales et animales qui ont concouru à la formation des charbons.

Cependant, les pyrites décomposées par les causes

Digitized by Google

connues contractèrent de la chaleur ; une fermentation fut déterminée ; un embrâsement, auquel la décomposition de l'eau et même de la substance végétale fournissait l'hydrogène et l'oxigène suffisants, avait d'abord son foyer dans les assises profondes du sol, carbonisait la tourbe sans perte considérable. En effet, les eaux, les couches argileuses, les couches de sables ou de grès fermaient en partie le passage aux gaz, et en faisant obstacle au contact de l'air atmosphérique, empêchaient une trop grande déperdition. Tous les gaz étaient absorbés par la matière végétale et bitumineuse et se combinaient avec elle, puisque nous les y retrouvons, aussi bien que les sulfures de fers qui donnent à certaines houilles cet éclat doré, et les débris des pyrites. Ce qui confirme cette manière de voir, c'est que les couches les plus superficielles, qui ont du être moins éloignées du contact atmosphérique sont beaucoup plus pauvres en bitumes et en principes huileux, aussi bien qu'en gaz, que les couches inférieures.

L'explication que nous donnons ne répugne du moins à aucune loi physique ou chimique, elle a même ses analogies dans les phénomènes volcaniques et sous-marins, et l'étude des terrains houillers ne permet pas de douter qu'ils n'aient subi l'action d'une chaleur quelconque. On pourra même, à l'aide de cette explication rendre compte de la plupart des accidents des terrains houillers, des contournements des couches de houille ; puisque la combustion a pu déterminer les mouvements des couches et du sol, en creusant des vides ; et par suite déterminer également des brisements du sol et des couches, ou des plissements de celles-ci en sens divers.

Or, pour produire tous ces phénomènes, soit de

Digitized by Google

transport, soit d'accumulation des détritus végétaux, soit de minéralisation, il n'aura pas fallu un temps énormément long. Ce qui se passe en Hollande peut nous permettre de le calculer approximativement.

Ce pays, comme on le sait, contient des quantités immenses de tourbes, et l'art même est parvenu à y en produire journellement. Les tourbes naturelles sont formées, ici comme ailleurs, par la décomposition des plantes qui croissent dans ces pays marécageux. On enlève la tourbe pour l'utiliser; on creuse en l'enlevant un fossé plus ou moins étendu dans une vaste prairie tourbeuse. L'eau s'introduit ou est amenée dans ce fossé. Il s'y produit des conferva vivularis, puis des mousses, des lichens, etc.; toutes ces plantes s'amoncèlent, se décomposent, et, au bout de six à dix ans, on a une nouvelle tourbe qui est excellente et exploitable.

En prenant le chiffre le plus élevé, nous pouvons accorder dix ans au dépôt de chaque couche de houille, quoique les causes fussent plus énergiques et leurs effets plus considérables et plus rapides dans les premiers temps. Et en admettant que, terme moyen, les inondations qui auront déposé les couches minérales sur les couches charbonneuses, se sont produites ainsi de 10 ans en 10 ans, nous aurons, en 100 ans, 10 couches de houille alternant avec autant de couches d'argile ou de sable; en 200 ans, nous avons 20 couches de houille et 20 couches minérales alternantes; en 300 ans, 30 couches; en 400 ans, 40; en 500 ans, 50; en 600 ans, 60; en 700 ans, 70; en 800 ans, 80; en 900 ans, 90; en 1000 ans, 100 couches de houille et autant de couches minérales alternantes. Or, parmi les bassins houillers connus, les plus puissants ne vont pas au-de là de 80 ou au plus 90 couches alternantes, et ce

Digitized by Google

ne sont pas les plus nombreux. En outre, le plus grand nombre de bassins houillers reposent sur les terrains primitifs, et nous font par conséquent remonter à une époque où la végétation, répandue sur toute la surface du globe, y était d'autant plus active et vigoureuse, que la température était plus élevée, que les terres exondées étaient des îles plus ou moins étendues et environnées d'eaux, que l'humidité chaude était plus abondante, que l'homme n'avait pu encore dépouiller la terre de ses forêts comme il l'a fait depuis, que les lacs et les marais n'étaient point encore comblés comme ils l'ont été depuis. Nous sommes ainsi amenés à conclure que ces premiers temps furent les plus favorables à la formation des houilles; et que quatre ou cinq cents ans après la création des végétaux et des animaux et même de l'homme, un grand nombre de bassins houillers étaient déjà formés; que huit cents ans après la création, la plupart des bassins houillers étaient remplis, et que tous ceux qui sont anciens, pouvaient être comblés au bout de 1,000 ans au plus. Et une fois que la combustion y fut déterminée, tout le monde sait qu'il ne lui fallut pas long-temps pour faire passer ces dépôts de l'état tourbeux à l'état de houille.

Nous n'attachons point à ces calculs plus d'importance qu'ils n'en méritent; mais ils sont basés sur des données positives, sur des lois et des analogies naturelles, prises dans la nature même des substances végétales les plus généralement reconnues dans la houille, tandis que les calculs de millions d'années exigées par certains auteurs pour former les dépôts de houille, ont été basés sur nos bois taillés, nos futaies, dont on n'a point encore constaté la présence dans la houille, et en outre sur ces bois carbonisés à l'air, tandis qu'il est certain que la houille a été carbonisée hors du contact atmosphérique; nos

Digitized by Google

calculs sont plus rationnels et plus logiques ; ils sont plus en rapport avec les observations positives et les faits connus ; calculs pour calculs, les nôtres valent donc les autres, s'ils ne sont préférables. C'est-là tout ce que nous voulions constater.

Ainsi, l'appréciation rationnelle des faits positifs de superposition des couches minéralogiques des terrains, la succession réelle et non artificielle des strates, le synchronisme des formations basé sur les faits, l'étude concordante des débris organisés fossiles, celle des charbons de terre dans leur position, leur disposition et leur composition, nous semblent prouver, contre toute idée hypothétique, contre tous les systèmes fondés uniquement sur l'imagination d'hypothèses sans bases, sans aucun fait positif, sans aucune loi connue et saisissable, que l'enveloppe corticale de notre globe formée depuis la création, a été produite par des causes continues dans leur action, par des causes naturelles qui agissent encore quoique avec une intensité d'autant plus restreinte qu'elles ont diminué les éléments, les matériaux de leur action ; en outre, en se plaçant au point de vue du bon sens et des faits, sans se laisser effrayer par le paradoxe des calculs de l'imagination de certains auteurs, tout porte à croire que ces causes continues n'ont pas demandé un long temps pour produire les effets que nous voyons ; et que les temps historiques paraissent en définitive largement suffisants pour tout renfermer.

Enfin, si l'on considère que, pour admettre les hypothèses de siècles infinis, de créations et de destructions successives, comme on dit, il faut recourir à un renversement de toutes les lois de l'organisation et de la vie, jusqu'à supposer que des animaux ont pu vivre sans végétaux, des animaux aquatiques sans eaux ; et que les êtres organisés ont changé de mœurs et

Digitized by Google

d'habitudes, lorsqu'au contraire les débris fossiles nous prouvent une organisation soumise aux mêmes lois de vie et de mœurs; si l'on considère, disons-nous, qu'il faut ainsi renverser toutes les lois connues du monde, et les remplacer par des hypothèses qui n'ont d'autre appui que les méditations d'une imagination qui ne croit pas trop présumer d'elle-même en créant le temps, les êtres, leurs lois connues et le monde, en contradiction flagrante avec les êtres, les lois et le monde connus; il semble qu'il serait raisonnable d'abandonner une voie aussi nuisible à la science qu'à la morale sociale, pour rentrer dans une voie plus naturelle et plus vraie, parce qu'elle ne cherchera pas à créer le monde physique aux dépens du monde moral, pour lequel le premier a été fait.

Digitized by Google

LECTURE DE M. ALEXANDRE.

—

De l'imagination & du sens critique en matière de poésie.

—

La faculté qui crée et celle qui juge en fait d'art, semblent ne pouvoir exister à la fois aux mêmes époques et chez les mêmes individus. D'où provient cette dissemblance, allons plus loin, cette hostilité entre elles? Nous croyons facile d'en assigner les causes; et si nous entreprenons ici une thèse, qui d'abord semble n'être qu'un lieu commun, c'est que dans les résultats de l'incompatibilité même dont nous venons de parler, l'on peut saisir peut-être le secret de la naissance de la poésie, de ses progrès, de sa chûte et de ses jours de rénovation.

Les lois qui régissent le développement poétique des beaux-arts n'opèrent pas selon les règles qui amènent dans l'année le retour périodique des saisons, la succession du froid et du chaud, de la floraison et de la stérilité.

Ainsi, les siècles qui ont vu éclore les chefs-d'œuvre de l'imagination ne sont pas ceux où le goût a été le plus pur, le plus correct. Dans toutes les sciences physiques et morales, l'homme qui analyse le mieux est aussi le plus capable d'une bonne combinaison synthétique. Un mécanicien décomposera pièce à pièce un mouvement d'engrenage compliqué, et s'il en comprend parfaitement le système, reconstruira la machine

Digitized by Google

entière et la fera marcher comme devant. Mais toute autre est la poésie. Elle ne veut pas être traitée comme une science exacte, et se dérobe à l'analyse. Car en elle, il existe un élément, un seul, auquel la sagacité du plus profond critique ne saurait se prendre; c'est son élément essentiel: celui, sans qui elle perd sa nature, et ne vit plus de sa vie propre.

Considérez un Claude Lorrain; vous sera-t-il possible de définir, de déterminer ce je ne sais quoi, qui fait que la scène retracée par son pinceau restera pour jamais fixée dans votre mémoire, comme si vous aviez vécu au milieu d'elle depuis votre enfance: comme si depuis vos premiers ans vous vous étiez familiarisé avec ses moindres détails: pourrez-vous, je le demande, analyser les causes et la nature de ce charme qui vous subjugue? Vienne un autre maintenant; qu'il charge sa palette des mêmes couleurs, qu'il dessine sur la toile les mêmes édifices, dont les longues colonnades se vont perdant au loin, qu'il fasse étinceler à leur pied cette mer dorée par les rayons du soleil d'Italie; après tous ses efforts, qu'aura-t-il produit? Rien qui frappe, rien qui arrache le cri d'admiration. Devant le Claude Lorrain vous dites: « La vie respire sur cette toile; » devant l'autre, « c'est un pays mort. » Pourtant, ce second peintre s'est servi de couleurs pareilles; il a étudié avec bonheur la dégradation des plans, ses lointains se perdent bien dans l'horizon; et malgré cela son œuvre reste incomplète; elle vous laisse froid et sans passion devant elle.

Que si dans la poésie proprement dite, vous vous évertuez à décomposer *Othello* ou *Hamlet*, de même que votre analyse aura été imparfaite, votre synthèse le sera pareillement. Un anatomiste pourrait-il construire un corps vivant avec les membres désunis d'un cadavre? Dans tous les cas, le principe vital, l'étincelle

Digitized by Google

céleste s'enfuit devant le scapel le plus délicat : elle disparaît au moment même où l'on viole son sanctuaire.

Aussi, qu'un écrivain, fort de son habileté de critique, s'avance sur la scène littéraire, et livre au public un poème sorti de son cerveau : presqu'à coup sûr, il sera permis de prédire à ce poème le même sort qu'au second peintre dont nous avons parlé : son œuvre sera, si l'on veut, sans reproche, quant à l'ordonnance, quant à l'ensemble et aux détails, et cependant, une chose y fera défaut ; une chose, sans laquelle tous les petits moyens de la grammaire ne sont que lettre morte ; toutes les finesses de la rhétorique deviennent des lieux communs, froids et inanimés. Certes, il n'est pas besoin de discuter ce fait : la sagacité du critique ne saurait suffire pour constituer le poète. L'on avouera pourtant que cette même sagacité siérait à merveille à une grande imagination lyrique.

Malheureusement, l'une des deux qualités agit réellement à l'exclusion de l'autre. C'est la foi qu'il faut au poète, et non la discussion, et non l'examen avant de croire. Celui-là sent mieux la poésie ; celui-là écrira mieux des vers inspirés, qui oubliera l'art, en cet instant où l'art est en œuvre : qui verra dans l'imitation de la nature, non pas un sujet d'appréciation pour le connaisseur, mais le développement des passions, mais des larmes répandues, mais des rires éclatants ; qui, tout entier à son illusion, ne pensera pas au génie qui la crée ; qui sera trop glacé de frayeur et trop plein de compassion pour Desdémone, pour s'attacher aux exagérations de style, au mauvais goût des pensées qui souvent déparent l'œuvre sublime de Shakespeare. Donnez créance aux productions de l'imagination, et vous êtes poète. Ces mêmes productions, regardez-les comme autant de mensonges, examinez-les avec minutie,

Digitized by Google

divisez-les jusqu'en leurs plus subtils atômes, et vous êtes critique. L'art a perdu son charme, dès que l'artiste s'est laissé entrevoir.

Aussi, en quelles absurdités ne sont pas tombés les grands poètes, toutes les fois qu'ils voulurent promulguer leur code poétique. Inaccoutumés qu'ils sont à analyser leurs sensations, leur âme s'émeut-elle? ils attribuent sur-le-champ cette émotion à des causes imaginaires. Ils trouvent du charme dans la lecture d'un livre souvent médiocre, et l'apprécient au de-là de sa véritable valeur, croyant voir au dehors d'eux-mêmes chez un autre, ce qui leur est intime et personnel. Je m'explique. Une expression insignifiante pour l'auteur du livre, une pensée jetée au hasard et sans intention, les plonge soudain dans une foule de réflexions qui leur appartiennent; tout leur génie alors est en jeu; et ces beautés créées par lui, ils les reportent là où il n'y en avait nulle trace: ils admirent le livre pour les hautes pensées qu'ils lui ont prêtées.

Voyez le Dante mettant son génie aux pieds d'un obscur Brunetto: il ne leverait pas, dit-il, les yeux en présence d'un tel homme. Il n'oserait pas se mettre en parallèle avec Stace, l'auteur ampoulé de l'*Achilléide*. Son admiration pour Virgile offre pareillement une singularité remarquable. Ce n'est pas, à l'entendre, l'élégance splendide, l'harmonieuse pureté du poète romain qui l'émeut: ce n'est pas cette délicatesse de sentiment inouïe jusqu'à notre Racine qui le touche: Virgile est pour lui un oracle sans appel sur tous les points de philosophie; or, vous savez ce qu'étaient les *questiones quodlibeticæ* de la philosophie d'alors. Virgile est *l'océan de toute sagesse: le soleil qui guérit tous les yeux malades*.

Comme Dante jugeait Virgile, ainsi, les italiens jugeaient le Dante. Ils étaient fiers de leur grand homme:

Digitized by Google

force éloges, force médailles frappées à son effigie : force disputes entre les villes rivales pour l'honneur de posséder ses précieux restes, font foi de leur admiration. Mais les professeurs nommés pour commenter ses œuvres, mais la foule de leurs auditeurs assidus, loin d'applaudir à cette immense imagination créatrice d'un monde nouveau, dont elle avait rendu l'aspect et les bruits familiers aux mortels ; bien loin de s'appesantir, comme les critiques modernes, sur *Farinata* levant un front altier et tranquille du milieu d'une couche de feux éternels ; sur la lumière qui brille dans le sourire céleste de *Béatrice* : ils allaient admirer dans leur grand poète les lambeaux de littérature et d'histoire ancienne, dont il a parsemé ses ouvrages : ils s'extasiaient devant sa force de logique, sa science de la théologie, son absurde physique, sa métaphysique plus absurde encore, sur tout enfin, à l'exception de ce qui fait l'immortalité de sa gloire.

N'allez pas croire pourtant, que les contemporains du Dante restassent froids et insensibles devant *Ugolin*, gémissant étendu sur les cadavres de ses fils, devant *Francesca de Rimini* tressaillant sous le fameux baiser et laissant tomber le fatal volume. Loin de-là, ce qu'ils admiraient moins que nous, ils le sentaient plus. Un enfant dévore le livre de Daniel de Foe : mais il est incapable d'en apprécier le mérite ; ou plutôt, il s'ingère peu de savoir si le livre porta jamais un nom d'auteur à son frontispice. Plus tard, il estimera *Robinson* pour ses véritables qualités : il en comprendra mieux la valeur mais le récit n'aura plus pour lui cet intérêt puissant que vous avez tous éprouvé. Ainsi, des Italiens à l'égard du Dante. A peine sortis de la barbarie, les auteurs anciens sont pour eux des demi-dieux littéraires : nul bon ouvrage, à leur sens, s'il n'en est une copie plus

Digitized by Google

ou moins exacte, rappelant l'original avec plus ou moins de bonheur. Enfants encore en littérature, pouvaient-ils se rendre compte de leurs sensations ? Non, sans doute. Ils allaient chercher dans le Dante, tous ces oripeaux antiques dont j'ai parlé tout-à-l'heure, et le louangeaient tout haut pour le moindre de ses talents ? Aveuglés devant toutes ces autres richesses qui ne venaient ni de Rome ni d'Athènes, pouvaient-ils savoir qu'en elles résidait le charme magique qui les tenait sous son pouvoir ? Je l'ai dit : s'ils ignoraient la nature de ce charme, ils en ressentaient mieux les effets. Depuis longtemps on a comparé la vie des peuples à la vie humaine. S'il est vrai qu'à mesure que le jugement mûrit, l'imagination se flétrit et perd sa sève : les peuples, comme les hommes, ne peuvent à la fois avoir les fleurs du printemps de la vie et les fruits de son automne ! Le même individu s'assoira-t-il en même temps sur le devant et sur le derrière du théâtre ? Peut-il être en même temps sous l'illusion du spectacle, et voir fonctionner les machines qui en disposent les détails ?

Qu'il me soit permis de citer à l'appui de toute cette longue discussion un excellent passage de Tom Jones. Il offrira en tous cas un piquant délassement après une série de réflexions sèches et décousues.

« . . . . Partridge donna créance à M. Garrick où il l'avait refusée à Jones ; il fut saisi d'un tremblement si fort que ses genoux s'entrechoquaient. Jones lui demanda ce qu'il y avait ; et s'il avait peur du guerrier sur la scène ? — Oh là ! monsieur, dit-il, je vois bien maintenant que c'est comme vous me le disiez. Je n'ai pas peur, car je sais que ce n'est qu'une comédie, et quand même ce serait réellement un esprit, il ne pourrait nuire à une telle distance et en pareille compagnie ; et pourtant si je suis effrayé, je ne suis pas le seul. — Et voyons donc,

Digitized by Google

lui répliqua Jones ! qui, à part toi, regardes-tu ici comme assez poltron pour l'être ? — Oui, oui, appelez-moi poltron, si vous voulez : mais si ce petit homme là bas sur le théâtre n'est pas effrayé ; je n'ai jamais vu d'homme effrayé dans ma vie ? Il restait les yeux fixés en partie sur l'Esprit, en partie sur Hamlet : sa bouche était ouverte, et les passions qui possédaient Hamlet tour-à-tour, s'emparaient successivement de lui..... »

« Peu d'autres incidents remarquables se passèrent durant le spectacle ; à la fin Jones lui demanda quel acteur il préférait ? A cette question il répondit, avec quelqu'apparence d'indignation : le roi, sans aucun doute. — En vérité, M. Partridge, dit M. Miller, vous n'avez pas la même opinion que la ville : tous s'accordent à dire qu'*Hamlet* est joué par le meilleur acteur qui soit jamais monté sur le théâtre. — Lui, le meilleur acteur ; crie Partridge avec un sourire de mépris : mais je pourrais jouer aussi bien que lui, moi ! Je suis sûr que si j'avais vu un esprit, j'aurais fait la même figure ; j'aurais agi juste comme lui. Et puis, certes, dans cette scène, comme vous appelez cela, entre lui et sa mère, où vous me dites qu'il jouait si bien : tout homme, j'entends tout honnête homme, ayant une pareille mère, eût fait exactement ce qu'il fit. Je sais bien que vous vous moquez de moi : mais voyez vous, madame, quoique je n'ai jamais été à la comédie à Londres, j'ai vu jouer cependant en province, et le roi entre autres pour mon argent : il dit tout ce qu'il a à dire bien distinctement, et plus haut que nul autre. Chacun peut voir que c'est un acteur. »

Dans cet excellent passage Partridge n'est pas, comme vous voyez, un excellent critique. Mais en est-il un seul parmi tous les rieurs qui l'entourent, dont la sensibilité approche de la sienne ? Il n'admire pas

Digitized by Google

l'acteur qui *joue comme l'on parle* (Molière, *Crit. de l'éc. des femmes*) ; mais s'il admire à tort, il s'effraie et tremble au vrai moment, au moment où la poésie a pris tout son essor. C'est parce que le jeu de Garrick l'a trop puissamment impressionné, qu'il le met de beaucoup au-dessous de l'acteur infime, qui vient parader en costume royal. Ainsi, l'on raconte qu'en Espagne, si un artiste joue naturellement le rôle d'un homme vicieux, le Don Juan, par exemple, les sifflets le poursuivent à outrance et le forcent à disparaître. Les Athéniens blâmaient Eschyle, en frissonnant devant ses furies ; ils condamnaient Phrynicus à mille drachmes d'amende, pour les avoir fait pleurer sur la chute de Milet : oubliant le grand artiste pour punir l'auteur de cette torture à eux infligée : ainsi qu'un enfant se récriera à la vue d'un masque, connût-il même le visage qui s'en est affublé. Toujours chez les jeunes natures l'imagination l'emporte, et tient la raison à distance.

Mais chez nous, peuples raffinés, et partant enclins à la discussion, ces émotions restent comparativement endormies. Bien rarement, elles nous dominent, et nous pressent: bien rarement, elles nous empêchent de sonder leurs causes, et d'apprécier le génie qui parvient à les réveiller un peu en nous. Notre attention se transporte bientôt de l'objet de nos sympathies à l'art qui en fut le créateur. Nous applaudissons l'écrivain, quand nous applaudissons son œuvre; puis, tout fiers de notre sagacité critique et de notre goût délicat, nous nous retirons satisfaits.

Non que je trouve notre condition plus policée, inférieure à la grossière nature de nos ancêtres ; il faut encore, selon nous, considérer la poésie comme un être abstrait, idéal, et la poésie comme composition artistique. La première qui repose entièrement sur l'imagination,

Digitized by Google

que nulle règle de goût ou de critique n'enchaîne, cette poésie, mère des traditions et des légendes populaires, va s'amoindrissant de jour en jour, se perd avec les religions et les naïves croyances, et fait place au prosaïsme matériel de l'industrie.

Mais au second cas, lorsqu'elle s'est donné l'art pour ornement et pour interprète, l'excellence de la poésie repose non pas seulement sur la vigueur de l'imagination, mais aussi sur la bonté des instruments que l'imagination appelle à son aide. Nous dirons donc que pendant une période remarquable la poésie est en progrès, lorsque déjà, avec et sous l'influence de la civilisation naissante, la faculté poétique est sur son déclin. Les connaisseurs qualifient d'informes les premiers essais de Raphaël, et Dieu sait dans quel monde idéal de formes célestes a dû se passer la jeunesse du grand peintre. Le poète, le peintre et le sculpteur, avant de bien reproduire leur idée, connaissent leur plume, leur pinceau, leur ciseau. Ils ont besoin du *faire*, de la partie mécanique de l'art. Le génie d'Homère ne lui fournira pas un vocabulaire ; il ne lui dira pas quel mot retrace exactement son idée, et la rend palpable à tous les yeux : Shakespeare n'est grand dramaturge qu'après avoir ressenti et étudié la nature et l'effet des passions.

L'expérience est donc nécessaire au poète : si elle ne donne pas des forces à l'imagination, qu'on ne voit jamais plus énergique que chez les hommes déraisonnables, les sauvages, les fous, les somnambules ; elle donne à l'artiste les moyens de traduire ses conceptions, et de les faire comprendre aux hommes.

Le temps et les hommes y aidant, les instruments au service de l'imagination se perfectionnent. Celle-ci a décru toutefois ; mais cette décroissance de la faculté poétique trouve une immense compensation dans les

Digitized by Google

procédés de l'art. Alors, brille de tout son éclat la trop courte période de la perfection. Puis, arrive le moment où malgré tous les efforts de l'art, malgré ses nombreuses ressources, la poésie semble *aspirer à descendre*. A mesure que les intelligences acquièrent un plus grand développement, les symboles se substituent aux idées dont naguère ils étaient les interprètes. Comme on voit les négociants traiter les affaires au moyen d'un papier jeté dans la circulation, ainsi font les hommes civilisés, pour la pensée qu'ils reçoivent et émettent par un intermédiaire connu de tous. Le résultat immédiat de cet usage est le progrès des sciences, de la critique entre autres, mais la poésie, je le répète, la poésie s'en va. La langue dont le progrès favorisait son essor, s'est fixée sous la plume des grands écrivains de la période antérieure ; elle entrave alors sa route, pour précipiter bientôt sa chute, en lui défendant l'originalité et le néologisme, ses constants appuis d'autrefois. La poésie retombe alors en enfance, enfance aussi faible que celle qu'elle eut à traverser jadis, mais cette fois sans espoir d'avenir : *à moins qu'une révolution dans les idées, dans les mœurs, ne viennent redonner une vie nouvelle à quelques esprits pleins de sève qui recommenceront pour leur patrie une ère de richesse poétique et de grandeur littéraire.*

En attendant cette révolution salutaire, la poésie, qui n'a plus d'elle que son nom, se circonscrit de plus en plus dans les étroites règles où l'a resserré la critique, règles puisées, comme ils disent, chez des poètes, qui n'en connurent d'autres pourtant que celles de leur génie : c'est alors que la mémoire, que le jugement, que l'esprit constituent l'élément de la versification de cette période. Ce genre souvent a produit d'excellents ouvrages : permis même à qui le trouve bon de les préférer aux œuvres des vrais poètes, seulement, je ne vois pas

Digitized by Google

en eux l'élément poétique; nous venons de voir qu'un autre a pris sa place. Il est consolant, au reste, que cette poésie critique soit appelée à suivre la science aussi loin que celle-ci se pourra porter vers la perfection.....

REIMS. — P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1847-1848.

N° 4.

Séance du 6 Août 1847.

PRÉSIDENCE DE M. LANDOUZY.

Sont présents: MM. Robillard, Bandeville, Bouché, Fanart, Nanquette, Contant, Querry, Garcet, Gobet, Leconte, Sutaine, Tarbé de St-Hardouin, Maquart, Duquénelle, Monnot-des-Angles, Louis-Lucas, Gonel, Clicquot, Eug. Courmeaux, Pinon, Aubriot, Tourneur, Ern. Arnould, Henriot, Dubois, Alexandre, Mortier, Paris et Midoc, membres titulaires;

Et MM. de Maizière, Maillet, Perreau, Duchesne, Aubert, Pierret et Rattier, membres correspondants.

M. le Sous-Préfet assiste à la séance.

M. Garcet, secrétaire-archiviste, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Digitized by Google

M. Tarbé, secrétaire-général, dépouille la correspondance.

La correspondance manuscrite comprend :

1° Une lettre de M. Ponsinet, membre correspondant, qui adresse la suite de son essai sur la noblesse des environs de Ste-Menehould : *(Généalogie de Du Pin, sieur de Dommartin, originaire de Bourgogne).*

2° Une lettre par laquelle M. le Président de la chambre de commerce offre à l'Académie un exemplaire du rapport fait au Ministre du Commerce, par M. Natalis Rondot, délégué de l'industrie lainière, lors de l'expédition commerciale en Chine.

3° Une lettre de M. Is. Hedde, qui remercie l'Académie du titre de membre correspondant, qu'elle lui a récemment conféré.

4° Une lettre par laquelle M. le Proviseur du collége royal invite les membres de l'Académie à assister à la distribution solennelle des prix, et annonce que des places leur seront réservées sur l'estrade.

5° Une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique annonce que l'envoi des tomes 2 et 3 du Marlot, n'ayant pas été accompagné de factures constatant la livraison, il lui a été impossible de comprendre la somme due par le Ministère dans les prévisions de l'exercice 1847, ce qui ajourne cette affaire à l'année prochaine; il invite en outre l'Académie à faire retirer de la bibliothèque du Ministère, les 25 exemplaires qui ont été ajoutés au nombre fixé par l'arrêté de concession.

6° Une autre lettre par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique annonce qu'il a donné des ordres pour que les volumes du Compte-rendu annuel des travaux de l'Académie des sciences, morales et politiques,

Digitized by Google

qui n'ont point été envoyés depuis quelques années, fussent remis au mandataire de l'Académie.

7° Une lettre de M. Natalis Rondot, qui, de concert avec M. Louis Leclerc, secrétaire-général de la Société d'œnologie française et étrangère, annonce que la 6e session du Congrès vinicole se tiendra à Colmar, le 26 septembre 1847, et propose à l'Académie d'y adhérer et de prendre l'initiative pour demander que la 7e session se tienne à Reims en 1848. Après une courte discussion, l'Académie, considérant que cette proposition sort de ses attributions et intéressse spécialement une des branches du commerce de Reims, décide, contrairement à l'avis de M. le secrétaire-général, que la lettre de M. Rondot sera renvoyée à la chambre du commerce.

M. Rondot adresse en outre une petite coquille avec un petit bouton de pâte rouge, qui est un remède ophtalmique chinois : il enverra prochainement des renseignements sur la manière de l'employer.

La correspondance imprimée comprend :

1° Le rapport autographié de M. N. Rondot, sur *les échantillons de l'industrie lainière de France* (mission commerciale en Chine), adressé par la chambre de commerce.

2° *Lettre sur la pharmacie en Chine*, par M. le docteur Yvan, membre correspondant (brochure in 8°). (Rapporteur, M. Leconte).

3° *OEuvres dramatiques*, par M. Ch. Rey, de l'Académie royale du Gard, 1 v. in-8°. (M. Alexandre, rapporteur).

4° *La numismatique mérovingienne, considérée dans ses rapports avec la géographie*, par M. C. Robert, membre correspondant. (M. Querry, rapporteur).

5° *Vie de Don Carlos*, par M. V. Doublet, (1 v. in-8°). (M. Tourneur, rapporteur).

Digitized by Google

6° *Essai de morale, ou avis salutaire d'un détenu à ses compagnons d'infortune*, in-18, par le même. (M. Dubois, rapporteur).

7° Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, t. Ier de la 2e série, nos 1 et 2, 1er et 2e trimestre de 1847. Ce volume contient un rapport sur la question du libre-échange, dont l'examen est renvoyé à MM. E. Dérodé, Henriot et Midoc.

8° Annales de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, tome XXVIe, 2e sémestre 1846.

9° Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, t. Ier.

10° Procès-verbal de la séance solennelle de cette Société, 9 avril 1847.

11° Extraits des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, 102e, 103e et 104e cahiers.

12° Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, t. XXe, mai et juin 1847.

13° Rapport sur le concours du prix d'Orléans, pour l'importation la plus utile à l'agriculture, à l'industrie ou à l'humanité. (Extrait du bulletin de géographie. Ce rapport est envoyé par M. Rondot).

14° Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e trimestre 1847.

15° Mémoires de l'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 3e série, t. IIIe, 5e et 6e livraisons.

16° Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes, 25 juillet 1847. (M. E. Dérodé, rapporteur).

Digitized by Google

17° Catalogue des produits de l'Inde et de la Chine rapportés par M. Isidore Hedde, membre correspondant, et composant l'exposition publique faite à Lyon, sur la demande et aux frais de la chambre de commerce de cette ville.

18° Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, nos 2, 3, 4, du tome XXV.

19° Programme des concours ouverts, pour 1848 et 1849, par la Société des antiquaires de Picardie.

20° Programme des prix proposés par la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, pour 1847.

21° L'Ardennais, nos du 18 juillet au 5 août.

22° Le programme du Congrès de vignerons et de pomologistes, 6e session.

23° Le prospectus d'organisation de la Société d'œnologie française et étrangère.

LECTURES.

M. Eug. Courmeaux lit un travail intitulé: *Réflexions critiques sur la poésie, au* XIXe *siècle.*

M. l'abbé Bandeville, au nom de la commission chargée de formuler les questions qui devront êtres mises successivement au concours, à partir de 1848, pour la description complète de la cathédrale de Reims, propose la rédaction suivante, qui est adoptée par l'Académie.

2e QUESTION: *donner les dessins exacts de la cathédrale, etc.*

Digitized by Google

M. Dubois donne lecture d'un travail, intitulé : *De la sévérité des peines dans ses rapports avec l'état des mœurs et les progrès de la liberté.*

M. Duchesne lit une *Notice sur deux dalles tumulaires* existant à Reims, rue St-Guillaume, 17. — M. Querry demande que ces dalles soient gravées ; l'examen de cette question est renvoyée à une commission composée de MM. Querry, Maquart et Duchesne.

M. Max. Sutaine lit quelques considérations générales sur *l'état de l'art de Reims.*

M. Maillet lit un *travail sur les engrais.* L'Académie charge une commission composée de MM. Brunette, Duquénelle, Gosset et de Maizière, d'examiner si le projet de M. Maillet offre des conditions de succès probable.

M. Robillard lit une notice biographique sur Béranger. Cette notice porte pour épigraphe : *Ce n'est ici ni biographie, ni un plaidoyer, ni une apologie, c'est un sommaire.*

M. Duquénelle lit le rapport de la commission chargée d'examiner les appareils envoyés par M. Chevalier, ferblanctier à Reims. L'Académie, adoptant les conclusions de ce rapport, accorde à M. Chevalier une médaille de bronze, à titre d'encouragement : elle sera décernée à la prochaine séance publique.

M. Mortier lit une pièce de vers d'un anonyme, intitulée : *A M. L...., comme quoi ses vers ont été lus dans l'Olympe.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures et renvoyée, pour la rentrée, au vendredi 15 octobre 1847.

M. le président nomme deux commissions : la 1re, composée de MM. Tarbé, Henriot et de Maizière, est chargée

Digitized by Google

de visiter l'établissement industriel de M. Gaston-Merlin, et de faire un rapport sur la scierie mécanique qu'il a imaginée pour la confection des caisses à vin de Champagne. La 2e, composée de MM. Garcet, Gosset et de Maizière, est chargée de faire un rapport sur une cheminée calorifère, inventée par M. Fery.

Digitized by Google

LECTURE DE M. EUG. COURMEAUX.

—

Simples réflexions sur la poésie, au XIXe siècle.

—

Je me suis bien des fois demandé pourquoi tant d'esprits cultivés, déliés et libéraux, dans le sens philosophique du mot, professaient pour la poésie une si médiocre estime, sinon une indifférence à peu près complète ; pourquoi tant d'intelligences, même parmi les mieux douées, ne ressentaient pour les vers qu'une indulgence hautaine, voire même une pitié tant soit peu méprisante. — Je ne veux pas parler des physiciens, des géomètres, des médecins, qui, de tout temps, n'ont vu dans les poètes que des arrangeurs de mots, et que de vénérables traditions, toujours vivaces, placent au premier rang de leurs adversaires ou de leurs détracteurs. — Il ne peut être question ici de ces antipathies de vieille origine : — on se rend compte, à la rigueur, de certaines incompatibilités sacramentelles. — Je ne veux pas non plus parler des très-rares représentants, à notre époque, d'une secte hérétique qui fit du bruit dans la littérature, du XVIIIe siècle. On sait qu'alors l'envie littéraire, mêlée à l'amour du paradoxe, suscita contre les vers une conspiration en forme. Fontenelle, Lamotte, Trublet, Duclos marchaient en avant, et recevaient imperturbablement les meurtrières épigrammes de J.-B. Rousseau. Buffon et Monstesquieu, qui avaient bien

Digitized by Google

quelque raison de tenir pour la prose, se laissèrent débaucher au mauvais exemple : ils déclamaient sournoisement dans les salons, et ne perdaient pas une occasion de harceler la rime. Marivaux et Condillac firent aux versificateurs une guerre ouverte. Parmi tous ces écrivains, les uns dissimulaient les blessures de leur orgueil, les autres se passionnaient pour une question d'art, et parcouraient en tous sens, un peu au hasard, le champ si neuf encore de l'esthétique. Mais dans notre société inquiète, avide et blasée, les esprits ne se prennent plus d'enthousiasme pour de semblables billevesées, qu'on dédaigne au sortir du collége. — Non, laissant de côté toute polémique sur la supériorité de la prose ou du vers, je ne veux parler que de ces esprits sérieux, doués souvent d'une remarquable élévation intellectuelle, parfois pleins de finesse et de tact, organisés enfin pour constituer d'excellents juges en matière littéraire, et qui néanmoins manifestent, je le répète, un dédain sincère pour la poésie.

Écoutez leurs griefs : à les entendre, la poésie n'est et ne peut être qu'une distraction de la jeunesse, indigne des hommes sérieux et des penseurs. Ils proclament naïvement le divorce du vers et de la pensée. Est-ce que la forme poétique comporte des idées ? Non. Est-ce que le mètre est autre chose qu'un cadre puéril dans lequel se joue la folle du logis ? Non. — Redites insipides, lieux communs boursouflés, fleurs de rhétorique dès longtemps fanées, images de pacotille, friperie de style, psalmodie monotone, la poésie n'est pas autre chose, et ceux qui s'y livrent, et ceux qui la goûtent, et ceux qui la prônent, sont plus ou moins suspects de niaiserie. La poésie, c'est une gourme d'enfance qui accompagne quelquefois une jeunesse maladive, mais qu'il faut supprimer au moment où

Digitized by Google

l'adolescent revêt la robe virile. — Les rêveurs n'ont que faire dans une société admirablement civilisée comme est la nôtre. Béni soit Platon qui les avait mis à la porte de la république: qu'ils y restent! A tout prendre, la poésie peut avoir son rôle au jeune âge d'une société: elle a au moins le mérite de la naïveté. Mais aujourd'hui, à quoi bon des poètes, des chanteurs? Est-ce qu'il y a encore quelque chose à chanter? Et quoi donc chanter? Dieu, la patrie, la famille, l'amour, l'enfance, la nature, l'humanité? Tout cela est bien vieilli, bien suranné; tout cela n'est que pure gymnastique de collége, sujet d'amplification, exercice assez bénin, peut-être, pour des imaginations de quinze ans. Laissez tout ce bagage sur les bancs de la classe! Qui pense à toutes ces choses dans le monde? Vraiment, on a bien autre chose à faire! *Soyez plutôt maçon!* — Règle générale: le poète est un membre inutile, partant dangereux; l'homme qui fait des vers est un *animal dépravé;* c'est un cerveau malade: il faut le soigner, le guérir, et s'il est incurable, le laisser mourir dans l'impénitence.

Sans doute, il y aurait bien quelque chose à répondre à ce réquisitoire que chacun de nous a vingt fois entendu fulminer contre la poésie. — La question de compétence serait la première à vider; mais, à Dieu ne plaise que je m'arrête à la soulever! J'aime mieux reconnaître et proclamer franchement que tous ceux qui n'apprécient pas le charme de la poésie ont le droit d'en médire. Il y a plus: je conviens que les détracteurs des vers n'ont que trop souvent raison, et je leur donne gain de cause sur beaucoup de points, en ce sens, du moins, que si les vers ne sont pas *nécessairement* du verbiage, ils ne sont trop souvent que cela. J'accorde encore que le règne de la sensiblerie est, Dieu merci, passé, et que la poésie

Digitized by Google

frelatée n'est qu'un détestable breuvage propre à pervertir le goût. C'est dire que la poésie ne supporte pas la médiocrité, et, il faut le confesser, ici comme ailleurs, comme partout, le médiocre foisonne. — Je crois même et j'avoue qu'en matière de poésie il ne faut pas admettre le *beau relatif*: une strophe, une pensée, un vers, un hémistiche, sont radicalement bons ou mauvais, il n'y a pas de milieu. Sans doute, *le beau* existe à différents degrés; je suis loin de prétendre que les divers genres soient égaux, que les diverses beautés d'un même genre soient égales entre elles; je veux dire seulement qu'en poésie une chose bonne l'est au *même titre* qu'une chose meilleure, et qu'un trait vraiment beau l'est nécessairement toujours; de même que, dans l'ordre scientifique, une découverte vérifiée par l'analyse et par la synthèse est un point irrévocablement fixé dans le champ des connaissances humaines, quoique les limites puissent se reculer indéfiniment.

Je fais donc une belle part aux adversaires de la poésie; mais là, n'est pas la question. Ce n'est pas seulement contre la poésie infime, contre la menue littérature poétique, contre la poésie, pour ainsi dire *falsifiée et délayée*, que se gendarment les esprits élevés dont je parlais en commençant. C'est contre la *poésie* elle-même, abstractivement parlant, et prise dans son essence. Je dirai plus, c'est le sentiment poétique, dans ce qu'il a de plus intime, qu'ils méconnaissent et qu'ils dédaignent. — Je sais bon nombre d'hommes distingués et d'une culture étendue, qui n'ont jamais pu supporter la lecture des poètes, voire des plus grands, — pour qui Homère, Shakespeare ou Corneille sont et resteront toujours lettres closes, et dont les fibres n'ont jamais tressailli aux plus sublimes élans des grands maîtres. Il semble que le don de s'émouvoir leur ait été

Digitized by Google

refusé. Le *nihil mirari* pourrait être leur devise littéraire. C'est pour eux qu'un bel esprit philosophe du XVIII^e^ siècle disait : « *Je n'aime pas me sentir ému, je n'aime pas pleurer, cela me tord la peau !* »

Le théâtre, par exemple, offre un exemple frappant de l'affaiblissement du sens littéraire. Autrefois, la bourgeoisie, qui fréquentait assiduement la scène nationale par excellence, le *théâtre français*, constituait un public lettré, versé dans la connaissance des auteurs. Si quelque acteur estropiait un vers de Racine ou de Molière, cent amateurs indignés pouvaient dénoncer la mutilation et rétablir la leçon sacramentelle. La bourgeoisie d'aujourd'hui ignore souvent jusqu'aux titres des ouvrages des grands maîtres, et n'apporte plus au théâtre que l'ennui, l'indifférence, et disons-le franchement, l'inaptitude la plus prononcée. L'émotion vraie, spontanée, s'est refugiée au cœur des masses, au sein du public illettré, dont malheureusement l'éducation est et sera peut-être toujours à faire, tant que de déplorables productions sembleront prendre à tâche de fausser le jugement du peuple et d'égarer sa sensibilité.

Ce qui est vrai du théâtre l'est encore bien plus des recueils de poésie proprement dite, je parle de ceux-là même que signe la main d'un Sainte-Beuve ou d'un Lamartine. Ils se vendent à quelques milliers d'exemplaires, parce que de grands ignorants ont souvent de grandes bibliothèques, sur le frontispice desquelles pourrait se graver, comme à la porte d'un cimetière, la funèbre inscription : *Requiescant in pace.* Mais en réalité, à l'heure qu'il est, poèmes et ouvrages de pure littérature, anciens et modernes, sont peu lus, éveillent peu de sympathies intelligentes, et n'obtiennent guère de la critique qu'une épitaphe plus ou moins banale, qui consacre à la fois l'heure de leur venue et celle de leur mort.

Digitized by Google

Et cette torpeur, qui règne dans l'ordre littéraire, semble envahir en ce moment les autres domaines de la pensée. En vain quelques courageux efforts, quelques magnanimes tentatives soulèvent un moment le linceuil qui enveloppe depuis quelques années le génie du XIX^e^ siècle : la mort gagne les membres un à un. L'inertie est à l'ordre du jour dans notre société, et l'esprit français si vif, si primesautier, sommeille dans je ne sais quel douloureux engourdissement. A peine si quelques années nous séparent du magnifique mouvement qui, vers la fin de la restauration, rajeunissant l'art et la philosophie, fit éclore tant de fruits savoureux ; et nous, ouvriers infidèles, nous désertons la tâche que nous léguaient nos devanciers, nous proclamons hautement notre indifférence ! — Voyez autour de vous : quelle atonie, quel relâchement intellectuel et moral dans les hommes de trente ans d'aujourd'hui ! Il semble vraiment que l'esprit de notre génération, venue au milieu de la défaite nationale, conserve fatalement l'empreinte de l'abaissement de la patrie, que nous soyons condamnés à porter le sceau de l'humiliation native, et que la condition humaine se soit à quelques égards appauvrie et rapetissée en nous ! Serions-nous donc destinés à expier la prodigieuse supériorité de nos pères ? Ce qu'il y a de sûr, c'est que plusieurs des facultés humaines semblent s'atrophier chez la génération qui appartient à la première période de la restauration. Ainsi, — pour me borner au côté esthétique, — le sentiment de l'*admiration*, ce merveilleux apanage de l'homme, cet attribut auguste, l'un des plus ineffables présents du créateur, est presque éteint parmi nous. Beaucoup de nous ont sans cesse à la bouche le mot *admirable* : il n'est pas d'expression dont on fasse un plus grand abus ; mais en réalité, si beaucoup sont capables d'engouement,

Digitized by Google

bien peu d'hommes admirent (1). Il ne faudrait pas pousser bien loin le pessimisme pour considérer cet affaiblissement d'une des plus belles facultés départies à l'espèce humaine comme un grave symptôme de décadence morale. Les sceptiques, les indifférents objecteront que si le sentiment admiratif est devenu un phénomène assez rare, c'est qu'à notre époque peu de choses fournissent matière à l'admiration. A ceci, je répondrai que les monuments littéraires du passé rencontrent de jour en jour moins d'appréciateurs fervents, et j'en conclurai ou que notre sensibilité intellectuelle s'est émoussée, ou, si l'on veut, que le public lettré se restreint tous les jours. — Encore quelques années, et les maîtres de notre littérature nationale ne seront plus connus que des érudits, qui ne savent pas toujours allier à la science un sentiment vif de l'art et de ses beautés.

Quoiqu'il en soit de cette somnolence qui peut, à tout prendre, s'expliquer par l'exubérance de vie qui a signalé la fin d'un siècle rassasié de gloire et d'horreur, et les trente-cinq premières années du nôtre, il n'y a pas lieu, selon moi, de concevoir des inquiétudes sérieuses sur la destinée de l'art en France. J'en demande bien pardon à ceux qui en médisent, ou qui n'y croient pas, à ceux aussi qui présagent sa mort prochaine, mais la poésie ne peut périr par la raison toute simple qu'en dépit de ses interprètes maladroits ou de ses courtisans indignes et de ses détracteurs les plus spirituels, elle est la forme la plus haute, l'expression la plus élevée de la pensée humaine. Tous les hommes, même ceux qui la nient, en recèlent une portion au plus profond du

(1) Un écrivain distingué, notre compatriote, M. Eug. Géruzez, a déjà fait cette remarque dans un remarquable travail dont nous nous sommes quelquefois inspirés. *Ess. litt.* t. 1er.

Digitized by Google

cœur ; seulement, chez les uns, elle n'existe naturellement qu'à l'état latent, et ne se produit que sous l'influence de fortes excitations : c'est le caillou qui ne dégage l'étincelle qu'à la condition d'être violemment heurté ; chez d'autres, c'est une lumière spontanée qui rayonne, pure et sereine, d'une intelligence sympathique ; enfin, chez quelques-uns, c'est l'explosion d'une effervescence maladive, d'une sorte d'exaltation fébrile qui éclate en transports sublimes ou ridicules.

Dans l'histoire des peuples, il doit arriver une heure où les instincts matériels, prodigieusement développés, envahissent toutes les classes de la société. C'est alors le règne des sciences physiques et des arts mécaniques, dont la mission immense est à peine commencée, règne glorieux et éclatant à plus d'un titre, règne providentiel quoiqu'en disent certains moralistes à vue étroite : l'homme soumet la matière, et se prépare à la gestion du globe. Dans cette voie de conquêtes, parfois, hélas ! jonchée de victimes, chaque pas que fait l'humanité la rapproche d'un idéal qui a bien aussi, je crois, sa grandeur. — Mais pendant ce temps, que devient l'art pur, la poésie ? Ne craignez rien ; la poésie est la source vive qui coule des âmes ; elle peut bien avoir ses intermittences, mais elle ne saurait tarir. Vous perdez de vue le flot sacré ? A quelques pas de vous, il va jaillir plus limpide et plus mélodieux. — Pour ma part, j'ai la conviction profonde, inébranlable, que chaque grande découverte matérielle, quelles qu'en soient les conséquences immédiates, tourne en définitive au profit et à l'honneur de la moralité humaine, du sentiment religieux, et de la poésie elle-même à laquelle ces conquêtes grandioses ouvrent de nouveaux horizons, de nouveaux mondes à explorer.

Non, la poésie ne peut mourir, parce que rien ne

Digitized by Google

meurt, et que tout se transforme. Les systèmes, les formes, les écoles peuvent se dissoudre; mais le sentiment est éternel. Il y aura toujours de la poésie et toujours des poètes, j'entends des poètes éminents, parce que le cœur humain est de sa nature toujours vivace, toujours avide de poésie. Pour que le sentiment poétique pût tarir, il faudrait que l'imagination s'éteignît chez l'homme. Une telle supposition est un non-sens. On ne peut pas plus comprendre l'homme sans *imagination*, qu'on ne peut le concevoir sans *raison* et sans *volonté*.

Des esprits sérieux croient expliquer la stérilité de ces dernières années (j'entends la stérilité d'œuvres éminentes), en disant que la poésie n'est pas possible à de certaines époques qu'ils appellent *époques critiques*: c'est selon moi méconnaître la valeur de ces mots *critique* et *poésie*. A leurs yeux, sans doute, la poésie n'est que l'expression naïve d'une société naissante, le chant primitif d'un peuple à son berceau: Homère, Hésiode, Théocrite. A ce compte, la poésie ne serait que le bégaiement de l'intelligence, l'aurore littéraire, le premier élan du cœur à l'âge d'or de l'humanité, enfin une faculté de la jeunesse refusée à l'âge mûr, c'est-à-dire, aux *époques critiques*, ou ce qui revient au même, aux époques civilisées: à ce compte encore, la poésie qui se produit chez les nations vieillies n'est qu'un mensonge, un fantôme, un vain simulacre: *sunt verba et voces*..... L'inspiration est absente. — D'autres accordent aux sociétés avancées la puissance de produire des génies poétiques, mais à la condition qu'une foi robuste animera ces sociétés; pour ceux-ci, point de poésie sans croyances fixes: il faut que le poète chante l'hymne de tous et que sa voix se confonde avec celle du prêtre. — Les uns et les autres me paraissent se tromper: ils veulent circonscrire le domaine sans limites de la poésie, qui de sa nature est infinie, com-

Digitized by Google

plexe, mobile, se prête à toutes les transfigurations, s'accouple à toutes les révolutions. Beaucoup de personnes se font ainsi de l'art je ne sais quelle image qui devient une sorte d'archétype sacramentel. Tout ce qui ne se rapprochera pas des types par eux conçus, sera méconnu et contesté. Toute évolution de l'art échappera toujours à ces idolâtres qui font leur dieu à leur image, et ne comprennent l'humanité que sous une seule face. Pour moi, je me fais une plus large idée de l'art, de la poésie dont le clavier immense, irréductible, me paraît embrasser tous les sentiments et toutes les formes, depuis l'amour jusqu'à la haine, depuis l'hymne jusqu'au blasphême, depuis le cantique jusqu'à la malédiction, depuis l'exaltation du triomphe jusqu'au désespoir. De la poésie comme de la race humaine, on peut dire: *non vultus, non color unus.* S'il y a la poésie des *sauvages* et des *barbares*, il y a aussi la poésie des *civilisés*, qui a déjà son caractère et qui aura un jour son prestige. — Que l'on ressente des sympathies plus ou moins vives, plus ou moins exclusives pour telle ou telle famille d'artistes, rien de plus ordinaire à coup sûr. Il advient souvent que de certaines natures, accessibles à certains genres de beautés, soient complètement insensibles à d'autres. Le critique, qui apprécie le mieux Homère, ou Virgile, peut ne rien comprendre à Shakespeare. Mais aujourd'hui, le seul drapeau adopté par les maîtres de la critique moderne, c'est *l'éclectisme.* La mission de la critique est de construire un panthéon pour tous les dieux littéraires, depuis le Rhapsode, chantre de l'Iliade, jusqu'au chantre de *Don Juan.* Elle doit confondre dans une même admiration, dans un même culte, les génies les plus divers, les plus opposés, Eschyle et Racine, Corneille et Schiller, Homère et Voltaire. Voilà le principe qu'ont proclamé et

Digitized by Google

appliqué les Villemain, les Sainte-Beuve, et ceux qui, avec eux, ont eu la gloire de régénérer toute une branche de la littérature, par des travaux où se révèle pour la première fois avec un éclat incontestable l'alliance si heureuse de la biographie, de la critique, de l'histoire et de l'imagination. Interrogez ces écrivains éminents dont l'autorité ne sera pas récusée; demandez-leur, si les époques de juvénilité et de croyances ont seules le privilége d'enfanter des génies poétiques: il vous montreront Goethe, et Byron qui furent tous deux les chantres du doute. Dites-leur que les époques d'analyse et de civilisation avancée sont peu propres aux conceptions artistiques; que là où la raison a la prétention de régner seule, il n'y a plus place pour le sentiment : ils répondront que l'esprit d'analyse n'est pas si pernicieux qu'on le croit pour le sentiment ; que chez les natures riches et impressionnables, ces deux facultés loin de s'exclure se fortifient et se prêtent un mutuel secours; que la plupart des grands poètes, ceux qui ont plané le plus haut n'étaient pas seulement des échos mélodieux, des instruments touchés du souffle de la muse, mais de grands penseurs et de grands critiques, témoins entre autres Virgile, Lucrèce, Dante, Corneille et Milton. — L'art végète, dites-vous, aux époques critiques : mais voyez, est-ce là ce que l'histoire nous enseigne? La poésie latine atteint le point culminant au moment où souffle de toute part sur la société romaine le scepticisme philosophique. Dans la littérature du moyen-âge, les compositions les plus remarquables sont celles où respire le doute, où se produisent les plus violentes attaques contre les institutions et les croyances officielles : parcourez la satirique épopée du *Renard*. — Vous ne croyez pas que l'élément critique ait son rôle dans la poésie? Supprimez donc la satire et le théâtre, supprimez Juvénal et Térence,

Digitized by Google

Molière et Boileau ! — Le XVIe siècle est à coup sûr une époque d'analyse, de bouleversement, de dissolution même ; mais aussi de rénovation. Toutes les questions vitales sont pour la première fois soumises à l'examen, ou du moins exposées au grand jour ; la grande synthèse catholique du moyen-âge est à jamais rompue ; la société est encombrée de ruines ; partout des institutions qui s'écroulent, et pourtant parmi ces commotions et ces écroulements, au milieu de ces débris, l'art entasse les chefs-d'œuvre. Michel-Ange peint la chapelle Sixtine, Raphaël les fresques du Vatican. Jamais l'art n'a brillé d'une plus vive lumière : un essaim de poètes entonne des chants nouveaux et salue une ère nouvelle ; une littérature se lève comme une étoile sereine sur une société rajeunie. — Et pourquoi, en effet, sur les ruines de la poésie naïve, spontanée, mais extérieure, et pittoresque des époques de ferveur et de simplicité, pourquoi ne s'éleverait-il pas une nouvelle poésie plus savante, plus intime, plus psychologique, timide et audacieuse tout ensemble, pleine à la fois de pressentiments et de doute? — Cette poésie est celle de notre siècle, la seule possible de notre temps. Elle admet, elle comporte un élément nouveau, la mélancolie, qui projette sa demi-teinte sur le fond et sur la forme des compositions modernes. C'est le caractère distinctif de toutes les œuvres éminentes écloses depuis trente ans, qui se remarque chez Chateaubriand, comme chez Béranger, chez Victor Hugo, comme chez Lamartine, chez A. de Vigny, comme chez Sainte-Beuve. Et cela se comprend : la poésie est le miroir qui reflète l'état des esprits et des âmes : après d'incroyables efforts pour changer la face du monde, pour accoucher le progrès même à l'aide du forceps des révolutions, pour réaliser enfi nun idéal prématuré peut-être, — vainqueurs et vaincus tout-à-la fois, repliés sur

Digitized by Google

nous-mêmes, nous remettons tout en question; nous nous prenons à douter de notre mission et de la destinée humaine. Errants au milieu des ruines que nous avons faites sans rien rebâtir de solide à leur place; plongés dans un jour crépusculaire, nous levons les yeux avec anxiété vers le ciel sombre, et nous nous demandons avec angoisse, comme le chantre le plus populaire de notre temps : *ce qui va venir, est-ce la nuit, est-ce l'aurore.....?*

Digitized by Google

LECTURE DE M. DUBOIS.

—

De la Sévérité des peines dans ses rapports avec l'état des mœurs & les progrès de la liberté.

—

Un grand publiciste a dit :

« Il serait aisé de prouver que les peines ont augmenté ou diminué à mesure qu'on s'est plus approché » ou plus éloigné de la liberté. . . . La douceur règne » dans les gouvernements modérés (1). »

Ces lignes de Montesquieu sont remarquables. Écrites à une époque de très-grande sévérité dans les peines, elles sont en rapport de vérité avec ce qu'était alors la situation du pays ; — appliquées à nos institutions actuelles, elles y trouvent la démonstration de leur justesse et de leur portée.

La rigueur des peines dans l'ancien droit criminel offre tout un contraste avec le régime de répression qui suffit aujourd'hui à la société. Les oppositions de ce constraste, l'appréciation de ses causes fournissent à l'étude une analyse digne d'intérêt.

La peine de mort s'y présente la première. Notre législation, dans l'état actuel, la limite à des cas peu nombreux :

Les attentats contre la personne du roi et les membres de sa famille ;

(1) Esprit des lois, livre VI, chap. 19.

Digitized by Google

Ceux, à certain degré, contre la sûreté de l'état (1) ; ces crimes publics, qui comportent, relativement à l'ensemble des éléments sociaux, des éventualités plus graves qu'aucun crime privé.

Les attentats contre la vie :

Ceux prémédités toujours (2) ; ceux simplement volontaires, s'ils violent les lois mêmes de la nature ; ou si, portant une atteinte profonde à la sécurité publique, ils accompagnent un autre crime, en assurant l'accomplissement ou l'impunité (3).

Les crimes enfin dont des actes de barbarie ou de torture ont été l'instrument ; et l'incendie, qui, dévastation, mort et ruine, renferme tous les dangers à la fois (4) ;

Consacrant ainsi le principe que la nature des peines doit être puisée dans la nature des choses ; et n'appliquant la mort qu'aux crimes dont celle-ci était le but, le moyen, ou le résultat possible ;

Excluant le pur droit du talion, et s'abstenant de la mort contre la destruction même de la vie, si celle-ci n'a pas eu, dans l'intention du coupable, les rapports immédiats de la cause à l'effet.

Tel est le tableau du présent ; bien différent est l'aspect du passé.

Ici, la mort n'apparaît plus comme une rare exception que l'humanité concéde avec regret à la règle du salut public. Pour tous les faits de quelque gravité elle est le droit commun du système pénal.

Les vols domestiques ;

(1) Art. 86, 87, 91 et suivants, code pénal.
(2) Art. 302, code pénal.
(3) Art. 299, 300, 302, 304, code pénal.
(4) Art. 303, 434, c. pénal.

Digitized by Google

Tous autres vols avec circonstances aggravantes (1).

Le vol simple même, s'il avait eu lieu dans les maisons royales (2), ou dans les hôtels des monnaies (3).

Le détournement de deniers publics au-dessus de trois mille livres (4).

Le faux par des officiers publics (5), la fausse monnaie (6), la banqueroute frauduleuse (7).

C'étaient pour l'application de la peine suprême autant de faits confondus avec les crimes essentiellement capitaux.

Mais là encore n'étaient point les rigueurs les plus grandes du système.

Aujourd'hui, la mort n'est plus que la privation de la vie. La loi ne présente plus cette opposition de défendre les actes de barbarie et de torture, et de les organiser légalement.

Alors, la mort n'était qu'un degré dans l'échelle des peines.

Elle avait ses préalables et ses accessoires; c'était un genre qui avait ses variétés et ses espèces, toujours dans le sens de l'aggravation.

Il y avait la question et ses supplices dont les diversités cruellement ingénieuses formaient tout un code,

(1) Déclaration de mai 1724.

(2) *Sans avoir égard à la valeur et estimation de ce qu'ils pourront avoir volé* (Déclarations de janvier 1677, Décembre 1682).

(3) Vol des espèces ou matières d'or et d'argent, *billon ou cuivre*. (Déclaration du 18 avril 1728).

(4) Déclaration du 5 mai 1690.

(5) Edits de mars 1571, 1680.

(6) Déclarations des 12 septembre 1693, 9 Juillet 1697.

(7) Ordonnance du commerce de 1673, titre II, art. II.

Digitized by Google

où l'action de la douleur sur la nature humaine était savamment élaborée et classifiée.

Il y avait le feu ;

Il y avait la roue (1).

Enfin, et pour certains faits (2), la mort même n'éteignait pas l'action publique. Le procès était fait à la mémoire ; la condamnation s'exécutait sur le cadavre (3), et se complétait sur la famille, par la confiscation des biens ; — la confiscation, cet accessoire général qui, de la mort, étendait les conséquences au-delà de la vie, et dont le caractère se résumait si bien dans cette formule consacrée du langage judiciaire. — *Confiscation de la personne ; confiscation des biens !*

Est-il besoin d'ajouter que l'échelle pénale toute entière était graduée dans le même esprit de rigueur !

Les faits aujourd'hui les moins graves étaient alors énormes, au moins par la pénalité.

Il suffira de citer quelques exemples.

Il était défendu « à tous marchands, bourgeois, artisans, et roturiers de chasser quelque part que ce fût. »

« Il fallait une sorte de garantie contre *un abus si grave !* »

C'était la première fois, cent livres d'amende ; la deuxième, deux cents ; le carcan pour l'obstinée récidive, et le bannissement du ressort de la maîtrise.

(1) Le coupable était condamné à avoir bras, jambes, cuisses et reins rompus, et à être attaché sur une roue le visage tourné vers le ciel, pour y demeurer vivant tant qu'il plaisait à Dieu le laisser en vie (Édit de janvier 1534).

(2) Le duel, le suicide (ordonnance de 1670, tit. 22).

(3) La plus ordinaire était qu'il fût traîné sur une claie, ensuite pendu par les pieds à une potence et jeté à la voirie.

Il était de *doctrine* qu'il fallait *embaumer* le cadavre pour conserver toute la réalité possible à l'exécution.

Digitized by Google

La chasse avec certains engins était un délit plus répréhensible.

Mais aussi, quelle peine ! ! Le fouet d'abord; et pour la récidive : le fouet, la marque, et le bannissement pour cinq ans (1) ! !

Même caractère de disproportion dans les lois fiscales.

La contrebande était défendue (celle du tabac, du sel, etc.). Le colportage était son premier degré. Aujourd'hui, c'est une simple contravention; alors, c'était un crime. Sa première peine était les galères à temps ; la seconde, celle des galères à perpétuité (2).

Et, pour terminer sur ce sujet par un trait caractéristique :

« La peine de mort était prononcée contre les voitu-
» riers, qui, chargés de transporter le sel dans les
» magasins des gabelles en auraient détourné à leur
» profit (3) !

Telle était, il y a moins de soixante ans, notre législation pénale (4).

Quelles avaient été l'origine et les causes de ce régime de sévérités et de rigueurs? Quelques aperçus à travers les profondeurs et les phases diverses du passé, seront seule possibles aux limites de ce cadre.

L'histoire des lois est dans les mœurs comme celle des mœurs dans les lois. La connaissance des unes conduit à l'appréciation des autres ; l'etude de celles-ci fournit l'explication de celles-là.

(1) Ordonnances des eaux et forêts de 1669.

(2) Déclaration d'août 1729.

(3) Édit de février 1696.

(4) L'application de ces peines, prononcées par la loi, avait au moins la garantie de l'instruction judiciaire. Mais le pouvoir disposait en outre arbitrairement de la liberté individuelle par des lettres de cachets.

Digitized by Google

Et j'entends par les mœurs ces éléments de la vie sociale, tels que les constituent les sentiments et les idées, la liberté ou la servitude, le malheur ou le bien-être des populations.

Que les mœurs soient simples ; qu'elles s'inspirent des sentiments de l'honnêté ; et les lois en porteront le témoignage. Peu nombreuses, peu sévères. — Conseil ou blâme plutôt que punition.

Que la pureté des mœurs s'altère au cours des temps, des intérêts et des passions, et les lois, plus compliquées, perdront ce caractère confiant et paternel pour prendre celui de l'intimidation.

Ces données sont vraies ; mais elles sont générales ; et, peut-être, conviennent-elles davantage à la théorie de peuples primitifs qu'à l'histoire d'une nation superposée comme la nôtre, dès son origine, au sol et aux débris d'une autre population.

Les premiers temps alors seront ceux de la barbarie et de la conquête, des abus de la force et des distinctions que comportent ses résultats. Il y aura des seigneurs et des serfs ; puis, des nobles et des vilains. Cette déchéance sera bientôt gravée dans les lois par la nature des peines ; ce seront celles de l'esclavage : le carcan, la flétrissure, le fouet, ces solemnités de la dégradation.

De la dégradation même découlera l'aggravation de la pénalité. L'honneur étant comme le patrimoine exclusif des classes nobles, les peines qui ont leur mobile dans les sentiments généreux de l'âme, seront un privilège et deviendront une exception. « Le vilain n'ayant pas d'honneur est puni en son corps » (1). C'était là une maxime ; elle définit d'une manière bien énergique l'état politique et moral qui fut naguère celui de la

(1) Esprit des lois, liv. VI. chap. X.

Digitized by Google

majeure partie de la population. Pour celle-là donc, point d'autres peines possibles que celles corporelles. Leur nécessité sera un principe dont les supplices seront la conséquence et les moyens d'action. On marche vîte, on va loin dans les voies de rigueur quand on n'est pas arrêté par les considérations tirées de l'humanité et de la dignité humaine ; et ce n'était pas celles qui dominaient alors dans l'état respectif des éléments sociaux.

Après les temps de la conquête, ceux du régime féodal, qui bientôt en devint comme la hiérarchie et l'organisation. Ce régime était lui-même une vaste usurpation de la puissance publique et son morcellement à l'infini. Ce fut une grande tâche de reconquérir cette puissance et de reconstituer avec elle l'unité du territoire et de la nationalité française. Tâche dignement entreprise, glorieusement mise à fin par nos rois ; mais qui ne pouvait s'accomplir que par une lutte incessante contre les grands vassaux devenus souverains, contre nos provinces mêmes devenues souvent le patrimoine de l'étranger. Or cette lutte, c'était la guerre ; c'est-à-dire, l'emploi de la force, et l'abus presque de son essence ; le développement des passions violentes et leur action sur les rapports individuels ; les désastres matériels qui engendrent la misère, et la misère qui dégrade. Telle fut pendant bien des siècles la réalité de notre histoire. Doit-on s'étonner si la civilisation fut lente à se développer en France, et si les lois n'étaient pas douces et humaines, — expression des mœurs, elles en étaient la conséquence, sinon la nécessité.

Cependant, il fut un temps où le pouvoir royal sortit vainqueur de ces luttes. Après un dernier, mais vain effort, l'aristocratie féodale avait courbé la tête sous la main de fer de Richelieu : la Fronde, cette campagne parlementaire, avait été vaincue par l'habileté de Mazarin.

Digitized by Google

L'instant était venu où le roi pouvait dire : *l'État, c'est moi!* Ce fut une vérité pendant la durée du grand règne, brillant apogée de la souveraineté absolue. — Après, et à partir de cette époque, on la voit incessamment décliner et s'amoindrir. — Non pas qu'elle abdique son principe; elle le maintient au contraire, et souvent pour le faire prévaloir, ne s'arrête pas devant les moyens violents. Mais une arme pesante fatigue une main débile ; — l'effort même qu'il lui a fallu faire pour la soulever, la fait bientôt fléchir. — On s'est trop avancé ; on recule davantage, et le terrain perdu reste aux idées de résistance qu'on a combattues sans les étouffer.

Ces temps ne furent point une ère d'adoucissement dans les peines.

Des lois bien sévères leur appartiennent : celles que je citais tout-à-l'heure, si énormes en matière de fiscalité ; celles aussi, si extrêmes qu'enfantèrent les conséquences de la révocation de l'édit de Nantes. C'est que, sans doute, l'autorité qui ne reconnait de limites que dans sa volonté même, a des tendances contre lesquelles il est difficile que la modération lutte avec avantage. N'admettant point la résistance, son principe s'arme contre la possibilité seule de la rencontrer. Elle accumule contre elle les précautions pénales, et l'intimidation qui veut prévenir devient la rigueur du châtiment qui atteint.

Cela est déjà loin de nous, moins cependant par l'espace que par la différence. C'est que, dans l'intervalle, la liberté a développé son influence ; n'est-ce point la justification des paroles que je citais en commençant.

La réforme pénale n'était pas la moindre que dût entreprendre l'assemblée constituante. De larges principes furent proclamés ; des conséquences positives en développèrent l'application.

Digitized by Google

Pourquoi faut-il ajouter que la plupart de ces principes ne furent plus bientôt, et pour longtemps encore, qu'une décevante théorie. Semblables, à la semence qui ne produit que pour l'avenir, quand le fer a pénétré le sol et l'a labouré profondement ; ils ne devaient donner leurs fruits que pour la génération suivante. Après de pénibles épreuves et de cruels déchirements pour vaincre les résistances du dedans et du dehors, la liberté avait, elle aussi, saisi l'arme du pouvoir absolu. Arme redoutable, instrument de tyrannie, quand la main qui l'emploie, accepte l'impulsion des passions populaires ; heureuse encore si celles-ci ne la lui arrachent pour s'en servir elles-mêmes et assouvir leur fureur par de sanglants excès. C'est alors que devient une justice l'exclamation d'une de ses plus nobles victimes (1) : « *Liberté, que de crimes on commet en ton nom !* » Paroles d'amer découragement pour le passé, de lugubre prophétie pour l'avenir ; entre les massacres de septembre, les noyades de Nantes, et les mitraillades de Lyon.

Ce ne serait pas un exemple sans intérêt des réactions de la pensée humaine, qu'après le règne si bien qualifié de la *terreur*, la peine de mort eût été abolie. Elle le fut en effet (2) ; mais seulement en principe, et pour l'époque où la paix générale serait rétablie. Cette époque ne devait pas être prochaine. La raison calme et froide eut dans l'intervalle le temps de reprendre son empire, et de faire reconnaître à la peine suprême son caractère et son excuse : la nécessité.

Plus que jamais peut-être, cette nécessité existait alors. Les grandes crises qui ébranlent jusques dans ses

(1) Paroles de Madame Roland en passant devant la statue de la liberté dans le trajet de la prison au lieu du supplice.

(2) Décret du 4 brumaire an IV.

Digitized by Google

fondements l'ordre politique et social ne s'accomplissent pas sans ruines et sans désastres. Les mœurs publiques formées au sentiment de la violence et du mépris de la vie par l'exemple des entraînements révolutionnaires ; les habitudes et les goûts d'oisiveté nés de la domination de l'élément populaire et des adulations qui l'avaient exalté ; toutes ces causes d'anarchie morale pouvaient engendrer bien des désordres, bien des crimes peut-être ; l'effet ne leur avait pas manqué.

Il n'est aucun de nous qui n'ait le souvenir, au moins par tradition directe, des attentats de toute nature qui désolèrent la France, à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci. Des bandes organisées pour le brigandage infestaient les routes, parcouraient les campagnes, envahissaient les fermes et ne reculaient devant aucun moyen violent, pour contraindre leurs victimes à livrer l'objet de leurs spoliations. *Les chauffeurs* ont laissé leur nom à ce qu'on croirait des légendes du crime, si ce n'en était une atroce réalité.

Le témoignage de cette situation est gravé dans les lois de l'époque.

Elle réclamait un remède énergique ;

On décréta la peine de mort contre les violences qui désolaient le pays (1) ; on créa des tribunaux extraordinaires, organisés pour une répression efficace par son inflexibilité.

C'était une réaction de l'élément social contre le désordre. La sécurité publique était à ce prix ; elle en fut le résultat.

Mais l'œuvre du temps y avait été nécessaire, le droit commun ne renaquit qu'avec les codes de 1808 et de 1810 pour la poursuite des crimes et pour leur punition.

(1) Loi du 18 pluviose an IX.

Digitized by Google

A la distance d'un demi-siècle, du sein des mœurs plus douces qui ont rendu moins sévères les lois et leur application, on serait disposé à trouver le code pénal de 1810 bien rigoureux.

Cependant, la législation de l'empire était elle-même un progrès relativement à celle de l'assemblée constituante.

Celle-ci (1) avait pour les crimes un niveau inflexible. Il n'y avait qu'un seul degré dans la peine pour les faits de chaque sorte, et presque toujours cette peine était fort élevée.

Le code de 1810 introduisit dans la répression le principe de l'atténuation facultative. — Pour les délits seuls, par l'article 463, — pour les délits encore, et pour les crimes, par la détermination de deux degrés extrêmes entre lesquels il laissait à la conscience et aux lumières du juge le plein arbitre de l'appréciation.

C'était l'innovation d'une pensée libérale; l'avenir se chargea de ses développements.

Dès 1824 (2), le législateur confiait à la magistrature le droit, pour certains faits, d'amoindrir les peines en abaissant leur degré.

Huit ans à peine s'étaient écoulés depuis lors, et déjà une nouvelle réforme, celle-là plus juste et plus large, était entreprise et s'accomplissait (3).

C'est que, dans l'intervalle, une révolution aussi s'était accomplie; révolution dont le triomphe avait été celui des libertés publiques, et qui devait, pour les peines, fournir une justification de plus aux paroles de Montesquieu.

(1) Loi des 25 septembre, 6 octobre 1791, partie II, titre I et suivants.
(2) Loi du 25 Juin 1824.
(3) Loi du 28 avril 1832.

Digitized by Google

Une conséquence restait à déduire en faveur du jury, du principe même de son institution.

Il était peu rationel qu'appelé à apprécier souverainement la criminalité du fait, il fût exclu de prendre part à la mesure de sa moralité.

L'article 463 du code pénal l'y admit pour l'avenir, en lui conférant le droit de déclarer des circonstances atténuantes. Ce fut de la réforme nouvelle la plus considérable innovation.

Si l'application exagérée du nouveau principe donne lieu à quelques abus, c'est qu'il est peut-être dans la nature des réformes de se porter d'abord aux limites de l'extrême, comme pour mesurer la puissance de leur force et l'étendue de leur portée.

Il ne faut point souhaiter aux principes les meilleurs d'être et de rester longtemps dans cette période ascendante. Ce n'est pas la plus favorable à leur consolidation. Les principes les plus forts périssent par l'abus qu'on en peut faire : la trop grande indulgence devient de la faiblesse, et celle-ci prépare les voies à une réaction en sens opposé. Car il faut avant tout que la société fasse prévaloir l'élément d'ordre qui est de son essence ; et elle en reprend le moyen dans la rigueur des peines, quand elle ne le trouve plus dans leur modération.

Digitized by Google

LECTURE DE M. A. DUCHESNE.

Notice sur deux Dalles Tumulaires existantes à Reims, rue Saint-Guillaume, 17.

Les personnes qui ont assisté, il y a quatre mois, à la vente mobilière après décès de Mme veuve Maillefer-Cocquebert, ont pu remarquer dans la cour de la maison habitée par cette dame, un petit mur d'appui qui se trouve en partie recouvert de dalles tumulaires.

Bien que ces dalles aient été depuis longtemps exposées aux injures du temps, et qu'elles soient recouvertes de mousse, il était facile, au premier aspect, d'y reconnaître des inscriptions du moyen-âge. J'ai cru que ces dalles pouvaient avoir quelqu'intérêt historique ; mais je ne pouvais pas alors les examiner avec soin, les étudier en présence du public ; je me promis de les revoir plus tard, et je viens aujourd'hui vous rendre compte des recherches que j'ai faites à ce sujet, de concert avec M. Charles Givelet qui s'occupe avec zèle d'études archéologiques.

Pour commencer nos recherches, nous avons dû nous informer près d'un membre de la famille, si l'on connaissait l'origine de ces dalles. Il nous a été répondu qu'elles avaient été placées dans la maison par M. Ludinard de Vauxelles.

Passons à leur description :

La première, dont nous vous entretiendrons, est assez bien conservée ; mais, malheureusement, elle a

Digitized by Google

été sciée dans sa longueur en deux parties égales ; ses dimensions sont, 1 mètre 85 sur 90 centimètres.

Comme la plupart des pierres tumulaires de cette époque, elle représente un personnage couché, vu de face, ses mains sont croisées sur son ventre, un vase est posé sur sa poitrine ; ce vase n'est pas supporté par les mains, il paraît suspendu au cou.

Le personnage est placé entre deux colonnes portant un arc trilobé ; les espaces laissés libres dans la partie supérieure de l'arc, sont occupés par deux anges tenant chacun un encensoir ; les anges semblent sortir de la bordure, et la partie antérieure de leur corps est seule visible. Le tout est encadré d'une bordure formée d'enroulements continus.

Il est à propos de remarquer ici que les enroulements, fort communs au XII^e^ siècle, ont à-peu-près disparu entièrement dès le commencement du XIII^e^. Cependant, nous retrouvons cette sorte d'ornements sur notre dalle, qui date des premières années du XIII^e^ siècle (1206).

Dans les contours de l'arc se trouve gravée l'inscription suivante :

† HIC : IACET : HAIDERIC : QVŌDAM : ABBAS : HUIUS : ECLESIÆ (Sic).

La totalité de la légende, n'ayant pas trouvé place dans les contours de l'arc trilobé, a été achevée dans une seconde ligne courbe, à gauche de la tête.

Cette inscription est d'une bonne conservation, et parfaitement lisible ; il n'y manque pas une lettre, pas un point ; cependant, les renseignements qu'elle nous fournit nous paraissent assez vagues : *Abbas hujus ecclesiæ* : mais de quelle église ? Pas de date non plus, il est vrai, que la forme des lettres peut, jusqu'à un certain point, en tenir lieu.

Digitized by Google

HAIDERIC ABBÉ DE S^t. NICAISE

mort en 1206

Digitized by Google

Dess. & Grave s p^re par JJ Macquart

Lith. Bondie & C.

Digitized by Google

GUIBERT ABBÉ DE S^t^ NICAISE

mort en 1289

Digitized by Google

Digitized by Google

Alors, nous rappelant le nom de M. Ludinard de Vauxelles, ce nom si intimement lié à l'histoire de l'église de St-Remi, depuis les premières années du XIX^e^ siècle, nous nous sommes demandé, s'il n'était pas question ici d'un abbé de St-Remi; mais hâtons-nous de dire que nos recherches de ce côté n'ont pas eu de résultat, et que nous avons dû leur donner uue autre direction; c'est alors que nous sommes arrivés à reconnaître d'une manière certaine, que nous avions sous les yeux la pierre tumulaire d'un abbé de St-Nicaise, mort dans le commencement du XIII^e^ siècle. En effet, nous lisons, dans l'histoire de Reims de Dom Marlot, 3^e^ volume, page 355, au chapitre qui traite de l'église et royal monastère de St-Nicaise : « Haideric ou Vandry, successeur de » Gaulthier; etc.....

» Il vivoit encore l'an 1206, et est mort le 22 aoust, » suivant le nécrologe. Son corps repose dans le chapitre, » et sa tombe est enclavée dans la muraille, près l'huis » de la chapelle ou est sa représentation et à l'entour: » *Hic jacet Haidericus quondam Abbas hujus ecclesiæ.* »

Cette inscription est bien, mot pour mot celle de notre pierre.

Passons à la seconde dalle :

Nous lisons, quelques pages plus loin (360, 361), du même volume de Marlot et au même chapitre, le passage suivant : « Guibert, ou Gilbert, élu en 1270..... » et ayant gouverné l'espace de dix-huit ans, il mourut » le 13 décembre 1289; son corps est inhumé en la » chapelle du cloistre, sous une tombe blanche qui porte » cette inscription : *Anno milleno centum bis et octuageno*
» *Nono Guibertus abbas fuit hic tumulatus.*
» *Vir bonus et gratus, justus, probus, atque disertus.*
» *Luciæ festo sibi propitius Deus esto.* »

Digitized by Google

Cette inscription s'applique à notre seconde dalle, celle-ci est donc, comme la première, d'un abbé de St-Nicaise; mais malheureusement elle n'est pas en aussi bon état. De plus grande dimension que sa voisine, elle était trop large pour l'usage auquel on la destinait, on l'a réduite aux mêmes proportions, c'est pourquoi il y manque une bande de 12 c/. ce qui reste a été scié en deux parties égales; elle était trop longue, on lui a coupé les pieds.

Quoi qu'il en soit, voici sa description :

L'abbé Guibert est couché, les mains croisées sur sa poitrine; de la droite il maintient sa crosse qui se trouve à sa gauche, et dont la spirale est terminée par une tête de serpent. La tête de l'abbé repose sur un coussin orné d'une quantité de quatre-feuilles, placés en quinconces. Sous le rapport du dessin architectural, cette dalle a beaucoup de ressemblance avec celle de Libergiers, dont elle est contemporaine. Comme dans celle-ci, l'ornementation se compose de deux colonnes portant une ogive trilobée, inscrite dans un fronton orné de crochets, et de chaque côté un ange tenant un encensoir: l'un des deux porte une navette.

Nous remarquons ici un ornement qui n'existe pas à la pierre de Libergiers, c'est un clocheton fort élégant qui s'élève depuis la base jusqu'en haut, en dehors de chaque colonne.

Le tour est encadré dans une légende, dont il ne nous reste que le tiers tout au plus; mais ce qui reste est la partie essentielle, car elle contient une date, le nom et la qualité du défunt :

« *Anno milleno centum bis, et octuageno nono,*
» *Guibertus abbas fuit...*

Nous avons dit, en commençant cette notice, que les dalles avaient été placées où elles se trouvent, par

Digitized by Google

M. Ludinard de Vauxelles ; ce serait donc par son ordre qu'elles auraient été ainsi mutilées. Ce fait est susceptible d'être contesté ; mais, fût-il même bien prouvé, nous n'oserions pas déverser le blâme sur son nom. En effet, ne devons-nous pas considérer à quelle époque il a dû avoir lieu ? Et lorsque la regrettable église de Saint-Nicaise tombait sous le marteau des démolisseurs, pouvait-on se faire scrupule d'employer les matériaux qui en provenaient, dans les constructions particulières?

Au surplus, M. Ludinard ne s'est-il pas acquis la reconnaissance des archéologues, en contribuant de sa bourse à la conservation de monuments précieux? Sans lui, que seraient devenues les statues du tombeau de Saint Remi, à cette époque de gaspillage où les objets d'art que possédait la ville étaient confiés ou donnés à ceux qui en faisaient la demande ?

Digitized by Google

RAPPORT DE M. DUQUENELLE,

au nom de la Commission chargée d'examiner les appareils présentés à l'Académie, par M. Chevalier, Ferblantier.

—

Vous avez renvoyé à une commission les appareils dont M. Chevalier, ferblantier à Reims, vous a soumis les modèles, et nous venons vous rendre compte de l'examen auquel nous nous sommes livré. Avant de vous faire connaître les améliorations dûes à l'intelligence de leur inventeur, nous devons vous prévenir qu'il ne s'agit ici ni de ces brillantes découvertes qui font faire à la science et à l'industrie des progrès immenses, ni de ces inventions dont la réclame célèbre pompeusement les avantages et qui doivent leur succès, souvent éphémères, aux annonces mensongères, mode de publicité qu'a si bien perfectionné notre époque. C'est dans une sphère plus modeste et dans un but utile et désintéressé, que M. Chevalier a modifié avantageusement le fourneau pour chauffer les fers à souder, et imaginé une bouteille destinée à contenir l'acide hydrochlorique, employé dans le travail du zinc.

Chacun sait que dans leur état, le zingueur, le plombier, sont appelés à travailler dans des granges, écuries et remises, et que le fourneau, dont ils se servent, peut être la cause d'incendie; il faut de continuelles précautions pour éviter de pareils sinistres, et cependant malgré une surveillance active, il arrive des accidents fâcheux; nous ne vous citerons que l'incendie de la cathédrale de Chartres, et nous pourrions vous en signaler beaucoup d'autres qui, sans avoir des conséquences aussi graves, ne laissent pas de causer de grands préjudices dans les localités qui en sont victimes.

Digitized by Google

Avec le fourneau présenté par M. Chevalier, de pareils évènements ne sont pas à craindre.

Voici en quoi consiste la modification qu'il a imaginée : vers la partie inférieure du fourneau ordinaire, à l'ouverture du cendrier, a été adapté un auvent, haut de 12 centimètres, qui, en prolongeant le courant d'air nécessaire à la combustion du charbon, s'oppose à la chûte des cendres et des charbons incandescents sur le sol où a été placé le fourneau. Quand il s'agit d'éteindre le fourneau, cet auvent reçoit un couvercle qui le ferme hermétiquement. La partie supérieure du fourneau se termine par un cône; une ouverture, munie d'une porte assez large, a été ménagée pour le passage de l'air et l'introduction des fers à souder. Cette disposition présente plusieurs avantages, d'abord l'économie de combustible et l'économie de temps; car les fers sont chauffés, pour ainsi dire, à l'abri du contact de l'air, ce qui n'a pas lieu dans le fourneau ordinaire ; en outre, il présente toute sécurité contre un incendie ; le fourneau, étant placé en plein air, l'ouverture à l'opposé du vent, dont alors l'action ne peut enlever ni étincelles, ni cendres chaudes ; ce fourneau que l'on pourrait nommer de sûreté, peut être abandonné aux ouvriers dont on n'a plus à surveiller l'insouciance et la négligence.

Le second appareil est une bouteille à acide. Dans le travail du zinc, l'emploi de l'acide hydrochlorique est indispensable pour décaper le métal avant de le souder, et dans des travaux importants l'ouvrier en possède d'assez fortes quantités, contenues dans des bouteilles de verre, fermées à peu près, et qui pendant les heures de repos ou la cessation du travail, sont abandonnées dans l'atelier ou le chantier ; de-là des accidents dûs à l'imprudence ou à la malveillance, et que déjà à plusieurs reprises, on a pu constater ; quelque fois il arrive que la

Digitized by Google

bouteille soit culbutée, et l'acide, outre les désagréments de la vapeur qu'il dégage, a l'inconvénient de détruire ou au moins d'altérer les substances avec lesquelles il est en contact.

Tels sont les dangereux effets de l'acide contenu dans les vases ordinaires, et qu'a voulu éviter M. Chevalier, en construisant le vase que nous allons vous décrire.

Une bouteille en verre est recouverte d'une enveloppe de ferblanc après avoir été préalablement entourée de toile pour la garantir des chocs qui pourraient la briser : au col de la bouteille est adapté un robinet de cuivre fixé par un mastic solide et inaltérable ; la clef de ce robinet est mobile, et par cela même, n'est appliquée à l'appareil qu'à mesure des besoins : au moyen de ce robinet, l'ouvrier ne vide que la quantité d'acide nécessaire, et avec le pinceau il le répand sur la surface du zinc à souder. L'ouvrage terminé, la clef est retirée et le vase peut être abandonné sans qu'on puisse redouter aucun évènement fâcheux puisqu'il y a impossibilité d'extraire l'acide de la bouteille.

Comme dans le fourneau dont nous venons de vous parler précédemment, vous reconnaîtrez ici la même prévoyance qui a fait imaginer ces appareils.

Cependant nous avons fait à M. Chevalier une objection sur la durée présumée de son robinet. Le cuivre par son contact avec l'acide, subira une décomposition, et nous pensons qu'un robinet en plomb aurait pu lui être substitué avantageusement. Mais ce dernier métal, trop mou, ne pourrait pas résister à la compression de la clef, et puis la facilité avec laquelle on peut remplacer le robinet de cuivre, est un motif assez concluant pour l'adoption du procédé de M. Chevalier, qui, du reste, nous a affirmé que depuis un assez longtemps il se servait de

Digitized by Google

ce vase à acide hydrochlorique, et que jusqu'à présent, il n'avait eû aucune réparation à faire.

En résumé, nous approuvons les appareils dont l'examen nous a été confié; et en les appréciant d'une manière toute favorable, quoique à la première vue, il semble si simples et si importants, nous avons été mus par cette considération que l'ouvrier modeste et intelligent qui, dans un but d'utilité et de désintéressement, veut le progrès dans sa profession, doit recevoir une récompense pour des améliorations dont on reconnaît les avantages réels.

En conséquence, nous demandons à l'Académie de sanctionner notre rapport, en inscrivant M. Chevalier pour une médaille de bronze, à titre d'encouragement.

Digitized by Google

LECTURE DE M. MAX. SUTAINE.

—

Notes biographiques sur les artistes Rémois.

—

Considérations générales. — Aperçu de l'état actuel de l'art plastique à Reims.

—

Bien souvent déjà l'histoire de Reims a servi de but aux patientes recherches d'habiles et consciencieux chroniqueurs. Dans ces derniers temps surtout, deux hommes laborieux, dévoués, ont consacré leurs veilles et leur intelligence à la monographie de la vieille cité. La prenant, pour ainsi dire, pierre par pierre, ils ont interrogé ses monuments, fouillé les réduits les plus cachés de ses antiques demeures, et ont eu le bonheur d'exhumer de leur vétusté poudreuse quelque légende oubliée, quelque souvenir plein d'intérêt, quelque diamant perdu dont l'éclat soudain a fait jaillir la lumière sur les points encore obscurs de nos annales.

Et pourtant cette mine, si souvent, si ardemment explorée, n'est pas épuisée encore. Un de ses principaux côtés n'a, pour ainsi dire, été qu'effleuré jusqu'ici.

Subissant l'influence du rôle que la vieille métropole gauloise, la fille ainée de nos rois, avait su se ménager dans les débats qui ont agité le sol de la patrie, les historiens se sont préoccupés surtout de l'importance politique et religieuse de leur sujet. Engagés

Digitized by Google

dans le dédale des faits, entraînés à la poursuite des évènements et des hommes qui les ont dominés, ils ont laissé tomber sur la route quelques lambeaux de leur bagage historique qu'il faut se hâter de recueillir avant que le temps, les balayant de son aîle, les ait fait disparaître entièrement. Ces débris que j'ai cherché à réunir, quand de plus heureux, de plus habiles, auront complété ce qui leur manque encore, formeront un jour l'histoire artistique de Reims, dont un coin du voile seulement a été soulevé jusqu'ici.

L'écrivain qui pourra pénétrer dans ce sanctuaire, à qui il sera donné de dévoiler les secrets de cette mystérieuse Oasis, aura encore une belle et noble tâche à remplir.

Les faits se sont accomplis, les évènements ont eu leur cours, le temps a secoué sa poussière sur les générations passées; et au milieu de toutes ces destructions, au-dessus de toutes ces ruines, les œuvres de l'art sont restées debout comme un enseignement éternel, comme un appel à l'union et à la concorde qui, seules, peuvent produire des choses grandes et durables. Placé entre l'un des derniers chefs-d'œuvre (1) de ce peuple guerrier que le poids de ses lauriers devait écraser un jour, et les splendides monuments de ces pacifiques conquérants qui ont envahi le monde au nom du dieu de paix et de miséricorde, l'historien étudierait sous leurs différents aspects l'art payen et l'art chrétien.

D'un côté, il nous signalerait ces lignes droites, sèches, précises, magistrales, ces angles corrects, ces faisceaux d'armures, symbole de la fierté des dominateurs du monde; de l'autre, il nous ferait admirer la

(1) L'arc de triomphe de la porte de Mars.

Digitized by Google

souplesse d'architecture, la suavité des contours, le grandiose mystérieux, qui conviennent aux saintes demeures où l'homme s'humilie et implore. Chez l'artiste romain, rien de vague, rien d'indécis, rien qui porte à la rêverie ; chez l'artiste chrétien, au contraire, l'architecture s'est faite, pour ainsi dire, toute spirituelle; elle s'élance vers le ciel comme une prière.

Puis, vous prenant par la main, il vous initierait aux magnificences de nos somptueuses basiliques rémoises ; il vous expliquerait comment le style roman de l'église de Saint-Remi, où la ligne commence à perdre de sa raideur anguleuse pour s'arrondir en pleins cintres, a été l'époque de transition de l'architecture payenne au style gothique. Vous contempleriez avec lui ces nefs dont l'œil mesure avec effroi la hauteur, ces colonettes si frêles et pourtant si solides, ces flèches élancées, ces travaux de géants où, nouveaux Titans, les architectes chrétiens élevaient pierre sur pierre, entassaient Pelion sur Ossa, non plus, suivant l'expression pittoresque d'un des plus spirituels écrivains modernes, non plus pour détrôner le maître du ciel, mais pour adorer de plus près la divine mère du Sauveur.

Descendant ensuite de l'ensemble aux détails, il vous ferait admirer ces frises, ces galeries, ces portails dentelés de statues, ces verrières étoilées de mystiques et symboliques représentations. Alors, en contemplant ce monde de pierre au maintien calme et austère, vous comprendrez, mieux qu'on ne vous l'expliquerait, pourquoi, devant ces naïfs essais de l'art chrétien, en face de ces ébauches de la statuaire religieuse, le cœur se sent ému, l'âme se prend à rêver ; tandis qu'on n'admire que du regard les œuvres, si belles pourtant, si irréprochables des artistes grecs ; tandis qu'on reste froid souvent devant les compositions les plus passionnées de la sculpture antique.

Digitized by Google

C'est qu'il y a dans nos basiliques chrétiennes quelque chose de plus que dans les temples du paganisme. Ce quelque chose, c'est la divinité ; non plus cette divinité sensuelle et matérialiste, altérée de sang et avide d'orgies, mais la divinité réelle dont la présence se révèle dans ces demeures sacrées, dont la voix semble sortir de chaque écho de ces mystérieux sanctuaires. Voilà ce que les artistes chrétiens des premiers âges ont admirablement compris. Les modèles antiques ne leur manquaient pas cependant ; ils auraient pu sans doute aussi étudier et imiter les chefs-d'œuvre de leurs devanciers. Il est permis de supposer qu'ils ne l'ont pas voulu, qu'ils ont préféré répudier l'art payen pour entrer dans une ère nouvelle, et créer une statuaire, plus chaste et plus en rapport avec la pureté du Dieu qu'ils glorifiaient ; ils ont remplacé la forme par le sentiment. Nous laissons à de plus habiles le soin d'expliquer comment des sculptures grecques ou romaines se seraient trouvées mal à l'aise au milieu du calme religieux de nos temples, et pourquoi, par exemple, le tombeau de Jovin, l'un des derniers spécimens de l'art antique, est plutôt, dans notre cathédrale, un objet de curiosité qu'un sujet d'admiration.

Il y aurait de belles et grandes pages à écrire à propos de cette mystérieuse harmonie qui, sous son aile sainte, abrite à la fois la religion naissante et l'art qu'elle s'est créé, à propos de cette croyance nouvelle qui, s'élevant à mesure que l'art antique dégénère, traverse pure de tout contact profane, les derniers âges de la Grèce et de Rome ; qui, dédaignant tout ce qui ne vient pas d'elle, interdit à l'art payen l'entrée de ses temples, de ses temples si différents eux-mêmes de ceux des dieux usés de l'ancien monde. En se revèlant aux peuples qu'elle regénérait, elle a voulu, pour personnifier ses symboles, pour

Digitized by Google

représenter ses mystères dans la pierre ou sur la toile, des hommes au cœur simple, ardents à la foi, primitifs comme les apôtres qui avaient proclamé ses vérités. De-là cet accord magique qui règne dans les basiliques chrétiennes et qui fait aussi de nos églises rémoises d'admirables chefs-d'œuvre de l'art religieux.

C'est qu'alors, architectes, peintres, sculpteurs, peintres-verriers étaient animés du même esprit; la foi qui respirait en eux se manifestait dans leurs œuvres.

Il y aurait là, je le répète, de grandes choses à dire; mais là aussi devrait s'arrêter la tâche de l'historien; l'écrivain inspiré, le savant chroniqueur, le patient archéologue, nous décriront bien ces merveilles dont la grandeur impose à l'esprit égoïste et calculateur de notre siècle, mais aucun, hélas! ne nous fera connaître leurs auteurs. Toutes ces pierres sont muettes, pas une ne nous dira le nom de l'artiste qui lui a donné une âme. Auprès des grands noms des Robert de Coucy, des Hugues Libergier, qui ont traversé les âges, aucun autre ne vient revendiquer la part de célébrité qui lui appartient. Peu soucieux de leur gloire, ces naïfs imagiers, ces admirables statuaires ne signaient pas leurs œuvres. Heureux de consacrer leur vie à l'embellissement de nos temples, ils semblaient, leur mission une fois accomplie, n'avoir plus rien à attendre des hommes et dédaigner leur souvenir; aussi, tandis que les noms de Phidias, de Praxitèle, de Polyclète, de Lisippe de Sicyone, se sont perpétués jusqu'à nous, ceux des sculpteurs chrétiens du moyen âge se sont éteints avec eux et ne leur ont pas survécu.

De toutes ces verrières aux mille couleurs, à travers lesquelles les richesses chatoyantes du prisme viennent rayonner dans nos grandes nefs, une seule (et c'est une des plus modernes), une seule est signée. Ainsi dans

Digitized by Google

cette immense basilique, un seul homme a voulu vivre autant que son ouvrage ; l'oubli a passé son niveau sur tous les autres. N'y-a-t-il pas quelque chose de profondément fatal et mélancolique dans cette survivance de l'œuvre à l'artiste, de la matière au génie qui l'a façonnée? Si, rompant leur silence séculaire, ces pierres, ces vitraux pouvaient nous dire les noms de leurs auteurs, il en est plus d'un, sans doute, dont Reims pourrait à bon droit s'honorer. Mais si nos légendes sont veuves de ces illustrations du moyen-âge, disputons du moins à l'oubli celles que nous ont léguées les siècles plus modernes.

Rappelons-nous qu'une ville n'est pas grande seulement par les travaux industriels qui l'enrichissent, qu'elle l'est aussi par les œuvres intellectuelles qui concourent à sa gloire. En parcourant nos temples, en fouillant nos annales, on peut retrouver encore quelques noms que le temps n'a pas tout à fait effacés; recueillons-les avant que la poussière les ait recouverts et ensevelis pour toujours.

Telle est la pensée qui a présidé à ce recueil ; je me suis imposé la tâche de réunir les débris épars de l'art Rémois ; j'ai voulu élever à ses représentants un monument bien frêle et bien fragile, sans doute, mais que d'autres, espérons-le, viendront compléter et consolider plus tard.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

Concours de 1848 & de 1849.

PROGRAMME.

La Société décernera, dans sa séance annuelle et publique de 1849, une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

Rechercher les éléments de l'ancien idiome Picard, les caractères propres à cet idiome et ses affinités avec les autres langues.

L'auteur fera connaître les plus anciens monuments de ce vieux langage.

La Société rappelle qu'elle décernera en 1848 une médaille d'or de 300 fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire sur un point d'archéologie ou d'histoire concernant la Picardie, laissé au choix des concurrents.*

Les mémoires doivent être adressés, avant le 1er juin de l'année du concours, à M. J. Garnier, *secrétaire-perpétuel, conservateur de la Bibliothèque publique d'Amiens.*

Les mémoires seront signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur; ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés.

Digitized by Google

PROGRAMME DES PRIX

Proposés par la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales,

POUR L'ANNÉE 1847,

ET CONDITIONS A REMPLIR PAR LES CONCURRENTS ET EXPOSANTS.

1° Une médaille d'or du prix de 100 francs à l'auteur du meilleur Manuel complet d'Agriculture, appliqué au département ;

2° Une médaille d'argent à l'auteur du meilleur mémoire sur la culture de l'olivier ;

3° Une médaille d'argent à celui qui aura cultivé, sur cent cinquante ares de terrain, une plante oléagineuse ou tinctoriale, inconnue dans le département ;

4° Une médaille d'argent à celui qui aura envoyé à la Société le meilleur mémoire sur le débordement des rivières de notre département. L'auteur devra traiter du reboisement des montagnes, et indiquer des moyens peu coûteux pour garantir les propriétés des riverains des effets dévastateurs des inondations ;

5° Une médaille d'argent à l'auteur du meilleur mémoire sur l'état actuel de l'agriculture du département, comparé à celui des départements voisins ;

6° Une médaille d'argent à celui qui aura le mieux cultivé, dans le département, quinze ares au moins de terrain en Sparte, et qui offrira à la Société un kilogramme de graine de cette plante pour être distribuée ;

7° Une médaille d'argent à l'auteur de la meilleure nomenclature des espèces de vigne cultivées dans le département, avec leurs noms botaniques et leurs synonymes dans les départements de l'Aude et de l'Hérault. Les différences qui existent entre les divers plants, quant à la production et à la qualité, devront être traitées ;

8° Une médaille de bronze à celui qui aura planté autour de sa propriété, des Aloès (*Agavé d'Amérique*), sur une longueur de 1,000 mètres, et aura obtenu les meilleurs résultats ;

Digitized by Google

9° Une médaille de bronze à celui qui parviendra à dépouiller de sa balle la graine de *Faroug*, dit trèfle du Roussillon.

10° Une médaille de bronze au jardinier qui présentera des fruits ou des légumes hors des époques ordinaires de production ;

11° Une médaille d'argent au fabricant du département qui présentera le drap le mieux confectionné ;

12° Une médaille de bronze à celui qui aura introduit dans le département la fabrication d'objets utiles, inconnus jusqu'à ce jour, confectionnés en Sparte ou en fil d'Agavé ;

13° Une médaille d'argent à l'ouvrière du département qui fabriquera, en fil de lin dit d'once, des dentelles imitant le mieux la Guipure et les Valenciennes, et dont l'échantillon aura au moins 50 centimètres de longueur ;

14° Une médaille d'argent à l'ouvrier qui présentera le plus beau travail de serrurerie, comme balances, romaines les plus précises, et autres objets ;

15° Une médaille d'argent à l'auteur des deux meilleures pièces historiques, en prose ou en vers, sur Hyacinthe Rigaud, peintre, né à Perpignan ; et sur Dom Brial, aussi de Perpignan, bénédictin de Saint-Maur, et ancien membre de l'Institut.

CONDITIONS A REMPLIR PAR LES CONCURRENTS.

1° Les auteurs des manuels, mémoires, et ceux qui enverront à la Société des modèles, échantillons, etc., n'y apposeront pas leurs noms ; ils y mettront seulement une devise, et ils joindront aux manuels, mémoires, modèles, etc., un billet cacheté, portant la même devise à l'extérieur, et à l'intérieur leur nom et l'indication de leur domicile ;

2° Les produits d'agriculture et d'horticulture seront envoyés à la Société en temps opportun ;

3° La Société conservera dans ses archives les manuels et mémoires qui n'auront pas été couronnés, en permettant toutefois aux auteurs d'en prendre copie. Les modèles et les produits d'agriculture et d'horticulture seront rendus aux personnes qui les auront présentés.

4° Les manuels, mémoires, modèles, échantillons, etc., devront être adressés, *franc de port*, au sécrétaire de la Société, avant le 31 juillet de l'année du concours ;

Digitized by Google

5° Les prix seront décernés, en séance publique, à la fin du mois de septembre 1847.

Les objets destinés à l'exposition annuelle doivent être envoyés *franco* à la Société, avant le 15 septembre, terme de rigueur.

PRIMES POUR 1847.

500 francs pour l'exploitation bien dirigée, ayant la plus forte proportion de cultures fourragères et du meilleur bétail. 200 francs sur les 500 seront attribués aux agents de la culture.

200 francs pour un concours d'instruments aratoires.

300 francs pour l'extension et le perfectionnement de la culture du mûrier et de l'olivier.

Les concurrents devront s'adresser, avant le 31 juillet (terme de rigueur), au secrétaire de la Société, afin qu'on nomme une commission qui se rendra sur les lieux et fera un rapport. Ils remettront un état détaillé de tous leurs titres à l'obtention de la prime à laquelle ils prétendront.

La société se plaît à croire qu'elle sera activement secondée dans ses efforts constants pour le progrès de l'agriculture, de l'industrie et des arts.

Le Président,

BARON GUIRAUD DE ST.-MARSAL.

REIMS. — P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1847-1848.

N° 5.

Séance du 6 Novembre 1847.

PRÉSIDENCE DE M. LANDOUZY.

Sont présents: Mgr l'Archevêque, MM. Saubinet, Robillard, Bandeville, Fanart, Nanquette, Contant, Querry, E. Dérodé, Leconte, Tarbé de St-Hardouin, J.-J. Maquart, Duquénelle, Monnot-des-Angles, Louis-Lucas, Soilly, Clicquot, Eug. Courmeaux, F. Pinon, Tourneur, Ern. Arnould, Gosset, Henriot, Dubois, Alexandre, Mortier, Paris et Midoc, membres titulaires;

Et MM. de Maizière, Maillet, Perreau, Rattier, Pierret et Velly, membres correspondants.

En l'absence de M. Garcet, secrétaire-archiviste, M. Tarbé, secrétaire-général, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans réclamation.

Digitized by Google

M. Tarbé fait ensuite le dépouillement de la correspondance.

La correspondance manuscrite comprend :

1° Une lettre de M. le Trésorier-archiviste de la Société royale académique de Cherbourg, qui adresse à l'Académie trois volumes des *Mémoires* de cette Société, et un exemplaire des *Voyages en Normandie*, dont il est l'auteur.

2° Une lettre de M. J. Balestier, Consul des Etats-Unis à Singapore, qui remercie l'Académie du titre de membre correspondant qu'elle lui a conféré, et lui adresse les deux premières livraisons d'un journal publié à Singapore, en promettant l'envoi des numéros suivants.

2 *bis*. Une lettre de M. Ernoult, membre correspondant à Angers, par laquelle il demande à représenter l'Académie au Congrès scientifique de Tours.

3° Une lettre de M. Ponsinet, membre correspondant, contenant la quatrième partie de *l'Essai sur la Noblesse des environs de S^te^-Ménéhould*.

4° Une lettre de M. le Secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des inscriptions, qui annonce que l'histoire de Dom Marlot sera renvoyée à la commission des antiquités nationales pour le concours de 1848.

5° Une lettre de M. Gouniot-Damedor, annonçant l'envoi de l'*Essai sur OEdipe roi*, dont il fait hommage à l'Académie.

6° Une lettre de M. Teste-d'Ouët, annonçant l'envoi de deux ouvrages: *Le chien qui hurle*, légende composée par M. Teste d'Ouët lui-même, et l'*Essai sur la peinture flamande*, par M. Paul de Wint.

Digitized by Google

7° Une lettre par laquelle M. le Préfet de la Marne remercie l'Académie de l'envoi qu'elle lui a fait du 4e volume de l'histoire de Dom Marlot.

8° Une lettre de M. Charles Béranger, rédacteur de *l'Industriel*, accompagnant la remise du manuscrit de M. Léon Faucher, dont il a été fait lecture à la séance publique.

9° Deux lettres de M. le secrétaire du Comice agricole de la Marne, l'une invitant l'Académie à assister à la réunion du 19 septembre, et l'autre invitant M. le Président au banquet donné le même jour à l'issue du concours agricole.

10° Une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, demandant la note complète des ressources de l'Académie.

11° Une lettre de M. Carteret, maire de Reims, annonçant que le conseil général du département, dans sa séance du 9 septembre, a accordé à l'Académie pour l'exercice 1848, une subvention de 500 francs.

12° Une lettre de M. de Vismes, membre correspondant, contenant la description d'un appareil employé par lui ponr l'éthérisation des ruches.

13° Une lettre de M. Garcet, par laquelle il annonce qu'appelé à Paris par ses fonctions, il se voit forcé de donner sa démission de membre titulaire de l'Académie, et sollicite le titre de membre honoraire.

14° Une lettre de M. N. Rondot, par laquelle il demande communication de deux notices qu'il avait adressées à l'Académie, sur les mesures de longueur en Cochinchine, et sur les moyens d'échange en usage des insulaires de Soulou.

15° Un mémoire pour le prochain concours d'économie politique, ayant pour titre : *Discours sur les*

Digitized by Google

moyens propres à améliorer la condition morale et matérielle des ouvriers.

16° Une lettre annonçant la mort de M. le Marquis de Travanet, membre correspondant à Paris.

17° Une note de M. N. Rondot, par laquelle il fait hommage à l'Académie d'un remède chinois pour les maladies des yeux, acheté par lui dans l'île *Tschou-sän*, où il est très-fréquemment employé; le remède qui consiste dans un petit fragment de pâte rouge, enfermé dans une coquille fluviatile, est accompagné d'une notice explicative en chinois, dont M. N. Rondot promet d'envoyer prochainement la traduction française.

18° Une lettre de M. Tempier, membre de l'Académie royale de Marseille, par laquelle il fait hommage à l'Académie de divers ouvrages.

Les ouvrages de M. Tempier sont renvoyés à l'examen de M. Dubois.

19° Une lettre de M. N. Rondot, par laquelle il exprime ses regrets de ce que la compagnie, dans sa séance du 6 août dernier, a refusé d'accorder son concours à la Société d'Œnologie et au congrès vinicole de Colmar.

M. Max. Sutaine est chargé de faire un rapport sur les propositions de M. Rondot, relativement à la Société d'Œnologie.

La correspondance imprimée comprend :

1° *Le programme des prix à décerner en 1848, par l'Académie royale du Gard.*

2° *Journal de l'archipel Indien et de l'Asie orientale;* Singapore, nos 1 et 2, juillet et août 1847.

M. Alexandre est chargé de rendre compte à l'Académie de ce journal.

Digitized by Google

3° Comptes rendus de l'Académie des sciences, t. XXV. nos 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16.

4° *La presse de Champagne*, n° du 16 septembre 1847.

5° *La vie de Charles V*, par M. l'abbé Barthélemy de Beauregard, membre correspondant à Paris.

6° *L'histoire de Jeanne d'Arc*, par le même, 2 vol. in-8°.

7° *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, tomes 5, 6, 7, 8 et 9.

8° *Mémoires de la Société royale académique de Cherbourg;* trois volumes, 1835, 1838 et 1847.

9° *Raoul de Rayneval ou la Normandie au 14e siècle*, par M. de Pontaumont, trésorier-archiviste de la Société académique de Cherbourg.

10° *Journal des savants*, juillet, août et septembre 1847.

11° *OEdipe roi de Sophocle*, traduit en vers par M. Gouniot-Damedor, membre correspondant, précédé d'une étude littéraire.

12° *Mémoires de l'Académie royale de Toulouse*, tome III, 7e et 8e livraisons.

13° *Bulletin de la Société de Géographie*, tome VII, n° 41, mai 1847.

14° *Note sur la publication des monuments de la géographie, par M. Jomard, de l'Institut.*

15° *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 2e et 3e trimestres de 1847, et fin du catalogue des objets appartenant à cette Société.

16° *Annales de l'Auvergne*, tome XX, mai et août 1847.

Digitized by Google

17° *Annales de la Société d'Indre-et-Loire*, tome XXVII, 1er semestre de 1847.

18° *Journal de la Société d'agriculture des Ardennes*, nos 8, 9 et 10; août, septembre et octobre 1847, 4e année.

19° *Discours sur l'aumône*, au profit des pauvres.

20° *Société d'archéologie d'Avranches*; bulletin de la séance publique annuelle du 28 mai 1846.

21° *Essais sur la peinture flamande*, par M. Paul de Wint, membre correspondant de l'Académie de Reims.

22° *Le chien qui hurle*, par M. Teste d'Ouet, membre correspondant.

23° *Procès-verbal de la Séance générale, tenue le 25 août 1847, à Epernay, par le Cercle pharmaceutique de la Marne.*

24° *Explication de quelques monnaies baronales inédites*, par M. A. Barthelemy, membre correspondant à St-Brieux, 5e article, (extrait de la Revue numismatique).

25° *Thèse pour le doctorat en médecine*, par M. Al. Henrot de Reims. *(De l'anesthésie et de l'hyperesthésie hystériques).*

26° *Travaux de la Société de statistique de la Drôme*, 2me semestre de 1844.

27° *Actes de l'Académie royale de Bordeaux*, 1847, 2me Trimestre.

28° *Les œuvres de Guillaume Coquillart*, éditées et annotées, par Prosper Tarbé, membre honoraire, deux volumes in-8°, 1847.

29° *Les annales de la Société royale académique de St-Quentin*, tome 4e, 1846.

Digitized by Google

30° *Le programme du prix à décerner en 1848, par l'athénée de Beauvaisis (mémoire sur l'abbé Dubois).*

31° *Cours d'histoire ecclésiastique*, par l'abbé Blanc, membre correspondant, tome 1er; *origines chrétiennes.*

32° Etudes sur le jury; Discours sur le serment; Etudes historiques sur l'autorité de l'église et du pouvoir civil; } par M. Tempier avoué, membre de l'Académie royale de Marseille.

M. E. Dérodé présente une lettre de M. Failly, membre correspondant à Lyon, qui envoie à l'Académie le dessin d'un sceau en bronze, trouvé en Champagne et qu'il présume avoir appartenu à la cité de Reims pendant la domination romaine.

M. Failly émet le vœu que l'Académie fasse étudier le sens de l'inscription gravée sur ce sceau, et dont il envoie le *fac simile.*

La communication de M. Failly est renvoyée à l'examen d'une commission composée de MM. Maquart, L. Lucas et Eug. Courmeaux.

LECTURES.

M. Bandeville lit une relation de la visite faite en Septembre 1847 par le congrès scientifique à la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray.

M. l'abbé Aubert lit le rapport de la commission chargée de composer les inscriptions à graver sur le tombeau de Saint-Remi.

M. Landouzy fait un rapport verbal sur la thèse présentée à l'Académie, par M. Al. Henrot, docteur en Médecine, à Reims, et sur une observation de guérison de tétanos au moyen des vapeurs d'éther,

Digitized by Google

par M. le docteur Petit, d'Hermonville; M. Landouzy propose d'insérer cette observation dans le compte rendu de la séance.

Cette demande est renvoyée au comité de publication.

M. Eug. Courmeaux fait un rapport verbal sur un drame historique en cinq actes, intitulé : *La Journée des Dupes,* reçu au Second Théâtre français, et composé par un jeune homme de Reims, M. Honoré Thomas. Il expose les évènements historiques qui ont servi de canevas à l'œuvre de M. Thomas, apprécie les qualités déployées par l'auteur, et donne lecture de deux scènes extraites de son drame.

Au nom de la commission dont il est l'organe, M. Eug. Courmeaux propose d'inscrire M. Honoré Thomas, sur la liste des candidats aux récompenses à décerner dans la prochaine séance publique, pour une médaille de 1re classe.

Cette proposition sera renvoyée à l'examen de la Commission spéciale chargée de la distribution des récompenses à la fin de l'année académique.

L'Académie se forme en comité secret.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Tarbé annonce que ses occupations ne lui permettant plus de consacrer aux fonctions du secrétariat tout le temps qu'elles nécessitent, il prie l'Académie d'agréer sa démission.

M. le Président fait connaître ensuite que l'ancienne commission des élections, réunie au conseil d'administration, a été chargée de dresser une liste de candidats,

Digitized by Google

pour les élections prochaines. Il donne connaissance de cette liste à la compagnie et annonce que l'Académie sera convoquée, le vendredi prochain, en séance extraordinaire pour procéder aux élections du second semestre.

La séance est levée à 10 heures, et renvoyée au vendredi 12, pour les élections du deuxième semestre.

Digitized by Google

RAPPORTS

DE M. LANDOUZY, SUR LES TRAVAUX DE MM. LES DOCTEURS AL. HENROT, DE REIMS, ET PETIT, D'HERMONVILLE.

—

MESSIEURS,

Les élections devant avoir lieu vendredi prochain, je dois vous rendre compte aujourd'hui, en quelques mots, de deux travaux de médecine, adressés, il y a quelques jours à l'Académie, comme titres de candidature.

Le premier est la thèse inaugurale de M. le docteur Al. Henrot, qui vient de terminer à Paris d'une manière brillante les études qu'il avait commencées avec le plus grand succès dans notre école de Reims.

Le travail de M. Al. Henrot a pour titre : de *l'Anesthésie* et de *l'Hyperesthésie hystériques*, c'est-à-dire, en langue vulgaire, de *l'abolition* et de *l'exagération de la sensibilité dans l'hystérie*. C'est le développement des idées nouvellement émises sur l'hystérie, par M. Gendrin, qui ne pouvait trouver pour les répandre un meilleur interprète.

Loin de moi, la pensée d'entrer dans les détails techniques de ce travail que sa nature même ne rend pas susceptible des sortes d'analyses que comporte notre Académie. Je dirai seulement qu'on y trouve de profondes connaissances médicales, un esprit exercé, une érudition de bon aloi, un style toujours pur et discret qui laisse deviner la littérature, sans la laisser jamais empiéter sur la science.

Digitized by Google

Je dois, d'ailleurs, d'autant plus m'attacher à la forme, que nous différons beaucoup d'idées quant au fonds.

J'avais, en effet, attaqué dans mon traité de l'hystérie les propositions de M. Gendrin comme exagérées. M. le docteur Henrot, en fidèle disciple, les défend à outrance, et, pour mieux les défendre, il m'attaque à son tour.

L'Académie ne pouvant être juge dans un débat de ce genre, et le sujet n'étant pas de ceux qu'il serait possible de discuter en séance, je dois, je le répète, m'abstenir de toute réflexion sur la doctrine, pour louer sans réserve la mise en œuvre des matériaux scientifiques.

Je me bornerai donc à dire que M. Al. Henrot serait pour l'Académie un collaborateur des plus distingués et des plus utiles, et je propose d'inscrire son nom parmi les candidats aux premières places vacantes dans le sein de la Compagnie.

Le second travail dont j'ai à vous rendre compte, est de M. le docteur Petit, d'Hermonville.

Il a trait à un cas de tétanos guéri par les inhalations éthérées.

D'après l'influence bien manifeste de l'éther sur les contractions musculaires et sur le système nerveux cérébral, cet agent devait être expérimenté surtout dans les affections convulsives, et, en particulier, dans le tétanos, accident presque toujours mortel, lorsqu'il est général.

Effectivement, à peine les premiers succès de l'éther contre la douleur avaient-ils été constatés, que

Digitized by Google

plusieurs chirurgiens, et, parmi les plus célèbres, M. Roux, à l'Hôtel-Dieu de Paris, essayèrent les inhalations contre le tétanos.

Malheureusement, l'évènement ne justifia pas les espérances et toutes les tentatives contre cette affection avaient échoué, lorsque M. le docteur Petit, qui connaissait les insuccès antérieurs, voulut cependant éprouver encore cette puissante médication, comme ressource extrême, dans un cas où les accidents tétaniques menaçaient de foudroyer le malade, malgré l'énergie des premiers moyens mis en œuvre par notre confrère M. Richard, dont les lumières égalent la profonde expérience.

Soit que les procédés d'éthérisation étant plus parfaits aujourd'hui, l'influence en soit plus efficace qu'à l'origine de la découverte ; soit que M. Petit n'ait pas autant temporisé ; soit qu'il ait employé les inhalations à plus forte dose ; qu'il les ait répétées plus souvent et continuées plus longtemps, toujours est-il que ses tentatives ont été couronnées d'un entier succès, et qu'il a eu le bonheur de voir son malade complètement hors de danger au bout de trois semaines.

Des remarques très-judicieuses sur la manière d'agir de l'éther, dans ce cas, et sur les effets de l'habitude des inhalations terminent cette observation, l'une des plus importantes que la science ait eue à enregistrer depuis longtemps.

D'après ces considérations, je propose à l'Académie d'insérer le travail de M. le docteur Petit dans le compte-rendu de nos séances, et d'inscrire l'auteur sur la liste des candidats au titre de membre correspondant pour les prochaines élections.

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

Digitized by Google

TÉTANOS GUÉRI PAR LES INHALATIONS D'ÉTHER, PAR M. LE DOCTEUR PETIT, D'HERMONVILLE.

(EXTRAIT).

Victor Bigin, de Ventelay, ouvrier charpentier, âgé de 20 ans, se fit le 31 août dernier, en marchant sur un clou, une légère piqûre à la face plantaire du pied gauche près du gros orteil. La plaie légère qui en résulta guérit vite et sans soins. Bigin n'y pensait plus quand le 9 septembre il sentit, nous raconte-t-il, une douleur dans les deux côtés de la poitrine et dans le dos. Son cou se renversait en arrière et il y avait un peu de raideur dans les mâchoires. Le 10, tous ces symptômes allèrent en s'aggravant de telle sorte, que, dans la journée du 11, le malade fut obligé de se mettre au lit.

Le dimanche 12, M. Richard, d'Hermonville, constata seulement le trismus, le renversement de la tête en arrière, et pratiqua immédiatement une saignée d'environ 600 grammes.

Le même jour dans la soirée, il trouva tous les symptômes très aggravés. Le renversement en arrière était plus considérable, les mâchoires pouvaient à peine être écartées, et les parents, très-effrayés et impatients de ne point voir revenir M. Richard, avaient fait venir M. Flamand, médecin à Roucy, qui se trouvait en ce moment dans Ventelay. Celui-ci avait pratiqué une nouvelle saignée, fait six cautères au bistouri le long de la colonne vertébrale, et sondé le malade qui ne pouvait plus uriner depuis le matin. MM. Richard et Flamand

Digitized by Google

jugèrent à propos de saigner de nouveau, de panser les cautères avec de la charpie enduite de pommade stibiée, et d'appliquer vingt-cinq sangsues le long de la colonne vertébrale.

En rentrant le soir, M. Richard me raconta ce qui s'était passé, et comme je savais qu'on avait déjà employé les inhalations d'éther dans le tétanos, je pensai que ce moyen qui pourtant n'avait pas encore réussi, pourrait peut-être nous rendre quelques services et je l'engageai à l'employer, ce qui fut convenu.

Le lundi 13. A quatre heures du soir, j'arrive chez Bigin. Le tétanos est devenu général. La tête est renversée en arrière, les mâchoires peuvent à peine s'écarter d'un centimètre. Les avant-bras sont pliés sur les bras à angle droit, sans qu'il soit possible de les étendre, puis à chaque instant, reviennent des contractions des muscles de l'abdomen et des parois de la poitrine qui me font craindre que le malade ne meure asphyxié dans un bref délai. Les urines n'ont point été rendues depuis vingt-quatre heures. — Les parents me racontent que le matin, M. Richard avait éthérisé le malade, et que ce moyen avait paru produire quelque amélioration pour le moment, mais, que tous les symptômes étaient revenus quelques instants après. — Encouragé par ce premier succès, après avoir vidé la vessie au moyen de la sonde, j'éthérisai de nouveau, et tâchai de pousser l'éthérisme aussi loin que possible. Au bout de quelque temps le corps du malade se couvrit d'une sueur abondante, la respiration devint fortement embarrassée, je n'osai aller plus loin, et Bigin fut quinze minutes sans revenir à lui. Pendant tout ce temps, *les contractures des parois de la poitrine cessèrent, et je pus assez facilement faire allonger les bras et les jambes.*

Digitized by Google

Il n'y eut du reste aucune amélioration pour le cou, la colonne vertébrable et les mâchoires. Quand l'éthérisme cessa, tous les symptômes revinrent graduellement, mais, furent près d'une heure sans arriver à la violence qu'ils avaient auparavant. Le premier essai m'engagea à continuer, et comme je ne pouvais demeurer auprès du malade, je montrai à sa sœur à l'éthériser toutes les fois que les crises deviendraient trop violentes, en ayant soin toutefois de ne pas insister plus de trois à quatre minutes. — On continue, d'ailleurs, le pansement des cautères avec la pommade stibiée.

Mardi 14. Le malade a eu des crises très-violentes dans la nuit depuis dix jusqu'à une heure. On l'a éthérisé deux fois, et après avoir sué abondamment, il a dormi assez paisiblement jusqu'à quatre heures. — Au moment de mon arrivée (neuf heures du matin), la raideur de la colonne vertébrale et des mâchoires est toujours la même, mais les contractions cloniques, quoique toujours très-violentes, reviennent un peu moins souvent. Les urines ne sont rendues qu'au moyen de la sonde. Il n'y a pas eu de selles depuis le 11. (On continue les éthérisations. — Deux bains d'une heure chaque).

Mercredi 15. La journée d'hier et la nuit se sont assez bien passées. Les contractions cloniques ont encore diminué de fréquence. On a éthérisé quatre fois. — En ce moment le malade est dans un état assez satisfaisant. Je prolonge ma visite et je m'assure que les contractions des muscles de la poitrine reviennent plus rarement. L'état de la colonne vertébrale est toujours le même. — Même traitement.

Jeudi 16. Les contractions sont rares et beaucoup moins violentes. Le trismus est un peu moindre, mais

Digitized by Google

la colonne vertébrale et le cou sont toujours très-raides. Les bras sont un peu plus souples. Le malade ressent quelques besoins d'aller à la selle sans pouvoir les satisfaire. Le ventre est fortement ballonné, même après le cathétérisme de la vessie. Même prescription. Lavement avec du sulfate de soude, 60 grammes. — On cesse la pommade stibiée sur les cautères. — Etablissement d'une sonde à demeure.

Vendredi 17. La journée d'hier s'est assez bien passée jusqu'à six heures du soir, mais à partir de ce moment, les contractions cloniques ont un peu augmenté. Les membres qu'on pouvait plier facilement, ont repris leur raideur première. La sonde a été chassée dans une contraction, mais le malade a uriné seul dans le bain ; il a eu une évacuation alvine peu abondante. En ce moment les contractions sont fréquentes, les bras sont pliés sur le corps et on ne peut les en écarter. Je remarque en éthérisant, que Bigin commence à s'habituer à ce moyen. On met plus d'éther dans l'appareil et cependant il faut plus de dix minutes pour arriver à un éthérisme complet. Le corps se couvre aussitôt de sueurs comme d'habitude, ses membres peuvent être allongés, et quand le malade revient à lui, il peut les mouvoir un peu lui-même quoiqu'avec beaucoup de lenteur. Le pouls devient souple de très-raide qu'il était. Aucun changement du coté de la colonne vertébrale. La pommade stibiée a déterminé de larges escharres autour des cautères. (Même prescription).

Samedi 18. Même état. Les mâchoires s'écartent avec un peu moins de difficulté. Les urines viennent dans le bain sans le secours de la sonde. — Pas de selles. (Lavement avec miel mercurial 60 grammes).

Digitized by Google

Dimanche 19, même état, — même prescription. On éthérise moins souvent.

Lundi 20, les spasmes ont augmenté. Le malade a eu quelques faiblesses et une évacuation alvine pendant l'une d'elles. Le pouls est un peu plus faible que d'habitude, sans pourtant présenter rien d'effrayant. Les escarres des cautères sont tombées. — Même traitement — six ventouses scarifiées sur la colonne vertébrale.

Mardi 21, les contractions ont un peu diminué. Le ventre est moins tendu. Le malade plie plus facilement le dos. Les faiblesses n'ont point reparu. — Il est maintenant impossible d'éthériser complètement Bigin, quelle que soit la quantité d'éther qu'on emploie et le temps qu'on y mette. On n'obtient plus ni insensibilité, ni ivresse. Il y a tout au plus un peu d'obtusion des sens.

A partir de ce moment, les spasmes ne revenant presque plus, le malade n'a plus été éthérisé que de loin en loin quand les contractions semblaient vouloir augmenter. Les cautères ont été pansés à plat avec de la charpie et du cérat, et on a continué seulement les bains. Cependant l'état du malade devient de plus en plus satisfaisant. Nous voyons successivement la bouche s'ouvrir plus facilement, puis les membres et enfin le dos et le cou finir par reprendre leur flexibilité première. Enfin, aujourd'hui 2 Novembre, Bigin complètement guéri, est assez fort pour pouvoir parcourir facilement à pied les huit kilomètres qui séparent Ventelay d'Hermonville, que j'habite.

Je crois que les inhalations d'éther ont eu une heureuse influence sur le sujet, non pas peut-être,

Digitized by Google

en guérissant le tétanos, mais en modifiant considérablement les contractions des muscles des parois de la poitrine, et en empêchant ainsi le malade d'être asphyxié avant que la maladie n'ait commencé à décroître. Il me semble que l'effet de l'éther a été analogue à celui de la trachéotomie qui ne guérit pas le croup, mais qui permet au malade de respirer, jusqu'à ce que les fausses membranes qui obstruent le larynx aient pu être chassées ou détruites par le traitement employé.

Un autre fait résulte de cette observation, c'est celui de la possibilité de s'habituer à l'éther et de n'en plus ressentir aucune influence. Bigin était devenu tellement insensible, que, voulant voir, un jour, jusqu'à quel point cette tolérance était arrivée, je n'obtins aucun résultat, bien que j'aie persisté à l'éthériser pendant près d'un quart-d'heure, et que j'aie employé plus de deux cents grammes d'éther. Le malade finit par ressentir un peu de douleur dans la poitrine, mais ne fut nullement enivré et surtout conserva toute sa sensibilité.

Digitized by Google

Lecture de M. l'abbé Bandeville.

—

VISITE DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE A METTRAY, LE 5 SEPTEMBRE 1847.

—

Il est, dans les rangs inférieurs de la société, une multitude de pauvres enfants auxquels la mort a enlevé les auteurs de leurs jours, et qui se trouvent ainsi livrés à eux-mêmes au moment où ils ont plus besoin de guides; d'autres, chassés par la misère, sont jetés sur la voie publique, et prennent, parmi des compagnons de vagabondage, de tristes, de criminelles habitudes; enfin il en est, et ceux-là me paraissent les plus à plaindre, il en est qui, sous le toit paternel, vivent dans une atmosphère toute imprégnée de scandales, et qui, pour toute éducation, n'ont reçu que la connaissance du vice. Étrangers à tout principe de morale ou de religion, ces enfants, poussés par le besoin, excités par des conseils, séduits par l'exemple, entraînés par de mauvais penchants, se laissent aller à des actes répréhensibles, quelquefois même à des crimes que la loi punit : loin d'en être étonné, je serais surpris qu'il en fût autrement. C'est une plaie de notre corps social. Cette plaie est-elle tout-à-fait incurable? je ne le pense pas; mais, en attendant que le remède soit trouvé, que faut-il faire de ces petits malheureux qui viennent de si bonne heure s'asseoir au banc des accusés? Les condamner? Leurs fautes étaient presque inévitables; et c'est surtout à eux qu'on peut appliquer ce mot de l'Évangile : « Pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils

Digitized by Google

font. » Les acquitter ? L'impunité autoriserait leurs désordres ; et bientôt on les reverrait plus coupables encore. Le code pénal semblait avoir tranché le nœud de la difficulté, en décidant que les accusés de ce genre seraient acquittés, comme ayant agi sans discernement, et qu'ils pourraient être détenus dans une *maison de correction* pour y être élevés pendant un certain nombre d'années. Mais il ne suffit pas d'établir en principe une mesure sage, il faut encore en assurer l'exécution. Il eut donc fallu créer d'abord ces maisons de correction qui n'existaient pas. Malheureusement, on n'y a pas pensé ; et en attendant, c'est-à-dire, depuis 37 ans, on y a suppléé par la prison. Est-ce bien ce que demande la loi ? Non, certes. La loi veut que ces enfants soient *acquittés* : et voilà qu'ils sont punis plus sévèrement, par une détention plus longue, que s'ils étaient condamnés. La loi veut qu'ils soient *élevés* pour être rendus à la vie honorable : et on imprime sur leur front le stigmate de l'ignominie, en appelant sur eux les préventions et le mépris qui s'attachent inévitablement à la qualité de détenu libéré. La loi veut qu'ils soient *corrigés* : et on les met en contact avec des prévenus, qui sont au moins suspects, avec des condamnés, qui les élèvent, eux, pour le crime et pour le bagne. En vain on établit la vigilance la plus sévère, la séparation la plus complète, mesures insuffisantes qui atténuent peut-être, mais qui n'empêchent pas la contagion : les murs d'une prison ont des oreilles qui ne laissent rien échapper ; tout se répète dans les prisons même cellulaires, à plus forte raison dans les autres.

Frappés de ces graves inconvénients, deux hommes de cœur et de dévouement, M. le conseiller Demetz et M. le vicomte de Courteilles de Brétignières conçurent la généreuse pensée de réparer, autant qu'il serait en eux, l'oubli que nous venons de signaler, et de fonder,

Digitized by Google

pour les jeunes gens ainsi acquittés, un établissement qui pût répondre au vœu de la loi. Ils sentirent qu'il ne suffisait pas d'arrêter momentanément le désordre en sequestrant le coupable pendant un temps plus ou moins long ; mais qu'il fallait remonter à la source du mal pour le détruire dans son principe et en prévenir à jamais le retour ; qu'il fallait donner à ces pauvres abandonnés les leçons, les habitudes, les affections de la famille ; à ces victimes du désœuvrement et de la misère, une profession qui les mît au-dessus du besoin ; à ces esprits grossiers et sans culture, une instruction qui répandît en eux quelque lumière ; à ces cœurs sitôt dépravés, des principes de vertu, et surtout des sentiments de religion. Dans cette pensée, ils jetèrent, il y a huit ans, à Mettray, les premiers fondements d'une colonie agricole ; et aujourd'hui près de 500 enfants, retrouvant là le sentier de l'honneur qu'ils avaient perdu, ou plutôt ignoré, recommencent pour la société une vie qui semblait d'abord dirigée contre elle.

Un tel établissement, placé aux portes de Tours, appelait naturellement l'attention du Congrès scientifique, qui siégeait cette année dans cette ville. Aussi, le dimanche 5 septembre, jour qu'avait choisi, de son côté, Mgr l'évêque de Nevers, pour visiter la colonie, de nombreuses voitures transportaient à Mettray le Congrès, ou du moins la plus grande partie de ses membres, sous la conduite du docteur Bally, son vénérable président. — A notre arrivée, au lieu d'une réception solennelle que nous attendions, au lieu d'un ordre parfait qu'on nous avait annoncé, nous trouvons la maison presque déserte : les directeurs étaient absents avec la plus grande partie des colons ; seulement une soixantaine d'enfants inquiets, désœuvrés, erraient dans

Digitized by Google

une vaste cour, sous les yeux de quelques surveillants. Etait-ce une déception? loin de là; mais un incendie venait d'éclater dans le voisinage, et la colonie presque toute entière était partie avec ses pompes pour aller arrêter le progrès des flammes. Laissons ces jeunes gens travailler, non seulement avec l'activité de leur âge, mais encore avec un zèle qui cherche à faire oublier des erreurs précédentes; et, en attendant qu'ils rentrent, visitons au moins l'extérieur de l'établissement.

Dix maisons simples et régulières, dont l'aspect rappelle les châlets suisses, s'élèvent séparément, sur deux lignes parallèles, de chaque côté d'une immense cour, dans laquelle sont des puits et un large bassin. Chacune de ces maisons a son nom; et ce nom est un témoignage de reconnaissance envers les bienfaiteurs de la colonie. Les maisons de Paris, de Tours, de Poitiers, d'Orléans, de Limoges, rappellent les libéralités de ces différentes villes. Parmi quelques noms particuliers, on lit avec attendrissement celui de M^lle^ Hébert, jeune enfant enlevée à l'amour de sa mère, qui a voulu faire bénir la mémoire de sa fille unique en l'associant à une œuvre de bienfaisance. Un nom plus touchant encore, c'est celui de Marie inscrit sur la maison des enfants au-dessous de 12 ans: n'est-ce pas une bienheureuse pensée que d'avoir mis ainsi ces petits anges déchus sous la protection de celle qui est appelée *la Mère de grâce et de miséricorde?* Chaque maison se compose d'un rez-de-chaussée, où sont les ateliers de diverses professions, et de deux étages supérieurs, qui servent à l'habitation des colons. Au milieu de la cour, s'élèvent, avec tous leurs agrès, plusieurs mâts de vaisseaux donnés par le ministère de la marine: là, sous la direction d'un vieux marin,

Digitized by Google

s'exercent les jeunes colons qui se destinent à la profession de matelot. Au fond de la cour, entre deux maisons plus considérables que les autres, et dont l'une est une grande classe, l'autre un magasin d'instruments aratoires, se trouve *la maison de Dieu*, c'est-à-dire, l'église, édifice d'un style original, bizarre même si l'on veut, mais parfaitement en harmonie avec l'ensemble des autres constructions. Une noble simplicité, une propreté exquise, voilà les principaux ornements de cette maison de prière. Derrière l'église sont placés le quartier de punition, les bâtiments de ferme avec les granges, les écuries, les étables, la laiterie, etc. Là aussi est le cimetière, où 27 tombes entretenues avec un religieux respect nous indiquent le nombre des colons décédés à Mettray depuis la fondation. Nous étions loin de penser alors que, huit jours après, une tombe de plus serait creusée pour recevoir les restes d'un pauvre jeune homme victime du zèle qu'il montrait, pendant notre visite, à l'incendie dont j'ai parlé. Ajoutez à tout ce que nous venons de parcourir une infirmerie desservie par les sœurs de la Présentation, et dans laquelle on remarque un délicieux oratoire orné de vitraux et de sculptures antiques, la lingerie, la cuisine, la buanderie, la boulangerie, le logement des directeurs, des religieuses, de l'aumônier, une école pour les contre-maîtres, un gymnase, de vastes jardins agréablement plantés, enfin tout le terrain nécessaire à un établissement agricole, et vous aurez une idée de ce qui est à Mettray. N'oublions pas de dire que ces différentes constructions, qui font honneur à l'habile architecte, M. Blouet, ont été exécutées par les colons eux-mêmes.

Mais le son de la trompette nous annonce de loin le retour de la colonie. Bientôt, en effet, nous voyons

Digitized by Google

arriver au pas gymnastique, la poitrine haletante, plus de 400 jeunes gens couverts de sueur, noircis par la poussière ou par la fumée, traînant après eux les pompes, les seaux, les échelles, etc. ; ils défilent devant nous avec cet air de satisfaction et de joie que donne la pensée d'un devoir rempli, d'un service rendu. En un instant tout est mis en ordre, et les jeunes travailleurs se rendent, au son des fanfares, dans leurs maisons respectives pour y prendre le frugal repas que cet incident a considérablement retardé. Suivons-les dans leur appartement.

Chaque maison est habitée par 50 enfants divisés en deux sections, sous la direction d'un chef ou *père de famille*. Celui-ci est secondé par deux contre-maîtres ou *sous-chefs*, et par deux colons, choisis chaque mois par leurs camarades, et désignés sous le nom de *frères aînés*. Une première section de vingt-cinq occupe le premier étage, une autre le second. Chaque étage est une grande salle parfaitement éclairée, qui sert à la fois de réfectoire, de dortoir, et de salle de récréation pour les jours de pluie. En voici la disposition : deux longues traverses fixées au mur par une charnière, de chaque côté de la porte d'entrée, s'abaissent, dans toute la longueur de la salle, sur des poteaux, et partagent la salle en deux parties séparées par un passage où circulent les surveillants. Des planches, fixées de la même manière aux murs latéraux, viennent s'appuyer par l'autre extrémité sur les traverses, et forment des tables parallèles sur lesquelles on place les couverts : nous sommes au réfectoire. Le repas fini, les planches se redressent, et à leur place des hamacs suspendus aux mêmes murs s'étendent de chaque côté, et viennent s'accrocher aux traverses : voilà le dortoir

Digitized by Google

avec deux rangs de lits. Enfin les hamacs se replient, les traverses s'enlèvent, et l'espace est libre pour la récréation. Au-dessus des hamacs, sont autant de petites cases dans lesquelles chaque colon doit serrer avec ordre sou trousseau et les petits présents qu'il a reçus en récompense. De simples crochets de bois servent de clef à ces armoires ; et pourtant aucune main furtive n'a encore tenté de s'y introduire pour augmenter son modeste mobilier aux dépens d'un voisin. A la tête de chaque *famille* marchent, nous l'avons dit, les *frères aînés*, que les colons élisent tous les mois entre eux ; ils ont pour mission de protéger leurs jeunes frères, d'exercer sur eux une partie de la surveillance, et de leur servir de modèles dans l'accomplissement de leurs devoirs. Ils obéissent à leur tour aux contre-maîtres ou *sous-chefs de famille*. Ceux-ci, qui ne sont distingués des colons que par la couleur de leur habit (1), sont des jeunes gens pris dans les familles honorables, et formés dans une école spéciale, pour qu'ils puissent diriger les enfants dans leurs travaux et dans leurs études. On ne trouve en eux ni l'air dur des gardiens de prison, ni l'air raide de nos maîtres d'étude ; mais par des manières distinguées, polies, douces, prévenantes, et surtout par une conduite exemplaire, ils savent se concilier l'affection, l'estime, le respect de ceux qu'ils dirigent. Enfin vient le chef, qui est ordinairement un ancien contre-maître ou quelque militaire décoré ; c'est lui qui, dans chaque maison, préside à tous les exercices de la journée, à la prière,

(1) L'habillement consiste en une sorte de tunique de toile, avec un pantalon large, serré au-dessus du genou dans une guêtre de même étoffe. L'habit des colons est gris, celui des contre-maîtres est blanc, celui des chefs est bleu.

Digitized by Google

au travail, à l'étude, aux jeux, aux repas, au sommeil; c'est un véritable *père de famille;* il en a le nom, il en remplit les devoirs, il en exerce les charges, il en possède l'autorité, et, disons-le, il en inspire la confiance. — A cinq heures en été, à six en hiver, le clairon sonne le réveil; les colons se lèvent, s'habillent, se lavent; les hamacs se replient; la prière se fait en commun, dans chaque section, sous la présidence du père de famille. Puis le clairon sonne de nouveau pour appeler au travail : on descend deux à deux en silence; chacun va rejoindre ses compagnons de même profession : plus de 300 sont occupés aux travaux de l'agriculture; d'autres sont employés à la culture des jardins, à l'entretien ou à la réparation des routes, ou bien, s'il y a lieu, à la construction des bâtiments; le reste se classe dans les différents ateliers de charrons, de menuisiers, de forgerons, de tailleurs, de cordonniers, de cordiers, etc. Il est inutile de dire que le service de la cuisine et de la boulangerie est fait par les colons. A huit heures, le déjeuner, suivi d'un moment de récréation, suspend le travail pendant une demi-heure. « Pendant la récréation, dit le règlement, » il est défendu aux colons de dire des paroles grossières, de jurer, de se disputer, de s'injurier, de » se frapper, de s'appeler autrement que par leurs » noms propres. » Les travaux sont ensuite repris pendant quatre heures; puis vient le dîner en famille, dans la chambre préparée en réfectoire, comme nous l'avons vu; deux colons font le service à leur tour; les frères aînés distribuent les parts; on donne à chaque enfant une livre et demie de pain par jour, de la viande deux fois la semaine, à un repas seulement, le reste du temps des légumes, de la soupe, etc. Après une heure de récréation, la colonie, dans les

Digitized by Google

chaleurs de l'été, se rend en classe, où pendant deux heures on apprend à lire, à écrire, à calculer ; le reste de l'après-midi, jusqu'à huit heures, est consacré au travail. En hiver, le travail précède la classe, qui se fait le soir à la lumière. A huit heures, le souper, suivi du chant du soir, puis de la prière. A un signal donné, les hamacs se disposent de manière que, de deux enfants voisins, l'un ait la tête ; l'autre, les pieds vers la muraille, ce qui rend les conversations impossibles. A neuf heures, tout le monde est couché. Voilà l'ordre de chaque jour. — Le dimanche, les travaux sont suspendus, de manière pourtant à éviter l'oisiveté. Aux soins plus détaillés donnés à la propreté des habitations ; aux offices chantés par les colons et écoutés avec un recueillement sincère ; à l'instruction de l'aumônier, qui apprend aux jeunes gens à aimer le Dieu qu'ils ignoraient et les devoirs qu'ils n'avaient jamais connus ; aux exercices pieux, qui sanctifient ce jour sans l'absorber en entier, viennent se joindre des évolutions gymnastiques, qui donnent au corps plus de force et d'agilité ; le travail des pompes, par lequel les colons de Mettray ont déjà rendu tant de services aux pays voisins ; des leçons d'une musique instrumentale qui dirige toutes les opérations de la colonie ; des exercices de chant d'après la méthode Wilhem. J'ai entendu ces chants exécutés par 500 voix avec un ensemble et une précision admirables. Je ne sais si l'intérêt que m'inspiraient les artistes ajoutait aux charmes de la mélodie ; mais je puis dire que rarement concert m'a fait plus de plaisir. Le dimanche encore, dans une conférence spéciale, les enfants reçoivent des directeurs les places qui leur sont assignées suivant leur habileté dans leur profession, ceux-ci les éloges et les récompenses qu'ils ont mérités par leur conduite,

Digitized by Google

ceux-là les reproches et les punitions qu'ils ont encourus pour leurs fautes, tous des avis paternels qui les animent et les encouragent. Une des récompenses les plus désirées à la colonie, c'est l'inscription au *tableau d'honneur*. On ne peut voir son nom figurer sur ce tableau qu'autant qu'on a passé un trimestre tout entier sans punition, et la moindre faute suffit pour le faire rayer; eh bien! de 500 colons qui habitent Mettray, nous avons pu lire plus de 300 noms sur le tableau d'honneur.

Il est une foule de conceptions dont le plan est admirable, la théorie séduisante, et qui, dans la pratique, se rabaissent au niveau des œuvres les plus communes, si même elles ne descendent pas plus bas. En serait-il ainsi de la colonie de Mettray? ne serait-ce qu'un beau rêve, une généreuse illusion? Aujourd'hui que cette institution compte plus de sept ans d'existence, on peut la juger à ses fruits, et voir si les résultats ont répondu à l'attente des fondateurs.

Commençons par dire qu'à Mettray on a éloigné tout ce qui pourrait entraver la liberté, offrir l'apparence même de la détention: on veut former des jeunes gens pour la liberté, il faut leur apprendre à en faire usage. Ainsi, point de murs d'enceinte, presque point de clôtures, des portes toujours ouvertes, une libre circulation; et pourtant pas un exemple, pas une tentative d'évasion. Il est vrai que les colons peuvent être retenus par le bien-être qu'ils trouvent là, et qu'ils chercheraient vainement ailleurs; il est vrai encore qu'un fugitif serait certain de n'être plus admis à Mettray, mais d'être réintégré, après son arrestation, à la maison centrale; mais il est vrai surtout que la liberté dont ils jouissent ôte aux jeunes gens toute pensée de fuite. C'est ce que

Digitized by Google

disait naïvement un d'entre eux, auquel on demandait si jamais il n'avait eu la tentation de s'évader : « Cela » n'est pas possible, répondit-il : il n'y a pas de mu- » railles. » Maintenant élevez ces murailles, fermez les verroux, multipliez les gardiens, changez Mettray en prison, et les colons en détenus; quand même vous augmenteriez le bien-être de l'intérieur, soyez sûrs que les gendarmes auront souvent à courir après quelque prisonnier sorti par escalade.

Ce n'est pas assez de retenir les enfants à la colonie, il faut savoir ce qu'ils deviennent après qu'ils l'ont quittée. Déjà plus de 300 jeunes gens sont sortis de Mettray: quelques uns sont rentrés dans leurs familles; un plus grand nombre ont été placés dans des maisons de ferme, dans différents ateliers; un tiers environ est entré dans l'armée: la sollicitude des directeurs les accompagne partout; une correspondance suivie ne laisse rien ignorer sur leur compte: un tableau, affiché dans la classe, porte le nom de tous ceux qui sont sortis, le lieu qu'ils habitent, la profession qu'ils exercent, les renseignements qui sont parvenus sur leur conduite; plusieurs, qui sont placés dans le voisinage, reviennent souvent, et toujours avec bonheur, visiter leurs camarades et leurs maîtres; tous entretiennent avec la colonie des relations de reconnaissance: eh bien! sur ces 300 colons rendus à la société, la colonie n'a eu jusqu'ici à rougir que d'une douzaine, qui sont tombés en récidive.

Au lieu de m'arrêter longuement à une statistique imparfaite et aride, et de vous donner une description toute matérielle de ce précieux établissement, j'aurais dû peut-être vous revêler le secret des directeurs, et vous dire quels efforts de patience, quel génie de

Digitized by Google

charité les ont amenés à d'aussi beaux résultats, avec quel art ils se sont insinués dans le cœur de ces petits malheureux pour y retrouver, y ressaisir la fibre morale et la faire encore une fois vibrer. Oui: j'aurais dû vous dire comment ils sont arrivés à leur faire, non-seulement observer, mais aimer un ordre parfait dont l'exactitude tient à la fois de la discipline militaire et de la régularité monastique; comment ils leur ont inspiré de tels sentiments d'équité, qu'il n'y a pas de jury plus juste, plus consciencieux que les colons, et que les jugements de ce jury, dans l'application des peines et des récompenses, ont rarement besoin d'être réformés; comment ils ont excité chez eux le sentiment de la bienfaisance, au point qu'on les voit toujours prêts à s'imposer des privations, à supporter les fatigues, à braver les dangers, dès qu'il s'agit d'un secours à porter, d'un accident à prévenir, d'un malheur à réparer; comment ils ont éveillé si bien chez eux le sentiment de l'honneur, que le plus sûr moyen de les détourner d'une action mauvaise, c'est de leur dire: *Ceci est une lâcheté*, que les enfants de la colonie préféreraient toute espèce de punition à la honte de voir leur nom rayé du tableau d'honneur, et que les jeunes gens sortis de la maison n'oseraient plus y reparaître, s'ils avaient perdu quelque chose de la confiance de leurs maîtres ou de l'estime de leurs camarades; comment enfin ils ont infiltré dans leur âme le sentiment religieux qui s'est développé en une piété d'autant plus sincère qu'elle est libre, spontanée, d'autant plus solide qu'elle ne connait ni exagération ni faiblesse. Pour cela, il eût fallu vous peindre tout ce qu'il y avait, dans les nobles fondateurs, d'abnégation pour se dévouer à leur belle et pénible tâche; de persévérance et de courage pour la mener au point où nous l'avons vue; de

Digitized by Google

condescendance pour se concilier à la fois l'affection et le respect de ceux qu'ils nomment leurs enfants; de prudence pour choisir les auxiliaires dignes de les seconder; de discernement pour se servir des moyens qui devaient les conduire aux succès. Mais tous ces détails ressembleraient à un éloge: la colonie n'en a pas besoin. Les faits parlent : c'est un langage plus court, et en même temps plus complet et plus digne.

Cependant, il faut bien le dire, tout n'est pas parfait à Mettray; la fragilité humaine s'y est réservé aussi sa place; et je ne veux pas faire des colons autant de petits saints. On ne devient pas subitement vertueux, surtout quand on a commencé sa carrière par la cour d'assises. A Mettray donc, comme ailleurs, on fait des fautes, et il a fallu y établir un quartier de punition. Faut-il désespérer de ces petits enfants parce qu'ils se montrent encore faibles ? Oh ! vraiment, ce serait se décourager bien vîte : Mettray est une *maison de correction*, ce qui suppose qu'elle a quelque chose à corriger. — Dès qu'une faute grave a été commise, le prévenu est envoyé dans une chambre particulière, appelée *salle de réflexion*. Là, en attendant la visite d'un directeur, il a le temps de se calmer et de réfléchir sur la faute qu'il a faite, sur la peine qu'il a encourue. Le directeur, qui a pris des renseignements, vient interroger l'accusé; s'il est réellement coupable, il subira sa peine, elle sera d'autant plus efficace, qu'il en sentira lui-même la justice, et qu'elle ne sera pas reçue dans le moment de l'irritation. La peine la plus grave, celle qu'on redoute le plus, c'est l'exclusion qui emporte la réintégration à la maison centrale. La peine qui produit le plus d'effet, c'est la prison cellulaire. Immédiatement derrière la chapelle, dont on n'est séparé que par un simple

Digitized by Google

rideau, se trouve un long corridor, avec quelques cellules de chaque côté. Là, les coupables sont enfermés pour un temps plus ou moins long, suivant la gravité de leur faute. Ils passent le temps à frapper des têtes de clous, occupation qui exerce leurs bras et leurs jambes. Pendant la semaine, l'instituteur leur fait une classe commune; le dimanche, leur porte entr'ouverte leur permet d'assister à l'office et d'entendre les instructions; enfin les fréquentes visites de l'aumônier, ses douces exhortations, en portant le repentir dans les cœurs, y font naître les résolutions les plus salutaires. Il est rare que cette punition soit sans fruit. « Nous aimerions mieux » des coups, disent eux-mêmes les détenus; mais la » cellule nous vaut mieux. » Quatre ou cinq pauvres enfants étaient ainsi enfermés au moment de notre visite : l'un avait enfreint la discipline, un autre avait répondu avec insolence, un troisième avait menti : tels étaient les crimes qu'ils expiaient dans leurs cellules. Une amnistie générale, demandée par Mgr de Nevers, fut aussitôt accordée, et ces petits prisonniers, rendus à la liberté, nous témoignèrent leur reconnaissance par des larmes plus expressives que toutes les plus belles protestations.

Nous sentons par nous mêmes combien il est facile de commettre une faute, surtout quand on cède à l'entraînement, à l'habitude : serait-il donc surprenant que des enfants dont les premiers actes ont été des infidélités succombassent quelquefois encore à de nouvelles tentations? Le mal fait, nous le savons également, la conscience reprend ses droits : on voudrait que la faute ne fût pas commise, ou du moins quelle fût réparée; mais la crainte d'être découvert et de subir d'humiliants reproches arrête et paralyse les résolutions; non seulement on ne répare pas, mais pour cacher une première

Digitized by Google

faute, on l'enveloppe dans une série d'autres plus grandes encore. On a compris à Mettray cette position délicate ; et, pour faciliter les réparations, un tronc a été discrètement établi pour recueillir les objets égarés dans la maison : de cette manière, le larron pénitent peut réparer un moment d'oubli sans avoir à redouter la honte ; et ce qui était un objet *chipé* devient, au milieu d'une foule d'autres, un objet perdu et retrouvé ; et le coupable quitte envers les hommes, n'a plus de compte à rendre qu'à Dieu.

Le temps s'écoule vîte à Mettray : nous y avions passé quatre heures, sans presque nous en apercevoir. Après quelques morceaux de chant exécutés dans la classe par toute la colonie réunie, Monseigneur l'évêque de Nevers adressa aux jeunes gens une touchante allocution, qui se résumait en félicitations pour le présent, en conseils pour l'avenir. Puis, au moment où nous nous disposions à partir salués une dernière fois par les fanfares des clairons et des trompettes, tous les colons se jetèrent spontanément aux pieds du prélat, avec je ne sais quel abandon qui entraîna le reste de l'assemblée, hommes, femmes, savants, curieux, chrétiens et indifférents. Non, je me trompe, l'indifférence n'était pas en ce moment à Mettray : il n'y avait que des cœurs profondément émus, que des croyants sincèrement prosternés devant l'homme de Dieu, attendant sa bénédiction.

Depuis cette visite, je l'avouerai, il ne s'est passé aucun jour qui ne m'ait rappelé quelque souvenir de Mettray. Combien de fois j'ai formé le vœu de voir de semblables établissements se multiplier sur tous les points de la France ! Combien de fois j'ai désiré que notre ville de Reims, admise à profiter des bienfaits

Digitized by Google

de cette institution, pût y verser une portion de cette lie d'espèce humaine qui salit le pavé de nos rues, afin d'en retirer un jour des artisans honnêtes, des citoyens utiles, des hommes, en un mot, auxquels on puisse tendre la main.....

Digitized by Google

ANALYSE DU RAPPORT DE M. L'ABBÉ AUBERT, SUR LES INSCRIPTIONS DU NOUVEAU TOMBEAU DE S^t^-REMI.

—

Depuis cinq ans déjà, grâce au zèle de notre infatigable architecte, les plus urgentes réparations qu'exigeait l'église de S^t^-Remi sont terminées, et il nous a été donné, le 5 août 1842, de célébrer, dans toute l'étendue de l'édifice, les cérémonies du culte renfermées si longtemps dans l'étroite enceinte du sanctuaire et des chapelles environnantes.

Il manquait cependant encore quelque chose à l'accomplissement de nos vœux ! Nous désirions, et toute la ville de Reims avec nous, voir reparaître dans son antique splendeur le tombeau de ce grand saint que nos pères appelaient l'apôtre de la France, et qui doit être placé à si juste titre, au rang des principaux bienfaiteurs de la patrie, En effet, St-Remi apôtre des Francs, en est en même temps le civilisateur ; et son tombeau, berceau véritable de la nationalité française, est un monument qui intéresse le pays tout entier, surtout la ville de Reims pour qui il n'a pas cessé d'être pendant quatorze siècles une source de gloire et d'avantages précieux.

Durant plusieurs siècles, il attire dans nos murs les rois et les princes qui tantôt ambitionnent l'honneur de reposer dans la tombe aux pieds de St-Remi, tantôt ne veulent point commencer à régner sans avoir reçu l'onction sainte du baume sacré, dû à l'intercession

Digitized by Google

de S^t-Remi et conservé avec ses reliques. En l'an 1049, un splendide édifice, gloire de la cité, s'élève pour abriter dignement ce tombeau; les peuples y accourent en foule, un souverain pontife le consacre, et à côté de lui, pour veiller à sa garde, se rassemble cette illustre colonie des bénédictins qui feront de la cité rémoise un grand foyer de lumière, qui jettera longtemps le plus vif éclat et qui donnera au monde savant, Richer, le continuateur de Flodoart, et après lui les Mabillon, les Ruinart, et tant d'autres chers à la religion, à la patrie, aux arts. Le tombeau de St-Remi et son église éveillèrent la sollicitude du gouvernement et du conseil municipal, qui ne reculèrent devant aucun sacrifice, pour rendre à ces monuments une partie de leur antique splendeur. L'Académie de Reims, tout en restant dans le cercle de ses attributions, voulut bien témoigner aussi sa vive sympathie pour ces monuments sacrés, en nommant, à ma demande, une commission chargée de rédiger les inscriptions du nouveau mausolée. Aussi, je me suis empressé de profiter de votre première réunion pour venir, bien que tardivement, vous rendre compte d'un travail que déjà vous connaissez, et vous exposer rapidement les raisons et les motifs qui ont déterminé votre commission à rédiger les inscriptions, telles qu'elles sont gravées sur le marbre.

D'abord la commission, d'une voix unanime, a décidé que l'inscription serait en latin, tant parce que la langue latine est la langue dogmatique et liturgique de l'église, tant parce qu'elle se prête mieux à la concision; ce qui était pour nous très-important; à cause des souvenirs nombreux que nous avions à rappeler et du peu d'étendue de la pierre destinée à les perpétuer.

Digitized by Google

Ensuite, il nous a semblé nécessaire de faire une double inscription, l'une purement historique, l'autre toute religieuse : la première pour retracer l'histoire des tombeaux précédents, qui avaient été érigés ou restaurés, en l'honneur de St-Remi, à différentes époques : l'autre doit être chrétienne et réveiller les sentiments de la foi au cœur du pélerin et de l'archéologue. — C'est après avoir mûrement examiné ces raisons, et soigneusement élaboré divers projets qui nous étaient présentés, que nous avons adopté l'inscription suivante, que vous avez pu lire sur la façade du tombeau :

Beati Remigii sepulchrum,
A Sonnatio episcop. anno 633
Hoc in eodem loco primitùs elatum;
Ab Hincmaro archiepis. anno 852;
Robert Card. de Lenoncourt abbate, anno 1537
R. R. Ludinard de Vauxelles, pio viro anno 1803
ter renovatum;
Civitas Remensis, anno 1847,
Thoma Gousset metrop. sedem tenente,
funditùs reædificavit.

Hic Beati Remigii quidquid humanitùs superest piè colimus, ut precibus ejus freti, fide, spe et charitate refoveamur.

Voici maintenant quelques développements pour expliquer cette double épitaphe.

A l'entrée du chœur de l'église actuelle de St-Remi, autrefois s'élevait une petite chapelle dédiée à St-Christophe ; c'est-là que fut enterré le grand Pontife de Reims, en 533. — En 633, Sonnace, archevêque de Reims, fit construire une nouvelle église plus

Digitized by Google

grande que la chapelle de St-Christophe; puis exhuma le corps de St-Remi, qu'il plaça dans un tombeau, qu'il avait érigé dans cette église, à l'endroit même où se trouve encore aujourd'hui le mausolée actuel. En 852, Hincmar, si dévoué au culte de St-Remi, en fit élever un autre qui, à son tour, fut remplacé, en 1537, par celui du Cardinal de Lenoncourt : cet admirable monument de la piété et de la magnificence de l'illustre abbé des Bénédictins, fut détruit en 93, lorsque le marteau révolutionnaire brisa sans respect les objets sacrés du culte catholique.

Mais, en 1803, au moment où l'église de St-Remi commençait seulement à sortir de ses ruines, on s'empressa de reconstruire un nouveau tombeau pour y recevoir les restes vénérés du S. Pontife qui avaient été déposés provisoirement dans une chapelle du couvent des Minimes. Il faut louer la pieuse intention du généreux M. Ludinard de Vauxelles, mais il faut aussi avouer que cette rotonde n'était ni digne du saint dont elle abritait les reliques, ni convenablement placé dans un édifice si remarquable. — La commission chargée de surveiller la restauration de l'église, exprima plus d'une fois, le désir de voir remplacer cette rotonde par un monument plus grandiôse et plus conforme aux règles de l'art. Elle disparut, en effet, non pas clandestinement, comme voudrait le faire entendre l'auteur de la notice sur les tombeaux de St-Remi, mais publiquement, en présence de toute la paroisse, qui en avait été avertie, au prône plus d'une fois, avant l'exécution du projet, et qui fut heureuse d'apprendre que son St patron allait enfin retrouver un tombeau moins indigne de son culte.

Enfin, en 1847, le 3 octobre, nous avons eu le bonheur de replacer les restes de St-Remi dans le

Digitized by Google

mausolée actuel, là où ils furent déposés pour la première fois, il y a plus de 1200 ans.

Voilà pour la partie historique :

Quant à la seconde partie, ou quant à la seconde inscription, si vous l'aimez mieux, nous avons voulu rappeler par quelques paroles l'enseignement de l'église catholique sur l'invocation des saints et sur la vénération des reliques qu'elle conserve comme un précieux dépôt pour la religion de ses enfants. Nous avons voulu faire comprendre que si les tombeaux des saints avaient quelque rapport avec les tombeaux ordinaires, en ce sens que ces deux sortes de monuments nous rappellent la mémoire et les vertus de ceux qui ne sont plus, en outre la sépulture des amis de Dieu n'était point une pierre sur laquelle on vint pleurer, mais prier et invoquer le patron vénéré, dont la protection et l'exemple, nous encouragent à toujours suivre les sentiers de la justice et de la morale évangéliques.

REIMS. — P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1847-1848.

N° 6.

Séance extraordinaire du 12 Novembre 1847.

—

PRÉSIDENCE DE M. LANDOUZY.

—

Sont présents : Mgr l'Archevêque, MM. Ruinart de Brimont, Saubinet, Robillard, Bandeville, Bouché de Sorbon, L. Fanart, Nanquette, Th. Contant, Querry, E. Dérodé, Leconte, Tarbé de St-Hardouin, J.-J. Maquart, Duquénelle, Monnot-des-Angles, Louis-Lucas, Soilly, Eug. Courmeaux, F. Pinon, Aubriot, V. Tourneur, Ern. Arnould, F. Henriot, Dubois, Alexandre, H. Paris, L. H. Midoc, membres titulaires.

M. le Président communique à la compagnie, le résultat des travaux de la commission chargée de préparer les candidatures au titre de membres titulaires et de correspondants.

Digitized by Google

Sur la proposition de la commission, sont nommés au scrutin, membres titulaires de l'Académie,

MM. Berlioz de Prémont, artiste en peinture, entreposeur des Tabacs.

Decès, chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

Genaudet, licencié en droit, avoué.

Lechat, professeur de physique au Collége royal.

Al. Henrot, docteur en médecine.

Sornin, professeur de mathématiques au Collége royal.

Sont ensuite nommés membres correspondants,

MM. Auger (Alexandre) de Reims, auteur d'une traduction en vers de *Richard III* de Shakspeare.

Arveuf, architecte de la Cathédrale.

Bourassé (l'abbé), archéologue, à Tours.

Coulvier-Gravier de Reims, auteur d'un ouvrage sur les *Etoiles filantes*.

Delaporte (le marquis) à Vendôme, Vice-Président de section au Congrès de Reims.

Duval (Ferd.), avocat à Paris.

Galeron, professeur de rhétorique au Collége royal de Reims.

Granval, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu de Reims.

Henriot (Etienne), propriétaire à Trigny, fondateur de la *première Magnanerie* dans le département de la Marne.

Leuschenring, docteur en médecine, à Reims,

Leclerc (Louis), économiste à Paris, Vice-Président du Congrès vinicole.

Noel-Agnès, sous-préfet de Cherbourg.

Petit, docteur en médecine à Hermonville.

Richard, id. id.

Robelin, architecte du Gouvernement.

Say (Léon), économiste à Paris.

Thomas (Honoré) de Reims, auteur de la *Journée des Dupes*, drame historique en cinq actes.

Digitized by Google

L'Académie procède ensuite au remplacement de MM. Tarbé de St-Hardouin et Garcet, secrétaires démissionnaires.

Sont nommés : Sécrétaire-général, M. l'abbé BANDEVILLE.
Secrétaire-archiviste, M. Ernest ARNOULD.
Vice-Président, M. TARBÉ DE St-HARDOUIN, en remplacement de M. l'abbé BANDEVILLE, nommé Secrétaire-général.

La séance est levée à 9 heures, et renvoyée au vendredi 19 novembre.

Digitized by Google

Séance du 19 Novembre 1847.

PRÉSIDENCE DE M. LANDOUZY.

Sont présents: Mgr l'Archevêque, MM. Robillard, Bandeville, Bouché de Sorbon, L. Fanart, Nanquette, Th. Contant, Querry, Leconte, Tarbé de St-Hardouin, J.-J. Maquart, Duquénelle, Monnot-des-Angles, Louis-Lucas, Soilly, Eug. Courmeaux, F. Pinon, Aubriot, V. Tourneur, Ern. Arnould, Alexandre, Mortier des Noyers, H. Paris, L.-H. Midoc, Berlioz de Prémont, Decès, Genaudet, Lechat, Al. Henrot, Sornin, membres titulaires ;

Et MM. de Maizière, Perreau, Duchesne, membres correspondants.

La lecture du procès-verbal de la dernière séance est ajournée à la séance suivante.

La correspondance manuscrite comprend :

1° *Une observation d'Iléus*, par M. le docteur Meugy, de Rethel, membre correspondant. — Cette communication est renvoyée au comité de publication.

2° Une lettre de M. Louis Paris, membre honoraire, relative au placement de l'ouvrage de Dom Marlot.

3° Une lettre de M. le Secrétaire-archiviste de la Société royale académique de Cherbourg, annonçant l'envoi des *Mémoires* de cette Société.

Digitized by Google

4° Une lettre de M. Hipp. Tampucci, remerciant l'Académie du titre de membre correspondant qu'elle lui a conféré.

5° Une lettre de M. le Secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, par laquelle l'Académie est prévenue que l'histoire de *Dom Marlot* est renvoyée à la commission des antiquités nationales pour le concours de 1848.

6° Une lettre de remercîments de M. J. Balestier, membre correspondant à Singapore.

7° Une lettre de M. Maillet, membre correspondant, adressant à la Compagnie, de la part de M. Girardin, professeur de chimie à Rouen, plusieurs brochures dont ce dernier est l'auteur.

La correspondance imprimée comprend :

1° Numéros de juillet et août 1847, *du Journal de l'archipel Indien et de l'Asie orientale*, par une Société de savants à Singapore. — Renvoyés à l'examen de M. Alexandre.

2° *Mémoires de la Société royale académique de Cherbourg ;* 3 volumes, années 1835, 1838 et 1847.

3° *Voyage en Normandie au* XIV^e^ *siècle*, par M. Lechauteur de Pontaumont. — Renvoyé à l'examen de M. Robillard.

4° *Notice sur M. l'abbé C.-J. Maquart*, par M. Tourneur.

5° *Compte rendu de la séance publique annuelle de la Société archéologique de Béziers.*

6° *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, vol. 5, 6, 7, 8, et 9, années 1844, 1845 et 1^er^ semestre de 1846. — Renvoyé à l'examen de MM. Bouché de Sorbon et Contant.

Digitized by Google

7° *Mémoires de l'Académie royale de Metz*, pendant l'année 1847.

8° *Annales de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*, pendant l'année 1846.

9° *Histoire de Jeanne-d'Arc*, par l'abbé Barthélemy, membre correspondant.

10° *Procès-verbal de la séance générale annuelle du Cercle pharmaceutique de la Marne.*

11° *Notice sur les Yang de Chine et sur le métier à tisser le Jonc et le Ho*, par M. Natalis Rondot.

12° *Essai sur l'état du Paupérisme en France et sur les moyens d'y remédier*, par M. Robert-Guyard.

13° *Essai sur la même question*, par M. Ponce Nollet, de Reims. — Ces deux brochures sont renvoyées à l'examen de M. Bouché de Sorbon.

14° *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, nos 17 et 18 de 1478. — M. Sornin est prié de remplacer M. Garcet, démissionnaire, dans l'examen des travaux de l'Académie des sciences.

15° *Journal des savants*, n° d'octobre 1847.

16° *Lettres sur les Cartes agronomiques*, par M. de Caumont.

17° Divers ouvrages de M. Girardin. — (Renvoyés à l'examen de M. Lechat).

M. Lechat est également prié de remplacer M. Garcet dans la commission chargée d'examiner le modèle de *cheminée calorifère* inventé et présenté par M. Féry.

Digitized by Google

LECTURES.

M. Pinon, au nom de M. Gosset, rapporteur de la commission nommée par l'Académie pour examiner un mémoire de M. Maillet, intitulé : *Procédé pour empêcher les rivières et les fleuves d'être le moyen de débarrasser les villes des matières à engrais*, donne lecture à l'Académie du travail du rapporteur et des conclusions de la commission.

L'Académie décide que le travail de M. le rapporteur sera renvoyé à la commission pour lui être soumis de nouveau.

M. Mortier lit à l'Académie un *Rapport sur les travaux de la Société philomathique de Verdun.*

M. Tarbé de St-Hardouin, au nom de M. de Maizière, commence la lecture d'un travail *sur le libre arbitre.*

A 9 heures 1/2 l'Académie se forme en comité secret.

Digitized by Google

Lecture de M. Mortier des Noyers.

—

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE DE VERDUN.

———

MESSIEURS,

L'Académie a bien voulu me charger de lui présenter un rapport sur les travaux de la *Société philomathique de Verdun*. Ces travaux font l'objet de trois volumes envoyés à notre bibliothèque, et que je me suis efforcé d'examiner consciencieusement. Les différents mémoires qui les composent, sont rassemblés sans ordre et probablement à la date de leur lecture. Je les ai lus attentivement, et les ai analysés, ici, également sans ordre et sans méthode, pardonnez-moi donc de vous présenter un rapport très-diffus qui n'est pas une critique, mais un simple exposé de ces travaux avec les impressions qu'ils m'ont produites.

Le 1er volume comprend :

Un mémoire sur les *Contrefaçons des médailles antiques*, par M. Clouet, conservateur de la bibliothèque de Verdun.

Le prix élevé auquel parviennent certaines médailles a du nécessairement tenter la spéculation, et comme

Digitized by Google

la loi ne punit pas les faux-monnayeurs de cette espèce, c'est rendre à la science et aux archéologues un véritable service que de chercher à guider ceux-ci dans les acquisitions onéreuses que leur goût les porte à faire, et dans lesquelles ils peuvent être si facilement trompés. Les fausses médailles, au dire de M. Clouet, imitent les véritables avec une perfection surprenante, et les collections les mieux choisies présentent une foule de pièces suspectes, malgré tout le soin qu'on a dû apporter à les composer. Ce mémoire étale une érudition capable de désespérer à tout jamais les numismates les plus ardents. Cependant une réflexion peut les consoler, ce me semble : c'est la pensée qu'ils ont au moins les copies irréprochables d'originaux fort rares, et qu'au point de vue de l'histoire, c'est encore une bonne chose qu'une friponnerie qui a pour effet de conserver pour les générations à venir des types que le temps ne peut manquer d'effacer chaque jour.

De cette dissertation sur les monuments monétaires de l'antiquité, on passe à des recherches sur les camps anciens de la Lorraine, par M. Goureau, officier du génie.

L'auteur a examiné ces camps sous le double point de vue de l'archéologie et de l'art militaire. Ses conclusions tendent à prouver que c'est à tort que les camps de Vitry-le-François et de Bar-le-Duc sont attribués à César. Il fixe l'époque de leur construction vers l'année 428, sous le gouvernement d'*Aétius* ou sous celui de ses successeurs *Egidius* et *Syagrius*, vers le terme de la puissance romaine dans les Gaules.

Il ne pense pas de même du camp de St-Mihiel, qui, selon lui, doit remonter à une haute antiquité ; ce camp réunit toutes les conditions demandées par

Digitized by Google

Végèce pour un camp parfait, et M. Goureau l'attribue à Drusus, auquel Auguste nouvellement parvenu à l'empire, avait ordonné d'asseoir le tribut dans les Gaules. Ce proconsul, pour éviter les révoltes, fit établir des camps sur la Meuse, le Rhin et l'Elbe, et c'est à lui que le camp de St-Mihiel devrait être attribué.

Viennent ensuite par M. Cabeau, capitaine d'artillerie, *des réflexions critiques sur les obstacles qui s'opposent à la propagation de l'économie politique.*

De celle-ci à l'économie domestique, il n'y a qu'un pas et nous arrivons à *un aperçu historique sur les animaux réduits en domesticité chez les anciens*, par M. l'abbé Tihay, professeur au petit séminaire. M. Tihay a puisé dans les auteurs grecs et latins, mais surtout dans les auteurs sacrés. Quelques modernes lui ont aussi apporté leur tribut. Cette histoire des conquêtes de l'homme sur la brute est écrite avec une remarquable élévation d'idées.

On trouve encore de M. Clouet, bibliothécaire, *un Mémoire sur les moulins des anciens.*

Une note sur la transformation des étamines en pétales, dans les fleurs doubles, par M. Baillot.

Un autre mémoire, par M. Maugean-Denis, pharmacien, *sur la botanique du département de la Meuse.*

Un catalogue des mollusques du département de la Meuse, par M. Buvigner.

Une note sur quelques ossements fossiles recueillis à Verdun, par M. Lucas, professeur d'histoire naturelle au collége; et enfin par le même auteur, *une notice sur la distinction des deux espèces d'écrevisses confondues sous le nom* D'ASTACUS FLUVIATILIS. Les observations de M. Lucas ont été particulièrement faites sur les

Digitized by Google

excellentes écrevisses de la Meuse, et pour qui a pu les connaître et les apprécier, on jugera de l'intérêt que doit présenter ce chapitre.

Le volume est terminé par quelques pages intitulées: *Des destinées de l'homme*, par M. l'abbé Tihay.

Une note extraite d'un travail *sur le poème de la Moselle d'Ausone*, par le même.

Par M. Buvigner, *Une note sur les alluvions de la Moselle dans le bassin de la Meuse.*

M. Dupré, archéologue à Paris, commence le 2e volume, par *une analyse des opinions des antiquaires sur les vases peints* dits *vases etrusques.*

L'origine de cette poterie et l'époque de sa fabrication ont donné lieu à une vive controverse. M. Dupré a rapporté les opinions de chacun avec impartialité, et s'est efforcé de jeter quelque lumière sur cette question importante de l'art. Il conclut avec la majorité qu'on doit accorder aux vases découverts en Étrurie une origine grecque, que l'époque de leur fabrication doit être principalement entre le IIIe et le Ve siècle de Rome, que ces vases ne devaient point servir aux usages domestiques ni aux cérémonies religieuses, mais qu'ils étaient déposés dans les tombeaux, comme objets de luxe, de souvenir ou d'affection.

Viennent après: *Une note pour servir à l'histoire naturelle des cétacés*, par M. Lucas ainé.

Un Mémoire sur les différentes espèces de pierres employées à Verdun, écrit par M. Goureau, officier du génie. Ce travail est suivi d'un rapport critique par M. Buvigner, membre de la Société.

Un avocat de Nancy, M. Digot, a traité une question qui, il y a quelques siècles, eut été fort importante.

Digitized by Google

Les prévots de l'église de S^t^-Dié et les abbés du grand monastère des Vosges refusaient de reconnaître la suprématie des évêques de Toul, et, à l'appui de leur système, ils tâchèrent de démontrer que le siége de Gran était antérieur à celui de Toul. Cette querelle faillit amener une petite guerre civile. Aujourd'hui, qu'il ne reste qu'un souvenir des évêchés de Toul et des grandes abbayes des Vosges, on lira cependant encore avec intérêt les recherches historiques de M. Digot sur l'histoire de Toul et de Gran *(Civitas grandis)*, autrefois ville importante des Gaules, et sur les premiers évêques du pays des Leuquois.

De cette longue dissertation sur des questions qui ne nous touchent plus guères et dont on ne s'occupe que pour y trouver un peu de la poésie du passé, nous arrivons à un chapitre fécond en impressions nouvelles. Si les monuments du moyen-âge, si ses lois, si ses mœurs, nous donneut une idée de la physionomie des siècles qui le composent, la physionomie de notre siècle, à nous, est toute dans notre littérature.

M. Eugène de Lespine l'a compris, en écrivant les pages intitulées: *Coup d'œil sur la littérature françoise au* XIX^e^ *siècle*.

« Quelle différence, en effet, entre les écrits du » siècle dernier et ceux de celui-ci ! Au XVIII^e^ siècle, dit » M. de Lespine, il y avait en France deux classes » d'hommes bien distinctes : l'une frivole, dépravée, » tout entière livrée aux jouissances matérielles, l'au- » tre fougueuse, les yeux fixés sur l'avenir et tout » occupée d'une œuvre de rénovation ; de même il y » eut deux littératures ; l'une, s'adressant à la pre- » mière fraction du public, fut légère quant au fond et » à la forme souvent immorale et quelquefois obscène.

Digitized by Google

» L'autre littérature ne fut, pour ainsi dire, qu'un bé-
» lier ébranlant à coups redoublés la société vieillie. »
« De nos jours, la tendance sérieuse de tous les es-
» prits, le changement opéré dans notre constitution
» sociale et politique, ont produit une modification
» importante dans les arts : il ne s'agit plus en littéra-
» rature de charmer les longs loisirs d'une jeunesse im-
» morale et débauchée, mais d'instruire, jusque dans
» les heures de délassement, une jeunesse avide d'é-
» tude. L'écrivain n'a plus pour but de se faire l'a-
» pôtre ou l'auteur de doctrines régénératrices, son
» rôle est de consolider un édifice social encore nou-
» veau, d'éclairer une route dont on ne connaît que
» les abords, d'achever lentement une œuvre que cin-
» quante années ont faite colossale, mais que deux ré-
» volutions ont laissée chancelante.

M. de Lespine passe en revue les différentes phases qu'a subies notre littérature dans les dernières années. Il peint l'époque d'anarchie où la foule de nos écrivains se précipita avec enthousiasme sur les traces d'un poète qui résumait la génération tout entière avec son génie, sa fièvre, ses élans sublimes et ses écarts. M. Victor Hugo avait paru, et beaucoup voyaient en lui un Christophe Colomb qui avait ouvert aux lettres un monde nouveau, et qui leur avait acquis une indépendance que, jusque là les classiques avaient enchaînée ; plus-tard cette fièvre passa, l'exagération ridicule et bouffonne des œuvres de second ordre, n'imitant des maîtres que leurs défauts, blasa le public sur ces émotions violentes qui l'avaient d'abord tant charmé ; on sentit le besoin d'un retour vers des idées plus saines, et l'on fit un pas immense pour revenir au bon goût.

Sans s'affranchir complètement des régles étroites que s'étaient tracées nos devanciers, on fit bon marché

Digitized by Google

des entraves qui privaient l'art d'une partie de ses ressources. Les novateurs se présentaient dans l'arène avec les défauts de la jeunesse et son inexpérience, mais aussi avec ses qualités.

« La marche énergique et prudente à la fois que le » goût public a tracée aux écrivains, assure à notre » littérature moderne un avenir de succès ; les chefs- » d'œuvre sont repris, lus et étudiés avec conscience, » et leurs grands exemples suppléent aux règles dont » on s'est affranchi. Peut-être les innombrables pro- » ductions modernes présentent-elles l'aspect du désor- » dre, mais qu'on attende un siècle, qu'on laisse écou- » ler la première fougue du torrent, viennent alors les » hommes à qui il sera donné de réunir tous ces do- » cuments épars, qu'ils fassent entrer ces éléments di- » vers dans des cadres sagement disposés, et sans nul » doute, les livres qui sortiront de leurs mains seront » un glorieux argument en faveur de la féconde activité » du XIXe siècle. »

L'Académie de Verdun, moins rigoriste, ou peut-être moins sage que sa sœur de Reims, n'a pas entièrement exclu de son examen les questions politiques: nous lisons de M. l'abbé Clouet un essai fort remarquable sur les idées qui ont eu cours sur l'origine du pouvoir souverain. M. Clouet a traité cette matière au point de vue historique, et tout à fait en thèse générale, sans allusions aux actualités ; cependant comme il eut été difficile d'en rendre compte sans heurter de part et d'autre quelques théories, quelques convictions, j'ai dû m'abstenir et passer à une note archéologique sur les muses et le rôle qu'elles ont joué dans le système monétaire des anciens, suivie d'un mémoire sur un monument funéraire découvert à Manheulles, par M. Clouet, secrétaire de la société.

Digitized by Google

J'ai déjà signalé l'érudition dont parait faire preuve M. Clouet lorsqu'il parle d'archéologie. Je ne renouvellerai pas des éloges très-indignes de lui.

Les mémoires suivants sont consacrés à l'histoire naturelle: M. Neucourt, pharmacien, présente quelques observations sur la glace qui se forme au fond des eaux courantes. Je trouve encore de M. Buvigner un mémoire sur plusieurs fossiles trouvés récemment dans les Ardennes; et enfin de M. Lucas quelques observations sur le Hibou, Moyen Duc, suivies d'un résumé d'observations météorologiques, par M. Varaigne, ancien professeur au collége de Verdun.

Je regrette de ne pouvoir citer le nom de l'auteur anonyme d'un fort long mais fort intéressant chapitre intitulé, *De l'église et de sa discipline en France pendant la période Mérovingienne.* Cette relation remplit à elle seule presque tout le 3e volume: elle a pour but de servir à l'histoire ecclésiastique du pays; elle présente de curieux détails de mœurs et éclaircit les points d'archéologie religieuse que les historiens modernes ont pu laisser obscurs. L'auteur de cet ouvrage fait preuve d'un profond savoir et d'une manière d'écrire consciencieuse; il n'avance rien sans citer ses autorités. On ne peut donc mettre en doute l'exactitude de chaque assertion, et quelque aride qu'ait dû être un pareil travail, l'historien s'en est tiré avec un rare bonheur puisqu'il a su se faire lire avec intérêt.

J'ai plus haut cité avec éloge un aperçu de M. de Lespine *sur la Littérature française au* XIXe *siècle.* Je ne puis pas avoir la même opinion au sujet d'une sorte d'élégie, sur la décadence des arts, que je trouve ici du même auteur.

Je ne sais en vérité de quels yeux voit M. de Lespine,

Digitized by Google

pour s'apercevoir que les arts s'en vont, que le bon goût s'éteint. J'ignore s'il considère comme le beau idéal, le goût de l'empire et de la restauration. Pour moi, juge indigne, je trouve que l'époque qui a produit Horace-Vernet, Ingres et Calame, ne fait pas regretter celle des David, des Gérard et des Michallon. Meyerbeer et Rossini, Halevy et Auber, ne me semblent pas au-dessous de Berton et de Dalayrac. Pradier et Foyatier peuvent, il me semble, être cités après Canova.

Bien loin de déplorer, avec M. de Lespine, le mauvais goût et la tendance mercantile des arts de notre temps, je soutiens, au contraire, et de toutes mes forces, que les arts sont en progrès; il prétend qu'il n'y a plus d'artistes de génie parce qu'on ne peint que de petites toiles, parce qu'au lieu de statues colossales on est souvent descendu à la statuette. Je pourrais bien lui objecter les toiles de la *Smala* et celle des *Romains de la décadence* (1); mais j'aime mieux convenir avec lui qu'on ne fait plus de grands tableaux, parce qu'il n'y a plus guère de grandes fortunes et que personne ne les acheterait. Or, comme le génie ne se nourrit pas de fumée, il fait admirablement de petites toiles qu'il vend très-bien de notre temps, car il y a heureusement encore des gens qui savent payer les belles choses. Je soutiens que jamais, plus qu'aujourd'hui, les artistes n'ont cherché à s'inspirer du sentiment de la nature, et que jamais on n'a fait aussi généralement bien. Ceci semblera d'abord un paradoxe; puis on objectera que nous n'avons que la monnaie des Raphael et des Michel-Ange. On oublie qu'ils n'ont excellé que dans un seul genre et que mille autres routes sont

(1) Tableau de M. Couture qui a eu les honneurs du salon de 1847.

Digitized by Google

encore ouvertes aux jeunes talents. Le paysage surtout a fait depuis quelques années d'immenses progrès. Que l'on compare les paysages des anciens maîtres à ceux de Calame et de Marilhat ; les chevaux de Raphael à ceux d'Horace-Vernet et de de Dreux, qu'on écoute un opéra de Rameau ou de Gluck après avoir entendu *Robert le diable* ou les *Huguenots* et l'on verra si les arts ont perdu, si le bon goût et le sentiment du beau se sont effacés.

Que M. de Lespine se rassure, les trente années de paix dont nous avons joui, dont nous jouissons encore, n'ont pas été perdues pour le progrès des arts, comme pour le progrès des sciences et de l'industrie ; tout a marché depuis trente ans : *aveugle qui ne le voit pas !*

Ce chapitre est suivi d'une dissertation par M. de Vidranges, *sur quelques sépultures antiques découvertes à Remenecourt et dans plusieurs autres communes du département de la Meuse ;* ces tombeaux renfermaient des boucles, des agrafes, des poteries, des armes et quelques médailles la plupart frustes. Le tout a été dessiné avec soin en plusieurs planches qui font suite à ce volume.

Nous trouvons encore une note de M. François Clouet, *sur le Cerisier Mahaleb, nommé cerisier de sainte Lucie.*

C'est une erreur asez répandue, que les petits ouvrages exécutés en bois dit de sainte Lucie, proviennent de l'île de ce nom.

Sainte Lucie du Mont, ancien couvent de religieux minimes, était situé près de Sampigny (Meuse) ; les environs sont couverts de forêts, où croit abondamment le cerisier Mahaleb, dont le bois depuis une haute antiquité a servi à fabriquer des chapelets qu'on vendait chèrement aux pélerins attirés par leur dévotion

Digitized by Google

à sainte Lucie, patrone de Sampigny, dont le couvent possédait les reliques.

M. Clouet donne quelques détails *sur la culture à appliquer au cerisier Mahaleb et sur les moyens d'en faire l'ornement de nos jardins, où il formerait des palissades gracieuses et d'un développement rapide.*

M. Auguste Digot écrit une étude historique *sur Hugues Metel, chanoine de Toul, contemporain d'Abélard et un de nos plus anciens écrivains ecclésiastiques.*

M. l'abbé Clouet dont le zèle archéologique ne se ralentit pas, met au jour *une Charte mérovingienne encore inédite et provenant d'Adalgise, neveu de Dagobert I.* Ce monument historique est accompagné d'un commentaire.

Enfin, M. Lucas vient présenter une note, *Sur un cas médical assez rare :* un cordonnier de Verdun, pris de coliques violentes, vomit après de violents efforts deux larves vivantes qui furent reconnues pour deux chenilles de la phalène appelée *Aglosse* de la graisse (Phalœna pinguinalis).

Il semble d'après les témoignages de Linnée et de Cuvier, qui paraissent avoir étudié cet insecte, qu'on ne peut se refuser à admettre que l'Aglosse peut vivre dans le corps de l'homme. S'y trouve-t-elle introduite à l'état d'œuf, on y pénètre-t-elle sous celui de larve? C'est ce que l'auteur examine et après quelques considérations, il laisse ce point à décider aux savantes recherches des médecins et naturalistes.

Je suis arrivé, Messieurs, au terme de mon aride résumé, je n'ai pas eu, je le répète, la prétention de faire une critique, quelque flatteur qu'ait été pour moi le mandat que vous m'avez confié; j'aurais très-mauvaise grâce à me poser en aristarque de gens qui en savent

Digitized by Google

beaucoup plus que moi. Je me suis donc borné à analyser simplement les travaux de la Société de Verdun, en y mettant du mien le moins possible. Je sais combien il est difficile de se dépouiller de la provision d'idées plus ou moins saines que chacun de nous porte dans sa besace: aussi n'aime-je point la critique; d'abord parce qu'il me semble qu'en donnant ses propres idées, on n'a pas le droit de vouloir les faire primer sur celles des autres, et enfin, parce que ceux qui se soumettent à la critique sont souvent beaucoup plus forts que ceux qui l'exercent. Trompé pour trompé, j'aime mieux l'être par les premiers.

En cette cause, Messieurs, je n'ose me flatter de vous avoir préservé de l'ennui et j'aurais certainement mieux réussi, si j'avais pu vous lire les auteurs mêmes que vous m'aviez chargé d'examiner.

Digitized by Google

BULLETIN RÉTROSPECTIF.

—

Lecture de M. Eug. Courmeaux.

—

RAPPORT

SUR LA *Journée des Dupes*, DRAME HISTORIQUE EN CINQ ACTES, PAR M. HONORÉ THOMAS, DE REIMS.

—

Il y a environ quinze jours, le bruit circula qu'un poète venait d'être découvert dans notre ville; le Second Théâtre français devait bientôt représenter une pièce en cinq actes et en vers d'un de nos jeunes compatriotes. L'auteur, M. Honoré Thomas, employé dans une maison de commerce, n'avait, disait-on, reçu qu'une éducation élémentaire; en composant son œuvre, à dix-huit ans, il avait obéi à une de ces vocations spontanées qu'on voit parfois éclore chez de jeunes intelligences que le cours des circonstances a détournées de leur voie naturelle. Ceux de vos confrères, Messieurs, qui, par goût ou par profession, s'occupent de littérature, accueillirent cette nouvelle avec le plus vif intérêt. Il leur parut, en outre, que leur qualité de membre d'une Compagnie, dont la mission principale est de stimuler dans notre pays le réveil des traditions scientifiques et littéraires, leur faisait un devoir de vérifier l'exactitude de cette nouvelle, et, le fait une fois constaté, de rechercher l'auteur, de solliciter la communication de son œuvre, et, si elle présentait l'indice d'un véritable talent, de la signaler à la bienveillance et aux encouragements de l'Académie.

Digitized by Google

Les renseignements qui furent recueillis nous donnèrent bientôt la certitude que cette nouvelle était exacte, bien que la rumeur publique se trompât sur quelques points. Il était vrai que M. Honoré Thomas, dont le nom était ignoré de tous, avait composé une pièce en cinq actes ; il était vrai qu'il l'avait composée à l'âge de dix-huit ans ; il était vrai que cette pièce était reçue au théâtre de l'Odéon ; il était vrai que l'auteur avait été privé de cette éducation libérale qui paraît être la condition *sine quâ non* pour aborder avec succès la carrière épineuse des lettres ; enfin, il était vrai qu'il devait tout à lui-même. Mais, hélas ! cette œuvre qu'on croyait écrite dans la langue des dieux, n'était que de l'humble prose. Ce n'était ni une comédie, ni une tragédie, mais bien un simple drame. — Affriandés par l'espoir de savourer une œuvre en vers, nous éprouvâmes un certain désappointement. Mais, comme le drame, quelle que soit la défaveur qu'il ait encourue depuis quelques années, n'exclut pas de hautes qualités littéraires ; que ce genre, d'ailleurs si justement décrié par l'abus et les énormités auxquelles il prête, ne comporte pas moins des situations, des caractères, de l'intérêt, du coloris, et peut mettre en relief une remarquable aptitude scénique ; comme, enfin, les écrivains pourvus d'invention, de sensibilité, d'énergie, d'élévation même, peuvent tout aussi bien déployer ces précieuses facultés dans le cadre du drame que dans celui de la tragédie, nous ne nous crûmes pas le droit de mésestimer l'œuvre de M. Honoré Thomas, de la déprécier par pruderie littéraire, et de la confondre par préjugé, sans la connaitre, avec cette foule innombrable d'essais mort-nés et d'avortons misérables qui pullulent chaque jour sur notre théâtre. — D'ailleurs, n'était-ce pas un cas de conscience que de ne pas saluer au passage un jeune talent, encore inconnu et inexpéri-

Digitized by Google

menté sans doute, mais destiné peut-être à un brillant avenir? Ne devions-nous pas, s'il y avait lieu, l'exhorter, l'encourager, l'applaudir, contribuer enfin dans la mesure de nos forces, à lui frayer la voie de la publicité, qui seule fait éclore les réputations? Guidés par cette pensée, et aussi sans doute par le désir peut-être indiscret de goûter les prémices d'un fruit littéraire éclos sur notre sol aride, nous nous hasardâmes, au risque de nous préparer une seconde déception plus fâcheuse que la première, à prier l'auteur de nous faire connaître sa pièce. M. Honoré Thomas accueillit nos démarches avec l'empressement le plus bienveillant, et consentit avec une obligeance pleine de modestie à nous communiquer son drame, dont il nous donna lui-même lecture.

Le titre seul était de bon augure : *La Journée des Dupes*, sujet national et fertile s'il en est. L'auteur avait bien choisi. Peu d'évènements offraient autant de ressources au dramaturge, et s'adaptaient mieux à la scène. L'histoire s'est chargée elle-même de tracer un plan, de dessiner une action, de nouer des péripéties, d'opposer des caractères. C'est une bonne fortune pour un poète, qu'un sujet qui s'encadre, pour ainsi dire, docilement dans les règles d'une composition dramatique, sans qu'il ait besoin de violenter, d'étirer ou de mutiler l'histoire. C'est ce qu'avait compris un homme d'un grand talent, un novateur hardi dans son temps, Népomucène Lemercier, chez lequel le goût n'était pas au niveau de l'audace. La pièce qu'il écrivit et qu'il intitula aussi *La Journée des Dupes*, fut reçue en 1804; mais arrêtée par la censure impériale, elle ne fut même jamais imprimée. De la part d'un homme de la valeur de Lemercier, traitant un pareil sujet, l'échec peut étonner. Je ne puis juger son œuvre, que je ne connais pas. Au dire des anciens amateurs, c'était une pièce mal écrite,

Digitized by Google

sèche et sans intérêt, où l'on ne trouvait qu'une bonne scène, celle de Richelieu avec le capucin Joseph. J'imagine, d'ailleurs, que Lemercier méconnut son sujet et en dénatura la physionomie lorsqu'il l'habilla en comédie. Quand on songe qu'il s'agit de Louis XIII, de la reine sa mère, et du cardinal, qui se disputent le pouvoir et la France ; que les têtes des Marillac, des Guise et des Bassompierre forment l'enjeu de cette partie à laquelle la cour entière assiste dans une anxiété profonde, les péripéties sont bien plutôt effrayantes que risibles. Si le poète introduit dans l'action des éléments comiques, ou s'il caricature ces faits naturellement si sérieux, on sent trop que ce n'est là qu'un placage étranger qui ne saurait adhérer à l'histoire, et qui s'en détache en la faisant grimacer. Ce sujet, comme le démontre un simple coup-d'œil, était bien plutôt du ressort du drame. — Quoiqu'il en soit, permettez-moi de vous exposer en quelques mots l'épisode historique qui a servi de canevas à l'œuvre de M. Honoré Thomas. Nous verrons ce que notre jeune compatriote a emprunté et ajouté aux faits tels que nous les retracent les mémoires contemporains (*Bassompierre*, *Fontenai-Mareuil*, *St-Simon*, *Vittorio Siri*, *Richelieu*, *Brienne*, *Levassor*, qui d'ailleurs varient sur quelques points).

De retour à Lyon, après une expédition en Savoie, le roi Louis XIII tomba malade d'une fièvre ardente suivie de dyssenterie. Son médecin, le fameux Bouvard, le saigna jusqu'à sept fois dans une semaine, et lui imposa un traitement qui le réduisit bientôt à l'extrémité (1). La cour était dans l'anxiété. En même

(1) Sur les médecins Vautier, Bouvard et Guillemeau, voy. dans le t. II du *Catalogue des imprimés de la bibliothèque de Reims*, pp. 295 etc., une note fort piquante de M. le Dr Maldan, qui forme, pour ainsi dire, un chapitre neuf dans l'histoire de France, celui de la santé du roi Louis XIII, et dont l'auteur, M. H. Thomas, a profité.

Digitized by Google

temps la reine Anne d'Autriche, qui désespérait de la guérison de son époux, écrivait ou faisait écrire au duc d'Orléans, par sa dame d'atours, Mme de Fargis, pour renouveler à son beau-frère des propositions de mariage, en cas de mort du roi. Gaston, qui déjà autrefois avait embrassé ce projet, accueillait ces imprudentes ouvertures et accourait en toute hâte auprès du moribond. Mais un évènement imprévu trompa ces espérances. Le roi se rétablit tout à coup. Les deux reines, que réunissait leur commune haine contre le cardinal, assiégeaient sans cesse le chevet du faible roi pendant sa convalescence, et, à force de larmes et d'insinuations, elles parvinrent à lui arracher la promesse de congédier Richelieu, aussitôt que les affaires d'Italie auraient été conduites à bonne fin. On se promit d'attendre et de dissimuler jusques là. Le roi se mit en route pour revenir à Paris. Pendant le voyage, la reine mère et le cardinal, qui descendaient la Loire sur le même bateau, luttèrent de bonnes mines et de prévenances. Avant de partir, le cardinal avait lui même célébré la messe, communié Marie de Médicis, et tous deux s'étaient juré sur l'hostie l'entier oubli du passé. Le roi fut-il dupe lui-même de cette feinte réconciliation, ou bien se laissa-t-il soumettre à l'ascendant du cardinal? C'est un point que les historiens n'ont pas éclairci. S'il faut en croire le témoignage de Richelieu, consigné dans son *Journal*, le roi, en passant à Auxerre, lui aurait révélé les accusations et *inventions diaboliques* employées par la reine pour le perdre. Le cardinal n'aurait pas eu de peine à se justifier, et aurait retourné les soupçons du roi contre sa mère elle-même, à qui Louis XIII pardonnait difficilement la préférence indiscrète qu'elle manifestait pour Monsieur, duc d'Orléans. Quoiqu'il en soit, Marie de Médicis, à peine

Digitized by Google

arrivée à Paris, somma Louis XIII de tenir sa parole. Celui-ci résista, alléguant que le cardinal lui était nécessaire. Marie parut céder. Comme gage de la paix, elle promit de rendre ses bonnes grâces à la nièce du cardinal, Mme de Combalet, sa dame d'atours, qu'elle avait congédiée, et de la recevoir dans une entrevue à laquelle Richelieu et le roi assisteraient. Au jour fixé (le 11 nov. 1630), Mme de Combalet est introduite et se jette aux genoux de la reine, qui l'accueille, dit St-Simon, *avec un torrent de ces injures qui ne sont connues qu'aux halles, et lui chante les dernières pouilles.* Le cardinal entre à son tour et met un genou en terre. *La reine le fait lever assez honnêtement. Mais peu à peu la marée monta; les sécheresses, puis les aigreurs vinrent; après les reproches et les injures très-assénées d'ingrat, de fourbe, de perfide et autres gentillesses; qu'il trompait le roy et trahissait l'estat, pour sa propre grandeur et des siens, sans que le roy, comblé de surprise et de colère, pust la faire rentrer en elle-même et arrêter une si étrange tempête: tant qu'enfin elle le chassa et luy défendit de se présenter jamais devant elle.* » (St-Simon). — Le roi sortit fort irrité contre sa mère, et le soir même de cette journée, il força son frère à faire au cardinal réparation des insultes que celui-ci en avait reçues quelques jours auparavant. Le lendemain, il retourne chez la reine-mère. Celle-ci fit fermer les portes. Elle livra au roi une dernière bataille. Rien n'a transpiré de cet entretien mystérieux. On sait seulement qu'au moment où elle se croyait sûre de la victoire, la porte secrète de son oratoire s'ouvrit, et qu'un nouvel acteur entra en scène : c'était Richelieu qui venait se défendre. Tiraillé par sa mère et son ministre, le malheureux roi leur cède la place et s'enfuit à Versailles, après avoir donné le commandement de l'armée d'Italie au maréchal

Digitized by Google

de Marillac, l'un des ennemis acharnés du cardinal. Ce choix parut le signal de la ruine de Richelieu. Lui-même se crut perdu. Il fit en toute hâte brûler ses papiers, emballer ses trésors et préparer ses équipages. Ses mulets allèrent même jusqu'à 35 lieues de Paris. Mais un message de M. de St-Simon, favori qu'il avait placé auprès du roi, le retint. — Ranimé par les exhortations du cardinal La Valette et du conseiller Châteauneuf, il court à Versailles au moment où les deux reines et toute la cour triomphaient au Luxembourg et expédiaient des courriers à toutes les capitales pour annoncer sa disgrâce. Dans une entrevue secrète que lui avait ménagée St-Simon, il reprend sur Louis un ascendant plus complet que jamais. Quelques instants lui suffirent pour ruiner à jamais dans l'esprit du roi la reine mère, la reine Anne d'Autriche et Gaston. A partir de ce moment, la reine Anne devint odieuse au roi, qui resta convaincu qu'elle avait voulu le détrôner pour épouser Gaston. Ce soupçon, qui avait pris racine dans son cœur, s'exhala même encore sur son lit de mort, dans ces paroles amères qu'il répondit à Chavigny qui intercédait pour Anne : *En l'estat où je suis, je dois lui pardonner, mais non la croire.* » — La journée où Richelieu ressaisit le pouvoir est restée célèbre sous le nom de la *Journée des Dupes*. Mais il n'y eut pas que des dupes : il y eut aussi des victimes. Quelques semaines après la victoire du cardinal, Bassompierre était emprisonné à la Bastille, le garde des sceaux exilé, le maréchal de Marillac décapité, Mme de Fargis chassée de la cour, la reine mère reléguée à Moulins, la reine Anne tenue pour ainsi dire en chartre privée, et Monsieur forcé de se réfugier en Lorraine.

Voilà le drame tel que l'offre l'histoire : il a passé presque tout entier dans celui de M. Thomas, qui, malgré son

Digitized by Google

inexpérience, a disposé les éléments d'une main vive et hardie. Bien qu'on aperçoive par ci par là les soudures du drame à l'histoire, la pièce est au total fort bien charpentée. L'œuvre étant destinée à la représentation, il y aurait inconvénient, vous le sentez, à la démonter, à l'analyser pièce à pièce devant vous. Une publicité prématurée déflore toujours un peu les ouvrages d'imagination. Mais si je ne dois pas vous raconter scène à scène le drame de M. Thomas, si je ne puis vous en détailler la marche et l'enchaînement, je puis du moins, m'en tenant aux généralités, vous parler du talent déployé par l'auteur dans tout ce qui est de l'invention, des caractères et des situations. — Je le louerai d'abord sans réserve d'avoir osé produire sur la scène nationale une des plus hautes figures de notre histoire. Cette audace, cette confiance, que d'autres blâmeront, me plaisent comme le noble témoignage et l'expression de cette jeunesse dont on aime à sentir le souffle dans les compositions littéraires. — Il est assez surprenant que ce personnage de Richelieu, ce caractère imposant, n'ait pas tenté quelque dramaturge en renom. Un grand poète, M. V. Hugo, dans sa *Marion Delorme*, ne nous a montré que l'ombre du redoutable cardinal, entourée d'une auréole sanglante. L'on frissonne en sentant la main de *l'éminence rouge* peser sur tous les événements du drame. Sa présence ne se révèle que par des lueurs sinistres : une terreur pénétrante circule partout dans la pièce, et l'on voit par instants passer dans le lointain la sombre silhouette du ministre implacable. Mais le drame ne saurait se borner à ne voir dans Richelieu qu'un grand terroriste: il fallait rendre hommage au puissant génie qui travailla avec tant d'ardeur à fonder l'unité française, et sut remplir avec tant d'éclat une mission nationale, ou plutôt providentielle; il fallait le montrer aux prises avec

Digitized by Google

les complots, les intrigues, les tentatives de meurtres, les piéges de toutes sortes qu'il déjoua, qu'il brisa tour à tour ; avec le roi, dont il révoltait et dominait la conscience ; avec la reine-mère, sa bienfaitrice, dont il repoussa le joug tout en se prosternant devant elle ; enfin, avec tous ceux qui l'entouraient, car ce grand homme fut seul à accomplir son œuvre immense ; il eut à lutter contre tous, et ne sortit vainqueur qu'à force d'énergie et de persévérance. Dévoué à sa pensée, il ne dévia jamais de la voie pleine de dangers et d'abîmes qui conduisait au but qu'il s'était marqué, et sut atteindre ce but, malgré tous. — Il fallait encore, ce me semble, sous l'homme d'État nous dévoiler l'homme privé, avec ses faiblesses, ses accès de pusillanimité, son caractère irascible, sa superstition intermittente, ses prédilections étranges, ses antipathies plus étranges encore, son goût décidé pour la casuistique amoureuse, ses entreprises tyranniques sur les gens de lettres dont il voulait régenter la république, etc., etc., etc. Certes, nous sommes loin de prétendre que M. Honoré Thomas, notre jeune compatriote, ait rempli ce programme, si vaste d'ailleurs. Pour réunir et fondre dans une seule composition homogène tant d'éléments divers, pour reproduire tous les traits de cette physionomie si complexe, dans son unité, il ne faudrait pas moins que la main puissante d'un Shakspeare ou d'un Schiller. Mais ce qu'il y a de vrai, d'incontestable à nos yeux, c'est que le Richelieu du jeune auteur rémois est une figure bien étudiée, d'un dessin ferme et d'un coloris vigoureux. L'histoire a été mise habilement à contribution, sans abus de couleur locale : enfin, le grand homme y parle un langage qui n'est pas indigne de lui, mérite que, pour notre part, nous apprécions infiniment ; — çà et là on rencontre

Digitized by Google

de grandes pensées, souvent exprimées avec bonheur. Pourtant, bien que l'auteur ait su presque toujours préserver son héros del'enflure et de l'emphase, — ces écueils si redoutables pour les débutants littéraires — nous avons cru remarquer qu'il n'était pas assez sobre de tirades. Mais cet inconvénient, racheté d'ailleurs par un intérêt soutenu, était peut-être inévitable dans un sujet qui réclamait des développements de caractères qui ne sont pas toujours susceptibles d'être traduits en action.

Les autres personnages ne sont pas moins heureusement traités. Louis XIII, ce malheureux roi à qui l'histoire n'accorde qu'une pitié trop dédaigneuse, et dont on n'a pas assez déploré l'affreuse situation, inspire un vif intérêt, surtout dans la scène capitale du v^e^ acte, où, écrasé, tour à tour, sous les révélations de la reine mère et du cardinal, trahi, déchiré dans toutes ses affections, il s'immole en victime héroïque au bien de l'état et à l'honneur de sa race. Il y a là un mouvement d'une grande élévation qui ne peut manquer d'être applaudi au théâtre. — La reine Marie de Médicis est bien cette femme vulgaire, de mince étoffe et d'insatiable ambition ; d'ailleurs un peu *trop forte en gueule*, comme dit Molière, trait de caractère que l'auteur n'a pas omis. — Anne d'Autriche, Gaston et le père Joseph n'ont point de rôle dans la pièce. Il est sans doute à regretter que M. Thomas se soit volontairement privé de ressources si dramatiques. Mais il a suppléé à l'absence de ces personnages par un épisode fort bien imaginé. Je veux parler d'une intrigue d'amour, qui traverse les cinq actes du drame et qui forme comme une action secondaire. Ce n'est pas là, comme on pourrait le croire, un placage de fantaisie plus ou moins ingénieusement rapporté, une sorte d'excroissance théâtrale plus ou moins bien dissimulée. Cet

Digitized by Google

épisode, tout d'invention, mais fort bien rattaché à l'action principale dont il devient un moteur, s'enlace et, pour ainsi dire, s'engrène au cœur même du sujet; il participe des péripéties du drame; c'est la veine qui serpente dans le bloc de marbre, et qui lui prête parfois tant de caractère; c'est encore, si vous le voulez, le cri du cœur, le cri de la passion brisée et étouffée par la tourmente politique. Il s'agit des amours de la belle Mme de Combalet, la nièce chérie de Richelieu, et de Raoul de Marsée. — Mme de Combalet était veuve alors; mais, par une licence qu'on lui pardonnera sans doute, car il ne faut pas trop chicaner le dramaturge sur des vétilles historiques, M. Thomas a prolongé les jours de son mari, qu'on ne voit point, d'ailleurs, et dont il n'est guères question. En ressuscitant M. de Combalet, M. Thomas a donné par compensation à sa femme un amour profond qui, bien entendu, ne s'adresse pas au mari. Mme de Combalet, — à qui nous ne reconnaissons pas le droit de se plaindre de M. H. Thomas, qui ne l'a pas calomniée; — Mme de Combalet est donc éprise de Raoul de Marsée. Celui-ci est un personnage fictif; fils naturel du maréchal Ornano, qui mourut à Vincennes victime de Richelieu, il a juré à son père, dont il a recueilli le dernier soupir, de le venger en tuant le cardinal. Aimé de Mme de Combalet (qui n'était alors que Mlle de Vignerot de Pont-Courlay), sans savoir qu'elle est la nièce de Richelieu, il revient d'Italie pour réclamer sa main qu'elle lui avait promise, et la trouve mariée par le cardinal, qui l'a sacrifiée à ses vues politiques. Il a donc à venger ensemble son père et son amour. Alors, exaspéré il se jette en aveugle, malgré les conseils du chancelier de Marillac, dans le complot formé par la noblesse et les deux reines, et s'introduit, comme avait tenté Chalais, chez Richelieu, pour l'assassiner;

Digitized by Google

mais au moment de tomber sous le poignard, celui-ci, par une péripétie des plus dramatiques, qui fait honneur à l'invention de M. H. Thomas, jette dans le cœur du meurtrier un soupçon terrible, qui suffit pour changer la situation. Il y a là un trait de vérité d'un grand effet, qui atteste la connaissance instinctive du cœur humain. Non seulement le ministre échappe à la mort, mais l'assassin, abusé par ce soupçon, devient à son insçu, entre les mains du cardinal, l'instrument qui assure son salut et son maintien au pouvoir. A la fin du 3e acte, le drame se trouve ainsi noué fortement. — Au 4e, l'action marche vive et rapide. Raoul court chez Mme de Combalet : dans une scène pleine de passion vraie et entraînante, empreinte du coloris le plus heureux, il accable sa maîtresse et s'humilie tour à tour devant elle, la flatte et la torture à la fois. Celle-ci essaie en vain de se justifier. Subjugué par sa jalousie, aveuglé par ses soupçons, Raoul court livrer, par un vol, au cardinal des papiers qu'il croit renfermer la preuve de la trahison de sa maîtresse, et qui ne contiennent que la révélation d'un secret qui met les deux reines et Gaston à la merci de Richelieu : le ministre, muni des preuves dont il s'est si audacieusement emparé, surprend le roi, au moment où il vient de signer son exil. — Dans un majestueux exposé de sa politique et de ses projets, il essaie de fasciner Louis XIII, qui reste indifférent ; alors, usant du moyen suprême, il accable le roi de révélations, et laisse suspendue sur sa couronne et sa famille une menace terrible. Louis XIII, frappé d'horreur, épouvanté, tombe dans un accès de désespoir ; vaincu, brisé, trahi dans ses plus chères affections, maudissant la royauté et la vie, il s'abandonne au génie de Richelieu, qui sort vainqueur de la lutte en écrasant tous ses ennemis.

Digitized by Google

Cet exposé, très-sec et cependant déja trop détaillé, et indiscret sans doute, puisqu'il dévoile en partie la charpente d'un ouvrage inédit destiné à la représentation, suffira je pense, Messieurs, pour vous mettre à même d'apprécier la valeur des éléments dramatiques choisis et mis en œuvre par M. H. Thomas, et quelques côtés du talent que le jeune auteur a déployé. J'ai dû, Messieurs, ne vous montrer, pour ainsi dire, que la substance du drame, révéler le côté abstrait de l'œuvre, énoncer les motifs des principales scènes; j'ai dû, pour ne point déflorer la pièce, voiler les moyens, taire les détails, omettre les développements de caractère et de passion. Il me fallait être clair, sans trop rien préciser; je louvoyais entre des écueils. Je n'ose me flatter d'avoir réussi à leur échapper.

Quant au style, c'était, il faut l'avouer, la partie faible de la *Journée des Dupes*. Entaché d'incorrections, d'emphase, et de réminiscences banales, qui témoignaient d'un certain engouement *romantique* inévitable chez une jeune imagination qui s'est développée sans guides; dépourvu de fermeté, de plénitude, en un mot, de cachet littéraire, il a dû subir d'importantes retouches. Docile aux conseils de votre commission, le jeune auteur dont le goût s'était déjà muri et *viriliſé* depuis quatre ans, s'est prêté de la meilleure grâce à nos observations: il a supprimé quelques scènes parasites ou invraisemblables, remanié son troisième acte, et revu le drame d'un bout à l'autre. Le style ainsi épuré a gagné en clarté, en mouvement, en poésie, enfin en vérité; l'œuvre nous paraît maintenant suffisamment *écrite* pour se produire sans danger sur une scène littéraire, et peut soutenir la comparaison avec la plupart des productions qui obtiennent le succès et le retentissement.

En résumé, Messieurs, nous n'avons jamais eu

Digitized by Google

la prétention de vous signaler un chef-d'œuvre, mais bien une composition fort remarquable, si l'on tient compte de la jeunesse, de l'inexpérience et surtout de l'éducation de l'auteur, et qui de fait, par l'intérêt, le mouvement, les caractères et les développements historiques dépasse le niveau commun de la plupart des pièces journellement représentées et applaudies sur nos théâtres.

J'ai pensé, Messieurs, que vous verriez avec plaisir un *spécimen* du talent de M. Honoré Thomas; j'extrais, en conséquence, du 1er et du 2e acte deux scènes qui ne sont pas capitales, j'en conviens, mais qui par leur caractère sérieux et mesuré me paraissent de préférence pouvoir prendre place dans un recueil académique.

SCÈNE IX *(de l'acte 1er)*.

LE ROI, RICHELIEU, MARIE DE MÉDICIS *entrant*, Mme DE COMBALET ET TOUS LES SEIGNEURS DE LA 1re SCÈNE.

MARIE.

Oui, sire, les renforts qui vous sont demandés me paraissent inutiles.

RICHELIEU.

Ils sont nécessaires, Madame, indispensables.

(Le roi va s'asseoir en soupirant).

MARIE.

Monsieur le cardinal, quand vous avez entrepris de terminer par la force des armes le différend qui existait entre le duc de Mantoue et l'Empereur, vous n'avez pas agi en vue de l'intérêt de l'état, mais bien pour mettre votre mérite personnel en relief, tout en prodiguant des sommes immenses qui ne doivent rien rapporter à la France.

RICHELIEU.

Que de la gloire, Madame! Le duc de Mantoue s'était mis sous la protection de la cour de France et de la nation. Sa Majesté, après maintes délibérations, consentit à lui envoyer les secours d'hommes et d'argent dont il avait besoin pour soutenir la guerre contre un ennemi puissant qui voulait le dépouiller de ses états. Vous ne vous

Digitized by Google

opposâtes pas alors, à ce qu'on envoyât tout ce qui était nécessaire. Nous nous sommes avancés : pourquoi revenir sur nos pas ? Que signifierait cette politique de boutades et de caprices ? Que penserait-on de nous, si l'on voyait la France abandonner ses alliés ? Une nation telle que la nôtre, doit....

LE ROI *(l'interrompant)*.

Encore des discussions ! je ne veux plus en entendre.

RICHELIEU *(insistant)*.

Mais, sire, l'intérêt et la gloire de la France avant tout.....

LE ROI *(piqué et d'un ton mal assuré)*.

Comment, Monsieur ! vous ne vous contentez pas d'être premier ministre, grand amiral de France ; d'avoir à vous seul l'administration de notre beau royaume ? Vous voulez encore nous donner des leçons et vous espérez que nous les écouterons ? Détrompez-vous, nous vous serons toujours reconnaissant des services que vous nous avez rendus, mais, nous ne supporterons jamais les remontrances.

RICHELIEU *(à part)*.

Que se passe-t-il donc ici ? Le roi est bien animé. La reine-mère l'aura monté.... Oh ! quand donc en aurai-je fini avec toutes ces femmes... ?

MARIE *(bas au roi)*.

Annoncez-lui de suite son renvoi.

LE ROI.

Oui, mais....

MARIE.

Vous hésitez !... Après ce qu'il vient de vous dire ! Oh ! j'en rougis pour vous !

(Depuis le commencement de la scène jusqu'à la sortie précipitée du roi, la reine reste auprès de son fils et empêche Richelieu d'arriver jusqu'à lui).

RICHELIEU *(à part)*.

Oh ! il se trame quelque chose : encore quelque complot à déjouer !

JESSÉ *(à ses amis)*.

Le roi n'ose annoncer à son ministre qu'il n'a plus besoin de ses services, tout n'est pas gagné.

LA MEILLERAYE *(bas à Richelieu)*.

Du courage, Monseigneur : tout n'est pas perdu.

RICHELIEU *(s'avançant résolument entre le roi et Marie)*.

Sire ! que décidez-vous ? Faut-il faire passer la frontière aux trois

Digitized by Google

régiments qui attendent? L'Empire et l'Espagne ont les yeux sur vous. Songez-y, le temps presse.

(*Le roi a parlé bas à la reine et semble réfléchir*).

MARIE (*à part*).

Enfin je triompherai !

Le Roi allant droit à Richelieu et s'arrêtant, tout à coup, dominé par un regard (à part).— Je ne pourrai donc jamais vaincre l'émotion que le regard de cet homme jette en moi ? *(haut)*. Cardinal.. cardinal.. puisque vous m'y forcez, je vous remercie des services...

RICHELIEU *(à part)*.

Il parle.... je suis perdu.

LE ROI *(avec désespoir)*.

Oh ! je ne pourrai jamais.... jamais !

(Il rentre précipitamment dans ses appartements. — Tous se regardent avec un étonnement mêlé d'effroi. La reine s'approche de Marillac à qui elle parle bas. Le Marquis de la Meilleraye et Mme de Combalet viennent auprès de Richelieu. — Les autres personnages restent immobiles).

RICHELIEU *(à part jetant un regard autour de lui)*.

Je suis entouré d'ennemis (*désignant le marquis et sa nièce*). Deux alliés seulement contre tant d'adversaires... Et pas moyen d'éviter la lutte.... Dieu qui protége la France, donne moi la victoire !

MARIE *(s'approchant)*.

Monsieur le cardinal veut-il bien m'accorder un entretien particulier ?

RICHELIEU *(galamment)*.

Comment, Madame, causer avec vous en tête-à-tête ! Mais il y a si longtemps que cela ne nous est arrivé, que c'est une bonne fortune pour moi. *(à part)* Je vais recevoir la déclaration de guerre !

MARIE.

Qu'on nous laisse. *(à Marillac)*, Soyez tranquille, je ne faiblirai pas.

RAOUL *qui, pendant toute la scène, a regardé Richelieu avec acharnement (à part)*. — Et ne pouvoir me venger !

Tous sortent, excepté Marie et Richelieu.

SCÈNE X.

RICHELIEU, MARIE.

Marie de Médicis va s'asseoir dans un fauteuil à gauche ; Richelieu se tient debout et découvert.

Digitized by Google

RICHELIEU.

Nous sommes seuls, Madame : je vous écoute.

MARIE.

Si je vous ai demandé cet entretien, ce n'est pas pour vous faire entendre de nouvelles plaintes, ni vous redire vos torts envers moi, non; laissons de côté nos différents personnels et ne nous occupons que de l'intérêt de l'état.

RICHELIEU.

Voyons l'intérêt de l'état, Madame.

MARIE.

Dernièrement, mon fils Gaston avait demandé au roi le gouvernement de la Provence; Sa Majesté allait le lui accorder, quand vous vous y êtes formellement opposé. . Pourquoi ce refus?

RICHELIEU.

Je me suis opposé à ce qu'on donnât ce gouvernement à son excellence Gaston, votre second fils, parce que pour commander cette province, il faut un homme de tête et d'exécution, capable de calmer l'insurrection qui pourrait éclater au dedans, tout en repoussant les pirates qui couvrent la côte. Avant de me prononcer, j'ai dû interroger le passé, et je n'y ai rien trouvé qui pût me convaincre que son excellence Gaston avait assez de suite et de fermeté, pour conduire à bien la mission que vous vouliez lui confier.

MARIE.

Vous oubliez, Mousieur, que vous parlez de mon fils.

RICHELIEU *(froidement)*.

J'ai fini, Madame, et j'ai parlé suivant ma conscience.

MARIE (*se levant*).

Votre conscience ! Vous osez prononcer ce mot... Mais si vous aviez consulté votre conscience, si vous vous étiez dit : « Moi, Richelieu, j'étais un gentilhomme sans fortune jusqu'au moment où je recontrai une femme, qui me prenant sous sa protection royale, prodigua pour moi tout le crédit dont elle jouissait; bientôt elle me fit entrer dans sa maison, moi qui n'espérais qu'en sa bonté. Elle fit même plus, elle osa proposer au roi de me faire arriver au conseil, et quand le roi, — parce que je n'étais qu'évêque, — refusa de me donner un siége parmi ces grands seigneurs qui gouvernaient la France, ce fut encore elle qui me fit prince de l'église, en achetant pour moi le chapeau de cardinal. ! Ce n'était pas tout; il fallait vaincre la répugnance personnelle du roi qui avait deviné mon ambition. Celle à qui je devais déjà tout, ne craignit pas d'ébranler son crédit, en se

Digitized by Google

dévouant à cette tâche. Bientôt après, tous les obstacles étaient aplanis et j'entrais au conseil... Il va sans dire que j'avais juré à ma protectrice une reconnaissance sans borne, un dévouement à toute épreuve !.. Et savez-vous, Monsieur, ce que votre conscience vous eût répondu, si vous l'eussiez interrogée ainsi ?.. Elle vous eût dit, que votre devoir était d'obéir aux moindres désirs de votre souveraine, *(mouvement de Richelieu. — Marie continuant)* oui ! Monsieur, à ses moindres désirs ; d'appuyer toutes ses combinaisons, de lui rendre en fidélité, en services, tout ce que vous aviez reçu d'elle en grandeur et en fortune... Vous ne l'avez pas fait, Monsieur ; votre ingratitude ne se fit pas attendre. Elle commença aussitôt que vous fûtes arrivé au pouvoir et vous continuez chaque jour à m'en donner des preuves... Dernièrement encore, vous avez enlevé à mon fils Gaston le commandement de l'armée qui assiégeait la Rochelle, et non content d'attenter ainsi à son honneur, vous brisez son mariage avec l'héritière de Lorraine, une princesse qu'il aimait.

RICHELIEU.

J'hésite à vous prendre pour juge, Madame; je ne sais si vous pouvez me comprendre. La politique que je sers ne s'arrêtera jamais à des questions de personnes. — Je ne puis que vous dire encore : l'intérêt de la France et du roi le voulaient ainsi. Cette alliance était une menace pour la couronne.....

MARIE *(avec colère)*.

L'intérêt de la France et du roi, hypocrite !.. Est-ce aussi pour le bien de la France et du roi, que vous m'avez exclue du conseil, moi, qui vous ai fait ce que vous êtes, moi, qui vous ai tiré du fond de l'obscurité où vous deviez rester toute votre vie. Depuis deux ans et plus, vous animez mon fils contre moi; vous fomentez la discorde dans la famille de votre maître. Au respect que me portait le roi, a succédé l'emportement ; à son amour, la haine !.. Et cette noblesse de France qui formait le brillant cortége du roi et son meilleur rempart contre l'étranger, qu'en avez-vous fait ? Vous l'avez décimée sur vos échafauds !.. *(avec mépris)* Mais c'était l'intérêt de la France, n'est-ce pas? qui vous commandait tous ces crimes et vous désignait vos victimes !

RICHELIEU *(éclatant)*.

J'ai pu écouter vos reproches, Madame, en songeant que vous fûtes ma bienfaitrice ; mais la reconnaissance ne me force pas à dévorer ces humiliations ! Tant de contrainte me lasse à la fin !... — S'il faut vous parler sans détours et vous dévoiler le fond de mon cœur, c'est à dater de mon entrée chez vous que mon âme s'embrâsa d'une ambition démesurée ; car, comme vous le disiez, c'était un projet bien hardi que de vouloir monter sur la première marche du trône ! Il fallait

Digitized by Google

pour cela dissimuler, me courber sous chaque volonté ; encenser l'orgueil des parvenus qui gouvernaient l'état, ramper enfin sous la puissance de ces grands seigneurs qui ne s'inclinaient qu'avec peine devant le roi de France lui-même !,.. Oui, il fallait dissimuler, me courber et ramper, mais pour me redresser un jour et les dépasser tous, car, j'avais mon projet, j'avais mon but ! — Ce but, Madame, c'est de votre palais que je l'ai visé. J'ai pris en haine cette noblesse arrogante, parce qu'elle dévore en prodigalités la substance du royaume; parce qu'elle tiraille en lambeaux l'autorité du roi, la seule légitime, la seule âme qui puisse animer ce grand corps de la France, épuisé par tant d'exactions, d'impôts et de guerres civiles — Je l'ai prise en haine aussi, votre noblesse, parce que je lui dois la mort de mon frère, tué par un de ses spadassins !.. J'ai pris en haine votre palais, parce que vous avez continué à donner asile au meurtrier et que vous l'avez maintenu à la tête de vos gardes !.. Et pendant trois longues années, je me suis incliné chaque jour devant celui qui m'avait privé de mon frère; j'ai forcé mon visage à sourire quand j'avais la rage dans le cœur !.. J'ai fait plus encore. J'ai porté la livrée de tous vos favoris et de toutes vos créatures; je me suis fait le commis d'un de Luynes et d'un Concini, d'un joueur de guitare et d'un dresseur de faucons ! J'ai comprimé ma haine jusqu'au jour où j'ai atteint mon but.. Oh ! mais depuis ce jour, Madame, la France et moi nous nous relevons, et nous nous vengeons ensemble des affronts que nous avons subis !.. Et dites-moi maintenant, si ma conscience a répondu comme elle le devait.

MARIE.

Ah ! enfin, vous jouez cartes sur table ! — C'est le pouvoir qu'il faut vous arracher ? eh ! bien, préparez-vous à la guerre. — A moi le mérite de l'attaque ! Aujourd'hui, j'ai fait dire à Madame de Combalet, votre nièce, et au marquis de la Meilleraye, votre parent, qu'ils ne faisaient plus partie de ma maison. — Vous, Monsieur, vous n'êtes plus surintendant et je vous ordonne de me rapporter la clef de mes petits appartements ! ... *(avec une ironie amère)*. L'histoire qui juge les grands, dira que par vous j'ai été exclue du conseil, mais elle n'oubliera pas, non plus, que Richelieu au sommet du pouvoir, Richelieu, le premier ministre et le despote de la noblesse, Richelieu enfin, qui dictait des ordres au roi lui-même, a été chassé de chez Marie de Médicis comme un valet !

RICHELIEU (*terrible et allant droit à elle*).

Imprudente ! vous comblez la mesure ! (*reprenant tout-à-coup son sang-froid et souriant*), N'importe, Madame, je ne m'écarterai pas du respect que je dois à ma bienfaitrice.... Accepter votre déclaration de guerre, ce serait justifier vos reproches.... Je serai généreux, Madame, et je vous promets de me défendre seulement, si je ne puis conjurer vos ressentiments.

Digitized by Google

MARIE.

Hâtez-vous de railler, car l'heure de votre chûte approche !... La reine de France que vous avez insultée, n'oubliera jamais votre insolence hypocrite et vous déclare une guerre à mort!.. *(On entend le bruit d'un feu d'artifice, dont on aperçoit quelques fusées à travers les croisées du fond. Les portes s'ouvrent, la galerie s'illumine et la cour paraît. — Marie continuant et s'adressant à Richelieu).* Tenez ! voilà le signal de votre disgrâce... Vous pouvez compter vos ennemis; ils viennent applaudir à votre abaissement. *(Entre la cour).* —

RICHELIEU *(s'inclinant).*

Vous donnez, Madame, une fête charmante.. Veuillez agréer les compliments respectueux de votre plus fidèle serviteur; mais je comprends la nécessité de vous laisser recevoir ces Messieurs en toute liberté... Ma présence serait sans doute indiscrète... Permettez-moi de prendre congé... *(à la Meilleraye).* Venez marquis... *(à Louise).* Et vous aussi, ma nièce. *(ils sortent).*

ACTE DEUXIÈME.

SCÈNE V.

RICHELIEU *(seul).*

Oui ! courez chacun de votre côté... Toi, vieil insensé, à tes fourneaux pour y chercher ton problème introuvable; et toi ! tête jeune et frivole, au milieu des plaisirs et des fêtes; tandis que moi, je reste ! je reste, toujours seul, roulant dans ma tête mon grand problème aussi.... qui, s'il m'échappe, devra transmettre un nom exécré à la postérité !.. — Ah ! si je pouvais m'emparer de la cassette qui renferme cette lettre !.. Mais ce misérable se permet des scrupules, maintenant qu'il est gorgé d'or...— Devant eux, je puis prendre un visage riant, je puis affecter une liberté d'esprit qui leur fasse croire au succès !... Masques pitoyables que l'âme emprunte et dont elle est dupe elle-même.. Mais resté seul et face à face avec la pensée qui me domine, j'ai peur !... Tant qu'il m'a fallu gravir pour arriver à la cîme, la grandeur de l'action a soutenu mon courage, qui parfois a faibli pourtant; mais bientôt, je me relevais confiant et fort, en voyant que chaque jour j'approchais du but !... Et maintenant que je le touche, quand je considère la route que j'ai suivie, quand je regarde à mes pieds, je tremble !.. Le gouffre est toujours là ouvert sous mes yeux et le sol remue sous mes pas !... Parfois, je sens le vertige monter !.... *(Rêvant)* Serait-il donc vrai que le pouvoir écrase ceux que leur naissance n'y appelle pas ?... Oh ! non... Chimère, chimère ! inventée par les grands pour effrayer les petits ! Le droit du génie vaut le droit de la race ; je règne légitimement !— Quand parmi les grands il ne se rencontre pas une tête assez puissante pour conduire une nation, il faut bien que les petits viennent au secours des

Digitized by Google

grands ! C'est ce que j'ai voulu faire, moi ; et comme cette foule ne voulait pas ouvrir ses rangs pour me laisser passer, je me suis fait précéder du glaive !... Et voilà sans doute pourquoi, si je jette un regard en arrière, j'aperçois toujours la trace de sang qui marquera mon passage; voilà pourquoi le trône me réclame aujourd'hui son entourage et ses soutiens !... Ses soutiens? Ce sera moi, qui le trouvant chancelant l'ai préservé d'une chûte certaine ; son entourage? ce sera encore moi et tous ceux qui me suivent dans la voie où je conduis la France !..— Cette noblesse turbulente et oppressive, qui n'a eu ni la puissance de relever le trône, ni la force de me disputer le passage, veut aujourd'hui ressaisir le pouvoir qu'elle émietterait aux mains de ses hobereaux ; eh bien ! qu'ils me le disputent ce pouvoir, cette arme terrible qui les blesserait tous !.. Dans cette chambre royale, deux partis vont se débattre ; l'un, composé de toute la noblesse, grands seigneurs, nobles dames et parvenus de tout étage, l'autre, d'un seul homme, de moi enfin ! qui dois encore lutter contre tous !.. Eh ! ne les ai-je pas vus plusieurs fois se déchirer eux-mêmes et applaudir à leur agonie ?..

SCÈNE VI.

RICHELIEU, BOUVARD.

BOUVARD (*d'un air timide et contraint*).

Vous m'avez fait demander, Monseigneur.

RICHELIEU.

Approchez, maître Bouvard, j'ai un avis à vous donner. Je ne suis pas content des soins que vous donnez à la santé de Sa Majesté Louis XIII. Vous ne vous rappelez pas assez que c'est moi qui vous ai confié le poste que vous occupez. Songez que d'un mot je puis briser à tout jamais votre fortune, et vous renvoyer au milieu des boulangers et des porte-faix de la place Maubert d'où je vous ai tiré.

BOUVARD (*tremblant*).

Je sais que je vous dois tout, Monseigneur.... Mon dévouement vous est acquis.... Cmment ai-je été assez malheureux pour.... ?

RICHELIEU (*se rapprochant et à voix basse*).

Vous vous écartez du plan que vous avez tracé devant moi, lorsque vous fûtes appelé à votre charge. Le roi, me disiez-vous alors, est né avec des entrailles bouillonnantes, inflammables, un sang âcre, impétueux, un caractère irascible qu'il faut calmer et rafraîchir à tout prix. Eh bien, que faites-vous pour adoucir ce tempérament irritable ? L'état de la santé

Digitized by Google

royale empire au lieu de s'améliorer. Depuis quelque temps, je le sais, Sa Majesté est sujette à des défaillances soudaines, à des vertiges fréquens, à des insomnies anxieuses. (*très-bas*) Le sang l'étouffe, maître Bouvard; croyez-moi, il faut saigner plus souvent notre auguste malade.

BOUVARD.

Mais, Monseigneur, sa majesté ne se nourrit presque que de tisanes edulcorées; elle a reçu le mois dernier, comme mon journal en fait foi, vingt-deux potions débilitantes, et a été saignée huit fois.

RICHELIEU.

N'importe, maître Bouvard, la santé du roi a plus que jamais besoin de vos soins les plus assidus. Ne vous lassez pas de recourir aux imminutions. Vous savez quels résultats heureux nous en avions déjà obtenus. Poursuivez ce traitement salutaire. Les imminutions, maître Bouvard, les imminutions !

BOUVARD (*rampant*).

Au reste, Monseigneur, je méditais d'y ramener Sa Majesté. Comme vous, je pense qu'il faut encore diminuer la masse du sang par des saignées périodiques, et demain.....

(*On entend derrière la scène une toux acerbe*).

RICHELIEU.

On vient !..... silence ! va t'en..... et si tu tiens à ta tête, pas un mot de tout ceci. Pars.

BOUVARD (*s'enfuit précipitamment*).

SCÈNE VII.

LE ROI, RICHELIEU.

LE ROI *sortant de ses appartements et aperçevant Richelieu*, (*à part*).

Le Cardinal ici !

RICHELIEU (*à part*).

Le Roi !.. refoulons au fond de mon cœur mes inquiétudes et mes tourments (*haut*). Sire, voici divers papiers que je viens soumettre à votre signature.

LE ROI, (*brusquement*).

Voyons, monsieur, voyons.

RICHELIEU *lui donnant les papiers.*

Ces premiers brevets sont destinés à quelques officiers qu'il faudrait

Digitized by Google

envoyer à l'armée d'Italie.. du reste, tous sont des jeunes gens remplis de capacité et sur qui votre majesté peut fonder les plus grandes espérances.

LE ROI (*avec défiance*).

Vous nous les recommandez avec beaucoup d'empressement... (*lisant le premier brevet*). Raoul de Marsée!.. quel est cet officier?

RICHELIEU.

Sire, il arrive d'Italie où il s'est signalé à Pignerol et à Veillane... Sire, votre mère paraît lui porter beaucoup d'intérêt. ...

LE ROI.

Et c'est à cause de cela que vous voulez l'éloigner? .. Heureusement, nous nous sommes conservé le droit de nommer aux places vacantes, et de ne pas toujours approuver le choix que vous auriez fait... Ce jeune homme restera près de ma mère, Monsieur.

RICHELIEU.

Mais, sire...

LE ROI.

Je veux qu'il entre aujourd'hui même dans sa maison, en qualité de capitaine des gardes.

RICHELIEU.

C'est le marquis de la Meilleraye, mon parent, qui occupe cette place.

LE ROI.

Depuis hier, il a donné sa démission.

RICHELIEU.

C'est-à-dire qu'on l'a forcé à se démettre de sa charge.

LE ROI.

Comment cela, monsieur?

RICHELIEU.

Il a été chassé.

LE ROI, *surpris.*

Chassé!

RICHELIEU.

Oui sire, chassé avec madame de Combalet.

LE ROI.

Lui !.. — Je sais que ma mère a été trop loin avec madame de Combalet; — mais le marquis, pourquoi le renvoyer?

RICHELIEU.

Parce qu'il y a désunion dans le conseil, Sire, et que mes parents doivent payer par une affreuse disgrâce le malheur d'être de ma famille.

Digitized by Google

LE ROI.

Depuis quand donc les dissensions de notre conseil privé vont-elles atteindre et blesser les particuliers qui n'y sont pour rien?

RICHELIEU.

Depuis, sire, qu'en échange des services que j'ai été assez heureux pour vous rendre, il me faut dévorer le mépris et l'humiliation.

LE ROI.

Ah! vous voilà encore, Monsieur, avec vos perpétuelles doléances!.. Mais notre mère aussi nous a rendu des services que nous n'aurions pas dû oublier comme nous l'avons fait jusqu'à ce jour... N'est-ce pas elle qui a conservé la couronne qui pare aujourd'hui notre tête? N'est-ce pas elle encore, qui, chargée de transmettre au fils le brillant héritage du père, administra pendant plusieurs années les intérêts de la France? C'est-elle enfin, que je veux remettre à la place qu'elle n'aurait jamais dû quitter, car elle fût toujours pour nous, tendre mère et sage conseillère.

RICHELIEU (*à part*).

Je suis sur le bord du précipice. (*haut*) Sage conseillère, dites-vous?.. Mais jetez donc les yeux sur le passé, Sire; remontez aux premières années de votre règne; étudiez l'histoire de votre minorité et de la régence de votre mère. —Votre père vous avait laissé un trône solidement posé, des coffres remplis d'or, des alliances avantageuses, un pays pacifié, une armée aguerrie et disciplinée. A force de soins, il était parvenu à réunir autour de lui, sur les marches du trône, les huguenots, ses vieux compagnons d'armes, et la noblesse catholique qu'il avait trouvée si hostile en prenant la couronne; et parmi tous ces hommes de factions diverses, qui s'étaient rencontrés sur vingt champs de batailles, il eût été sans doute impossible d'en trouver un seul qui ne versât tout son sang pour sauver le Roi!. . L'influence française prédominait dans toutes les cours de l'Europe; l'Empire déclinait et l'Espagne attendait dans l'anxiété. Dix ans de prospérité sous le feu roi avaient rendu la France l'arbitre de toutes les grandes questions!.. Et quand vint la mort de votre père, le premier acte de la régence fut de chasser du pouvoir tous ses vieux frères d'armes, tous les sages ministres qui avaient amassé trésors sur trésors, pour donner leurs places à des aventuriers qui venaient pressurer la France! — Bientôt, les coffres se vidèrent pour payer des fêtes et des bals; les favoris détachèrent un à un les diamants qui ornaient la couronne de votre père, et les convertirent en hochets qu'ils jetèrent dans le berceau de leurs enfants! Il se fit une vaste curée des honneurs, des charges et des pensions: on donna à des étrangers sans mérite, les premières dignités du royaume!— Votre mère, sage conseillère?..Ah! sire.. Qui donc écarta Sully, Jeannin et Villeroi? Qui dissipa les quarante millions amassés dans les caisses de l'état? Qui donc acheta au poids de l'or l'obéissance de vassaux remuants que l'on n'osait comprimer? Qui paya les dettes du comte

Digitized by Google

de Soissons, du duc de Guise, du duc d'Epernon? Qui a livré à des mains ineptes ou avides le Dauphiné, la Normandie, la Lorraine et la Bourgogne? Qui a brisé nos alliances, licencié l'armée, renié la politique nationale de votre père? —Prévenir toutes les résistances en rassasiant toutes les cupidités, votre mère n'eût pas d'autre système de gouvernement...Rappelez-vous, Sire, les profusions scandaleuses auxquelles elle s'abandonna, pour gorger d'honneurs et de fortune d'insatiables favoris, les impôts exorbitants sous lesquels ont gémi nos provinces, la guerre civile qui se ralluma au feu de l'ambition des nobles protestants et qu'elle attisa par sa faiblesse... le mépris enfin,—oui, Sire, le mépris,—où tombait la cour de France, deshonorée par des intrigues et vendue à l'or espagnol, au moment où je pris en mains les affaires!.. Et quand enfin, le peuple écrasé et mourant de misère, exaspéré par les vexations de ces italiens maudits, osa relever la tête et soulever le joug; quand il s'ameuta sous le balcon du Louvre, ce fut encore votre mère, Sire, qui se plaçant entre le peuple furieux, misérable, déguenillé et ces étrangers, heureux et repus de nos dépouilles, dit aux révoltés en étendant la main: Ce sont mes amis! Comme si le peuple pouvait étouffer sa haine et se répandre en bénédictions, quand il venait crier sa détresse et demander ce qu'on avait fait des trésors amassés par le feu roi!..

LE ROI.

Silence, cardinal!

RICHELIEU *continuant.*

Quand il venait savoir pourquoi ce tas d'aventuriers et de parasites s'était, comme une volée d'oiseaux de proie, abattu sur la France et pourquoi de concert avec eux, les plus nobles seigneurs, Condé, d'Epernon, Bellegarde, Guise et Soissons pillaient l'Etat au lieu de le défendre!

LE ROI.

Silence, cardinal!!..

RICHELIEU (*terrible*).

Quand il venait, enfin devant votre palais, demander compte de l'assassinat commis dans la rue de la Ferronnerie!...

LE ROI (*pris d'un tremblement convulsif*).

Oh! par pitié, taisez-vous, taisez-vous!.. Les murs mêmes ne doivent pas entendre ces paroles maudites.. O mon père, pardonne, pardonne! si ton ombre vient d'être encore évoquée et si le nom de la rue où s'accomplit le plus grand des forfaits, est allé te réveiller dans ton tombeau.... (*A Richelieu*). Oh! cardinal, vous etes bien cruel... Vous me déchirez l'âme!... vous ne voyez donc pas que le poignard assassin entra dans deux cœurs à la fois?.. Le coup qui tuait le père vint aussi mortellement blesser l'enfant endormi dans son berceau! — Oui, vous le savez, vous, j'ai une de ces douleurs qui vous prennent au début de la vie, et qui vous conduisent à la tombe!

Digitized by Google

RICHELIEU.

Pardon, Sire ! votre mère fut toujours bonne pour vous ; je me suis laissé entraîner trop loin, je le sens. J'ai touché une de ces plaies qui doivent toujours rester secrètes, puisqu'elles sont incurables... Mais je ne veux rien, moi, que l'union avec votre mère, voilà toute mon ambition. Je suis disposé à tout, si ce n'est à sacrifier le bien de l'État.

LE ROI.

Oh ! merci, merci.. Si vous pouviez vous accorder avec la reine, la couronne me serait plus légère... Mais comment vous réconcilier avec elle ?

RICHELIEU.

Sa majesté, votre mère, tient à garder près d'elle Raoul de Marsée !

LE ROI.

Oui.

RICHELIEU.

Il faudrait pour cela lui donner un emploi à la cour.

LE ROI.

Sans doute ; mais lequel ?

RICHELIEU.

Celui de capitaine des gardes chez son excellence Gaston est vacant en ce moment.

LE ROI.

Vous m'y faites songer.

RICHELIEU (*lui présentant un papier*).

Si votre majesté veut signer ce brevet, je me charge de le faire parvenir ce soir même à M. de Marsée.

LE ROI (*avec joie*).

Volontiers ; d'autant plus que cela, j'en suis sûr, fera plaisir à ma mère. (*lui rendant le papier*) Voici.

RICHELIEU (*sonnant, à un huissier*).

Cette lettre au capitaine Raoul de Marsée, qui se trouve en ce moment chez la reine.

LE ROI.

Et au plus vîte ; j'ai hâte de le voir entrer en fonction.

RICHELIEU (*à part*).

Et moi aussi.... de cette manière il me sera plus facile de le surveiller. (*haut*). Votre majesté veut-elle me permettre de l'accompagner jusqu'à son appartement.

Digitized by Google

LE ROI.

Comme vous le voudrez, beau cousin (*il lui prend le bras*). Mais ne me parlez plus du projet que vous aviez conçu, d'une séparation avec ma mère.

RICHELIEU.

Je ne désire que la paix, je vous le jure.

LE ROI.

Oui; mais vous vous faites sourdement la guerre. Prenez-y garde, cousin, toutes ces discordes m'épuisent, et je prononcerai...

RICHELIEU (*à part*).

Oh ! il faut prononcer, et vous ne l'oserez pas, sire !....

(*Ils rentrent dans les appartements du roi*).

REIMS. — P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1847-1848.

N° 7.

Séance du 3 Décembre 1847.

PRÉSIDENCE DE M. LANDOUZY.

Sont présents : MM. Bandeville, L. Fanart, Nanquette, Querry, E. Dérodé, Leconte, Tarbé de St-Hardouin, J.-J. Maquart, Duquénelle, Monnot-des-Angles, Clicquot, Eug. Courmeaux, Aubriot, V. Tourneur, Ern. Arnould, Gosset, Dubois, H. Paris, L. H. Midoc, Berlioz de Prémont, Decès, Lechat, Sornin, membres titulaires ;

Et MM. de Maizière, J. Perreau, Maillet, Leuschenring, Pierret, Charlier, Velly, Rattier, Gainet, Granval, membres correspondants.

M. le secrétaire-général dépouille la correspondance manuscrite :

1° M. le Ministre de l'instruction publique demande à l'Académie de lui adresser le *programme des prix*

Digitized by Google

qui sont actuellement au concours, soit pour l'année 1848, soit pour les années ultérieures.

2° M. le Secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres annonce à la Compagnie que le volume des *Séances et Travaux*, pendant l'année 1846-1847, a été déposé dans la bibliothèque de l'Institut.

3° M. le Secrétaire de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, envoie à l'Académie *six grains* provenant d'un épi de blé égyptien, et propres à servir d'essai dans une des localités de l'arrondissement de Reims. — L'Académie exprime le vœu que ces grains soient semés dans des conditions convenables, et désigne pour étudier le résultat de ces semis une commission composée de MM. de Brimont, E. Dérodé, Saubinet et Leconte.

4° M. Grandidier fils, ancien architecte à Reims, écrit à l'Académie pour lui soumettre le projet de former une compagnie, dont le but serait la *mise en culture des mauvaises terres du département de la Marne, au moyen des irrigations*. La lettre de M. Grandidier et le mémoire qu'il y a joint sont renvoyés à l'examen d'une commission composée de MM. E. Dérodé, Henriot-Delamotte et Maillet.

La correspondance imprimée comprend :

1° *Le Tombeau de Saint-Remi de Reims*; notice sur le tombeau actuel de S^t^-Remi et sur ceux qui l'ont précédé, avec quatre planches dessinées et gravées sur pierre représentant les divers mausolées élevés à S^t^-Remi, par J.-J. Maquart. — Hommage de l'auteur, membre de l'Académie.

2° *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, t. XXV. n° 19 et 20.

Digitized by Google

(Renvoyés à l'examen de M. Sornin).

3° *Trois jours à Mettray.*

4° *Adieux au Congrès de Tours.*

5° *Du Concours général et des Lauréats universitaires.* — Brochures envoyées par M. Paul Huot, membre correspondant : (la dernière de ces brochures est manuscrite).

6° *Inscription attribuée à l'époque du* XVI^e *siècle, trouvée dans le couvent des Célestins de la ville de Sens.* — Communiquée par M. Deleutre, juge à Reims. — MM. Querry, Nanquette et Louis-Lucas sont chargés d'examiner cette inscription.

7° *De la Maladie de la pomme de terre et des moyens de la guérir,* par MM. les membres de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

8° *Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes,* n° de novembre 1847.

9° *Discours sur l'Esprit de la jeunesse,* par M. Guichemère, professeur au collége du Mans.

10° *Les Ruines de Coucy,* poésies, par le même.

11° *Cours d'arithmétique élémentaire* fait au collége de Laon, par le même.

Les deux premiers ouvrages de M. Guichemère sont soumis à l'examen de M. Rattier; le dernier à l'examen de M. Sornin.

12° *Société royale d'agriculture et de commerce de Caen, concours agricole dans le canton de Douvres,* en septembre 1847.

13° *Le Cardinal de Lorraine, son influence politique et religieuse au* XVI^e *siècle,* par M. Guillemin, docteur ès-lettres, membre de l'Académie.

14° *De Coloniis urbibusque ab Alexandro et successoribus ejus in Asia conditis dissertatio.* — Par le même.

Digitized by Google

Ces deux ouvrages sont la thèse française et la thèse latine qu'a soutenues récemment M Guillemin à la faculté des lettres de Paris, pour le doctorat ès-lettres.

Conformément au désir exprimé au nom de l'auteur, ces deux thèses sont renvoyées à une commission. MM. Robillard et Eug. Courmeaux sont désignés pour examiner la thèse française. — MM. Soilly et Monnot-des-Angles sont priés d'examiner la thèse latine.

LECTURES ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE.

M. Leuschenring, nouvellement élu membre correspondant, remercie la Compagnie de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à participer à ses travaux.

Archéologie. — Au nom de M. Liénard, membre correspondant, professeur et peintre à Châlons-sur-Marne, M. E. Dérodé présente à l'Académie un travail sur *une ancienne cité gallo-romaine*, dont on retrouve l'emplacement aux environs de Châlons-sur-Marne, et successivement appelée *Fanum minervæ, Vieil Chaalons, Camp d'Attila.* — Cette communication est renvoyée à l'examen des MM. Monnot-des-Angles, Louis-Lucas et Duquenelle.

Biographie. — Au nom du même correspondant, M. Dérodé donne lecture à l'Académie d'une *Notice sur les Jacques, famille de sculpteurs célèbres, qui naquirent à Reims.*

A la suite de cette lecture, M. Eug. Courmeaux donne quelques détails sur différents ouvrages des Jacques,

Digitized by Google

que possède le Musée de la ville, et dont M. Liénard n'a pas fait mention dans sa notice.

Économie politique. — M. Gainet, membre correspondant, lit un mémoire sur *la Question du Paupérisme.*

L'Académie, dans la séance du 19 novembre, avait décidé le renvoi à la commission précédemment désignée, des conclusions du rapport qui lui avait été soumis sur le travail de M. Maillet, membre correspondant. Ce travail avait pour objet d'indiquer et d'exposer un *procédé nouveau pour recueillir les matières à engrais charriées par les ruisseaux des villes.*

M. Gosset, rapporteur de cette commission, présente à la sanction de l'Académie les conclusions modifiées de son rapport.

Après une discussion à laquelle prennent part M. Maillet, auteur du procédé, M. E. Dérodé, M. Eug. Courmeaux, M. H. Paris, M. E. Arnould, les conclusions du rapport de la commission sont mises aux voix et adoptées : elles sont rédigées de la manière suivante :

1° La commission estime qu'il y a lieu par l'Académie de prendre en considération le travail de M. Maillet.

2° D'émettre le vœu qu'une expérience publique soit faite dans des conditions normales d'exploitation industrielle.

3° De renvoyer ce travail à la commission qui sera chargée de décerner les récompenses à la fin de l'année académique.

Médecine vétérinaire. — M. Charlier, membre correspondant, donne lecture à l'Académie d'un mémoire *sur les Moyens les plus propres à augmenter, à perfectionner et à rendre permanente la production du lait chez*

Digitized by Google

les vaches laitières. Le procédé que recommande l'auteur est appelé par lui : *la castration de la vache.* — L'examen du mémoire de M. Charlier et de la question qu'il soulève, est renvoyé à une commission composée de MM. Decès, de Maizière, Granval et Leuschenring.

Sciences médicales. — M. Landouzy et M. Decès font successivement à l'Académie diverses communications *sur la découverte, la nature, les propriétés et l'emploi du chloroforme comparé à l'éther.*

A l'appui de leurs observations, ils se livrent, en présence des membres de l'Académie, à de curieuses expériences qui démontrent victorieusement l'efficacité de ce nouvel agent destiné à venir en aide à la science et à la pratique dans les opérations chirurgicales.

Poésie. — M. Midoc lit une fable en vers, intitulée : *La jeune Fille et le Dahlia.*

La Séance est levée à 10 heures.

Digitized by Google

Communication de M. Liénard.

—

NOTICE SUR LES JACQUES, SCULPTEURS RÉMOIS.

—

La ville de Reims a donné le jour à une famille de sculpteurs célèbres, dont l'un d'eux a laissé en Italie et en France des ouvrages admirables (1). Malheureusement pour l'histoire de l'art, aucun écrivain n'a cherché à célébrer sa gloire, et il serait peut-être ignoré aujourd'hui si les belles statues qui décorent le tombeau de Saint-Remi ne venaient déposer en faveur d'un si beau talent.

Nous n'avons pas l'intention de faire un article biographique. Nous en laissons le soin à notre honorable confrère M. M. Sutaine, le digne historien des artistes rémois. Nous nous contenterons seulement de fournir des notes extraites d'ouvrages qu'on n'a pas l'habitude de lire, et qui pourront servir à M. Maxime Sutaine pour restituer à un sculpteur habile l'illustration qui doit nécessairement rejaillir sur la ville de Reims.

Pierre Jacques né à Reims, rue de la Poissonnerie, d'un sculpteur médiocre dépourvu des dons de la fortune, fut envoyé avec son frère à Rome, par Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims, qui s'acquit le titre de père des pauvres. La vue des ouvrages qui étonnaient le monde échauffa l'imagination des deux jeunes rémois, et Pierre principalement, qui était

(1) Bergier, *le Bouquet royal*, fol. 50.

Digitized by Google

doué d'un génie supérieur, fit les plus grands efforts pour se rendre digne de son puissant protecteur.

Le tombeau de saint Remi, construit dans le XII^e^ siècle, sous l'abbé Hérimar, commençait à menacer ruine. Robert de Lenoncourt qui avait été abbé de Saint-Remi, résolut de le faire remplacer par un mausolée plus digne du grand saint qui avait converti Clovis au christianisme. Il chargea son protégé de lui en faire un projet. Le vénérable prélat en fut tellement frappé d'admiration qu'il le fit commencer de suite. Mais il n'eut pas le plaisir de le voir achever : car Dieu l'enleva de ce monde le 25 septembre de la même année 1531. Son neveu Robert de Lenoncourt, alors abbé de Saint-Remi, fit achever ce magnifique mausolée, qui fut terminé en 1535, époque où l'abbé de Lenoncourt prit possession de l'évêché de Châlons.

Ce tombeau que Moreri, Baugier et Géruzez, disent avoir été le plus beau et le plus magnifique qui soit en France, était remarquable surtout par la beauté des sculptures. En effet, quand on examine attentivement les statues qui nous en restent, on est saisi d'admiration, et on oublie la pierre pour ne penser qu'à la majesté divine! Quelle force d'expression dans Saint Remi, qui est représenté assis, mais avec dignité : il a bien le caractère d'un prélat qui parle au nom de Dieu! Son geste animé et son regard sévère, inspirent à la fois au pécheur la terreur et l'espoir du salut! Sa bouche ouverte, pleine de mouvement et de feu, exprime bien ces paroles qu'il adresse au roi des Francs : « Fier Sicambre, adore ce que tu as brûlé, et brûle ce que tu as adoré! » Saint Remi s'appuie de son bras gauche sur son siége épiscopal, comme pour marquer la force qui vient de la chaire de saint Pierre instituée par le sauveur du monde, et son bras droit, tendu vers Clovis, suit les mouvements de la

Digitized by Google

parole sacrée qu'il adresse au roi des Francs, qui l'écoute à genoux avec humilité.

Les pairs de France sont aussi posés avec dignité. On y remarque la vivacité, la justesse et la délicatesse des expressions; ce qui constitue le plus rare talent de la statuaire.

Pierre Jacques a non seulement bien traité les parties du visage, mais encore celles des mains qui concourent à l'expression générale du sujet, ainsi que les objets les plus inanimés, par la manière dont il les a exposés. On peut dire que ce grand artiste a su donner à chaque objet le caractère le plus vif et le plus convenable qu'il soit possible de créer.

Jacques, assure-t-on, fit aussi les sculptures qui décorent la porte d'entrée du côté latéral de l'église d'Epernay. Il les commença en juillet 1540. Les statues sont dessinées avec grâce et parfaitement bien drapées, et les arabesques sont faites dans le goût de celles que Raphaël fit pour le Vatican.

Jacques sculpta encore pour l'église de Saint-Denis de Reims un des plus beaux autels de France, qui est maintenant dans l'église Notre-Dame de Châlons. Les deux figures d'anges qui sont de grandeur naturelle, sont de toute beauté; la pose est majestueuse, les proportions justes, et le dessin d'une pureté que l'on peut comparer à l'antique; les draperies sont amples, bien jetées, et laissent deviner le nu sans affectation.

Le bruit que faisaient les nouveaux ouvrages de Michel-Ange inspira à Pierre Jacques l'idée de les voir; mais il fallait de l'argent pour faire le voyage d'Italie, sans nuire aux besoins de sa famille. Une heureuse occasion se présenta bientôt.

Digitized by Google

Le roi Henri II (1), qui désirait entretenir le pape Paul III, dans les dispositions favorables qu'il avait pour la France, envoya, en 1547, sept cardinaux à Rome pour fortifier le parti français pour l'élection d'un pape qui fût dans les mêmes sentiments, si Paul III, qui avait déjà près de quatre-vingts ans, venait à mourir. Le pape, flatté de l'honneur de cette députation, envoya le 20 juillet de la même année le chapeau de cardinal à Charles de Lorraine, archevêque de Reims, et Henri II l'envoya à Rome afin qu'il pût recevoir lui-même le chapeau des mains de Paul III. Ce prélat, qui fut l'honneur de son église, était grand admirateur du talent de Jacques, dont il avait employé le ciseau (2). Il se rendit à Rome en 1547, revint passer quelque temps dans son diocèse, et retourna près du saint siége, fin de décembre 1549, pour l'élection du pape (3). On présume que c'est pendant l'un de ces deux voyages qu'il emmena le célèbre Jacques avec lui.

Ce grand artiste retrouva à Rome trois de ses puissants protecteurs : Robert de Lenoncourt, ancien abbé de Saint-Remi ; Jean de Lorraine, cardinal, ancien archevêque de Reims, et Louis de Guise, cardinal, chanoine de l'église de Reims. C'est sans doute à la recommandation de ces cardinaux que Jacques dut la commande du saint père, ces trois grandes figures en pied, de cire noire, qu'il fit pour la bibliothèque du Vatican, et qui étaient regardées comme des chefs-d'œuvre en connaissances anatomiques, ainsi que nous le verrons plus loin, en rapportant le passage de Vigenère.

Le cardinal de Lorraine fit faire à Jacques (4), pendant

(1) Fleury, *Histoire ecclés.*, t. XXIX, p. 451, éd. 1731.
(2) Fleury, *id.* 494.
(3) Fleury, *id.* 717.
(4) Vigenère. *Les images des deux Philostrate*, p. 855.

Digitized by Google

qu'il était à Rome, une statue de marbre représentant l'Automne, et la fit transporter dans la grotte de Meudon (1). C'était, dit Vigenère qui l'a vue, une des plus belles statues des temps modernes; ce qui prouve, ajoute le même auteur, l'habileté de ce sculpteur, c'est qu'il en fit beaucoup d'autres pour l'Italie et la France, ainsi que le dit Bergier (2), mais l'histoire ne nous les a pas fait connaître.

Les succès que les ouvrages de Jacques remportaient au milieu des plus belles productions de l'antiquité et de la renaissance enflammèrent le courage de cet artiste rémois. Il était jaloux de prouver à ses illustres protecteurs qu'il pouvait justifier l'espoir qu'ils avaient conçu de ses dispositions dans la noble carrière des arts, et qu'il était digne d'être l'émule des grands hommes de son siècle. L'occasion ne tarda pas à mettre son talent à l'épreuve.

Ce fut en 1550. Il s'agissait de modeler, en concurrence avec Michel-Ange, une statue de Saint-Pierre. Jacques entre avec confiance dans la lice, s'inspire de son génie, pétrit sa terre, modèle sa figure, et la présente au concours. Michel-Ange, ce grand homme du siècle de Léon X, avec lequel personne dans Rome n'osait lutter, fait assez de cas du talent de Jacques pour le croire digne d'être son émule; il présente aussi son travail. Les deux statues sont apportées dans la salle des concours, examinées et jugées par tout ce que Rome renfermait de maîtres italiens et étrangers. Tous furent unanimes pour décerner la palme à Jacques, tant sa figure était belle et expressive.

(1) Monier, *Histoire des Arts*, note au bas de la page 313.
(2) Bergier, *le Bouquet royal*, fol. 50.

Digitized by Google

Blaise de Vigenère (1), qui a été témoin de ce concours, s'exprime en ces termes sur Jacques de Reims qu'il croyait né à Angoulême. Nous rapportons ici textuellement ses paroles :

« Mais le plus excellent imager français tant en » marbre qu'en fonte : j'excepterai toujours un maître » Jacques, natif d'Angoulême, qui l'an 1550, s'osa » bien parangonner à Miche-l'Ange pour le modelle de » l'image de St-Pierre à Rome et de fait l'emporta lors » par-dessus lui au jugement de tous les maistres » mêmes italiens, et de lui encore sont ces trois » grandes figures de cire noire au naturel, gardées » pour un très excellent joyaux, en la librairie du » Vatican, dont l'une montre l'homme vif, l'autre » comme s'il était escorché, les muscles, nerfs, ar- » tères, et fibres, et la troisième est un *skeletos*, qui » n'a que les ossements avec les tendons qui les lient » et accouplent ensemble. Plus un Automne de mar- » bre qu'on peut voir en la grotte de Meudon, si au » moins il est encore, car je l'ai vu autrefois, ayant » été fait à Rome, autant prisée que nulle autre statue » moderne. » Monier, dans son *Histoire des arts*, imprimée en 1698, rapporte le même fait (2).

Il y a dans ce récit une erreur sur la patrie de Jacques que l'on place à Angoulême, tandis qu'il est bien certain qu'il est né à Reims. Nous croyons devoir faire observer que Vigenère, qui était secrétaire d'ambassade à Rome, est mort en 1592, et que son ouvrage n'a été imprimé qu'en 1637, c'est-à-dire 87 ans après le triomphe de Jacques. N'y a-t-il pas lieu de croire qu'il y a eu faute de copiste ou de typographie? en

(1) Blaise de Vigenère, *Sur les tableaux des deux Philostrate*, p. 855.
(2) Monier, p. 315.

Digitized by Google

effet, nous avons consulté toutes les biographies et toutes les descriptions des monuments français, et nous n'avons trouvé nulle part, si ce n'est à Reims, aucun sculpteur du nom de Jacques. Le savant Millin, dans son *Voyage dans les départements du midi de la France*, imprimé en 1807, ne fait aucune mention du nom de Jacques, quoiqu'il consacre un chapitre entier à décrire les monuments d'Angoulême, et à faire connaître les hommes distingués de cette ville. Aucune histoire de l'Angoumois, aucun annuaire du département de la Charente, ne signale le nom de Jacques. On est donc forcé de reconnaître qu'il y a erreur dans Vigenère, et que son Jacques d'Angoulême ne peut être que Jacques de Reims.

Après avoir remporté un si beau triomphe à Rome, Jacques revint dans sa ville natale, où l'appelait Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre-les-Dames, qui avait fait rebâtir l'église de son monastère en 1546. Marie, femme de Jacques V, roi d'Ecosse, et mère de Marie Stuart, mourut le 10 juin 1560 ou 1561. Elle avait demandé, par son testament, à être ensevelie dans cette abbaye de Saint-Pierre-les-Dames, où elle avait été élevée. Jacques lui fit un tombeau des plus magnifiques, et si nous en croyons sœur Brochet, de cette abbaye, que nous avons beaucoup connue, Jacques s'était surpassé dans ce chef-d'œuvre, qu'on mettait au-dessus de son tombeau de S^t-Remi.

La mort de Jérôme Burgensis, évêque de Châlons, arrivée le 4 janvier 1573, donna occasion à Jacques de s'illustrer par un nouveau chef-d'œuvre. Ce modeste prélat avait manifesté le désir d'être enterré sans aucune marque de distinction. Mais ses neveux, qui l'aimaient tendrement pendant qu'il vivait, signalèrent encore après sa mort, l'affection qu'ils lui portaient

Digitized by Google

en faisant ériger, par Jacques, le beau mausolée que l'on voyait, avant la révolution, dans la nef collatérale de l'église de Saint-Pierre-aux-Monts. Malheureusement ce tombeau a été détruit dans la révolution. Il n'en reste plus que quelques débris que nous possédons dans notre cabinet.

La tête du vertueux prélat, qu'on est tenté de prendre pour une des figures de pairs ecclésiastiques du tombeau de Saint-Remi, tant elle a le cachet du maître, est pleine de vie et d'expression, sa mître est enrichie d'un ornement d'une grande délicatesse et composée avec le plus grand goût. On y voit deux génies dont la partie inférieure se termine par un enroulement qui se lie avec le reste de l'ornement. Le milieu de la mître est occupé par un candélabre.

Nous avons aussi, de ce tombeau, un des deux génies funèbres de grandeur naturelle. C'est une des plus belles productions de la sculpture. On y trouve une grande connaissance d'anatomie. Les muscles sont rendus par des contours grandioses qui se fondent insensiblement les uns dans les autres avec toute la souplesse de la chair. La tête a une expression si fine que l'on croit voir une conception de Raphaël. Le corps et les membres sont dans des proportions justement calculées, et leurs positions relatives se contrastent avec grâce. Tout, enfin, annonce l'œuvre d'un grand maître, qui possède la connaissance de son art au suprême degré (1). Jacques mourut en 1596.

Les traditions portent que Jacques avait un frère, et qu'ils travaillaient ensemble au même ouvrage; l'un,

(1) On attribue aussi à Jacques un Christ en bois qui est suspendu au milieu de la nef de l'église Saint-Jacques.

Digitized by Google

dit-on, c'était Pierre, faisait le nu des figures, et l'autre faisait les draperies et les ornements. Nous ne savons si ce fait est bien fondé. N'aurait-on pas pris les deux enfants de Pierre pour ses deux frères?

Car Pierre Jacques avait un fils (1), nommé Nicolas Jacques, qui fit le portrait de Louis XIII, qu'on voit sur le portail de l'Hôtel-de-Ville, et auquel on attribue les figures des fonts baptismaux de la cathédrale de Reims, l'autel des saints apôtres (2), et autres sculptures qui se voyaient dans l'église paroissiale de Saint-Pierre (3), jusqu'en 1796. L'autre fils se nommait François, il vivait encore en 1606, ainsi que nous l'avons vérifié par cette signature : FRANCISCUS : JACQUES FE... N. I. 1606, gravée sur une petite figure en terre cuite représentant le Tibre, et copiée à Rome. Elle appartenait à M. Cordier. Cette petite statue était faite dans la perfection, et nous l'aurions prise pour un ouvrage de Pierre, si nous n'avions été désabusé par la signature. — M. de Jessaint a dans son cabinet une petite terre cuite représentant une louve allaitant Rémus et Romulus. Cet ouvrage est de la même main que le *Tibre* et copié de même à Rome. Il a aussi une petite statue en bois représentant saint Sébastien, qui vient de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, à Soissons; on assure qu'elle a été sculptée par l'un des Jacques.— M. Garinet possède une petite sainte face en terre cuite, du même auteur. On voit encore, dans la salle capitulaire de la cathédrale de Châlons, une terre cuite représentant un saint Jérôme en contemplation. La tête est belle et

(1) Bergier, *le Bouquet royal*, fol. 50.
(2) Géruzez, p. 319.
(3) Povillon, *École de dessin et de peinture*

Digitized by Google

pleine d'expression ; les draperies sont largement dessinées et bien agencées ; on l'attribue à l'un des Jacques. Dans la même salle capitulaire, est un bas-relief en pierre dure, représentant un homme nu rendant le dernier soupir. Cet ouvrage, qui passe pour être de l'un des Jacques, est traité avec un talent vraiment remarquable.

Nous terminons ici nos notes sur les frères Jacques ; nous n'avions pas l'intention de les faire si longues ; nous désirons qu'elles puissent servir à celui qui voudra se donner la peine de faire de nouvelles recherches, et consacrer sa plume à célébrer l'une des plus grandes illustrations de la ville de Reims.

Après cette lecture, M. Eug. Courmeaux prend la parole :

Messieurs, dit-il, permettez-moi d'ajouter quelques renseignements à l'intéressante communication qui vient de vous être faite.

M. Liénard a repoussé l'ancienne tradition qui veut que deux frères sculpteurs du nom de Jacques aient pris naissance à Reims. Cette tradition, déjà combattue par notre savant et si regrettable confrère M. Louis Paris, et par l'honorable M. Lacatte-Joltrois, ne repose en effet sur aucun fondement. Il est vraisemblable, pour ne pas dire certain, que la famille des Jacques, très-réellement rémoise et en possession d'un renom fort légitime, n'a jamais compté deux frères sculpteurs, mais bien plusieurs générations d'artistes chez qui le talent fut héréditaire, et occasionna ainsi une confusion que l'historien ou le biographe doivent dissiper. Au reste, les

Digitized by Google

sources où puiser les éléments d'une biographie des Jacques sont fort rares jusqu'à ce jour ; et M. Liénard, qui les connait toutes, en a tiré le meilleur parti.

Notre musée communal possède trois ouvrages d'art attribués aux Jacques. Deux d'entre eux n'ont pas été signalés par M. Liénard, et le troisième qui lui est connu, a donné lieu à une assertion de sa part, que je crois inexacte. Des fragments de sculpture que nous avons pu recueillir au musée, le plus important, sans contredit, est un groupe de marbre blanc représentant une *Nativité*, qui provient, si je ne me trompe, du rétable d'une de nos anciennes églises (je ne sais laquelle), supprimées lors de la révolution. Ce groupe se compose de cinq pièces : *l'Enfant dans son berceau, S^t-Joseph assis, la Vierge à genoux, un groupe de bergers, le Bœuf et l'Ane accolés.* Un ciseau correct et délicat, des draperies bien jetées, des contours irréprochables annoncent que l'ouvrage sort de la main d'un maître. L'attitude de la vierge surtout est d'une suavité ravissante. On devine sous des étoffes d'une souplesse parfaite, des formes achevées, du modèle le plus heureux ; la tête respire la candeur divine ; si des mains un peu trop fortes et une disproportion assez sensible dans les bras ne déparaient cette délicieuse statuette, il serait, je crois, impossible d'imaginer quelque chose de plus pur, de plus chaste, de plus exquis.....

Le second fragment que nous possédions est un *Fleuve du Nil* couché, que je soupçonnerais presque d'être le *Dieu du Tibre* dont parle M. Liénard, si notre honorable correspondant ne signalait ce dernier morceau sous des caractères si précis. Notre *Fleuve* repose étendu, le bras appuyé sur un sphynx, il est modelé en terre cuite bronzée, porte la signature PETRUS JAQ., mais sans

Digitized by Google

aucun millésime. Enfin, il fut acheté pour le musée, en 1836, par M. L. Paris à M. Cordier. Quoiqu'il en soit de ces analogies avec le morceau dont parle M. Liénard, cette statuette est d'un fort bon style, et se recommande tout d'abord par un cachet magistral. — Enfin, on trouve encore dans notre galerie naissante un groupe en terre cuite rouge de deux enfants, *un jeune garçon et une jeune fille;* celle-ci porte une espèce de piloir. Ce petit groupe curieux et d'un caractère semi-burlesque, avait primitivement fait partie du musée créé dans le cours de l'an II. Distrait du patrimoine municipal comme *le Fleuve du Nil* et comme tant d'autres objets d'art que retiennent intrépidement d'honnêtes *dépositaires*, sous prétexte de *prescription*, il y fut aussi réintégré, en 1836, par mon prédécesseur, et porte encore sous son pied une note écrite de la main de M. Bergeat, alors conservateur. Cette note attribue l'ouvrage à ce Jacques « *qui passa trois ans à Rome, où il obtint de grands succès et se fit remarquer par nombre de modèles du grand genre.* » Si dans cette note M. l'abbé Bergeat a voulu parler de Pierre Jacques, qui naquit sous François Ier, et dont Blaise de Vigenère a fait l'éloge sous le nom de Jacques d'Angoulême, je crains qu'il n'ait commis une erreur, tant le style et le costume de ce dernier groupe me paraissent accuser une époque plus rapprochée de nous; il me serait, je l'avoue, assez difficile de ne pas voir un anachronisme dans l'opinion qui rapporterait à la même époque et au même ciseau *la Nativité* que j'ai décrite tout-à-l'heure, et les groupes d'*Enfants* dont je viens de dire quelques mots. Mais, en somme, je me garderai de trancher la question, faute d'un examen approfondi : je ne puis me permettre en ce moment qu'une opinion dubitative.

Digitized by Google

J'ajouterai, en finissant ces trop longues observations, qu'un zélé archéologue de notre ville, M. Louis-Lucas, notre confrère, montre avec un juste orgueil dans son riche cabinet deux ou trois statuettes qui sont les ébauches originales de plusieurs des statues qui décorent le tombeau de Saint Remi, lesquelles forment, comme on sait, le fleuron le plus admiré et le plus populaire de la couronne artistique des Jacques.

Digitized by Google

COMMUNICATION DE M. LE DOCTEUR LANDOUZY AU SUJET DES PROPRIÉTÉS ANESTHÉSIQUES DU CHLOROFORME.

—

MESSIEURS,

Lorsque M. Jackson, de Boston, découvrit les merveilleuses propriétés de l'éther et qu'on vit les opérations les plus pénibles se terminer sans la moindre douleur, et souvent même au milieu de rêves agréables, on ne pouvait, certes, espérer et l'on n'était même pas en droit de demander davantage. Les procédés d'inhalation étaient, en effet, en très peu de temps, arrivés à un tel degré de perfection, qu'en respectant les contre-indications spéciales qui s'opposent à l'emploi de ce moyen, et en restant prudemment dans les limites qu'exige l'usage de tout agent énergique, on arrivait presque constamment au résultat désiré sans faire courir aux malades aucune chance d'accident.

Cependant, un expérimentateur célèbre qui ne laisse échapper aucune occasion d'éclairer la physiologie du systême nerveux, M. Flourens, ayant essayé l'effet des divers éthers sur la sensbilité, avait reconnu à l'éther chlorhydrique et au chloroforme des propriétés identiques à celles de l'éther sulfurique; et afin qu'il ne reste aucun doute sur la priorité de la découverte, je rappellerai que, dans la séance du 8 mars 1847, M. Flourens, rendant compte à l'Institut des divers liquides anesthésiques, annonçait que chez plusieurs animaux l'inhalation du *chloroforme* avait produit l'in-

Digitized by Google

sensibilité des racines postérieures de la moelle ; et que même sur cinq racines antérieures, deux seulement avaient conservé leur motricité.

Avant d'aller plus loin, disons que le *chloroforme* n'est pas ainsi appelé, comme on est porté à le croire, parce qu'il ressemblerait au *chlore*, mais parce qu'il est composé de *chlore* et de *formyle* (radical de l'acide formique).

C'est en 1831 que le chloroforme a été découvert par M. Soubeiran, dont notre collègue M. Leconte était l'un des plus habiles disciples. Une année après, M. Liébig le découvrit par des procédés différents ; mais sa véritable composition chimique était restée inconnue, lorsqu'en 1835 M. le professeur Dumas en fit l'analyse exacte, et indiqua qu'il est constitué par 1 atôme d'hydrogène, 2 de carbone et 3 de chlore. C'est un liquide transparent comme l'eau, une fois et demie plus pesant qu'elle, soluble dans l'alcool et dans l'éther, insoluble dans l'eau. Il n'est point inflammable ; il bout à 60°. Son odeur ressemble à celle de la pomme de reinette ; sa saveur est sucrée.

On l'obtient en distillant de l'acétone ou de l'alcool avec du chlorure de chaux délayé dans l'eau. La quantité de chloroforme est celle de l'alcool employé. Pour reconnaître sa pureté, il suffit d'en verser une goutte sur un mélange à partie égale d'acide sulfurique à 60° et d'eau distillée. Si le chloroforme est pur, il se précipite au fond du vase ; il surnage, au contraire, s'il contient de l'eau ou de l'alcool.

Bien que ce liquide ait été quelquefois prescrit en médecine, comme calmant, cependant son usage sous ce rapport et son existence même étaient presque généralement inconnus lorsque M. Simpson,

Digitized by Google

d'Edimbourg, reprenant les essais commencés par M. Flourens, expérimenta les propriétés anesthésiques de différentes substances et en particulier de l'éther nitreux, de la liqueur des Hollandais, de l'iodoforme, de la benzine, etc. Aucun de ces agents n'avait paru à M. Simpson mériter la préférence sur l'éther lorsque d'après les conseils de M. Waldie, il étudia les effets du chloroforme.

L'expérience qu'on avait des résultats de l'étherisation facilitait beaucoup les recherches sur les agents analogues, aussi M. Simpson arriva-t-il rapidement à constater avec précision les propriétés de cette substance, et bientôt il put lire à la Société médicale d'Edimbourg un mémoire terminé par les conclusions suivantes, basées sur plus de cinquante faits :

» 1°. Il faut beaucoup moins de chloroforme que d'éther pour produire l'insensibilité ; cent à cent vingt gouttes, et quelquefois beaucoup moins, suffisent.

» 2° Son action est beaucoup plus rapide et complète ; elle est généralement plus durable. Il suffit le plus souvent de dix à vingt larges inspirations. Le temps du chirurgien est donc épargné ; en outre, la période d'excitation qui appartient à tous les agents narcotiques se trouvant abrégée ou même annihilée au point de vue pratique, le malade n'offre pas la même tendance à l'hilarité et au bavardage.

» 3°. L'inhalation du chloroforme est beaucoup plus agréable que celle de l'éther.

» 4°. En raison de la petite quantité de chloroforme qui est nécessaire, son emploi sera moins coûteux que celui de l'éther, d'autant plus qu'il y a lieu d'espérer qu'on simplifiera les procédés pour l'obtenir.

» 5° Son parfum est loin d'être désagréable ; son

Digitized by Google

odeur ne s'attache point aux vêtements, et il ne s'exhale point d'une manière désagréable de la poitrine de celui qui l'a inspiré, comme cela a lieu si généralement pour l'éther.

» 6°. Comme il en faut beaucoup moins, il est beaucoup plus facile à transporter que l'éther.

» 7°. Il ne réclame l'emploi d'aucun appareil ou instrument. Il suffit en général, pour produire l'effet voulu en une ou deux minutes, de répandre un peu de ce liquide dans le creux d'une éponge de forme concave, ou sur un mouchoir de poche, ou sur un morceau de papier qu'on tient sur la bouche et sur les narines de manière que l'inspiration en soit bien faite. »

Les expériences de M. Simpson, à peine connues, furent répétées sur tous les points de la France avec un succès complet, et les occasions de renouveler les essais tendant à soustraire l'homme à la douleur, sont malheureusement si fréquentes qu'en quelques jours les chirurgiens purent constater et reconnaître unanimement la supériorité du chloroforme sur l'éther.

L'absence d'appareil est à nos yeux le plus précieux avantage de la nouvelle substance. Tout ce qui ressemble à un instrument, si peu compliqué qu'il soit, effraie toujours le malade, et lorsque pour lui éviter les douleurs d'une opération on commence par lui comprimer le nez avec une pince, et par lui appliquer sur les lèvres une large embouchure d'argent, il semble véritablement que ce soit là une première opération qui précède la seconde; aussi n'est-il pas rare de trouver des malades bien décidés d'abord à se faire éthériser, et qui s'y refusent ensuite dès qu'il s'agit d'employer l'appareil.

Digitized by Google

Pour l'inhalation du chloroforme, une éponge, un mouchoir ou un peu de charpie, suffisent, et le médecin de campagne qui n'aurait pu constamment porter avec lui le large flacon à éther et ses accessoires, ne voyagera plus désormais sans un petit flacon de chloroforme qui ferait au besoin partie de la simple trousse, même pour le médecin de ville : car cinq cuillerées à café de ce liquide suffisent certainement pour plus de dix opérations. Combien ne serait-on pas heureux souvent d'arrêter la souffrance dans les cas de brûlure, de luxations, de fractures, de contusions très douloureuses ? Et combien l'idée de recourir à un appareil n'a-t-elle pas restreint l'usage secourable des inhalations !

Loin de moi la pensée, cependant, qu'on puisse impunément user du chloroforme ou de l'éther en toute circonstance. Je crois qu'on doit borner son usage aux cas véritablement douloureux et que l'exemple de M. Simpson qui va jusqu'à employer l'éther ou le chloroforme dans les accouchements les plus simples devra trouver très-peu d'imitateurs. Ce qui m'arrête n'est pas assurément la crainte d'une contradiction avec les livres sacrés qui ont dit à la femme « *Tu in dolore parturies*, » car nos confrères de la section de théologie auraient bientôt trouvé moyen de faire accorder les progrès de la science et le texte de l'écriture.... Mais si l'on excepte les accouchements laborieux où les inhalations peuvent être employées utilement, il y aurait, ce me semble, les plus graves inconvénients à y recourir dans les accouchements simples. Survienne un accès d'éclampsie, sera-t-il naturel ou provoqué par le chloroforme ? Survienne une hémorragie, pourra-t-on toujours rétablir les contractions ralenties ? En un mot, est-on certain d'agir par les inhalations

Digitized by Google

d'une manière assez précise pour paralyser les sensations sans paralyser les fonctions? Non sans doute, et la prudence indique que lors même que la nouvelle méthode serait sans danger dans la grande majorité des accouchements simples, on devrait encore y renoncer, car il vaut mieux, sans contredit, voir souffrir *cinq cents* femmes des douleurs de l'enfantement que d'en voir périr *une seule* par le fait des inhalations.

Non seulement dans ces cas, mais dans tous ceux où l'on peut craindre de diminuer l'influence du cerveau, il faut s'abstenir de l'éther ou du chloroforme, quelles que soient les douleurs auxquelles on pourrait les opposer. Ainsi, appelé, il y a quelque temps, avec mon confrère M. Colinet, de Tagnon, à pratiquer une opération de trépan chez un enfant, pour une fracture du crane avec enfoncement des os, nous dûmes résister aux sollicitations des parents, et opérer sans le chloroforme ni l'éther, convaincus qu'ils augmenteraient dans ce cas la gravité des lésions.

Je ne parlerai pas des effets physiologiques ou psychologiques du chloroforme ; ils sont les mêmes à peu près que ceux de l'éther, à l'exception toutefois que le chloroforme enivre plus vîte, et qu'il excite moins la toux. Avec le chloroforme comme avec l'éther, c'est un sommeil tantôt calme, tantôt agité, mais plus souvent calme. Ce sont des rêves tantôt agréables, tantôt pénibles, mais plus souvent agréables. En général, les sensations internes marchent pendant ce sommeil factice avec une immense rapidité, et les opérés sont étonnés au réveil de la multitude de choses qu'ils ont vues en si peu de temps. Ainsi, un jeune homme que j'opérais hier, en présence de plusieurs personnes, avait vu deux actes de la *Dame blanche*, pendant les deux minutes qu'avaient duré l'inhalation et l'opération,

Digitized by Google

et sa première parole au réveil était de demander pourquoi l'on ne jouait pas le troisième. Un autre, au contraire, parvenu au degré le plus élevé d'une échelle immense, se trouvait dans la plus grande peine, n'osant plus en descendre. Un autre, qu'ont vu plusieurs d'entre vous, voyageait dans les airs avec une rapidité si effrayante, qu'il en était encore effrayé à son réveil, etc., etc. Chez mille opérés différents, il y a mille sensations différentes. Les uns sortent avec le plus grand calme de leur léthargie, d'autres deviennent tellement furieux, que, plusieurs fois, des chirurgiens eussent couru de grands dangers s'ils se fussent trouvés seuls. Il y a, en un mot, dans ces effets de l'éther et du chloroforme, outre toutes les variétés qui se rencontrent dans l'ivresse alcoolique, toutes celles qui résultent des différences d'âge, de sexe, de tempérament, de santé, de maladie, etc.

Une conséquence découle, pour la médecine opératoire, de ces mouvements quelquefois si violents pendant l'anesthésie, c'est la nécessité d'avoir des aides suffisants pour maintenir au besoin le malade, le calme au début ne pouvant toujours faire présumer le calme à la fin. Les journaux de médecine rapportaient dernièrement le fait d'un jeune médecin éthérisé par deux de ses confrères pour l'extraction d'une dent, et qui tout-à-coup, s'échappant furieux de leurs mains courut à une fenêtre d'où ils ne purent l'empêcher de se précipiter qu'après des efforts inouis.

On conçoit quels résultats fâcheux auraient de pareils accès développés pendant l'opération même, si l'on n'avait immédiatement une force suffisante pour les maîtriser. Ainsi, opérant, à l'origine de la découverte de Jackson, un anévrisme du bras avec M. le docteur Périn, et confiants dans le calme produit par l'éther, nous étions aidés par un seul élève, lorsque le malade

Digitized by Google

qui n'avait pas fait le moindre mouvement pendant les premières incisions, se livra tout-à-coup aux cris et aux mouvements les plus violents : il nous eut été impossible, peut-être, d'achever l'opération si plusieurs membres de l'Académie qui se trouvaient là par curiosité n'eussent aidé à maintenir le patient. A son réveil il nous assura n'avoir senti aucune douleur, mais s'être cru enfermé dans une cave dont il voulait briser la porte pour se délivrer.

De pareils faits ne s'élèvent-ils pas contre l'idée d'appliquer l'éther ou le chloroforme aux opérations dont les résultats pourraient être compromis par un mouvement brusque. Aussi, n'est-ce pas, je l'avoue, sans le plus grand étonnement, que j'ai vu des chirurgiens de Paris employer le chloroforme dans l'opération de la cataracte, sans contredit l'une des moins douloureuses de la chirurgie. Nul doute que le sommeil du chloroforme ne soit beaucoup plus paisible que celui de l'éther ; mais cette règle n'est pas sans exception! Que le patient calme d'abord vienne à faire un mouvement violent et l'aiguille frappant contre l'iris ou la retine, toutes les chances de guérison pourront se trouver anéanties.

Rien n'ayant été dit par M. Simpson sur les résultats de la répétition des inhalations chloroformiques, et rien n'ayant encore pu être dit par les autres chirurgiens, puisque cette découverte est d'hier en France, il n'était pas sans intérêt de rechercher dans quelle mesure on pouvait réitérer l'usage de ce moyen sur le même individu ; circonstance importante à constater pour certaines opérations qui exigent plusieurs séances, la lithotritie, par exemple. C'est dans ce but que pendant cinq jours de suite et quatre fois par jour, j'ai fait respirer du chloroforme à un lapin jusqu'à ce que chaque

Digitized by Google

fois il parut mort. Eh bien, malgré les mutilations faites à l'animal pendant les périodes d'anesthésie, pour l'instruction des élèves en médecine, malgré une très large plaie pratiquée pour mettre à découvert le plexus sciatique, il se porte encore fort bien aujourd'hui, et va nous servir tout-à-l'heure à de nouvelles expériences.

Par analogie, il est vrai, et d'après le succès obtenu par M. le docteur Petit, d'Hermonville, dans un cas de tétanos, on devait penser que les inhalations de chloroforme seraient impunément réitérées; mais la méthode inductive ne doit être admise en médecine qu'à défaut de la méthode expérimentale, car nous voyons tous les jours les plus logiques inductions mises au néant par les plus simples expériences.

Cette dissection du plexus sciatique dont je viens de parler, avait pour but d'éprouver l'effet du chloroforme sur les plaies, et principalement sur les nerfs mis à nu. L'insensibilité se manifesta dès que la plaie fut imprégnée du liquide, et une longue suture fut faite pour mettre les lèvres au contact, sans que l'animal ait témoigné la moindre douleur. La réunion a marché très-vite, malgré cette lotion de chloroforme, et aujourd'hui, troisième jour de l'opération, vous voyez la cicatrisation presque arrivée à son terme.

Cette expérience n'est peut-être pas sans application utile, car soit que l'inspiration du chloroforme ait été contre-indiquée, soit que pendant une longue opération les effets en soient éteints, soit enfin pour certains pansements très douloureux, pour certaines brûlures, on pourra verser du liquide sur la plaie avec l'assurance de diminuer la sensibilité sans nuire à la cicatrisation.

Digitized by Google

Cette anesthésie limitée et locale remplacera-t-elle un jour l'anesthésie générale ? Certes, en voyant les prodigieux résultats qui se succèdent si promptement, il n'est pas déraisonnable de l'espérer ; et nous verrons bientôt, sans doute, un agent plus énergique encore et plus diffusible que le chloroforme produire, par la seule application sur la peau, une insensibilité limitée à la région malade, et qui remplacerait, avec un immense avantage, l'insensibilité cérébrale.

De ce que les animaux peuvent être soumis à des inhalations réitérées sans inconvénient appréciable ; de ce que des malades ont pu y recourir également plusieurs fois de suite sans éprouver aucune incommodité, il faut bien se garder, en effet, de conclure qu'on peut user du chloroforme sans la plus grande réserve, et confondre, surtout, la répétition avec la durée des inhalations.

L'éther et le chloroforme sont comme les boissons alcooliques : à une certaine dose, ils modifient l'action cérébrale ; à une dose plus forte, ils l'anéantissent, et anéantir l'action cérébrale, c'est anéantir immédiatement la vie.

Chez l'homme, aucun accident n'arrivera jamais ni avec le chloroforme, ni avec l'éther, si, d'une part, on respecte les contre-indications spéciales, et si, d'une autre part, on laisse toujours l'opéré tenir lui-même, sans contrainte, l'éther ou le chloroforme. De cette manière, la main tombe endormie au moment où le sommeil arrive, et l'on n'a jamais à redouter d'aller trop loin.

C'est pour avoir négligé d'en user ainsi, c'est pour avoir maintenu forcément l'embouchure contre les lèvres de certains opérés, qu'on en a vu succomber pendant l'opération même. Qu'on lise les relations particulières de ces événements, celle, par exemple, de

Digitized by Google

l'opération pratiquée dans le département de l'Yonne, et l'on sera convaincu que la faute ne vient pas du procédé mais de ses applications téméraires ou inintelligentes.

Ces accidents, qu'on impute aujourd'hui à l'ancienne méthode, pour mieux rehausser la supériorité de la nouvelle, ne sont pas, il faut le dire, inhérents à l'éther; ils tiennent aux opérateurs et non au mode d'opération; et les mêmes malheurs arriveraient incontestablement avec le chloroforme, si l'on commettait les mêmes fautes.

Il ne faudrait pas, d'ailleurs, que l'actualité rendît injuste, et que M. *Simpson* fît oublier M. *Jackson*, dont la statue sera bientôt, il faut l'espérer, au seuil de chaque hôpital. L'éther bien pur avait presque tous les avantages du chloroforme. La supériorité incontestable de ce nouvel agent consiste principalement, comme je le disais plus haut, dans la facilité de son emploi, et surtout dans les applications si utiles qu'on peut en faire à la chirurgie des enfants. Je n'ai pas vu sans étonnement cette circonstance si importante omise parmi celles que signale M. Simpson, et qui sont pour la plupart, très secondaires en comparaison de celle-ci.

L'éthérisation réussit mal, en effet, chez les enfants parce qu'ils ne se prêtent pas à l'application de l'appareil; aussi, la plupart du temps, se passe-t-on pour eux de ce bienfait. L'emploi du chloroforme, au contraire, ne leur inspire aucune défiance, ils sont enivrés avec une extrême promptitude, et s'endorment d'une manière très calme; car, en général, le calme ou l'agitation de ce sommeil artificiel dépendent beaucoup du calme ou de l'agitation de la période d'inhalation. Ainsi, je pourrais vous citer une petite fille de

Digitized by Google

huit ans, que j'ai opérée hier d'un torticolis congénital, avec mon confrère le docteur Heurpé, et qui s'est endormie, en moins d'une minute, en respirant, pour de l'eau de Cologne, du chloroforme versé sur un mouchoir.

Une opération qui se termine en un seul temps, n'offre jamais d'embarras sérieux, même chez les enfants les plus indociles ; mais c'est, lorsqu'après une première opération il faut revenir immédiatement à une deuxième, que naissent les difficultés. Ainsi, chez cette enfant, une fois le premier tendon coupé, la résolution musculaire produite par le sommeil, nous permettait de nous assurer du degré de rétraction des autres muscles de la tête ; et la nécessité étant reconnue d'inciseru n second muscle, la section en était terminée que le sommeil durait encore.

Un autre avantage qui n'a pas été signalé, et qui est, en effet, très secondaire, c'est la propriété qu'a le chloroforme de n'être point inflammable comme l'éther. On se rappelle qu'un des principaux arguments émis à l'Institut, contre les inhalations à l'origine de cette découverte, c'était la crainte que l'éther ne vînt à s'enflammer, soit par l'effet de quelque phénomène électrique intérieur, soit par l'approche des appareils d'éclairage ou des réchauds ardents souvent nécessaires pendant les opérations, et qu'il n'en résultât les plus graves désordres dans les organes respiratoires. J'ai prouvé le premier, par des expériences sur les animaux, relatées dans les comptes-rendus de l'Institut, que ces craintes étaient sans fondement, que la dernière bouffée de vapeur inspirée peut seule prendre feu, et qu'il n'en résulte pas le moindre accident.

Digitized by Google

Mais, de ce que ce petit incendie se fasse sans danger pour l'opéré, il ne peut se faire sans inconvénient pour l'opération. Or, toute crainte de ce genre est évitée avec le chloroforme qui ne s'enflamme pas, même lorsqu'il est fortement chauffé.

Terminons par une remarque qui ne sera nulle part mieux appréciée que dans une Académie. C'est que dans notre siècle de doctrines utilitaires, il faut se garder de juger toujours les travaux scientifiques au point de vue de leur application immédiate !

Les premiers faits de morve humaine et d'albuminurie étaient inscrits en médecine comme *raretés pathologiques*, si l'on peut ainsi dire ; d'autres faits s'y sont joints et ont amené bientôt l'étude complète de deux des maladies les moins connues hier, les mieux déterminées aujourd'hui !

Inscrit, comme, autrefois, l'iode et la quinine, au rang des *raretés de laboratoire*, le chloroforme, substance inutile la veille, est l'une des plus précieuses le lendemain !

C'est que dans les sciences naturelles toutes les observations, si peu pratiques qu'elles semblent au premier abord, prennent rang non d'après leur utilité actuelle, mais d'après leur exactitude. C'est que les recherches les plus spéculatives, en apparence, ont leurs fruits prochains ou éloignés, soit pour des applications fécondes, soit pour la coordination philosophique des éléments constitutifs de la science.

Digitized by Google

OBSERVATIONS DE M. DECÈS SUR LES COMMUNICATIONS DE M. LANDOUZY, ET RÉPONSE DE M. LANDOUZY.

« Parmi les observations que M. Landouzy vient de présenter à l'Académie, il en est que je trouve exactes et vraies et auxquelles je donne un plein assentiment. Il en est d'autres qui me paraissent moins fondées, et sur lesquelles je vous demande la permission de vous soumettre quelques réflexions.

« M. Landouzy a soutenu notamment :

1° Que l'action de l'éther et du chloroforme était la même sur l'homme ;

2° Que leur emploi, toujours avantageux quand il était administré convenablement et à propos, jouissait d'une égale innocuité ;

3° Qu'on pouvait administrer l'un et l'autre avec l'appareil à inhalation usité, et que le chloroforme, en particulier, pouvait l'être indistinctement, soit avec un mouchoir roulé en cornet, soit avec de la charpie ou une éponge, pourvu que ces objets fussent préalablement imbibés d'une dose légère de ce liquide.

» Je ne puis partager les convictions de M. Landouzy, sur l'innocuité de l'éther, en présence du souvenir de deux faits où son action a provoqué des accidents plus ou moins graves. J'ai observé le premier, chez un homme de 60 ans, atteint d'une luxation de l'humérus, que j'ai réduite à l'Hôtel-Dieu, en présence de M. Landouzy, lui-même, et de tous nos collégues professeurs de l'Ecole de médecine. Cet homme dut à l'usage de l'éther une brouchite aiguë qui éclata immé-

Digitized by Google

diatement et qui fut bientôt suivie d'une double péripneumonie, affections qui l'enlevèrent en moins de cinq jours. Le second fut recueilli chez une jeune fille de 18 ans, à laquelle je pratiquai l'amputation d'un bras, et qui aussitôt après son emploi fut prise d'une toux incessante qui persévéra plus de quatre mois. Si l'on peut avec justice invoquer, comme prédisposition toute particulière aux accidents occasionnés par l'éther, une irritation de poitrine qui existait antérieurement chez le premier de ces sujets, et qui aurait été méconnue au moment de son emploi ; il n'en est pas de même pour le second, qui jouissait de la santé la plus florissante, la plus complète, quelques instants avant d'éprouver l'accident qui a exigé l'opération.

» Bien que je n'aie encore employé le chloroforme que chez deux malades que je devais soustraire aux douleurs d'une opération, ces deux faits, d'accord avec les résultats des autres faits connus jusqu'ici, étaient de nature à me faire accorder la préférence au chloroforme, attendu qu'il n'avait provoqué chez l'un ni chez l'autre, pendant son emploi comme après, ni toux ni suffocation, bien que notamment chez l'un des deux il existât une grande prédisposition à la toux et aux irritations de poitrine.

» Bien que ce fût là à mes yeux un avantage considérable, le chloroforme en possède d'autres encore qu'il était juste de signaler. Ainsi, il exhale une odeur beaucoup moins désagréable que celle de l'éther, ses effets sont plus prompts, le réveil qui succède à l'inhalation est exempt du malaise inséparable de l'ivresse éthérique, et son emploi n'exige aucun appareil spécial.

» A cette occasion, je ferai observer à l'Académie que j'avais usé de quelques précautions particulières

Digitized by Google

dans son emploi, et que je crois de mon devoir de les faire connaître parce qu'elles m'ont paru de nature à *assurer* ses effets et à les rendre plus *rapides*. Ces précautions consistent :

» 1° A user, comme Simpson l'avait recommandé lui-même, d'une éponge creusée sur l'une de ses faces pour y plonger les ouvertures du nez et de la bouche ;

2° De l'humecter et d'en élever la température en la plongeant préalablement pendant quelques instants dans l'eau chaude, condition qui me paraissait éminemment propre à hâter l'évaporation du chloroforme, et à accélérer la rapidité de ses effets ;

3° De répandre ce liquide dans la partie profonde de l'éponge pour prévenir son contact avec la peau, contact qui aurait lieu si on le versait sur les bords qui doivent être appliqués sur elle ;

4° Enfin, de l'employer à la dose de 2 ou 3 cuillerées à café (de 5 à 8 grammes environ), quantité indiquée par Simpson et qui me paraissait nécessaire pour produire un effet assuré et de quelque durée.

» J'ajouterai enfin, contrairement à une opinion exprimée par M. Landouzy, que le chloroforme est un caustique. Car j'ai remarqué sur le nez et les lèvres d'un malade dont la peau avait été soumise à son contact par une main inexpérimentée, plusieurs parties de l'épiderme couvertes d'une légère couche d'un blanc grisâtre aussitôt après son emploi, qui bientôt ont été entourées d'une auréole rouge, ensuite transformée en croûte mince, sèche, d'une couleur fauve. »

Digitized by Google

M. Landouzy. — Je n'ignore pas que l'éthérisation a eu plusieurs fois une issue funeste. La science possède maintenant plus de douze cas de ce genre, et ce sont précisément ces faits malheureux qui constituent les exceptions auxquelles je faisais allusion, en disant que l'éther est toujours employé sans danger, quand on respecte les *contre-indications qui s'opposent à son usage.* Ayez de l'éther pur; ne prolongez pas son action chez les individus réfractaires; rejetez en l'emploi s'il y a tendance aux inflammations ou aux congestions pulmonaires ou cérébrales, et vous n'aurez jamais d'accidents à redouter. Dans les mêmes circonstances, le chloroforme aurait les mêmes inconvénients que l'éther. Comme lui, il tuerait si l'on exagérait la durée de l'inhalation; comme lui, il irriterait dangereusement l'appareil pulmonaire, s'il était impur.

Quant à la causticité dont parle mon honorable confrère, elle est étrangère au chloroforme, et tenait sans doute à ce que celui qu'il a reçu contenait du chlore ou de l'alcool.

M Decès. — Le chloroforme que j'ai employé venait de la meilleure source; quant à l'éther, je me suis servi de celui qu'on trouve dans les pharmacies de l'Hôtel-Dieu et de la ville, et je ne crois pas qu'on puisse s'en procurer d'autre à Reims.

M. Leconte. — C'est avec le plus grand étonnement que j'entends faire une différence entre l'éther pur et l'éther qu'on trouve à l'Hôtel-Dieu. Ce que je puis assurer, et ce qu'il serait facile de prouver, c'est que nulle part on ne pourrait en trouver de plus pur.

M. Decès. — J'en suis convaincu, et c'est le plus puissant argument contre l'objection que tire M. Landouzy, de l'impureté de l'éther employé par les chirurgiens.

Digitized by Google

M. Landouzy. — Je ferai remarquer que si pur que soit l'éther quand il est livré au médecin, il devient toujours impur dès que le flacon contient de l'air, puisqu'il en absorbe l'oxygène et se transforme en acide acétique et en eau. L'éther versé dans l'énorme ballon des appareils à inhalation s'acidifie promptement, en raison de la grande quantité d'air avec laquelle il est en contact, et comme c'est toujours le même qui est remis dans le flacon pour servir aux opérations suivantes, il en résulte qu'il contient promptement une grande proportion d'eau et d'acide acétique, double circonstance qui le rend impropre à une prompte anesthésie, et nuisible à la respiration. Un moyen très-simple et très sûr de l'avoir toujours pur, consiste à mettre dans le flacon et dans l'appareil de la potasse pure en excès.

Après cette discussion, on procède à l'essai du chloroforme préparé et adressé à l'Académie par MM. Lechat et Granval.

Un premier lapin est soumis à l'inhalation pendant une minute et demie, environ, au moyen d'une boule de charpie appliquée sur les naseaux; il meurt et l'autopsie faite ultérieurement prouve que l'expérience a été continuée trop longtemps. Les poumons sont parfaitement sains, il n'y a pas eu asphyxie mais abolition complète de l'action du cerveau. Chez un deuxième, l'inhalation est continuée moins longtemps; en moins d'une minute, il parait aussi endormi, aussi *mort*, si l'on peut ainsi dire, que le premier; on lui coupe de larges lambeaux d'oreilles sans qu'il témoigne la moindre sensibilité, mais au bout de peu de temps il reprend ses sens et commence à marcher.

Digitized by Google

Lecture de M. P. Charlier,

MÉDECIN-VÉTÉRINAIRE, MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE ET DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.

—

RÉFLEXIONS SUR LES EFFETS PRODUITS PAR LA CASTRATION DES VACHES LAITIÈRES, ET LES AVANTAGES QU'ON PEUT TIRER DE CETTE OPÉRATION.

. . . . . N'allez pas, trop superstitieux,
Suivre servilement les pas de vos aïeux ;
Créant à l'art des champs de nouvelles ressources,
Tentez d'autres chemins, ouvrez-vous d'autres sources.
DELILLE.

—

MESSIEURS,

Jusqu'en ces derniers temps, on connaissait les profondes modifications apportées dans l'organisme par la castration; mais on ignorait encore son influence sur la sécrétion laiteuse. Ce n'est qu'au commencement de ce siècle, qu'un agronome américain, Thomas Winn, eut l'heureuse idée de faire castrer des vaches, dans le but de prolonger la durée de la lactation, sans avoir besoin de recourir à une gestation nouvelle.

Après M. Winn, qui s'était refusé à rendre sa découverte publique, dans la crainte qu'elle ne fût pas nouvelle, et que des doutes sur son utilité le rendissent ridicule aux yeux de ceux qui ne le connaissaient pas ;

Digitized by Google

M. Levrat, vétérinaire à Lausanne, et M. Régère, vétérinaire à Bordeaux, tentèrent de nouveau cette opération, et, par des mémoires insérés dans le *Recueil de Médecine vétérinaire*, nous en firent connaître les bons résultats.

Depuis cette époque, nous n'avons plus, à notre connaissance, que M. Morin, vétérinaire du dépôt royal d'étalons de Langonnet, qui s'en soit occupé, et qui publia sur cette opération et ses effets, une intéressante notice, appuyée du témoignage de M. Ephrem Houël, directeur du haras.

L'École d'Alfort, dans un de ses comptes-rendus, annonce bien quelques expériences faites sur la castration de la vache, mais sans donner d'autres détails.

Quelques auteurs vétérinaires en ont aussi parlé dans leurs ouvrages, mais en simples historiens; leur opinion est généralement en faveur de cette opération.

Comme on le voit, la castration de la vache, bien que pratiquée depuis long-temps en Allemagne, en Angleterre et dans quelques autres contrées de l'Europe, pour favoriser l'engraissement, n'a été que peu employée pour prolonger la sécrétion laiteuse, et n'a encore excité qu'une faible attention en France. Il reste donc beaucoup à faire pour compléter son étude, et pour porter sur ses effets un jugement catégorique.

J'ai cherché, pour ma part, à éclairer par des expériences répétées cette question importante, et voici l'analyse de quelques opérations pratiquées depuis celle dont M. le docteur Landouzy avait été témoin, et dont il vous a rendu compte en 1845.

(Le défaut d'espace nous oblige à passer les observations).

Digitized by Google

Voici le résultat de ces opérations :

1° Pendant l'espace de quinze mois au moins, une quantité de lait égale à celle donnée au moment de l'opération.

2° Un lait plus crémeux, plus agréable au goût, invariable dans sa qualité, donnant un beurre de couleur jaune doré, et très savoureux.

3° Un embonpoint marqué, puis l'engraissement, sans changement ni augmentation de nourriture, état qui a élevé le prix des vaches opérées, d'un 1/4, d'un 1/3, et même de moitié en plus de leur valeur vénale, avant l'opération.

Mais à nos expériences, ajoutons celles de nos devanciers, plus heureux que nous dans le choix et le nombre de leurs sujets.

On lit dans le *Journal des Connaisances utiles.* Cahier de mars 1833, page 51e et suivantes, « qu'un » voyageur américain qui a eu occasion de voir » M. Winn, homme fort estimé et jouissant de beau- » coup de considération à Natchez, apprit que la pre- » mière vache que celui-ci avait fait opérer, fut guérie » en peu de jours, ne tarda pas à donner autant de » lait qu'auparavant, et continua ainsi pendant plu- » sieurs années, sans interruption, ni diminution de » quantité, si ce n'est lorsqu'on cessait de la nourrir » au vert, ou qu'on diminuait sa ration.

» Une seconde vache que M. Winn fit encore castrer, » eut à tous égards le même succès que la première. » Ces deux vaches périrent par accident. Deux autres » opérées depuis trois ans, étaient dans le meilleur état » de santé et d'embonpoint possible ; elles donnaient » et avaient donné constamment depuis, la même » quantité de lait qu'avant d'être castrées. »

Digitized by Google

M. Levrat, après quatre années d'expériences, rapporte dans le *Recueil de médecine vétérinaire*, une série de faits bien circonstanciés, sur les effets produits par la castration de la vache, tant sous le rapport de la santé des animaux, que sous le point de vue de la production du lait et de l'engraissement. Nous allons reproduire les conclusions de son intéressant mémoire.

« L'effet de la castration de la vache me parait être » tel, qu'il produit une sécrétion plus abondante et » plus constante de lait, lequel acquiert en même temps » des qualités supérieures, d'où résultent les avantages » suivants pour le propriétaire :

» 1° Augmentation d'un tiers dans la production du » lait ;

» 2° Certitude d'avoir, à peu près constamment, la » même quantité de lait pour desservir les pratiques;

» 3° Soustraction aux chances fâcheuses qui ac- » compagnent ou suivent quelquefois la gestation et « le vêlage ;

» 4° Soustraction aux accidents qui peuvent arriver » pendant l'époque des chaleurs, lorsque les vaches » pesantes montent sur d'autres, ou que ces bêtes » sont saillies par de trop gros taureaux.

» 5° Faculté d'engraisser plus facilement les vaches » lorsque leur lait commence à tarir ;

» 6° Enfin, la castration est l'unique moyen de pré- » venir les dépenses onéreuses occasionnées par les » vaches qui deviennent taurelières. »

Sur 27 vaches, agées de six à quinze ans, notre confrère, M. Morin a obtenu après la castration les résultats suivants :

Digitized by Google

« 1° Augmentations de lait chez les vaches agées de six à huit ans,

» 2° Produit constant chez celles qui ont dépassé » l'âge ci-dessus ;

» 3° Lait plus gras que celui de la vache non cas- » trée, par conséquent plus butireux, et le beurre, » d'une couleur jaune dorée, a en outre un arôme et » un goût bien supérieur à celui de la vache qui n'a » pas subi cette opération. »

Pour justifier ce qu'il avance sur la qualité supérieure et invariable du lait de la vache castrée, M. Morin rapporte : « qu'un propriétaire lui ayant fait châtrer une » vache, âgée de quinze ans, récemment vêlée, dans » le but de nourrir spécialement de son lait un en- » fant nouveau né ; l'enfant parvenu à l'âge de six » mois, d'une constitution robuste, refusait sa bouillie, » lorsqu'elle avait été préparée par erreur avec du lait » autre qu'avec celui de la vache castrée.

M. Morin ajoute encore :

» Toutes les vaches que nous avons castrées continuent » à donner une entière satisfaction à leurs propriétaires, » tant sous le rapport de la quantité et de la qualité » du lait, que sous celui de leur embonpoint. Les ré- » sultats heureux que nous obtenons chaque jour de » cette importante découverte, sont si concluants » et si connus aujourd'hui dans nos parages, qu'au » moment où nous écrivons, plusieurs propriétaires » nous amènent chaque jour de bonnes vaches lai- » tières, ou nous appellent chez eux pour leur pra- » tiquer l'opération de la castration. »

D'après ce qui précède, il semblerait qu'il n'y a plus rien à dire sur les bons effets de la castration des vaches ; mais nous avons à combattre la crainte, la routine et les préjugés ; il faut démontrer au cultivateur

Digitized by Google

par des raisonnements et l'exposé de faits dont il n'a pas connaissance, la supériorité d'un procédé nouveau ; et cela n'est pas chose facile. . . . . .

Qu'on se rappelle combien il a fallu de temps en France pour répandre la culture si avantageuse des prairies artificielles ;

Avec quelle lenteur, avec quelle hésitation se propage encore celle des racines fourragères, si bonnes pour la nourriture des bestiaux, si productive et si favorable aux assolements.

Le laboureur, timide et défiant de son naturel, s'écarte difficilement du sentier étroit que l'habitude lui a creusé, et redoute toujours (quelquefois avec raison) des mécomptes qui le ruineraient. Pour lui n'existent que les faits qu'il a sous les yeux ; et encore avant qu'il se livre à une chose nouvelle, faut-il qu'exécutée longtemps en sa présence, les avantages lui en paraissent infaillibles.

C'est, persuadé de cette vérité, que nous avons cru devoir établir à la porte de Reims, une vacherie qui nous permettra d'expérimenter en grand, dans des conditions aussi favorables que possible, et de démontrer par l'exemple, les immenses avantages de la castration des vaches.

Mais il est une objection qui nous a déjà été faite, et à laquelle nous voulons répondre : « que la castra-
» tion des vaches, si elle était pratiquée en grand,
» pourrait nuire à l'espèce tout entière, en dimi-
» nuant le nombre des vaches génitrices, et par-
» tant le nombre des veaux livrés à la consommation. »

A cette objection qui frappe au premier abord, nous n'avons qu'une seule chose à opposer, et qui certes est plus que suffisante pour la réduire à néant.

Digitized by Google

C'est que déjà dans l'état actuel, les vaches servant à la production du lait chez les nourrisseurs des grandes villes, ne sont plus fécondées, et n'en sortent que pour aller à la boucherie.....

Résumons-nous donc sur les avantages de cette opération.

Ses avantages pour les nourrisseurs :

1° Plus de lait avec moins d'animaux et moins de nourriture ;

2° Une rente de lait toujours égale et de meilleure qualité pour desservir les pratiques ;

3° Moins de pertes pour le renouvellement des vaches qu'on vendra avantageusement pour la boucherie, au lieu de les échanger à perte ;

4° Moins de chances d'être trompé dans le choix des vaches laitières, puisqu'on ne les renouvellera qu'une fois contre deux ou trois ;

5° Faculté de tirer un parti avantageux des vaches qui vêlent difficilement ; de celles qui avortent, qui délivrent mal ; de celles dites taurelières, qui se tourmentent continuellement et amènent le désordre dans les étables ; de celles qui restent infécondes et perdent, comme on le dit, leur année ; de celles exposées au prolapsus de l'organe sexuel ; de celles qui, parvenues dans un âge avancé, s'engraissent difficilement ;

6° Enfin, par la castration, on préviendra encore, outre les accidents qui accompagnent ou suivent le vêlage, et que le nourrisseur doit redouter, on préviendra, dis-je, diverses maladies, notamment les maladies de poitrine, si communes chez les grandes laitières et les vaches qui s'échauffent (*).

(*) Cette opinion, que je partage, m'a été communiquée dans une lettre particulière de mon honorable collègue, M. Levrat, de Lausanne.

Digitized by Google

Ses avantages pour la société :

1° Augmentation réelle de la quantité du lait qui sera de meilleure qualité ;

2° Certitude d'avoir un lait toujours le même, ne subissant jamais d'autres variations que celles apportées par le changement de nourriture ;

3° Diminution des vieilles vaches que le cultivateur, sans s'en apercevoir, nourrit en pure perte, et qui ne fournissent à la boucherie qu'une viande dure et filandreuse si on n'a pu les engraisser, ce qui arrive souvent ; ou bouffie, molasse et d'un rouge pâle, quand on a eu recours à la gestation pour leur donner un embonpoint qui n'est qu'apparent.

Les vaches castrées, tout en fournissant plus de lait, de meilleure qualité, dans un temps donné, sont aussi d'un entretien plus facile, puisqu'il est bien démontré que la castration favorise l'engraissement, et qu'un animal gras consomme moins qu'un animal maigre.

Or, avec une quantité égale de nourriture, plus d'animaux ; avec plus d'animaux, plus d'engrais, avec plus d'engrais, plus de prairies artificielles et autres récoltes, et comme conséquence nécessaire, plus de lait et plus de viande pour la consommation.

La castration de la vache peut encore permettre de substituer en grande partie l'engraissement des vaches à l'engraissement trop onéreux des bœufs ;

De n'entretenir que les taureaux et les bœufs de travail ;

De sacrifier tous les veaux mâles dans un âge plus avancé qu'on ne le fait généralement ; et de conserver toutes les génisses qui seraient vendues pour les pays d'élèves, et serviraient ainsi à multiplier l'espèce.

Il est de plus un fait certain, acquis par l'expérience, « c'est que la chair des femelles castrées, est

Digitized by Google

» comparativement à l'âge, meilleure que celle des » animaux mâles qui ont subi cette opération.

» La vache castrée donne une viande tendre et succulente, » plus savoureuse que celle du bœuf. »

L'introduction des vaches castrées, chez les nourrisseurs, serait un pas de fait dans l'amélioration de l'agriculture, nous ne craignons pas de l'avancer, car cette opération touche tout à la fois, à la question laitière, à celle de l'engraissement, et à celle de l'amélioration de la race, en stérilisant pour l'espèce les vaches impropres à la reproduction.

La durée de la sécrétion laiteuse, chez la vache castrée, quoique toujours plus longue que chez les vaches qui n'ont pas subi cette opération, est variable, cependant; elle dépend du moment où l'on a pratiqué l'opération, de la nature des vaches, de leur âge et des conditions où elles se trouvent:

Chez les vaches vieilles vêlées, trop âgées, peu ou trop abondamment nourries, elle se continue beaucoup moins longtemps.

Pour obtenir de bons résultats de cette opération, on doit castrer les vaches à leur troisième ou quatrième veau, 30 ou 40 jours après le vêlage; cette époque est le moment le plus favorable à la sécrétion laiteuse, et à la bonne qualité de la viande quand le lait tarit.

Je ne vous parlerai point, Messieurs, du *Manuel opératoire* et des modifications que j'ai cru devoir y apporter; ce n'est pas ici le lieu. Ces choses n'intéressent que notre chirurgie, et un travail sur cette matière sera communiqué à la Société vétérinaire de notre département.

Digitized by Google

Lecture de M. Midoc.

—

LA JEUNE FILLE ET LE DAHLIA.

FABLE.

—

Dans le jardin d'un amateur,
Certain dahlia, plein d'insolence,
Vantait, à tout propos, sa forme et sa nuance.
A l'entendre, aucune fleur
A lui ne se peut comparer.
Sans éclat est la primevère,
Sans grâce la printanière;
S'il consent à parler
Du myrte et du jasmin,
De la jacinthe et de la campanule,
Voire de la renoncule,
C'est avec un profond dédain.
De la rose, pourtant, il dit que la couleur
Est assez brillante;
Mais, comme l'aimante
Tubéreuse... elle a.... trop d'odeur.
Pendant ces jaloux discours,
Voici, pimpante et coquette,
Venir une fillette.
Elle veut, pour fixer les amours
A sa beauté de quatorze ans,
A la fête du village,
En elle montrer l'assemblage
Des fleurs d'automne et de printemps.
Petite main
De se mettre à l'ouvrage,
Et de faire ravage....!
Un conquérant eut été plus humain.

Digitized by Google

A la fin de la moisson,
Dans laquelle les roses,
Les plus nouvellement écloses,
Fourmillaient... à foison,
Mais, de dahlia, point ! près de notre moqueur,
Elle arrive, se baisse et cueille... la violette :
« Ma parure, sans toi, n'eut pas été complète,
» Dit-elle, pauvre fleur,
» Je t'oubliais : à ma légèreté
» Pardonne.
Et puis, pour arranger et bouquet et couronne,
Elle partit, sans jeter
Au dahlia même un regard.

Combien le monde est peu semblable
A l'héroïne de ma fable !
Qu'à l'écart
Vivent un philosophe, un artiste, un savant,
Les dédains et l'oubli seront leur seul partage ;
Et la faveur sera pour le sot verbiage.
De qui dénigre autrui et vante son talent

REIMS. — P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1847-1848.

N° 8.

Séance du 17 Décembre 1847.

—

PRÉSIDENCE DE M. LANDOUZY.

—

Étaient présents MM. Robillard, Bandeville, Bouché de Sorbon, L. Fanart, Nanquette, Querry, Leconte, M. Sutaine, Tarbé de St-Hardouin, J.-J. Maquart, Monnot des Angles, Louis-Lucas, Soilly, F.-L. Clicquot, Eug. Courmeaux, Guillemin, F. Pinon, Aubriot, V. Tourneur, Ern. Arnould, Gosset, Dubois, H. Paris, L.-H. Midoc, Decès, Lechat, Al. Henrot et Sornin, membres titulaires;

Et MM. De Maizière, Perreau, Duchesne, Gainet, Rattier, Pierret et Al. Auger, membres correspondants.

Digitized by Google

La correspondance manuscrite comprend :

1° M. Gonel, avocat à Château-Thierry, récemment nommé membre honoraire, remercie l'Académie des nouveaux suffrages qu'elle lui a accordés ;

2° M. le président de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, invite les membres de la compagnie à assister à la séance publique annuelle qui doit se tenir à Châlons-sur-Marne le 21 décembre ;

3e M. le secrétaire-général de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, envoie à l'Académie un *bon*, pour retirer le troisième cahier des actes de l'Académie de cette ville pendant l'année 1847 ;

4° M. Delbrouck, de Reims, présente à l'Académie le portefeuille de son *Voyage en Italie et en Sicile.* MM. Brunette et Maquart sont chargés d'examiner les dessins de M. Delbrouck. Ces dessins, depuis le commencement de cette séance, ornent les murs de la salle de l'Académie, afin d'être soumis à l'attention de la compagnie ;

5° M. de Moléon, directeur-fondateur de la Société polytechnique industrielle française, sollicite l'honneur d'être nommé membre correspondant : l'examen des titres de M. de Moléon est renvoyé à M. Tarbé de St Hardouin ;

6° M. Nat. Rondot adresse à l'Académie un travail de M. Duval sur *les Mœurs administratives et la législation pénale des chinois ;*

7° M. le président de la Société des antiquaires de Normandie annonce l'envoi d'un exemplaire de la 1re livraison du 17e volume des *Mémoires* de cette société ;

Digitized by Google

8° M. Paul Dupont fait connaître à l'Académie qu'il s'est occupé de reproduire, par le procédé litho-typographique, le treizième volume du *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, de don Bouquet.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences, t. XXV, nos 21 et 22. — MM. Lechat et Sornin, rapporteurs.

Analyse des mémoires de la Société Eduenne, en 1845. — M. Louis-Lucas, rapporteur.

Mémoire de la Société des sciences naturelles et d'antiquités de la Creuse, 1er vol. — Renvoyés à l'examen de M. Querry.

Seconde séance semestrielle de la Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts de Boulogne-sur-mer.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, 2e série, t. VII.

Table de Pythagore, dressée d'après un procédé nouveau. — M. Sornin, rapporteur.

LECTURES ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE.

Belles-Lettres. — M. Rattier, membre correspondant, fait un rapport sur deux brochures de M. Guichemerre, intitulées : *Discours sur l'esprit de la jeunesse ; les ruines de Coucy.*

Digitized by Google

Économie politique. — M. Gainet, membre correspondant, termine la lecture de son travail sur la question du *Paupérisme.*

Sciences mathématiques. — M. Sornin fait un rapport sur la partie mathématique des comptes rendus de l'Académie des sciences.

Sciences commerciales et agricoles. — M. Sutaine fait un rapport verbal au nom de la commission chargée d'examiner l'opportunité de la session, à Reims, du prochain Congrès vinicole : les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par la compagnie; elles sont ainsi conçues :

1° La commission, reconnaissant que la Société d'œnologie française et étrangère, établie dans le but d'améliorer la culture de la vigne, d'encourager l'introduction en France des cépages étrangers les plus fins et les plus estimés, est une institution éminemment utile, propose à l'Académie de répondre à M. le secrétaire-général Leclerc que toutes les sympathies sont acquises à cette Société, et qu'elle suivra avec un vif intérêt le développement de ses travaux.

2° En ce qui concerne l'appel dans nos murs du Congrès vinicole; considérant que les débats de ses réunions intéressent spécialement et à un haut degré le commerce et l'agriculture, la commission propose à l'Académie de soumettre cette question à la chambre de commerce de Reims et au comice agricole de l'arrondissement, auxquels communication serait donnée des lettres de M. Rondot, en date des 2 août et 6 novembre derniers.

3e La commission propose de remercier notre zélé

Digitized by Google

confrère, M. Natalis Rondot, de son obligeante communication, et de le prier de faire à la Société d'œnologie française et étrangère l'offre d'échanger ses publications avec celles de l'Académie.

Législation étrangère. — M. Ern. Arnould lit une note envoyée par M. Natalis Rondot, membre correspondant, sur *les mœurs administratives et la législation pénale des Chinois* : M. F. Duval, membre correspondant, est l'auteur de ce travail.

Littérature. — M. Robillard fait une lecture intitulée : *Réflexions au coin du feu, à propos du siècle de Louis XIV, par Voltaire.*

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Digitized by Google

Lecture de M. Rattier.

RAPPORT SUR DEUX BROCHURES DE M. GUICHEMERRE, INTITULÉES : *Discours sur l'esprit de la jeunesse ; les Ruines de Coucy.*

L'Académie a bien voulu me désigner pour examiner : 1° un *Discours sur l'esprit de la jeunesse*, par M. Guichemerre, ancien élève de l'école normale ; 2° une pièce de vers français, intitulée : *les Ruines de Coucy*, par le même auteur. J'ai l'honneur de lui présenter aujourd'hui le résultat de cet examen, en la remerciant du témoignage de confiance qu'elle m'a donnée.

Le *Discours sur l'esprit de la jeunesse*, a été prononcé à la distribution des prix du collége du Mans, le 19 août 1844, dans une de ces intéressantes solemnités où les maitres, en couronnant les travaux de l'année, se plaisent à consacrer par la présence et l'autorité des familles, les leçons de leur expérience et les conseils de leur amitié. L'auteur rappelle d'abord ce principe, qui doit être en effet la base de toute bonne éducation : que la tâche des instituteurs de la jeunesse n'est pas seulement d'éclairer et d'orner l'esprit, mais encore de former le cœur. Mais pour remplir cette mission, il faut connaître ceux que l'on doit instruire ; il faut avoir étudié l'esprit de cette jeunesse qu'il s'agit de guider, c'est-à-dire, ses goûts, ses penchants, ses inclinations dominantes, afin de leur donner une bonne et sage direction.

Or, l'esprit de la jeunesse se résume, suivant l'auteur, dans la curiosité, l'émulation, la sensibilité, la confiance, la crédulité. Voilà le fonds du caractère de ces jeunes âmes qu'il faut porter au bien et détourner

Digitized by Google

du mal. Voilà les tendances qu'il est du devoir des maîtres de satisfaire, mais dont ils doivent aussi réprimer l'excès.

La curiosité est un penchant légitime. Il faut donner un aliment à ce besoin de connaître, qui pousse incessamment l'homme vers le progrès. Mais cette avidité de savoir doit se renfermer dans les bornes de la science permise à l'homme. *Plus scire velle quam satis est*, a dit Sénèque, *intemperantia est.* Il est une limite que l'homme ne peut vouloir dépasser sans témérité ; c'est celle que Dieu lui-même a posée à son intelligence. Il y a des mystères que la raison humaine ne pénétrera jamais, et qu'il serait imprudent de vouloir sonder ; ce sont ceux dont il a plu à Dieu de couvrir les profondeurs de son infinie sagesse. Le devoir des maîtres est d'apprendre à la jeunesse, avec le secret de notre puissance, celui de notre faiblesse, et d'opposer leur autorité à cette ardeur inconsidérée, à cette confiance présomptueuse qui pourrait l'égarer,

De même que le désir de connaître a ses excès, le désir de se distinguer a ses dangers. L'émulation est un puissant mobile pour porter l'homme aux grandes choses. Mais elle devient funeste, lorsqu'elle dégénère en rivalités jalouses, lorsque, au lieu d'être cette ambition généreuse qui excite l'homme à imiter tout ce qui est beau, tout ce qui est digne d'éloges, elle n'est plus que cette basse envie qui rend l'homme malheureux des succès d'autrui, ou cette soif de domination qui ne le pousse à s'élever au dessus des autres que pour les rabaisser, et leur faire sentir avec orgueil sa supériorité.

Ainsi, tous les nobles sentiments auxquels est naturellement ouvert le cœur de la jeunesse ont besoin

Digitized by Google

d'être ramenés à une juste mesure. L'amour de la gloire peut l'égarer; il faut lui apprendre en quoi consiste la véritable gloire. Sensible à l'amitié, elle peut choisir un objet indigne de sa confiance. Il faut éclairer son choix, et la garantir des dangers d'une liaison indiscrète. Il faut surtout lui faire comprendre que le bonheur pour elle est dans les saintes affections de la famille. Le patriotisme lui-même n'a-t-il pas ses pièges et ses erreurs, dont il importe de la préserver. Il faut qu'elle sache qu'il y a un faux patriotisme comme il y a un faux honneur, une fausse vertu. Il faut lui dire comment et dans quel but on doit aimer sa patrie. *Vous l'aimerez*, dit l'auteur à ses jeunes auditeurs, *comme Epaminondas aimait Thèbes, comme Aristide aimait Athènes, c'est-à-dire, avec désintéressement, avec abnégation de vous-mêmes.*

Enfin, la jeunesse ajoute aisément foi au témoignage de ceux qui l'entourent. Cette disposition à croire à la parole d'autrui, était nécessaire, dans l'ordre de la providence, pour rendre son éducation possible; *oportet discentem credere.* Mais l'excès de crédulité pourrait la livrer aux séductions du sophisme, et la faire tomber plus tard dans l'excès contraire. Il serait aussi dangereux pour elle de tout croire aveuglément que de ne croire à rien. Il faut lui apprendre à apprécier les choses selon leur véritable valeur, et à distinguer des fausses opinions qui courent le monde ces croyances salutaires qui ont la vérité pour terme, et dont l'homme trouve la double sanction dans sa propre conscience et dans la conscience universelle.

Ce sont là de sages conseils qui ont été souvent donnés à la jeunesse, mais qui, pour n'être pas nouveaux, n'en ont pas moins le mérite de l'à-propos dans tous

Digitized by Google

les temps, surtout lorsqu'ils sont exprimés avec l'élégance de style et la justesse d'idées avec lesquelles m'ont paru écrites les pages que je viens d'analyser.

Je dirai peu de mots sur la pièce intitulée : *les Ruines de Coucy*. L'auteur rend compte des impressions que lui fit éprouver la vue de cet antique manoir, l'un des plus curieux monuments de la féodalité. La gloire de l'illustre maison qui y régna longtemps en souveraine, la grandeur et la puissance du fameux Enguerrand, tout ce bruit de renommée qui accompagna cette race de héros et de chevaliers pendant leur vie, ne deviennent le sujet de ses chants que comme un triste et irrécusable témoignage de la vanité et du néant des choses de ce monde. Quel que soit l'intérêt qui s'attache à ces vieux souvenirs, j'avoue que j'ai mieux aimé la prose que les vers de M. Guichemerre. Il m'a semblé que le style de l'auteur n'a pas une allure aussi libre sous les entraves du rhythme et de la rime, que lorsque sa pensée se développe dans les formes du langage ordinaire. Toutefois, à côté de quelques passages qui m'ont paru peu poétiques, s'en trouvent quelques autres où de nobles pensées sont heureusement exprimées, et que ne désavouerait pas le goût le plus sévère. Je terminerai ce rapport par la lecture des vers suivants, qui sont les derniers de la pièce, et qui pourront servir à faire apprécier le talent de l'auteur.

VI.

Quand j'allai voir Coucy, le deuil brisait mon âme,
Ma lèvre était sans voix, mon cœur était sans flamme,
Il faisait sombre et froid; des nuages de feu
Portaient au loin l'éclair; je demandais à Dieu,

Digitized by Google

Tremblant d'un doute affreux, dans cette vie amère,
Pourquoi notre bonheur est toujours éphémère :
Pourquoi ce fol amour qui brille dans nos cœurs
S'évanouit pareil au doux parfum des fleurs ;
Pourquoi l'eau qui s'écoule au fond de la vallée
Par quelque corps impur est sans cesse troublée :
Pourquoi sans son bandeau, quand il vieillit, l'enfant
Voit s'effeuiller son rêve, et pourquoi le néant
Toujours nous apparaît au bout de toute chose !..
Ainsi le front penché, triste et le cœur morose,
Vers les tours de Coucy je fuyais la cité,
Cherchant à m'expliquer le mot : éternité,
Lorsque se découpant sur de vastes collines,
Du château féodal j'aperçus les ruines.
Ce mot, je l'ai trouvé sur chaque pierre écrit
De son ongle de fer, creusant dans le granit!...

VII.

L'éternité!... c'est Dieu qui dans toute science,
Comme un éclair, jaillit plein de magnificence ;
C'est cet arrêt fatal qui, terrible, poursuit
Le crime et le parjure et sans cesse le suit!...
C'est ce rayon divin qui noblement couronne
Le front du roi puissant qu'on blesse et qui pardonne!
.... Adieu donc, Enguerrand, à ma voix, sous mes pas,
Pendant que je suis seul, ne te réveille pas.
Laisse-moi m'égarer sous ces voûtes sans nombre ;
Je veux rêver encor, protégé par leur ombre,
Puis écouter pensif, en ce séjour de mort,
Le sourire infernal que nous jette le sort!
Oui, laisse-moi du haut de ces nobles ruines,
Comme toi dominer ces superbes collines ;
Et parmi tous ces noms que des contemporains
Ecrivirent un jour de leurs profanes mains,
Au lieu d'un nom obscur, sur quelque pierre grise,
Oh ! laisse-moi graver ton illustre devise :
Ni prince ni roi suis, mais sire de Coucy,
Afin que l'on s'incline en passant par ici !.....

Digitized by Google

Lecture de M. Gainet.

DU PAUPÉRISME.

Il est une question qui a le triste privilége d'être toujours à l'ordre du jour sans obtenir encore de solution : c'est le paupérisme. Elle est si grave, cependant, qu'elle est forcément pendante au tribunal de l'opinion. Les intéressés ont un droit si légitime à notre sympathie, leur malheur est si grand, que les difficultés mêmes inspirent du courage.

Notre époque, au milieu de ses succès divers, a son lustre qui lui est propre. Les miracles de l'industrie ont mis à la portée de la bourgeoisie un confortable royal. D'un autre côté, il n'est que trop vrai, que l'espérance de voir arriver tous les hommes aux douceurs de la propriété et de l'aisance est une brillante utopie. La misère a ses racines dans la nature humaine et dans ses faiblesses. Mais, il ne se peut pas que dans un pays comme le nôtre on doive compter quatre millions de pauvres dans les années fertiles et prospères ; on ne peut compter un pareil lot comme habituel et normal. Parmi les améliorations de tout genre qui s'accomplissent en ce moment, en peut-on découvrir d'assez puissantes, pour changer dans un avenir plus ou moins prochain cette triste et dangereuse situation ? Au contraire, les sacrifices innombrables que s'imposent les particuliers, les caisses d'épargnes et les bureaux de bienfaisance n'empêchent pas les progrès du paupérisme. En réunissant tous les secours publics et particuliers, en les comparant aux besoins toujours renaissants, on voit qu'ils tombent dans un

Digitized by Google

gouffre qui ne se peut combler. Cette insuffisance tient à ce que les causes du paupérisme sont profondes et les remèdes superficiels. Ces causes sont dans les mœurs, dans le défaut d'entreprises longuement conçues pour fournir régulièrement du travail aux indigents valides qui sortent des ateliers industriels et auxquels manque le travail : peut-être enfin certains règlements sont quelque peu complices du mal, et pourraient subir des réformes ; tandis que les secours fournis par la bienfaisance, administrés au jour le jour, ne couvrent qu'une partie de la plaie et n'atteignent jamais la racine du mal, le malade, qui a dans son tempérament même le principe de sa maladie, continue de s'affaiblir tant qu'on ne l'aura pas mis à un régime nouveau.

Ce n'est pas dans ce lieu qu'on a besoin de prouver que la moralité, à ne la considérer que comme élément de richesse et de bien-être social, est peut-être le plus précieux capital d'un peuple. Elle a le double avantage de créer et de conserver la richesse. Elle crée, car la vertu multiplie le travail en le faisant considérer comme un des premiers et des plus impérieux devoirs de l'homme. Elle conserve, car elle combat les excès qui consomment sans fruit et qui ruinent ; elle modère les désirs et s'efforce de les contenir dans la mesure des besoins raisonnables. Un des beaux caractères de la vertu est cet esprit de prévoyance qui conjure les mauvais jours, ou les soulage avec ses épargnes, ou aide à les supporter quand ils sont inévitables, par le courage qu'inspire une conscience honnête.

On ne peut nier que l'école d'économie politique qui reconnaît Adam Smith pour chef et J. B. Say pour

Digitized by Google

premier disciple, n'ait rendu de véritables services à la science : mais un élément essentiel, qu'on ne doit, qu'on ne peut pas négliger, l'élément moral, avait disparu de toutes leurs combinaisons. Ils ne s'occupaient que de la production de la richesse : encore n'avaient-ils en vue que la puissance de l'état sans se préoccuper du bien être de l'individu et de la famille.

Il suffit de citer ici quelques-uns de leurs axiômes, qui ne sont que de prodigieux paradoxes.

Que penser de principes tels que ceux-ci :

La modération dans les désirs, se passer de ce qu'on n'a pas, c'est la vertu du mouton.

Les besoins manquent encore plus souvent aux hommes que l'industrie.

La sagesse des siècles proverbialement citée, n'est que l'ignorance du siècle.

L'homme est un capital accumulé, qui n'a de valeur que selon la masse de ce capital dans l'intérêt de la production.

Les conséquences logiques de ces abstractions sont le jugement et la condamnation de cette doctrine (1).

Mais une nouvelle et plus heureuse direction a été donnée à cette branche importante des connaissances humaines, et c'est la France qui a l'honneur de donner ce mouvement de favorable réaction. MM. de Gérando, Blanqui, Droz, Villeneuve et plusieurs autres, ont enfin rendu à l'homme la place qu'il doit avoir dans ses rapports avec la richesse. Ils définissent l'économie politique : *une science dont le but est de rendre l'aisance aussi générale que possible*, et regardent l'amélioration morale comme une des conditions pour

(1) M. de Villeneuve, *Hist. de l'Économie*, t. II, p. 358.

Digitized by Google

arriver à ce but. Mais il s'en faut que tous les préjugés de l'ancienne école soient tombés.

Chaque siècle a eu son côté faible et notre époque peut puiser dans ses nombreux titres de gloire le courage d'avouer ses fautes. Celle qu'on lui reproche à juste titre, n'est-ce pas d'avoir affaibli le ressort des principes de moralité? Cette faute, grave dans tous les temps, devait être surtout pernicieuse dans le nôtre.

Les ouvriers des manufactures avaient gagné non seulement leur indépendance civile, mais aussi leur indépendance de tout lien de corporation et de maîtrise. Jusque là point de critique! Mais il fallait associer leur indépendance à sa condition essentielle d'utilité. En rendant l'ouvrier plus libre il fallait le rendre plus moral. En affaiblissant la puissance de la contrainte, il fallait fortifier celle de la conscience. Il faut bien l'avouer, c'est le contraire qui a eu lieu. L'autorité des principes moraux s'est affaiblie à mesure que le contrôle des actions s'est abaissé. C'est surtout l'ouvrier des grands centres industriels, qui a eu le malheur de recueillir les fruits de cette erreur : et il en devait être ainsi. L'ouvrier des manufactures est l'être le plus faible et le plus désarmé de la société moderne. On l'a mis à une épreuve pour laquelle il n'était pas mûr. Pour la faiblesse et l'ignorance, l'indépendance est quelquefois l'abandon.

Tout, autour de l'ouvrier, ne lui parlait que du culte du bien-être matériel, et tandis que ce sensualisme était exalté par l'illusion de trop pompeuses promesses, ce moment là même est choisi pour l'abandonner à lui-même, sans autre guide que son ignorance et ses penchants : c'était vouloir ce qui a eu lieu; pousser une multitude d'êtres ignorants et abusés vers l'abîme

Digitized by Google

du paupérisme, par l'entraînement de passions qui ne sentaient plus le frein.

Nous nous garderons bien d'exagérer cette conséquence. Ce serait une odieuse injustice de jeter une défaveur imméritée sur une multitude de malheureux qui ne sont tombés dans la misère qu'en luttant avec courage contre des obstacles écrasants, et qui sont restés dignes dans leur chute. Au surplus, la pauvreté, même criminelle dans son origine, n'en est pas moins le malheur; c'est-à-dire, une des choses les plus respectables du monde.

Pour vaincre cette cause de misère, on ne peut concevoir qu'une seule chose; c'est de travailler à l'éducation morale de cette classe de citoyens que nous voyons si visiblement déchue. La tâche n'est pas facile. Et qui l'accomplira? Ce devoir est assigné à tous ceux à qui la providence a départi sur ces enfants de notre société l'influence de la raison et de l'autorité : c'est là une sainte paternité dont les obligations sont devenues graves de nos jours. Elle doit provoquer en faveur de ces êtres si intéressants par la souffrance, les privations et l'imprévoyance même, la sollicitude dont les associations de saint Vincent de Paul donnent un si touchant exemple.

Il n'est peut-être pas une vérité morale qui n'ait été ébranlée dans ces esprits faciles à séduire. C'est surtout à la porte de l'ouvrier que se sont adressées ces innombrables productions qui l'égarent sur ses premiers devoirs comme sur les droits les plus légitimes de la société. Il s'agit de rendre à ces principes leur autorité bienfaisante. Mais tous les efforts réunis pour moraliser l'ouvrier intempérant et dépravé doivent prendre leur point d'appui dans une autorité élevée au-dessus de celle de l'homme. Il faut

Digitized by Google

appeler à son secours la grande civilisation, comme la suprême sanction de la vertu et de ses courageux sacrifices : c'est-à-dire, la religion. Elle est le principe générateur de la vertu des citoyens comme le premier fondement de la paix des états. Elle seule sait établir la vertu sur une base éternelle et solide, parce qu'elle sait, dans toutes les positions, dans l'opulence comme dans la misère, élever l'homme à la hauteur de sa destinée. Voilà le premier et, sans contredit, le plus noble moyen de régénérer cette classe de citoyens à qui tant de circonstances fatales ont fait une si triste position, et qui restent là comme un reproche vivant à côté des éblouissantes merveilles de notre civilisation. C'est de là qu'il faut partir pour les ramener et leur faire reprendre à côté de leurs frères la noble place qui leur est assignée par la providence, et qui doit briller du double éclat de la justice et du travail.

De toutes les améliorations qui se poursuivent avec un admirable succès de nos jours, il n'en est aucune qui réunisse en sa faveur de plus pressants motifs que l'éducation morale de l'ouvrier.

Y réussir, ce serait en même temps enrayer les progrès du paupérisme ; couper un bras à l'anarchie ; éclairer les dupes du communisme ; donner un père à des milliers d'enfants que le vice rend orphelins de leur père vivant ; rendre la paix à d'innombrables familles ; adoucir infiniment la tâche des chefs de l'industrie sur qui retombe une si grande responsabilité morale ; augmenter la richesse publique, mettre des consolations dans tous les cœurs honnêtes ; relever l'honneur national qui souffre vivement dans ces arriérés de notre civilisation, qui croyent dépasser le but, lorsqu'ils en sont encore si éloignés ; et dont la colère irréfléchie subsiste comme une perpétuelle menace. Or, pour cette

Digitized by Google

grande tâche, non seulement on fait peu de chose, mais on ne comprend pas bien ce qu'il faut faire. Une preuve accablante du peu de zèle qu'a inspiré jusqu'ici l'éducation morale de la classe ouvrière, c'est la nécessité où a été la législation de faire une loi pour arracher les enfants à un travail contre nature; travail meurtrier du corps et de l'intelligence : encore la première loi a été insuffisante, elle doit être rappelée.

La nécessité d'une pareille loi est une honte pour l'industrie moderne. Le moyen d'éclairer et d'améliorer l'ouvrier des fabriques est donc un des plus sérieux sujets de méditation et de prévoyance.

Le côté économique de la question du paupérisme est très compliqué. Nous nous occuperons ici des moyens qui préviennent la misère plutôt que de ceux qui la soulagent quand elle apparaît.

Les oscillations de prospérité et de stagnation du commerce mettent les ouvriers des manufactures dans une alternative perpétuelle d'aisance et de détresse; et cette détresse, arrivant comme une maladie périodique, diminue le salaire des uns, ôte tout-à-fait le travail aux autres, et fournit ainsi une surabondance de population que la générosité publique est toujours prête à soulager, mais qu'il est impossible d'arracher à des souffrances déchirantes.

Or, inutile d'attendre du commerce qu'il détourne cette épée de Damoclès suspendue sur la tête de ses artisans. La rivalité des peuples industriels, une concurrence qui ne peut être limitée, la guerre et mille causes imprévues, empêchent l'écoulement régulier des produits.

C'est en vain aussi qu'on attendrait que l'ouvrier fît,

Digitized by Google

dans les circonstances actuelles, des épargnes pour les jours de malaise. La modicité du salaire détruirait cet espoir, quand même il serait assez raisonnable pour en avoir la pensée.

Ne sommes nous pas arrivés enfin au jour où il faut absolument chercher des occupations supplémentaires régulièrement organisées pour utiliser les féries forcées des époques critiques du commerce. Ne serait-ce pas là une des innovations les plus opportunes à tenter. Il faut, je crois, prévenir le temps où l'on se repentira de n'en avoir pas prévu la nécessité.

Déjà ce projet a eu ses préludes.

Le baron d'Haussez, le premier, avant de devenir ministre de la marine, avait retracé un plan de colonisation agricole des landes de la Gironde, au moyen des indigents de cette contrée. On sait que des colonies agricoles sont établies en Belgique et en Hollande. Un homme compétent, M. de Villeneuve, en constatait en 1829, les heureux résultats.

En 1832, le gouvernement chargea M. de Pommeuse, de publier le fruit de ses observations sur les moyens de réaliser la colonisation des landes incultes de la France, au profit et par les bras des mendiants valides du royaume. Cet homme de talent et d'expérience présenta à la société royale d'agriculture un mémoire plein de vastes recherches et de judicieuses observations, signalant les avantages qu'un bon système de colonisation appliqué aux indigents, aux enfants trouvés, offrirait à l'état, aux communes, aux hospices, aux classes malheureuses, au pays en général, et il indiquait les procédés d'exécution propres à assurer le succès de cette noble entreprise. Un travail si lumineux et si complet détermina le gouvernement

Digitized by Google

à nommer une commission spéciale pour examiner les moyens de réaliser des projets murs par la réflexion. M. le comte d'Argout, ministre de l'intérieur à cette époque, avait témoigné prendre un vif intérêt à cet objet important ; mais les travaux de la commission, furent abandonnés dès que cet homme d'état quitta la direction de l'administration, et ils n'ont pas été repris.

Cependant, les vues de M. de Pommeuse furent encore confirmées et développées par le baron de Morogues. Il indiqua les mesures par lesquelles on pourrait faire écouler, au profit de l'agriculture, des bonnes mœurs et de l'ordre public, la surabondance de la population manufacturière qui existe dans nos grandes cités.

Il nous a paru que ce projet réunissait en sa faveur, surtout dans les circonstances présentes, les raisons les plus puissantes ; qu'il devait être étudié et soutenu avec un nouveau zèle.

Ces colonisations agricoles devraient avoir un double objet. Sur certains points, elles ne seraient que des fermes modèles ; sur d'autres, elles seraient aussi des ateliers de défrichements. Répandues avec discernement sur tout le territoire de la France, partout ces fermes combattraient la routine et amélioreraient le sol.

Une telle entreprise passe les forces des associations particulières, l'état seul a la puissance d'exécution : d'autant plus, que le défrichement sur une large base demanderait des capitaux considérables ; qui pour une partie resteraient inproductifs pendant un temps assez long. Toute grande entreprise, d'ailleurs, où il entre des éléments inconnus demande des tâtonnements qui aggravent les charges d'exécution. Mais, ces considérations ne peuvent être un obstacle invincible : nous

Digitized by Google

leur opposons des considérations encore plus puissantes.

L'opinion publique n'est-elle pas préparée aujourd'hui à demander à l'état de grands sacrifices en faveur de l'agriculture ? L'industrie n'a-t-elle pas eu sa large part, et doit-elle tout absorber ?

En face du paupérisme toujours croissant, ne faut-il pas un jour ou l'autre, que l'état se décide à quelque grand moyen ? Appellera-t-on à son secours, avec M. de Lamartine, la taxe des pauvres ? Ce ne serait pas se charger d'un poids médiocrement lourd, et en perspective le succès est plus que douteux. Car ce moyen favorise l'immoralité, la paresse, l'apathie ; il est blessant pour une classe de citoyens : de plus l'exemple de l'Angleterre n'est pas rassurant. Ajoutez encore que les capitaux absorbés par la taxe, ne créeront jamais une réserve, tandis que les capitaux placés sur des établissements agricoles donnent l'espoir de fructifier, sont onéreux pour le présent, mais pleins d'avenir, et d'une belle perspective pour le trésor.

Ainsi, les inconvénients financiers sont plus que balancés, mais les avantages positifs sont incalculables.

Les associations agricoles offrent une occupation à la portée des indigents encore valides de tous les âges et de tous les sexes.

Elles auraient pour conséquence de multiplier des produits d'un placement toujours assuré, parce qu'ils sont de nécessité première ;

De contribuer activement aux progrès de l'agriculture en France, en donnant partout en exemple les meilleurs procédés et les innovations utiles ;

De diminuer les causes de disette et les craintes d'excès de population ;

Digitized by Google

De placer spécialement le département de la Marne, parmi ceux qui ont le plus à espérer d'une pareille mesure ;

D'exercer une action favorable sur l'esprit et les mœurs d'une classe de citoyens qui est restée sans culture ;

D'exercer cette influence par un régime de vie, qui tient mieux éveillées les facultés de l'intelligence, et qui éloigne naturellement plus des excès que l'oisiveté du vagabondage ou que le régime monotone et machinal des manufactures.

L'agriculteur exerce ses forces par des travaux durs mais sains ; à l'air libre, jamais de nuit. Sa position le rend plus sobre. Son intelligence s'exerce par la variété des occupations, la conduite, la réflexion, les connaissances diverses qu'exigent la culture des terres et le soin des animaux. Il a surtout une supériorité marquée par une plus grande mesure d'indépendance, pour avoir continuellement sous les yeux le spectacle de la nature qui élève l'âme et la tient en rapport perpétuel avec la providence.

L'ouvrier des manufactures, au contraire, concentre son attention sur un seul objet, tandis que toutes ses autres facultés sommeillent. A force de faire mouvoir éternellement le même instrument, il a une tendance à devenir lui-même une machine. Il ne voit que l'art humain et presque toujours du côté repoussant. Il ne sent que la main de l'homme qui pèse sans cesse sur lui comme une chaîne.

La création des fermes modèles serait aussi une réaction contre une tendance qui doit avoir ses limites, et qui deviendrait bientôt abusive.

Une des causes les plus fécondes de la prospérité des états, c'est le commerce : mais elle n'est pas la seule,

Digitized by Google

elle a même ses excès. L'agriculture est une autre source de puissance et de bien-être, non moins certaine. Elle a cet avantage inappréciable, que son développement ne peut jamais être excessif. Ses progrès les plus heureux s'accorderont toujours avec une extension bien entendue du commerce.

Il y a des nations qui, par leur position géographique, leurs colonies, sont peut-être appelées à être presque exclusivement industrielles; et le baron Charles Dupin avait fait valoir toute son érudition pour prouver qu'en ce point la France devait imiter l'Angleterre, et augmenter encore de dix millions de travailleurs le personnel des manufactures. Mais ce savant a modifié depuis ses idées, et il est certain que la nature, en donnant à la France une si heureuse portion de son domaine, l'appelle à exploiter ses nombreuses sources de richesses. Le commerce doit y jouer un rôle considérable, mais au second rang : l'agriculture occupe le premier.

Deux hommes compétents, MM. Chaptal et Garnier, le premier, ministre de l'intérieur, ont soutenu cette thèse, et lui ont donné pour conclusion que la France est essentiellement agricole; qu'elle trouve dans son sol tous les éléments de l'industrie la plus étendue; dans sa population, la consommation assurée de ses produits; dans les échanges des denrées du midi contre celles du nord, le commerce le plus avantageux à une nation à la fois agricole et manufacturière : ils appelaient donc plus particulièrement l'industrie nationale sur les produits nationaux.

En effet, les ressources de l'agriculture seront éternellement plus solides. Les besoins qu'elle sert sont toujours actifs et vivants. Ses produits ne peuvent rester sur place.

Digitized by Google

L'industrie s'adresse au luxe ou à des besoins élastiques dont l'action peut être suspendue ; et le sont, en effet et trop souvent, par de faibles causes.

Il doit arriver un jour, et ce jour ne peut être très-éloigné, où toutes les nations participeront, à peu près au même degré, à l'habileté industrielle. Tous les jours on multiplie les causes qui réveillent les générations les plus paresseuses et les forcent à prendre leur place dans le monde civilisé : on fait leur éducation commerciale. Une fois arrivés là, les peuples qui sont aujourd'hui presque exclusivement consommateurs, deviendront à leur tour producteurs : alors aura sonné l'heure d'une ruine profonde pour les peuples qui avaient placé l'avenir de leur puissance sur l'exportation des produits industriels.

Ainsi, envisagés sous tous leurs aspects, les colonies agricoles s'accordent avec l'amélioration des classes indigentes et la prospérité publique.

Les moyens spéciaux d'exécution demandent des études pratiques qui sont déjà heureusement commencées, éclairées même par des exemples. Mais il faudrait les compléter.

Pendant que nous faisions ces réflexions, nous ignorions que le gouvernement venait de prendre des mesures pour venir au secours de l'agriculture trop abandonnée jusqu'ici à ses faibles lumières.

Par une circulaire du 23 juillet dernier, le ministre de l'agriculture invite les préfets à saisir les conseils généraux d'un projet de fermes modèles à établir dans chaque département, d'après un programme déterminé par le ministre.

Il annonce la création immédiate de dix à douze de ces établissements dans les localités qui seront

Digitized by Google

fixées d'après les renseignements comparés des conseils généraux.

Voici la base de ce projet : les frais d'acquisition et d'exploitation demeurent à la charge du département. Le gouvernement ne se charge que des traitements, pensions et primes d'encouragement. L'établissement est administré par un directeur, un chef pratique, un surveillant comptable et un vétérinaire. On admet environ 30 élèves apprentis pour 100 hectares de terres : ils reçoivent des leçons théoriques et pratiques. On n'admet dans l'établissement d'autres travailleurs que des jeunes gens à titre d'élèves apprentis. Enfin, le directeur doit compte au ministre de ses opérations.

On doit applaudir à une administration qui commence à s'engager dans une voie où bien des succès lui sont promis. Sans discuter ici le point de savoir si, dans une entreprise qui est d'un intérêt général, le gouvernement ne pourrait pas prendre une part financière plus sérieuse ; il est permis de penser que ce mode d'exécution, suffisant pour les besoins rigoureux de l'agriculture, ne présente pas, tel qu'il est, des ressources assez prochaines contre l'invasion du paupérisme. Il eut été facile, sans déranger beaucoup le plan de l'établissement, d'y admettre un certain nombre de familles pauvres. De plus, cette innovation s'arrête au point où le projet serait devenu le plus intéressant. On oublie les terres incultes, les montagnes nues. C'est là qu'on pourrait créer des établissements vraiment nationaux et philanthropiques, où des milliers d'existences malheureuses trouveraient un asile honorable et sûr, contre le monstre dévorant du paupérisme. Espérons que cet essai sera le premier pas

Digitized by Google

d'une entreprise plus complète : le temps fera naître les développements. Le département de la Marne, par la nature de son sol, par l'exubérance de sa population industrielle, doit vivement désirer d'être placé parmi les départements les plus favorisés.

Ne pourrait-on pas aussi mettre au nombre des réformes utiles la réduction de la taxe qui pèse sur les aliments ? Le prix de la viande et du vin a un rapport incontesté avec les forces de l'ouvrier et sa santé. De plus, c'est le pauvre qui est le plus rudement frappé par cet impôt. La dépense en nourriture emporte peut-être plus des deux tiers de la dépense totale de la classe peu aisée : tandis qu'elle occupe une place restreinte dans les consommations variées du riche.

L'impôt sur les aliments atteint les citoyens dans une proportion qui va en s'affaiblissant à mesure qu'on monte les degrés de la richesse, et qui s'aggrave jusqu'à la rigueur lorsqu'on descend vers la classe peu aisée. Au point de vue de la justice distributive, cet impôt paraît peu équitable : c'est le répartir en raison inverse de la puissance à le porter. Ici, c'est surtout l'ouvrier des grandes cités qui est victime d'un règlement qui affaiblit son salaire, déjà si réduit. Les objets de luxe sont désignés par l'opinion pour être chargés de cet impôt au profit du pauvre artisan, par une forte réduction sur ses aliments.

On pourrait trouver beaucoup d'objections, ce nous semble, très-sérieuses, à faire sur le système général de la distribution des impôts et des charges sociales : nous n'abordons pas ce sujet pour le moment.

Les moyens préventifs contre le paupérisme, tels que les caisses d'épargnes, les salles d'asile, et ceux que l'expérience confirme, n'atteignent pas le paupérisme

Digitized by Google

aussi directement que les dons des bureaux de bienfaisance. Mais quelle différence entre ces deux sortes de moyens !... Les premiers arrêtent une multitude de familles sur le bord du précipice : une fois tombé dans le gouffre de la mendicité, un homme se relève toujours mal : il y contracte une espèce de péché originel. L'aumône de la charité ne diminue pas pour cela de valeur. Tant qu'on aura le spectacle de la souffrance, l'humanité commandera de la soulager. Mais l'aumône, si elle est seule, apaise la faim d'aujourd'hui, et laisse revenir le besoin plus pressant du lendemain.

L'aumône, qu'elle vienne du bureau de bienfaisance, de la taxe du pauvre ou de la charité, ne doit être en principe qu'un remède provisoire qui calme le besoin du moment. Les moyens qui empêchent la chûte, qui alimentent le travail, qui éloignent les crises, voilà les remèdes réguliers et permanents qui atteignent le mal à sa source.

Mais de quelque manière qu'on envisage la chose, on trouvera une pensée qui domine toutes les autres : c'est que la terre a été donnée par la providence à tous les hommes ; elle doit tous les nourrir. D'après les principes rigoureux du droit de nature, la société ne peut faire respecter le droit de propriété qu'en fournissant du travail aux valides, et le nécessaire aux invalides ; sauf à punir el paresseux. Les hommes sont solidaires : les devoirs des uns sont écrits dans les droits des autres. Mais la sympathie parle encore plus haut que le droit, et on ne souffrira pas que la plus belle phase de civilisation soit celle qui compte le plus de pauvres.

Digitized by Google

Lecture de M. Sornin.

—

EXAMEN DES COMPTES RENDUS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES.

—

MESSIEURS,

L'Académie m'a fait l'honneur de me désigner pour lui faire un rapport sur la partie mathématique des *Comptes rendus de l'Académie des sciences*. Je viens m'acquitter de ce devoir. Je saisis cette occasion, Messieurs, pour vous remercier de m'avoir accueilli parmi vous, je m'efforcerai de me rendre digne de cet honneur en apportant avec zèle mon faible tribut à vos importants travaux.

Messieurs, les numéros des comptes rendus que j'avais à examiner comprenaient la période du 25 octobre au 15 novembre dernier. Je vais analyser brièvement la partie mathématique de chaque numéro, me contentant de mentionner les mémoires dont le détail n'offre d'intérêt que pour les personnes vouées au culte de la science jusque dans ses profondeurs les plus arides, afin de pouvoir m'étendre davantage sur les résultats dont l'importance et la grandeur frappent tout le monde.

Digitized by Google

Depuis que M. Leverrier a montré par ses calculs comment l'astronome pouvait de son cabinet prévoir avec une admirable précision ce qui se passe dans les cieux, tous les esprits ont embrassé avec une nouvelle ardeur l'étude de ce ciel qu'on observe depuis si longtemps et qui est cependant si peu connu. A l'aide du télescope et de la lunette astronomique, on le fouille dans tous les sens; le catalogue des étoiles est revu avec soin, et si quelque nouvel astre apparaît dans le champ de la lunette, il est immédiatement suivi avec une patience que ne peuvent lasser les veilles nombreuses et les temps souvent peu favorables. Bientôt l'Europe étonnée apprend que notre terre a des sœurs dont elle ignorait jusqu'à présent l'existence et qu'il en existe probablement d'autres qui comme elles reçoivent la vie du soleil et obéissent aux mêmes lois, et qu'elle n'apercevra jamais.

L'orbite de la nouvelle planète est calculée d'abord à l'aide de quelques observations, cette première approximation en fournit une seconde plus exacte, et ainsi de proche en proche, on trouve avec une perfection suffisante, les erreurs d'observation se corrigeant l'une l'autre, la courbe qui décrit le nouvel astre. Si c'est une comète, sa marche est beaucoup plus difficile à prédire, car ces astres de petite masse sont fortement influencés par les grosses planètes dont ils s'approchent, si bien que la courbe qu'ils décrivent peut même changer de nature, d'ellipse très restreinte devenir une courbe presque parabolique, ou même une hyperbole à branches infinies. L'astronome ne doit donc pas se contenter de calculer cette orbite d'après ses observations, il doit examiner quelle sera dans la suite des temps l'action des planètes près desquelles la comète doit passer, et modifier en conséquence le chemin qu'il

Digitized by Google

lui avait assigné. C'est pour cette raison que beaucoup de comètes dont le retour avait été prédit d'après l'orbite qu'elles suivaient au moment des observations, n'ont pas reparu à l'époque indiquée; et cette modification s'est toujours expliquée quand on a remarqué qu'elles avaient dû passer près d'une planète dont on n'avait pas assez prévu l'influence.

De là, a pris naissance le problème intéressant de savoir si une comète que l'on observe actuellement n'est pas une de celles découvertes antérieurement, lors même que leurs orbites ne sont pas tout-à-fait semblables.

La méthode à employer est de faire rétrograder en quelque sorte la comète dans sa course, en tenant compte des influences qu'elle a dû subir dans ses périodes ascendantes, pour voir si, à certaines époques, elle ne pouvait pas décrire l'une des orbites déjà connues.

Tels sont, Messieurs, les travaux immenses auxquels les observateurs et les analystes consacrent leurs talents avec un zèle qui s'accroit tous les jours par les beaux résultats qu'ils obtiennent, et dont les comptes rendus de l'Académie des sciences sont les échos fidèles.

Le n° 17 des comptes rendus renferme l'extrait d'un important mémoire de M. Leverrier, sur les comètes périodiques. Le célèbre géomètre explique d'abord, d'après les considérations que j'ai mentionnées tout-à-l'heure, comment certaines comètes n'ont pas reparu après la période de temps nécessaire pour décrire l'orbite dans laquelle on les avait observées.

Il recherche ensuite si la comète découverte en 1843 par M. Faye, ne serait pas celle déjà observée en 1770 par Messier, et étudiée plus tard par Lexeel.

Digitized by Google

L'auteur conclut après une étude, où chaque raisonnement s'appuie sur des observations faites avec soin, que les deux astres sont différents, que la comète de M. Faye ne pouvait décrire en 1770 la courbe que décrivait la comète de Lexeel.

L'auteur se demande ensuite quelle est l'époque la moins reculée où l'action de Jupiter a pu donner à la comète de M. Faye, son orbite actuelle, et il conclut de la marche rétrograde qu'il a suivie, qu'il faut remonter au moins jusqu'à l'année 1747, pour trouver l'époque où la comète de M. Faye, a commencé à décrire l'ellipse restreinte dans laquelle nous l'avons observée de nos jours. Elle avait accompli déjà douze périodes lorsque M. Faye l'a saisie à sa treizième apparition.

A la suite du mémoire de M. Leverrier, s'en trouve un autre de M. Cauchy *sur le degré d'exactitude avec lequel on peut déterminer les orbites des planètes et des comètes.* Il me suffira de mentionner ce titre, de quelque utilité que soit d'ailleurs la lecture de ce travail pour ceux qui s'occupent de cette matière.

Dans la correspondance, nous apprenons la découverte d'une huitième petite planète, par un astronome anglais, M. Hind. Elle s'appellera Flore, ainsi l'a voulu sir John Herschell, et elle aura une fleur pour emblème. Ainsi notre système planètaire dans moins d'un demi-siècle, s'est augmenté pour nous de neuf planètes, Cérès, Pallas, Junon, Vesta, Astrée, Neptune, Hébé, Iris et Flore. En énumérant ces noms, il m'est impossible de ne pas remarquer combien est injuste cette décision qui est devenue, à ce qu'il paraît, une loi parmi les astronomes; la planète ne porte pas le nom de celui qui nous l'a révélée, tandis que les comètes

Digitized by Google

ne sont connues que sous le nom de leur inventeur. Nous avons les comètes de Halley, de Lexeel, de Colla, de Vico, de Brorsen, de Dawes et même la comète de Madame Rumker : Pourquoi n'aurions nous pas aussi les planètes Herschell, Piazzi, Olbers, Harding, Leverrier, Encke et Hind; ces noms sont-ils moins dignes que les premiers d'aller à la postérité?

Dans le numéro suivant, M. Leverrier a publié *une Note sur les erreurs produites dans le calcul des orbites des planètes et des comètes, par les erreurs des observations fondamentales.* Elle a pour objet d'apporter des exemples à l'appui du mémoire de M. Cauchy sur le même sujet. Cette note est suivie des recherches de M. Valz, *sur l'identité de la comète de Brorsen avec les comètes de 1532 et 1661.* Il conclut qu'en effet l'action puissante de la planète Jupiter a bien pu changer l'orbite de la comète observée en 1661 par Halley et lui donner l'orbite de celle observée en 1846 par M. Brorsen.

Le numéro du 8 novembre commence par une polémique entre M. Leverrier et M. Arago. M. Leverrier avait communiqué à l'Académie le calcul fait par M. Faye, de l'orbite de la planète *Flore*, d'après les travaux faits à l'Observatoire de Paris. M. Arago en supprima la publication par un motif de courtoisie envers l'astronome anglais, afin de donner à celui-ci le temps de publier sa solution. M. Leverrier se plaint de cette suppression. Réponse de M. Arago. Réplique de M. Leverrier, et il reste à juger combien de temps le respect des convenances d'observatoire à observatoire, veut que l'on attende la solution de l'inventeur.

Plus loin, vient un mémoire de M. Cauchy, mémoire d'analyse, mais qui peut s'appliquer à la détermination des éléments de l'orbite d'un astre.

Digitized by Google

Ce mémoire est continué dans le numéro du 15 novembre. Ce numéro du 15 novembre, outre le commencement d'un mémoire de M. Charles Dupin, *sur les courbes du troisième ordre,* sur lequel nous reviendrons dans la suite, lorqu'il aura été publié en entier, contient une note fort intéressante de M. Valz, *sur le moyen de trouver dans l'espace de quatre ans toutes les comètes télescopiques inconnues.*

L'auteur, frappé avec raison du long espace de temps qu'il faudra aux astronomes pour découvrir toutes les planètes visibles, si l'on n'emploie une méthode régulière dans les observations, propose le moyen suivant. Les révolutions des petites planètes s'accomplissent, en général, dans quatre ans environ. Durant cet espace de temps, elles traversent donc deux fois l'écliptique. Supposez alors qu'une douzaine d'astronomes examinent dans cet intervalle tous les astres qui se trouvent le long de l'écliptique, et qu'ils notent toute nouvelle planète qui surviendrait. Au bout de ces quatre ans, on sera presque assuré d'avoir découvert toutes les planètes visibles.

L'auteur, pour encourager les astronomes à cette recherche, leur rappelle que trois planètes entrevues autrefois par MM Cacciatore, Wartmann et d'Assas, sont encore à retrouver. Une pareille mention n'était pas nécessaire pour faire comprendre que notre ciel planétaire n'est pas épuisé, il suffisait de rappeler la facilité avec laquelle on vient de découvrir plusieurs planètes, dès qu'on s'est livré à cette recherche; ce qui fait supposer qu'elles ne sont point aussi rares qu'on l'avait cru longtemps.

Voilà même que, pour mieux faire sentir le besoin de la méthode de M. Valz, M. Leverrier communique

Digitized by Google

une lettre de M. Cooper, d'Irlande, qui s'est aperçu qu'une étoile marquée sur les cartes n'est plus à la place qui lui était assignée. Ce phénomène semble indiquer l'existence d'une nouvelle planète ; et si chaque jour on annonce ainsi l'existence d'un astre révélé par le hasard, il est bien à souhaiter que l'on applique une façon plus méthodique et plus rapide de nous faire connaître toutes ces petites planètes, surtout si l'on espère trouver dans cette recherche la preuve que tous ces petits corps ne sont que des fragments d'une seule planète brisée par une cause qui nous restera probablement inconnue, mais que nous apprendrons peut-être à trouver, quand nous connaîtrons ses effets.

J'ai terminé, Messieurs, ma tâche pour aujourd'hui. Je n'ai pas attendu qu'elle se compliquât, en laissant les numéros s'accumuler dans un plus long espace de temps. Mes analyses, plus fréquentes, seront plus courtes. Mon but sera rempli, Messieurs, si, même en prenant ce soin, elles ne vous paraissent pas encore beaucoup trop longues

Digitized by Google

Communication de M. F. Duval.

NOTE

SUR LES MŒURS ADMINISTRATIVES ET LA LÉGISLATION PÉNALE DES CHINOIS (1).

Je ne connais, disait Helvétius, que deux sortes de gouvernements : les bons et les mauvais. Les premiers sont encore à faire, et quant aux seconds, tout leur art consiste à faire passer, par divers moyens, l'argent des gouvernés dans la poche des gouvernants. Aucun gouvernement n'a poussé cet art aussi loin que le gouvernement chinois. A ses yeux, l'homme est sur la terre pour payer des impôts ; quand il enrichit ses maîtres, il accomplit sa destinée. C'est une mine inépuisable que chacun exploite, depuis l'Empereur jusqu'au dernier de ses agents ; et tous s'en acquittent à merveille. On peut affirmer qu'en Chine aucun objet imposable n'a été négligé (2). Quant aux proportions

(1) Cette note, extraite du compte-rendu du code pénal chinois *Ta-Tsing-le-li)*, auquel travaillent MM. Ed. Dalloz et F. Duval, a été écrite en quelque sorte sous nos yeux, et nous l'avons revue avec soin. Elle fait bien connaître la législation qui régit en Chine le commerce privilégié du sel, du salpêtre et du soufre, et offre un aperçu assez exact des mœurs administratives. NATALIS RONDOT.

(2) Les impôts, quelque productifs qu'ils soient, sont toujours insuffisants ; la preuve en est donnée par l'Empereur lui-même qui, dans un édit, déclarait qu'en une année et demie, l'excédant des dépenses sur le recettes avait atteint le chiffre de 215,600,000 francs (28 millions de taëls). Une crise financière fut la conséquence de ce déficit ; et la nécessité de réparer les digues dans le Ho-nan suggéra à Pih-tchang, gouverneur-général

Digitized by Google

de l'impôt, c'est ce dont on peut difficilement se faire une idée; car sur toute matière, le chiffre officiel, presque doublé par les articles additionnels, est plus que décuplé par les exactions des fonctionnaires (1). Panurge, ce financier modèle, qui savait soixante-trois manières de tirer l'argent du peuple, eût pu recevoir plus d'une leçon d'un mandarin.

Dans un système fiscal aussi parfait, l'impôt sur les objets de consommation tient naturellement une grande place (2). Lorsqu'une matière est l'objet d'un commerce considérable, le gouvernement s'en réserve le monopole, qui forme pour le trésor une des plus abondantes sources de richesse : c'est ce qui a lieu, par exemple,

des deux Kiang, une mesure dont l'insuccès montre le peu de crédit accordé au gouvernement chinois. Il ouvrit un emprunt, offrant de recevoir l'argent des soumissionnaires à 16 p. % d'escompte, et de leur garantir le paiement intégral de la somme dans un temps déterminé, que ne fait pas connaître la *Gazette de Pé-king*. Les capitalistes refusèrent de souscrire à ces conditions, et préférèrent faire un *don patriotique* de 10,000 taëls. — Ki-ying a contracté, il y a trois ans, un emprunt à un taux plus avantageux; mais il n'a pas encore remboursé intégralement la dette.

N. R.

(1) On se fait difficilement une idée de l'avidité et de l'audace que les fonctionnaires chinois déploient dans leurs exactions. Lorsque les impôts établis ne font pas à leurs dilapidations une part assez large, ils en établissent de nouveaux par de faux édits. C'est ainsi que, dans le courant du siècle dernier, un marchand d'habits et un commis des finances s'associèrent pour établir une nouvelle taxe, en contrefaisant la signature de l'Empereur; et de semblables contrefaçons sont assez fréquentes pour que le code pénal (section 335) s'occupe de ce genre de délit. Spectacle curieux d'un pays où l'on fait de fausses lois, comme partout ailleurs on fait de la fausse monnaie !

F. D.

(2) L'impôt sur les objets de consommation et les droits de transit prélevés sur les marchandises, aux douanes intérieures, figurent pour un neuvième dans le chiffre total des revenus de l'empire. — Gutzlaff, *China opened*. Londres 1838. vol. II, p. 412.

Digitized by Google

pour le commerce du sel. Nul ne peut l'exercer sans une patente délivrée par l'Empereur ; patente qu'il force à renouveler fréquemment, et qu'il fait payer fort cher. Il établit ainsi des compagnies de négociants, qui seules peuvent se livrer à la fabrication du sel, et, après avoir acquitté les droits, le vendre, sans dépasser toutefois un certain maximum. Les profits étant encore très considérables, les concurrents sont nombreux ; d'ailleurs, ils sont attirés par l'appât des dignités que l'Empereur accorde souvent au soumissionnaire (1). Dans un pays où il n'y a que deux classes d'hommes : les gens en place qui s'engraissent, et les gens sans place qu'on écorche, on conçoit l'avidité avec laquelle tout homme riche saisit un bouton de mandarin. Cet empressement permet à l'Empereur de dicter ses conditions. En accordant le privilége au plus offrant, il exige, sur le prix de revente, un rabais au profit du consommateur. Il trouve ainsi, en faisant une excellente affaire, le moyen de faire une bonne action ; philantropie lucrative qui, pour un gouvernement, a toujours beaucoup d'attraits.

Les monopoles, ordinairement si odieux, parce qu'ils pèsent lourdement sur le peuple, ne soulèvent donc pas en Chine la même répulsion. Sans doute, la liberté du commerce serait plus avantageuse au consommateur; mais qui songerait à la demander ? Le contribuable seul

(1) Lorsqu'un négociant a ramassé une fortune considérable, il se rend adjudicataire de la ferme des salines d'une province et obtient en même temps un bouton de mandarin de deuxième ou de troisième classe. C'est ainsi, assure-t-on, que Pwan-tse-ching, devenu célèbre par la part active qu'il prit aux négociations du traité de Wham-pou et par la beauté de sa femme, avait obtenu un bouton rose, et il ne croyait pas l'avoir acquis trop cher au prix de dix millions de francs.

F. D.

Digitized by Google

y est intéressé : en Chine, c'est exactement comme si personne n'y avait intérêt. Le contribuable paie et se tait. Sur aucune question on ne lui demande son avis, et il est trop prudent pour le donner sans qu'on le lui demande. Il sait trop bien qu'à la moindre plainte il verrait se lever sur sa tête le bambou légal, sans avoir même la ressource de s'écrier : frappe mais écoute. Le fisc frappe, mais n'écoute pas. Parfaitement convaincu qu'on peut le dépouiller complètement, le Chinois reçoit comme un bienfait tout ce que lui laissent ses maîtres. D'ailleurs n'a-t-il pas l'habitude d'être légalement volé? Et ce qu'il déteste par-dessus tout, c'est un changement dans ses habitudes. Il ne se plaint pas, chacun profite de son silence. La vente seule des patentes et les droits que doivent acquitter les compagnies, fournissent au gouvernement un revenu annuel d'environ 60,000,000 de francs (7,486,380 taëls (1); encore ne faisons-nous pas figurer dans ce chiffre les tributs et présents en nature (2) envoyés à la maison impériale. Mais, non content de ces produits, l'Empereur, dans les moments de crise financière, impose aux dignitaires et aux négociants, sous le nom pompeux de dons patriotiques, des souscriptions de plusieurs millions (3). Les fonctionnaires,

(1) Gutzlaff, *China opened*. vol. II, p. 406.

(2) Ces présents en nature s'élèvent à 737,174 catties par an, suivant Guztlaff. — Le catty équivaut à 604 grammes 1/2.

(3) En voici plusieurs exemples. — En 1833, les *hong merchants* et les négociants de Canton offrirent près d'un million de taëls pour secourir les victimes de l'inondation; en 1845, la bourgeoisie de Hwaé-nan paya la même somme pour relever le crédit public. — E-mouï a un des ports les plus sûrs et les plus commerçants du littoral; le gouvernement décida qu'on éleverait de nouveaux remparts pour en mieux défendre l'entrée; mais comme le trésor était épuisé, on fit appel au patriotisme des habitants bien souvent mis à l'épreuve. Kio-kaou-ming, l'ancien préfet maritime que nous avons vu à E-mouï en novembre 1845, donna dans ce

Digitized by Google

depuis les plus hauts officiers des finances, jusqu'aux derniers inspecteurs, trouvent un profit assuré dans les présents qu'ils savent se faire offrir et dans leur influence qu'ils savent se faire acheter; art que tout Chinois possède au souverain degré. Et cependant, les négociants privilégiés, malgré ces taxes si lourdes et ces exactions sans nombre, font encore, grâce à l'absence de toute concurrence, les plus brillantes fortunes. En 1793, lors de l'ambassade de Lord Macartney, un marchand de sel passait pour l'homme le plus riche de la province de Canton.

Les gouvernants s'enrichissent et les gouvernés sont contents; voilà les avantages du système; mais aussi sa conséquence naturelle est de développer la fraude. Toutes les fois que l'on établit, sur des objets d'un usage général, des droits élevés, on intéresse chacun à les éluder; toutes les fois aussi que, pour protéger quelques privilégiés, on interdit la concurrence libre, ouverte et loyale, on en fait naître une bien plus dangereuse, la concurrence occulte presque inséparable de la fraude. Il faut alors des agents pour la poursuivre, des lois pour la punir; il faut multiplier les espions et les supplices pour faire taire devant la crainte la voix de l'intérêt. Barrières impuissantes que la contrebande brave aisément, et qui n'ont jamais gêné personne, si ce n'est ceux qu'elles sont censées protéger. Si cette vérité avait besoin d'être prouvée, il suffirait de jeter

but 15,000 taëls (114,750 fr,) en argent, et abandonna 2,600 taëls (19,890 fr.) de son traitement. Les bourgeois souscrivirent pour 22,900 taëls (175,185 fr.), C'est à la suite d'un semblable appel que l'on a recueilli cette année à Canton une somme de 40,000 taëls (306,000 fr.) pour construire le fort Caou-loun, et la plupart des canons des batteries du Bogue ont été fondus aux frais de plusieurs riches Cantonnais.

N. R.

Digitized by Google

les yeux sur la législation qui, en Chine, régit et entrave le commerce du sel (1). La première condition à remplir, pour le négociant, c'est l'achat de la patente, sans laquelle ses opérations ne sauraient être licites. Délivrée par l'empereur, cette patente, s'il s'agit de la fabrication du sel, indique la quantité que le négociant peut avoir dans ses magasins; s'il s'agit de son transport, la quantité que doit contenir chaque sac et le lieu de destination. Dans les dix jours de la vente, elle doit être remise à l'un des officiers du district qui qui la détruit. Toute infraction à l'une de ces règles constitue le commerce clandestin puni de cent coups de bambou et d'un bannissement de trois années.

Le bambou est l'argument favori de la loi pénale Chinoise, le fond de la langue, comme aurait dit Figaro. Ce qu'un officier allemand disait de la schlague : « Je » l'ai souvent donnée, je l'ai souvent reçue, et je m'en » suis toujours bien trouvé, » tout magistrat Chinois le pense du bambou. Aussi n'est-il pas ménagé. Suffisant seul aux punitions légères, il est le prélude invariable des châtiments plus sérieux. Ne nous étonnons donc pas de le voir jouer ici le plus grand rôle dans les peines établies par le code pour les divers délits qu'il prévoit. Vous possédez du sel sans patente : 100 coups de bambou. Vous avez une patente, mais vous outrepassez la quantité de sel qu'elle vous accorde : 100 coups de bambou. Vous apportez votre sel sur un marché, quand votre patente vous en indiquait un autre : 100 coups de bambou. Pendant le transport, un de vos sacs, examiné sur la route, se trouve un

(1) Code pénal Chinois. — Traduct. de sir Georges Staunton. — 3e division, chap. 5.

Digitized by Google

peu trop pesant : 100 coups de bambou. Vous avez évité la barrière où ce pesage devait avoir lieu : 90 coups de bambou, mais avec promesse d'un supplément dans le cas où, à la vérification ultérieure de vos sacs, vous seriez pris en faute. A cette bastonnade si libéralement distribuée, viennent s'adjoindre souvent l'exil, quelquefois la mort. Toujours rigoureuse, la loi, dans certains cas, devient d'une inexplicable cruauté. Par exemple, le négociant n'a violé aucun des règlements ; il s'est muni d'une patente, il en a suivi les prescriptions à la lettre, mais ayant oublié de la prendre sur lui, il ne peut la présenter à la première réquisition Dans certains pays de l'Europe, l'oubli de papiers analogues entraîne une détention provisoire, et tous les jours on accuse cette mesure d'une trop grande sévérité. En Chine, où la justice est expéditive, l'oubli est irréparable et s'expie par cent coups de bambou et trois ans d'exil sur les frontières de la Mantchourie (1) : changement de climat qui, pour un Chinois, est presque toujours un arrêt de mort.

Autour de ces dispositions principales, viennent se grouper quelques dispositions secondaires qui les complètent. Le complice et le consommateur de mauvaise foi sont punis ; ce dernier plus sévèrement, en vertu du principe que, sans acheteurs disposés à profiter de la fraude, il n'y aurait pas de fraudeur. Le délateur est encouragé : une part des marchandises dénoncées et sa grâce, s'il a trempé dans la contrebande, lui sont offertes en prime. Il en est de même en France, avec cette différence qu'en

(1) Code pénal Chinois. — Section 141, art. 8.

Digitized by Google

France il n'y a pas de délateurs, il n'y a que des indicateurs. C'est un nom plus décent, tiré de ce dictionnaire de la civilisation qui a toujours une image gracieuse, une périphrase élégante, pour remplacer un mot mal sonnant ou trop cru. Enfin, une dernière mesure couronne le système qui, sans elle, ne serait pas vraiment Chinois. C'est la confiscation au profit de l'Empereur, non seulement des marchandises saisies, mais de tous les objets qui ont servi à leur transport : barques, bêtes de somme et chariots.

D'après l'exposition qui précède, on peut se faire une idée du nombre d'agents nécessaires pour surveiller les négociants, et s'assurer qu'ils obéissent à toutes les prescriptions de la loi. Outre les officiers des finances qui font partie de l'administration de chaque province, dans les districts où se trouvent les salines, sont établis des surintendants des gabelles, et sous leurs ordres une foule de mandarins dont toutes les fonctions consistent à découvrir et à signaler quelque irrégularité dans le commerce du sel. Ont-ils dénoncé une fraude, la procédure est très simple : le coupable, arrêté par eux, est traîné devant les magistrats ; ceux-ci se font exposer l'affaire, examinent les marchandises saisies, et prononcent le jugement. C'est toute une armée organisée pour faire la guerre à la contrebande ; mais de cette armée résulte un nouveau danger pour le fisc. En Chine, où l'on ne doit, en général, demander aux fonctionnaires ni probité, ni patriotisme, l'intérêt personnel ou la crainte sont les seuls garants de leur fidélité. Ils ne voient dans leurs charges qu'un moyen de s'enrichir en vendant leur crédit ou leur silence ; et le service du gouvernement, la

Digitized by Google

défense de ses intérêts, sont le moindre de leurs soucis (1). Ce serait donc folie d'attendre de leur part, dans la répression de la fraude, la moindre énergie. Vendus, ils la facilitent; indifférents, ils la laissent faire. Le Code a cherché à réformer ce mal. A défaut du zèle qu'il ne peut leur inspirer, il s'efforce d'agir sur eux par le stimulant de la peur. Le bambou est là, qui suit de près la négligence; et, dans le cas de corruption, il est accompagné de l'exil, au besoin même, de la mort. Plus sévère pour le magistrat corrompu que pour le fraudeur, et, morale en ce point, la loi le punit deux fois : après l'avoir frappé comme complice du contrebandier, elle le frappe comme mauvais juge (2). Elle défend aux fonctionnaires le commerce du sel dans la province où ils sont employés. — Les permis étant très rares, — dit-elle, — les fonctionnaires priveraient ainsi leurs administrés de cette faveur (3). — On pourrait à bon droit s'étonner d'une attention qui n'est ni dans l'esprit, ni dans les habitudes du gouvernement Chinois, si l'explication véritable ne sautait aux yeux : il ne faut pas que les agents, chargés de réprimer la fraude, soient intéressés à la commettre.

(1) Un trait, pris entre mille, fera juger comment les fonctionnaires entendent leur devoir. En 1790 l'Empereur envoya au Vice-roi de la province de Kouang-tong l'ordre de faire construire des bâtiments pour donner la chasse aux pirates qui ravageaient la côte. Les bâtiments furent construits et mis à la mer, mais les mandarins s'en servirent pour faire la contrebande de l'opium; après quoi ils écrivirent que les pirates avaient été battus et que tout était fini. — (De Guignes. — *Voyage à Pé-king*, etc. — Tome II, p. 438).

F. D.

(2) Code pénal Chinois. — Section 141, art. 5.

(3) Code pénal. — Section 142.

Digitized by Google

Toutes ces dispositions, relatives au commerce du sel, s'appliquent également à celui du salpêtre et du soufre ; elles s'appliquent aussi, dans une certaine mesure, au commerce du thé et de l'alun, qui depuis quelques années, grâce à l'ouverture des ports du nord, est soumis à moins d'entraves.

Quant aux marchandises, dont le commerce n'est pas l'objet d'un monopole, elles ont des droits de transit à acquitter aux douanes intérieures. Les routes de terre et les chevaux étant rares (1), les transports se font par eau ; aussi est-ce au confluent des grandes rivières, sillonnées par de nombreux bateaux, que la plupart de ces douanes sont placées. Leur nombre est peu considérable ; chaque province n'en compte qu'une ou deux. Les droits à acquitter sont, en général, assez modérés (2) ; quant au revenu qu'ils procurent au gouvernement, on n'est pas d'accord sur le chiffre

(1) De Guignes. — *Voyage à Pé-king*. — Tome III, p. 13 et suiv.

(2) Si nous avons bien compris les détails qui nous ont été donnés à Chioh-bè, à E-mouï et à Canton, les douanes chinoises percevraient deux taxes différentes : 1° un droit de circulation fluviale ou de transit ; 2° une espèce de droit d'octroi sur les produits alimentaires, bestiaux, riz, légumes, sel, etc.

Les droits de transit sont modérés, si nous en croyons la Déclaration du 26 juin 1843 (*Chinese repository*, t. XIII, p. 665), et les tarifs des douanes de Pih-sin (Tché-kiang), de Taï-ping et de Kan (Kiang-si) publiés dans le *Hou-pou-tsih-li* et affichés à la douane de Chang-haï. Mais telle n'est pas l'opinion du consul d'Angleterre à Chang-haï, le capitaine G. Balfour, qui était fondé à penser que les cotonnades anglaises payaient, en certains points, une taxe de 500 p.°/o de la valeur ; d'après le *Hou-pou-tsih-li*, les droits, dans le trajet de Nan-king à Canton, ne seraient que de 33 caches d'argent (environ 13 p. °/o). — En acceptant même comme exacts les chiffres officiels, nous ferons remarquer qu'ils sont très-élevés sur certains articles ; ainsi la laine filée qui acquitte à l'entrée un droit de 3 3/4 p °/o, paie aux trois seules douanes de Kan, de Taï-ping et de Pih-sin, 82 p. °/o de la valeur.

N. R.

Digitized by Google

exact. Le calcul qui paraît mériter le plus de confiance les fait figurer pour la somme de 4,536,459 taëls, un peu plus de 30,000,000 de francs (1) ; mais un fait sur lequel tout le monde est d'accord, c'est qu'ils contribuent surtout à enrichir les directeurs des douanes. Aussi ces places sont-elles, sans exception, occupées par des favoris (2), auxquels l'Empereur donne ainsi l'occasion de faire leur fortune, et de lui témoigner leur reconnaissance par de magnifiques présents.

Il ne faut pas croire que toutes les marchandises passent par les douanes. La contrebande est active, et les droits sont souvent éludés. Les négociants, pour s'y soustraire, se détournent de leur route, ou cherchent à tromper les préposés du fisc sur la nature et la qualité des objets qu'ils transportent. Ruses usitées dans tous les pays du monde, mais qui, dans le Céleste empire, ne peuvent guère réussir qu'à l'aide de la corruption. Douaniers et Chinois, les agents ont, à ce double titre, une défiance et une finesse qu'il serait difficile de mettre en défaut, si leur probité n'était infiniment fragile. Grâce à leur connivence, les fraudes se multiplient, malgré la sévérité du code et malgré de nombreux édits (3). Les officiers subalternes trompent leurs supérieurs, et ces derniers trompent l'Empereur. Celui-ci même, se fait souvent leur complice ; il reçoit des présents des contrebandiers pour fermer les yeux sur leurs actes. Il ne voit dans cette indulgence intéressée

(1) C'est le calcul de Gutzlaff. — De Guignes porte ce chiffre à 48 millions ; d'autres auteurs le croient beaucoup plus élevé.

(2) Ce sont tous des Tatares ou des membres de la famille impériale.

(3) En 1801, un négociant de Canton fut condamné à payer cent fois la valeur d'un droit qu'il avait éludé.

Digitized by Google

aucun danger pour sa puissance, car les lois lui restent avec toute leur rigueur, pour le jour où il veut en faire usage (1). Mais ce trait est un de ceux qui nous peignent le mieux la Chine : des lois terribles qui n'atteignent jamais le riche, et une justice inflexible pour ceux-là seuls qui sont assez sots ou trop pauvres pour ne pas la payer.

FERD. DUVAL.

(1) C'est-là le trait le plus caractéristique de la législation Chinoise. Un homme peut se trouver tout-à-coup sous le poids d'une accusation capitale pour un acte parfaitement licite, ou pour un acte qu'il avait accompli cent fois, au vu et su de tout le monde, sans être poursuivi. Voyez Gutzlaff : *China opened*, et Morrison : *Chinese commercial guide*, p. 45.
F. D.

NOTE SUR LA MONNAIE CHINOISE.

Le taël est une monnaie de compte qui représente un poids de 37 grammes 79 c. d'argent *saï-ci*, peut être évalué, en moyenne, à 7 fr. 65 c.

Les Chinois n'ont aujourd'hui qu'une seule monnaie frappée et émise par eux, c'est le cache ; il est fait avec un alliage d'environ 50 p. % de cuivre, 40 de zinc et 10 de plomb, d'étain et de fer, et s'appelle *tsiènn* en chinois, *sapeca* en portugais. La valeur du cache devrait être égale au millième du taël, c'est-à-dire à 378 dix-milligrammes d'argent en poids (0 fr. 0077), mais en réalité on donne, suivant le cours du change,

à Canton,	de 1100 à 1250 caches	pour 1 piastre à colonnes d'Espagne.
à Chang-haï,	» 1200 à 1320 *id.*	
à E-mouï,	» 1300 à 1400 *id.*	

Le cache ne vaut donc que de 4 à 5 millimes, et le plus souvent que 4 millimes 3/10.

Le Gouvernement Chinois avait voulu que le cache ne fût qu'un billet de confiance échangeable à tout instant contre pareille valeur en argent, et admis en paiement des impôts ; il prit soin, connaissant les besoins de la circulation monétaire, de régler l'émission annuelle des caches, de telle

Digitized by Google

sorte que, grâce à l'utilité et à la demande constante de ce moyen d'échange, la valeur en fût aisément maintenue au cours nominal. Ainsi l'émission fut fixée, par l'édit de 1658, à 30 *maou* (1,740,000 francs), et par celui de 1743, à 61 *maou* (3,540,000 francs). On comptait sans les faux-monnayeurs, qui multiplièrent la monnaie de cuivre à tel point qu'elle s'avilit, et le trésor dut exiger que les impôts fussent payés non plus en caches monétaires, mais en argent, au change de l'ancien cache de compte (de 378 dix-milligrammes d'argent par cache). Cette mesure déprécia naturellement encore le cache ; de billet de confiance, il devint alors monnaie et valeur métallique. Le gouvernement ne pouvait lutter contre la contrefaçon excitée par une prime énorme ; il reconnut la nécessité d'accepter la modification introduite, malgré lui, dans le système monétaire, et sur le rapport de l'un des censeurs impériaux, il décida que les hôtels des monnaies ne couleraient plus que des pièces dont le poids représenterait la valeur de l'alliage et les frais de monnayage. Mais depuis longtemps déjà les faussaires avaient inondé toutes les provinces de caches beaucoup plus légers, et l'impossibilité d'en trier et refuser un si grand nombre a forcé de les accepter dans le commerce sous déduction d'un escompte, qui n'est jamais assez élevé pour les ramener à leur valeur intrinsèque. La fausse-monnaie se trouve donc être devenue aujourd'hui billet de confiance, et le change en encourage la fabrication par une prime. — « Le change actuel, faisait observer un des censeurs dans son mémoire à l'Empereur, n'est pas seulement un malheur et une perte pour le gouvernement impérial, il ajoute encore à la misère des classes inférieures et à la gêne des petits tenanciers agricoles, car il est trop récent pour avoir pu modifier les contrats de fermage, ainsi que les cours des ventes et des salaires. »

N. R.

REIMS. — P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1847-1848.

N° 9.

Séance du 7 Janvier 1848.

—

PRÉSIDENCE DE M. LANDOUZY.

—

Étaient présents : Mgr l'Archevêque, MM. Robillard, Bandeville, Nanquette, Querry, E. Dérodé, Leconte, M. Sutaine, Tarbé de St-Hardouin, J.-J. Maquart, Duquenelle, Monnot des Angles, Eug. Courmeaux, F. Pinon, Aubriot, V. Tourneur, Alexandre, Mortier des Noyers, L.-H. Midoc, Decès, Genaudet, Lechat, Al. Henrot, et Sornin, membres titulaires ;

Et MM. De Maizière, Maillet, Perreau, Goulet et Pierret, membres correspondants.

La correspondance manuscrite comprend :

1° MM. Noel Agnès, de Cherbourg ; Léon Say, de

Digitized by Google

Paris, H. Thomas, de Reims, remercient l'Académie du titre de membres correspondants qu'elle leur a conféré.

2° M. Latapie, à Paris, sollicite la même faveur.

3° M. Duméril, au nom de la commission du monument à ériger à la mémoire de Geoffroy St-Hilaire, adresse à l'Académie le programme de la souscription et sollicite la coopération des membres de la Compagnie.

La correspondance imprimée comprend :

1° *Comptes rendus des Séances de l'Académie des sciences*, tom. XXV, nos 23, 24, 25 et 26. — Rapporteurs, MM. Lechat et Sornin.

2° *Journal de Singapore*, nos d'août et de septembre. — Rapporteur, M. Alexandre.

3° *De la maladie des pommes de terre*, deux articles envoyés par la Société d'agriculture de Boulogne-sur-mer.

4° *Mémoire de la Société des antiquaires de Normandie*, 2e série, 7e vol., 1re livraison. — Rapporteur, M. Nanquette.

LECTURES.

1° M. Duquenelle communique à l'Académie *plusieurs objets antiques récemment découverts à Reims.*

2° M. Goulet-Collet fait connaître un *nouveau procédé mécanique de son invention : ce sont des coussinets roulants qu'il dit être sans frottement et sans usure, et n'avoir aucun besoin de graissage.* — MM. Tarbé, Lechat, de Maizière et Villeminot sont chargés d'examiner cet appareil et d'en rendre compte à l'Académie.

Digitized by Google

3° M. Sornin fait un rapport sur le *Cours élémentaire d'arithmétique de M. Guichemerre, et sur le Tableau de multiplication de M. Gillet-Langlois.*

4° M. Mortier des Noyers lit un *Mémoire sur l'instruction des sous-officiers de l'armée, spécialement dans les régiments de cavalerie.*

5° M. l'abbé Tourneur fait un rapport verbal sur l'ouvrage intitulé : *Biographie de D. Carlos*, par M. Victor Doublet.

6° M. Robillard lit, au nom de M. Viollette, une fable intitulée : *Le lièvre au gîte.*

7° M. Dérodé lit un mémoire de M. Liénard sur *le Tombeau de Jovin.* Ce mémoire, qui donne des sculptures de ce tombeau une explication toute allégorique, est renvoyé à une commission composée de MM. Querry, Lucas, Aubriot et Pierret.

8° M. Bandeville donne lecture d'un travail, envoyé par M. Paul Huot, sur *le Concours général et les Lauréats universitaires.*

9° M. Midoc lit une fable qui a pour titre : *Les deux fourmis.*

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Digitized by Google

Lecture de M. Mortier des Noyers.

—

DE L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE DES SOUS-OFFICIERS DE L'ARMÉE.

—

MESSIEURS,

L'état militaire est une carrière honorable, mais ingrate; on y sacrifie chaque jour ce que l'homme a de plus cher : sa santé, son temps, sa liberté. Après de longues années d'un service pénible, on n'arrive le plus souvent qu'à la retraite la plus modeste, je devrais dire la plus insuffisante. On ne peut se refuser à l'évidence des chiffres. Le traitement de retraite d'un capitaine de l'armée française, après trente années de service, est moindre que les appointements du dernier commis d'une maison de commerce. Il faut donc considérer l'état militaire comme un état de renoncement et d'abnégation : renoncement aux joies de la famille et de l'intérieur, renoncement aux jouissances de la fortune. A cela près de très rares exceptions, de quelques grades très élevés, le militaire est traité comme ces chevaux de luxe qui ont des mangeoires de marbre et des rateliers d'acajou tant qu'ils sont jeunes et vigoureux, et qui se voient retrancher l'avoine qnand ils ne peuvent plus rendre les mêmes services; et encore, quand je compare le traitement des militaires en activité à celui des chevaux de luxe,

Digitized by Google

c'est une hyperbole, car tout le monde sait que la patrie n'est pas prodigue pour ses défenseurs.

Quel espoir leur reste-t-il donc pour prix de leurs longs services, pour compensation de leurs privations et souveut de leurs blessures ? c'est l'espoir de l'avancement.

L'amour de la patrie, de la gloire, la haine de l'étranger, peuvent suffire dans certaines circonstances ; mais dans les temps ordinaires, l'insuffisance s'en ferait bientôt sentir, et l'armée resterait dans un engourdissement funeste. Il a donc fallu choisir un mode d'avancement qui conciliât à la fois les droits de l'ancienneté et les intérêts du mérite ; l'armée ayant un besoin égal de l'expérience des anciens militaires et de la vigueur de conception et d'exécution qui est le partage de la jeunesse.

Dans notre armée française, où la constitution libérale du pays se traduit par tout ce qui peut échapper au despotisme rigoureux de la discipline, l'avancement devait être libéral, c'est-à-dire, que chacun devait pouvoir y prétendre en apportant au concours sa part de mérite et de services rendus ; le moyen le plus rationel et le plus juste était donc de baser l'avancement au choix sur la capacité et sur l'instruction.

Sans accepter au pied de la lettre que chaque soldat a dans sa giberne un bâton de maréchal, tout au moins il est vrai de dire que tout le monde peut prétendre au grade d'officier ; et c'est là un pas immense, car, à l'étranger, le nombre des officiers sortis de la classe des sous-officiers est si restreint, qu'on ne peut le considérer que comme une exception. En France, un tiers au moins des officiers de l'armée sort de cette classe, et, s'ils sont convenablement choisis, on peut

Digitized by Google

admettre qu'on trouvera, en général, parmi eux des officiers aussi capables que ceux des écoles. S'ils ont quelques désavantages sous certains rapports, ils les compenseront par une habitude du service et une plus grande connaissance du soldat, que ces derniers n'ont pu acquérir.

Former à l'avance de bons sous-officiers, pour en faire des officiers plus tard, était donc le but qu'on devait se proposer. Voyons par quel moyen on a tâché d'y parvenir.

Depuis quelques années on a établi dans tous les régiments des écoles élémentaires dites du deuxième degré, destinées spécialement aux sous-officiers. Je ne parlerai que des écoles de cavalerie, n'ayant pas été à portée d'étudier la question dans les autres corps. Dans la cavalerie donc, on a eu tout le temps d'apprécier cette mesure et d'en constater les effets, et cependant personne ne s'est décidé à s'expliquer sérieusement sur elle. Nos écrivains militaires qui, la plupart, ne se sont pas trouvés à même de la bien juger, n'ont fait qu'effleurer la question sans l'approfondir. Les officiers chargés de la direction des études ont évité avec soin de parler des résultats obtenus ; les uns comptant se faire de leur position spéciale un moyen d'avancement, les autres croyant à un meilleur avenir ; espérance puisée daus la conscience de leur zèle et de leur bon vouloir.

Mais, en examinant la question d'une manière plus radicale qu'on ne l'a fait jusqu'ici, il est facile de se convaincre que c'est un bon grain mal semé, une idée louable mal appliquée, si l'on n'y ajoute quelques modifications qui nous en semblent le complément indispensable.

Digitized by Google

Quelles ont été les vues du gouvernement en formant ces écoles? Sans doute développer les éléments d'instruction que possèdent, à différents degrés, les sous-officiers de chaque corps, en soumettant chacun d'eux à des études plus spéciales; études pouvant plus tard les mettre à même d'arriver facilement aux connaissances nécessaires à un officier; ou même donner à ceux qui manquent absolument d'une instruction première, les notions en quelque sorte indispensables au citoyen rentré dans ses foyers.

Pour voir jusqu'à quel point ce but peut être atteint par les écoles actuelles, examinons d'abord à qui s'adressent les officiers professeurs.

On trouve dans tous les régiments quatre classes de sous-officiers bien distinctes;

La première, ou tout au moins la plus brillante, est composée de jeunes gens qui ne se sont déterminés que tard à prendre la carrière militaire, qui sont sortis à dix-huit ans de leurs colléges avec la mémoire bien chargée de grec et de latin, et qui, au bout d'une année aux écoles de droit ou de médecine, ont quitté les cours pour pendre un sabre à leur côté. Ceux-ci sont peu nombreux.

La deuxième classe est celle des jeunes gens qui se destinaient au commerce, dont les études moins étendues ont été plus solides; cette catégorie fournit les sous-officiers comptables.

En troisième ligne se présentent ceux qui ont peu ou qui n'ont point d'espérance d'avancement, qui savent tout juste écrire assez pour faire leur rapport de corps-de-garde, et qui, généralement, ne désirent et ne demandent que leur congé; et enfin, les anciens militaires qui doivent leur grade seulement à de longs

Digitized by Google

et honorables services, et n'ont jamais pu apprendre à signer leur nom.

A laquelle de ces classes pourra donc être profitable l'école du deuxième degré?

Ce sera-t-il aux sous-officiers qu'on appelle, à tort ou à raison, sous-officiers distingués? Nous pensons qu'il n'y faut pas compter.

Ces jeunes gens ont fait déjà des études longues, presque purement littéraires; les dernières ont été d'un ordre élevé. Ce n'est pas au sortir de philosophie qu'on s'occupe de ce que c'est qu'une addition, ou qu'on s'entend demander volontiers quel est le premier roi de France.

Souvent, dira-t-on, ces sous-officiers sont embarrassés pour répondre aux questions les plus simples: c'est tout naturel. Il faudrait, pour qu'il en fût différemment, qu'ils fussent attentifs aux leçons données, chose au-dessus de leurs forces, ou qu'ils rappelassent des souvenirs ou des définitions amassées dans l'enfance et presque effacées de l'esprit. Une semblable érudition ne se rencontrera pas dans un individu chez lequel l'instruction a développé des idées sans doute alors au-dessus de sa position, mais qui l'empêchent de descendre d'une certaine sphère d'études.

L'école profitera-t-elle à la deuxième catégorie? Peut-être, en apparence, à la masse, elle réveillera un souvenir par ci, un souvenir par là; mais quant au progrès des individualités, le résultat sera négatif. Les sous-officiers comptables savent parfaitement qu'ils n'ont pas besoin de définitions pour faire leur métier; ils pratiquent tous les jours, avec succès, ce qu'on s'efforce de leur inculquer en théorie. De là, ennui, négligence, apathie de leur part.

Digitized by Google

En sera-t-il autrement pour ceux qui ne comptent pas sur l'avancement? Nous en doutons: ces sous-officiers n'aspirent qu'à quitter le régiment, et regardent le temps qu'ils y passent comme un temps perdu.

La plupart ont des professions purement manuelles; ils n'ont jamais senti le besoin de l'instruction, ou, s'ils l'ont quelquefois désirée, leur intelligence engourdie ne leur permet pas d'aller loin; ils sont rebutés aux premières difficultés; pour ceux-là encore, l'école n'est qu'une corvée de plus. Quel profit pourront-ils donc tirer d'un enseignement qu'ils ne vont entendre qu'à contre-cœur, et qu'à peine ils écoutent?

Il est superflu de prouver l'inutilité des leçons pour les militaires arrivés à quarante ou quarante-cinq ans sans avoir su lire, et qu'il est affligeant de voir, à cet âge, sur des bancs d'écoliers.

Après avoir ainsi observé à qui s'adressent les cours du deuxième degré, examinons quels sont ces cours eux-mêmes, et quels résultats on pourrait en espérer, en supposant qu'il n'y eût sur les bancs que des disciples de bonne volonté.

L'école est, dans tous les régiments, subordonnée aux exigences du service; dans quelques-uns même, on n'y consacre qu'une heure par semaine, et pendant huit ou neuf mois seulement par année. Que peut-on apprendre, en trente-six ou quarante heures, en géométrie, histoire, arithmétique, langue française, topographie, etc.?

Il est donc bien établi que le peu de temps, que le service laisse à la classe dans la cavalerie, ne suffit pas pour pousser loin les études dans le courant d'une année; l'année suivante, le corps de sous-officiers est quelquefois à moitié renouvelé, il faut donc

Digitized by Google

recommencer pour les nouveaux venus, ou attendre les retardataires.

Qu'a produit l'école ? L'inspection générale arrivée, chacun sait exactement ce qu'il savait l'année précédente ; le professeur fait devant le général et à quelques hommes choisis, deux ou trois questions auxquelles ils répondent avec assurance : et tel sous-officier qu'on fait passer aux yeux de l'inspecteur-général pour avoir été instruit au régiment, a passé huit ou neuf ans dans un collége. Alors, force compliments sont faits à l'officier-professeur par le général dont on trompe la religion. Tout pleut sur cet officier, avancement et faveurs : comment s'étonner que les écoles trouvent des partisans ! Était-ce donc là cependant la pensée, le but du gouvernement ? Et croit-on que les hommes sérieux qui ont pensé à instituer les écoles régimentaires, l'ont fait dans le but de trouver une occasion pour répandre des faveurs sur quelques préférés ? La comédie que nous venons de décrire est pourtant celle qui se joue régulièrement, tous les ans, dans la plupart des régiments de cavalerie. Pour nous, nous pensons qu'on peut mieux faire.

Un puissant obstacle s'opposera toujours au succès des écoles de sous-officiers : l'amour-propre retiendra toujours les meilleures volontés. Dans un collége, parmi des enfants, l'enseignement public est un moyen d'émulation : il est beaucoup moins praticable parmi des hommes faits, entre lesquels un amour-propre ne se satisfait pas sans en froisser vingt autres.

La décision, qui fonde les écoles du deuxième degré, établit que ne seront portés sur le tableau d'avancement que les sous-officiers pouvant répondre d'une manière satisfaisante sur les notions élémentaires qu'on y professe.

Digitized by Google

Cette mesure est spécieuse. Elle paraît un puissant stimulant. Il semble que ne devront être appelés désormais à être officiers que des individus capables d'en remplir dignement les fonctions. Mais peut-on compter sur les écoles pour fournir des sujets? S'il en était ainsi, si les candidats devaient être formés là seulement, on peut établir en fait, qu'à peine en dix ans chaque régiment pourrait mettre nn nom sur son tableau d'avancement.

Admettons encore qu'on puisse tirer quelque frui tde cet enseignement; prenons donc pour exemple un sous-officier que nous supposerons seulement savoir lire, écrire et connaître quelque peu d'arithmétique; après une étude pénible et une attention soutenue, il est arrivé à répondre, à peu près juste, sur les premiers principes d'arithmétique, sur une douzaine de problèmes de géométrie, il possède parfaitement les éléments de la géographie; admettons encore qu'il récitera tont d'une haleine une vingtaine de pages de l'histoire de France: voilà un sujet qui répond aussi bien qu'on peut le désirer, qui, certes, a bien profité des enseignements de l'année; cela prouve en faveur de son application; son instruction devra donc le porter de plein droit au tableau d'avancement.

Non, sans doute; car un individu ne sachant exactement que cela, pourra-t-il faire un officier convenable? Un officier n'est pas toujours au quartier ou sur le terrain de manœuvre : une épaulette exige, de la part de celui qui la porte, une instruction qui le place dans le monde et dans un salon d'une manière honorable. Si le sous-officier qui aspire à l'épaulette n'a pas cette instruction, l'obtiendra-t-il jamais à l'école régimentaire?

Digitized by Google

Il est un âge où l'on a besoin de solitude pour étudier, où l'on cache ses recherches avec une sorte de pudeur, où l'on profite surtout de celles qu'on a faites soi-même. A cet âge, une page lue avec attention, commentée avec soin, rapporte plus de fruit qu'un mois d'enseignement. Ce n'est donc que par des lectures faites avec goût, par des études étendues, mais non pas tant en profondeur qu'en surface, que le sous-officier, dont l'instruction aura été négligée, peut obtenir le vernis nécessaire pour porter convenablement une épaulette.

L'enseignement, tel qu'il est appliqué dans les régiments, nous semble vicieux, parce qu'il met en contact des éléments trop différents; qu'il applique aux mêmes études des individus qui sont au-dessus d'elles, et d'autres qui ne sont pas assez avancés pour les suivre.

Certes, nous sommes loin de faire, en général, le procès des écoles régimentaires; c'est, dans l'espèce, une très bonne chose, inspirée par une pensée libérale et philantropique, et qui mérite, par cela seul, le respect des gens sensés et impartiaux. Seulement, nous croyons que, dans la cavalerie, le but a été manqué. On dit que dans l'infanterie, et surtout dans les armes spéciales, l'école a produit d'excellents effets. Cela s'explique: dans l'infanterie, on a beaucoup plus de temps à y consacrer; dans l'artillerie et dans le génie, les sous-officiers trouvent journellement sur le terrain l'application des théories qui leur ont été faites à l'école. Ils y trouvent dès-lors de l'intérêt et y apportent de l'application. Mais nous répétons que, dans la cavalerie, l'école du deuxième degré n'a rien produit, et nous le disons par expérience

Digitized by Google

Nous avons signalé les défauts de ce mode d'enseignement, défauts touchés du doigt et longuement étudiés ; ne serait-il pas possible d'y remédier ?

Des sommes assez fortes sont allouées, dans chaque régiment, pour subvenir aux dépenses des écoles. Pourquoi cet argent ne serait-il pas employé à l'exécution d'un projet, que nous soumettons à l'examen des gens spéciaux, à la formation d'une bibliothèque régimentaire, qui servirait de complément à l'école des sous-officiers, ou qui pourrait être la vraie, la seule école ?

Peu de livres en formeraient d'abord le fonds, mais livres de choix, livres essentiellement élémentaires ; plus tard, le temps permettrait d'augmenter cette collection.

Une salle de travail serait ouverte dans chaque caserne ; là, chacun prenant ses études au point où elles sont restées, viendrait, à l'heure la plus commode, prendre les lectures nécessaires à sa position, à son métier et applicables à son degré d'instruction.

Une bibliothèque régimentaire serait encore un trésor pour les officiers studieux, qui pourraient y trouver les renseignements qui souvent leur manquent : les livres de stratégie sont rares, fort chers et embarrassants en voyage ; ces officiers ne seraient plus forcés d'avoir recours aux bibliothèques publiques qui en sont souvent mal fournies, et qui, d'ailleurs, ne se rencontrent pas dans toutes les garnisons.

Un officier instruit, celui qui, dans chaque régiment, dirige l'école, serait chargé des fonctions de bibliothécaire ; il serait tenu de se trouver deux ou trois heures par jour à la salle d'étude et guiderait les travailleurs, éclaircissant les doutes et les questions qu'on pourrait

Digitized by Google

lui soumettre, faisant descendre ses explications à hauteur de l'intelligence de chacun, et mettant de côté toute morgue professorale.

Dans une école publique, l'homme le moins timide hésite à demander une explication qui coûte à son amour-propre ; en particulier, il la réclamerait sans crainte et la recevrait avec intérêt. Tout le monde y gagnerait ainsi : les sous-officiers, par le fruit qu'ils tireraient des études pour lesquelles on leur laisserait leur libre arbitre, et l'officier professeur, ayant moitié moins de mal, ne prêterait pas au ridicule en jouant un rôle de maître d'école, si toutefois on peut jamais être ridicule dans les respectables fonctions d'instituteur.

Qui empêcherait encore de conserver le motif d'émulation donné mal à propos à l'école du deuxième degré, et qui fait naître un espoir qu'on ne peut réaliser ? Pourquoi, tous les ans, n'y aurait-il pas à l'inspection générale un examen des sous-officiers qui aspirent à être portés au tableau d'avancement ? Ces sous-officiers s'y prépareraient d'autant mieux qu'ils ne seraient pas entravés dans leur marche par d'autres moins avancés, et que ces derniers ne seraient pas forcés d'aller plus vite que ne leur permet leur intelligence.

Le gouvernement, en ordonnant la formation des écoles, a eu des vues paternelles qui, si on en eût tiré meilleur parti dans les corps, auraient produit un grand bien. On a voulu augmenter le bien-être d'une classe intéressante de l'armée, en y répandant l'instruction pour lui ouvrir l'avancement. Nous avons essayé de prouver que ce but avait été manqué jusqu'ici, qu'il n'était pas possible de l'atteindre au moyen

Digitized by Google

des écoles ; les sous-officiers appellent de tous leurs vœux l'instant où ils seront délivrés d'une sorte de corvée, qui n'a encore produit qu'ennui et dégoût. Que ces écoles soient donc ou supprimées, ou modifiées par quelqu'autre chose qui atteigne mieux le but honorable et libéral qu'on s'est proposé, c'est-à-dire, *instruire les sous-officiers, car c'est là la vraie force de l'armée.*

Peut-être s'étonnera-t-on, Messieurs, que je vienne entretenir l'Académie de questions qui paraissent si étrangères à son but et à son institution ; cependant, il me semble que l'armée est digne d'attirer l'attention des corps savants, des sociétés qui s'occupent de répandre les lumières et l'instruction. Un avocat distingué du barreau de Paris, M. Joffries, a présenté dernièrement à la chambre des députés un mémoire très remarquable sur la question du recrutement, et surtout sur l'extinction de ce qu'un Prince, à tant de titres regrettable, le duc d'Orléans, appelait la plaie du remplacement. Je ne veux pas discuter le mérite de cet ouvrage ; les idées de l'auteur sont d'ailleurs combattues par plusieurs de nos sommités militaires les plus recommandables ; mais je voulais en venir à cette conclusion que les gens du monde, que ceux qui, par leur position, semblent les plus éloignés de l'armée, peuvent cependant s'occuper de questions militaires, sans tomber dans l'absurde. L'armée, Messieurs, exerce une influence plus grande qu'on ne pense sur la moralité du pays, et sur ce qu'on appelle sa nationalité. Un régiment est composé de soldats tirés de toutes les provinces ; il s'y parle plusieurs langues, et dès-lors le régiment devient une école où s'apprend la langue nationale, où les soldats s'attachent aux institutions du pays, et où ils sentent qu'ils n'appartiennent pas à des

Digitized by Google

nations particulières ; c'est un creuset où viennent se fondre toutes les antipathies, toutes les haines de clocher, et d'où l'on voit sortir, pour se répandre sur la France toute entière, cet esprit national, cette homogénéité qui nous est enviée par le reste de l'Europe.

Et qu'on ne croie pas, Messieurs, que cet esprit de famille, que cet amour de la grande patrie, se manifestent seulement dans nos vieilles provinces françaises; tout au contraire, celles où ils se rencontrent plus ardents, plus vivants, sont nos provinces frontières qui sont devenues françaises de corps et d'âme ; qui, depuis longtemps, ont accepté ce nom avec enthousiasme, et ont consacré leur baptême avec le plus pur de leur sang.

En s'occupant de l'instruction élémentaire de ces populations, on accomplit donc, Messieurs, une œuvre éminemment nationale : car c'est parmi elles que la langue française tend à se corrompre au contact d'un autre peuple, d'un autre langage.

C'est encore au régiment que viennent s'effacer, au frottement de gens plus éclairés, tous ces préjugés, toutes ces superstitions si profondément gravés dans l'esprit des habitants des campagnes ; le laboureur, qui a quitté sept ans sa charrue pour porter un fusil, rapporte dans son village des idées bien différentes de celles qu'il en a emportées. Il a jugé les hommes et leurs passions, du moins par l'expérience, si ce n'est par le raisonnement ; il a vu du pays, il a pu comparer. Il sait ce qu'il vaut lui-même, car il sait ce qu'il pèse à la pointe d'un sabre ou d'une épée. Il a suffi d'une raillerie de ses camarades, pour qu'il se soit défait des préjugés de son enfance, pour le guérir de la crainte des sorts et des sorciers, peur devant laquelle avait échoué peut-être toute l'éloquence de son curé.

Digitized by Google

Il a appris au régiment à se respecter lui-même et à respecter les autres ; il faut qu'il soit malheureusement né, pour n'en pas revenir meilleur qu'il n'en est parti. Si le régiment n'est pas une société de tempérance, il faut en prendre son parti, car ailleurs ce culte là n'est pas beaucoup plus respecté. Toujours est-il que presque tous les soldats apprennent, à l'armée, la propreté, la politesse, et y prennent des sentiments de délicatesse et d'honneur qu'on ne trouve pas toujours dans les campagnes. Ce serait donc à tort qu'on ne considérerait pas l'armée comme une sorte d'école nouvelle qui viendrait continuer, pour les hommes faits, celle des premiers âges, et confirmer les principes reçus dans la jeunesse. Il nous semble qu'il y a là quelque chose à faire. Nous n'avons fait qu'indiquer où le mal nous semble exister ; d'autres, plus habiles, trouveront sans doute le moyen de faire le bien.

Digitized by Google

Lecture de M. Sornin.

RAPPORTS A L'ACADÉMIE SUR UN OUVRAGE DE M. GUICHEMERRE, ET SUR UN TABLEAU DE M. GILLET-LANGLOIS.

MESSIEURS,

Je viens vous rendre compte, en quelques mots, de deux ouvrages que vous avez renvoyés à mon examen dans vos dernières séances.

Le premier est un *Cours élémentaire d'Arithmétique et de Géométrie* que M. Guichemerre, professeur au collége de Laon, vous a adressé pour appuyer sa candidature au titre de membre correspondant.

Ce cours est, en partie, une reproduction de ce qui a été dit dans d'autres livres sur cette matière. Je n'ai nullement l'intention d'en faire un reproche à l'auteur ; je pense, au contraire, qu'un professeur ne doit innover qu'avec la plus grande réserve : j'ai voulu seulement expliquer pourquoi je ne m'étendrai pas ici sur l'analyse de l'ouvrage.

Dans la séance dernière, notre honorable confrère, M. Rattier, vous faisait un rapport favorable sur les travaux littéraires du même auteur ; je suis heureux de me joindre à lui, en présentant aussi M. Guichemerre à vos suffrages pour le titre de membre correspondant de l'Académie.

Le second ouvrage dont j'ai à vous parler est une *Table de multiplication*, dressée d'après un nouveau système, par M. Gillet-Langlois, teneur de livres à Reims.

Digitized by Google

La table de multiplication, dont on se sert ordinairement sous le nom de *Table de Pythagore*, a l'inconvénient de répéter deux fois le même produit, quand on change l'ordre de ses deux facteurs. Ainsi, on y trouve le produit de 7 par 3, et le produit de 3 par 7, qui est le même.

M. Gillet a voulu éviter cette répétition.

La Table qu'il présente à votre approbation contient, dans chaque ligne horizontale, le produit de chaque nombre entier par ceux qui le précèdent seulement. Ainsi, on trouvera bien dans cette table le produit de 7 par 3, mais le produit de 3 par 7 est supprimé. Ce système lui permet de donner à son tableau la forme d'un triangle équilatéral, au lieu de lui donner la forme carrée. La table est ainsi moins volumineuse, moins longue à former et plus commode pour l'usage.

Pour faciliter les recherches, l'auteur a même eu soin d'écrire les tranches successives en encres de couleurs différentes, ce qui permet de suivre, sans crainte d'erreur, la tranche où se trouve le produit cherché.

Le tableau que j'ai l'honneur de placer sous vos yeux contient tous les produits de tous les nombres entiers, deux à deux, jusqu'à 60; mais M. Gillet en a dressé de beaucoup plus vastes, parmi lesquels il s'en trouve un qui contient, je crois, tous les produits de deux nombres quelconques de trois chiffres, et qui, suivant le calcul de l'auteur, lui a coûté 256 heures de travail.

Une pareille persévérance, dans un travail peu lucratif, mérite des encouragements; l'idée, d'ailleurs, est ingénieuse, et l'exécution de bon goût. C'est pourquoi, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer de donner votre approbation au travail de M. Gillet-Langlois.

Digitized by Google

Lecture de M. Duquenelle.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES, A REIMS, PENDANT L'ANNÉE 1847.

MESSIEURS,

L'année n'a point été bonne pour l'antiquaire, dans nos contrées ; les fouilles n'ont amené que des découvertes peu importantes. Pourtant, j'ai recueilli quelques antiques qui m'ont paru dignes de votre attention, et j'ai cru qu'une description rapide de ces objets pouvait trouver place dans les travaux de la Compagnie.

Dans l'examen et l'appréciation d'objets si différents entre eux, je n'ai pu établir aucun ordre même chronologique, puisqu'on les attribue généralement à l'époque gallo-romaine ; aussi je vous les décrirai successivement, sans distinction de genre ou de matière.

Au milieu de nombreuses poteries, où nous retrouvons des formes gracieuses, une pâte fine et bien façonnée, je vous signalerai d'abord deux petits vases, hauts de 0,10^{c}, semblables aux vases qui, sous le nom de *brocs*, servent parfois à administrer, de nos jours, des breuvages aux malades. L'un de ces vases est en terre rouge, l'autre est blanc ; tous deux offrent, à leur panse fortement développée, un prolongement conique

Digitized by Google

terminé par une ouverture d'un très petit diamètre. Il est à regretter que l'un de ces vases soit brisé dans sa partie supérieure ; l'autre est intact, et porte une anse placée à la partie opposée du vase où se trouve l'ouverture destinée à l'écoulement du liquide.

Un autre vase est curieux par ses proportions ; il a exactement la forme d'un plateau à rebords ; sa hauteur est de 0,16^{c} et sa largeur de 0,44^{c}. D'une fabrique commune, d'une pâte blanche et grossière, comme les amphores et les poteries de grande dimension, son principal mérite est d'être intact.

Viennent ensuite quelques vases en terre, qu'en raison de leur petite dimension on pourrait regarder comme des jouets d'enfant. Un seul est d'une forme gracieuse et rappelle l'urne antique.

Les autres varient, pour la hauteur, de 0,02 à 0,06^{c} ; quel pouvait en être l'usage ? Il me semble que ces pots pourraient provenir de l'officine de quelque ancien pharmacopole ; en effet, si l'on retrouve dans les auteurs, et même sur bon nombre de pierres gravées, les formules des préparations que prescrivaient les disciples d'Hippocrate, on peut bien rencontrer aussi les vases dans lesquels se conservaient ces collyres tant vantés dans l'antiquité. La forme et la capacité de ces vases confirment cette opinion.

Avant de passer à des antiquités d'un autre genre, j'indiquerai, ainsi que l'ont déjà fait des collectionneurs, les noms des potiers que l'on remarque sur quelques vases en terre. Leur nombre n'est pas considérable ; je n'ai pu en reconnaître que neuf, dont deux sont répétés. Quelquefois ces noms sont précédés de l'abréviation OF (pour *officina*). En voici la liste :

INTVGNATV.
BOVIVS.

Digitized by Google

PASSEMV.
DECREM.
DOMV.
CTRAAM.
RADACI.
SATT. OF.

En général, les noms ne se rencontrent que sur les poteries remarquables par leur dimension, comme les amphores, les diota, ou par la finesse de leur pâte et par leur belle exécution, comme les poteries rouges, ornées de dessins et de reliefs; tandis que les pâtes noires et blanches ne portent aucune trace de lettres, mais seulement une étoile ou un cercle, et encore est-ce le plus petit nombre.

Après les vases, j'arrive aux objets en métal.

Une figurine en bronze, haute de 6 centimètres; le corps, entièrement nu, n'est pas d'une exécution correcte; la chevelure est bouclée; l'expression de la figure, assez caractérisée, se rapproche du type des Satyres. La main gauche est appuyée au bas du dos, et le bras droit relevé vers la tête; l'avant-bras brisé ne permet pas de compléter la pose de cette statuette.

Je me suis cru un instant possesseur d'une de ces mystérieuses figurines, qui dans *la Revue archéologique*, ont été le sujet d'ingénieuses dissertations habilement réfutées par un maître de la science; mais un des caractères essentiels de la prétendue déesse Angeronia, était d'avoir la main droite ou le doigt fermant la bouche, et sur ma statuette ce symbole n'existant pas par suite de sa mauvaise conservation, j'ai dû me contenter de la cataloguer sous le nom de figurine antique..... qui a du servir de manche à un poignard, comme semble l'indiquer la base sur laquelle elle repose.

Digitized by Google

J'ai à vous parler maintenant de deux poids antiques en bronze. L'un pèse 165 grammes, et porte sur une surface la lettre S incrustée en argent; le second, pesant 115 grammes, est marqué de quatre points, également en argent. La livre romaine était, comme l'*as*, divisée en 12 parties; chacune de ces divisions avait un nom spécial, et une marque indiquant sa valeur; il ne peut donc s'élever aucun doute sur leur appréciation : l'un de ces poids est un *semis* ou *semissis*, moitié de la livre; l'autre est un *triens*, tiers de la livre ancienne.

En comparant ces poids entre eux et aussi avec la livre romaine et ses subdivisions, on remarque une différence de 8 grammes, sur le poids le plus fort. Cette différence peut être attribuée à deux causes : la perte provenant de l'oxidation du métal, et peut-être aussi la mauvaise fabrication.

L'histoire constate en effet que, dans chaque ville soumise à l'empire romain, un préfet ou un officier était chargé d'imposer aux vaincus l'usage des poids employés à Rome, mais rien ne nous indique, que ces préposés songeassent à empêcher la fraude et que même ils eussent cette mission.

J'ai recueilli également quelques poids en terre blanche, mais je n'y ai trouvé aucune marque ni aucun rapport avec les précédents; je m'abstiendrai de les décrire, ils ne présentent qu'un médiocre intérêt, tandis que ceux en bronze sont d'une rare curiosité.

Je vous signalerai encore quatre clochettes, en bronze : trois, de forme conique, de petite dimension et une plus grande, de forme circulaire. Les premières sont décrites sous le nom de *Tintinnabulum*, et se suspendaient au col des animaux; la quatrième est une sonnette qui a conservé un timbre clair et sonore malgré son séjour dans la terre.

Digitized by Google

A la suite, voici des styles en bronze et en os dont plusieurs ont une de leurs extrêmités, terminée en spatule, pour effacer les caractères tracés sur les tablettes dont on se servait pour écrire; des fibules, de formes variées; l'une offre, sur un fond bleu émaillé, le mot *AVE;* d'autres représentent des animaux.

Enfin un vase en fer. Les objets, faits de ce métal, sont assez rares; leur oxidation facile est cause que l'on n'en rencontre souvent que des débris. Le vase, que je possède est entier. Haut de 0,14 centimètres, il était fermé par un couvercle en cuivre qui recouvrait les bords; son ouverture est très étroite.

Là, se termine la série des objets antiques; je ne pourrais vous indiquer, d'une manière précise, les diverses localités où ils ont été découverts, les terrassiers ayant l'habitude de se cacher des propriétaires, qui le plus souvent, font main-basse sur toutes les trouvailles, et n'accordent aucune indemnité. — Le plus grand nombre provient de fouilles faites dans la partie nord de la ville mine inépuisable d'antiquités.

S'il était possible de suivre exactement les fouilles continuelles qu'on y exécute, non seulement on recueillerait des objets curieux qui sont perdus ou détruits, mais encore on aurait des renseignements précis sur des constructions imparfaitement connues. Ainsi, dans un terrain appartenant à M. Contet-Muiron, on a rencontré, à moins d'un mètre du sol, des constructions provenant d'une cheminée ou d'un foyer. J'ai pu les examiner avant leur entière destruction et je n'admets pas, avec l'auteur d'une note publiée à ce sujet, l'existence, dans cet endroit d'une fabrique de poterie.

En effet, dans le voisinage, l'on n'a découvert aucun débris. Or, chacun sait que, dans ce genre d'industrie,

Digitized by Google

l'on rejette quantité d'objets manqués à la fabrique ou à la cuisson ; l'on n'a pas non plus trouvé d'ustensiles ; mais le motif le plus sérieux se puise dans les dimensions constatées : elles repoussent l'idée que les constructions aient jamais eu la destination d'un four à poterie. En voici les dispositions : le foyer, en larges briques carrées, présentait une surface de 0,66^{c} ; sur le devant du foyer, et de chaque côté, s'élevait une colonne en maçonnerie faite de pavés, haute de 0,48^{c}, destinée à supporter une voute de 1^{m} 0^{c} de prolongement ; de cette voute partaient des tuyaux en terre cuite de 0,34^{c} de longueur, sur 0,12^{c} de largeur ; ces tuyaux, qui s'adaptaient les uns aux autres, offrent dans leur longueur des ouvertures pour le dégagement de la chaleur. J'ai recueilli trois de ces tuyaux, dont deux sont intacts.

M. Batissier, dans son savant ouvrage intitulé : *histoire de l'art monumental*, donne en parlant des bains et des thermes, une description de l'hypocauste ou foyer souterrain destiné à chauffer les salles de bains. Le dessin, qui accompagne cette description, présente une analogie complète avec les constructions découvertes chez M. Contet ; la seule différence qui existe ne porte que sur les proportions. J'ai été ainsi amené à reconnaître dans ces constructions un hypocauste qui devait chauffer une ou plusieurs pièces.

Il ne me reste plus, qu'à vous parler des médailles et des monnaies. Le nombre n'en est pas considérable ; car, je n'ai tenu note que de celles qui présentaient quelque valeur numismatique, en raison de leur type curieux ou de leur belle conservation.

Digitized by Google

Je n'ai rien rencontré de nouveau, ni de remarquable, parmi les pièces gauloises; dans les pièces romaines je signalerai :

1° Un *Auguste;* grand bronze, d'une belle conservation; au droit, la tête laurée de l'Empereur; au revers, l'autel de Lyon avec la légende ROMÆ ET AVGVSTO. Les médailles d'Auguste, de ce module, sont assez rares avec tête.

2° Un denier d'argent de *Faustine mère;* au revers : DEDICATIO ÆDIS ; temple exastile, orné d'un fronton et de trois statues. C'est une médaille commémorative du temple qu'Antonin fit élever à Rome en l'honneur de Faustine, sa femme, morte en l'an 141 de l'ère chrétienne.

3° Un médaillon de bronze de *Marc-Aurèle;* diamètre 42 millimètres ; au droit, tête laurée de l'Empereur; au revers, Mars debout portant de la main droite une Victoire, et de la gauche un Trophée; légende : MARTI VICTORI.

4° Un auréus de *Faustine jeune;* tête de l'impératrice ; au revers, légende : VENVS ; femme debout tenant une Pomme et un Sceptre. Cette pièce, du poids de 7 grammes 3 décigrammes, est d'une conservation parfaite, et d'une admirable exécution.

5° Un denier de *Aquilia Sévère, femme d'Elagabale;* au revers : CONCORDIA ; deux personnages debout, se donnant la main.

6° Un petit bronze d'*Allectus;* au revers ; LÆTITIA AVG. Les médailles de ce tyran, qui se fit proclamer empereur en Angleterre, sous le règne de Dioclétien, ne se rencontrent que très rarement dans nos contrées.

Parmi les monnaies de France, j'ai remarqué :

Digitized by Google

1 denier de *Charlemagne*, d'une belle conservation et d'une bonne fabrique ; il présente d'un côté le nom de KAROLVS en deux lignes et dans un grénetis, et au revers : R. F. *(Rex Francorum)*. Cette pièce, assez rare, fait maintenant partie de la collection de M. Saubinet.

3 deniers de *Robert de Courtenay, Archevêque de Reims.*

1 obole de *Sanson, Archevêque de Reims.* On connaissait déjà deux variétés de deniers de Sanson, mais on ne possédait pas d'obole. Elle est au type ordinaire : SANSON, en deux lignes ; autour : ARCHIEPISCOPVS. C'est donc une pièce, nouvelle, digne d'être inscrite à la suite des monnaies de Reims.

Comme curiosité numismatique, je vous citerai deux pièces :

1° L'une, en plomb, offre, sur ses deux faces, les Armes de Reims, surmontées dela sainte Ampoule ; elle a pour légende : SCEAU DE LA SANTÉ DE REIMS. Cette médaille n'est pas ancienne, si on en juge par l'exécution et par la forme des lettres. Je n'ai pu lui indiquer ni une date ni une destination ; peut-être, à une époque où la ville était désolée par quelque épidémie, cette pièce était ou un laisser-passer, ou un certificat de santé.

2° L'autre pièce est un sceau en cuivre jaune, de 55 millimètres ; il représente un Abbé debout, portant sa crosse et soutenant un livre placé sur sa poitrine ; légende : SIGILLUM STI ÆGIDII. *Sceau de S^t^ Gilles.* Avant de l'admettre parmi les antiquités locales, j'aurai recours à la science de ceux de nos collègues plus compétents que moi sur un point d'histoire ecclésiastique ; je leur demanderai si, parmi les

Digitized by Google

nombreux couvents qui existaient à Reims, il n'y en avait pas un où saint Giles fût en vénération.

Je terminerai cette communication par l'annonce d'une récente trouvaille de monnaies faite à Beine, près Reims.

A quelques pouces du sol, il a été découvert un vase en plomb, contenant 175 pièces d'argent qui m'ont présenté le résultat suivant :

9 gros d'argent de Louis X, au type ordinaire, TVRONUS CIVIS, SIT NOM. etc., châtel à la croix, bordure de 12 lys.

154 gros d'argent de Philippe VI, au type précédent.

2 gros d'argent d'un duc de Brabant. D'un côté on lit : MONETA BRVXEL ; DVX BRABANTIÆ ; dans ces pièces, le châtel est entouré d'une bordure de points placés par trois comme sur les monnaies anglaises.

1 pièce de Robert III de Béthune, comte de Flandre ROBERTUS COMES ; au revers : MONETA FLANDRIÆ. Type du gros tournois, bordé de 12 trèfles. (Neuf pièces avaient été distribuées avant mon acquisition).

Ce petit trésor, enfoui dans le XIV^e^ siécle, ne contenait pas de pièces rares, si l'on en excepte peut-être la monnaie de Robert, comte de Flandre. Toutes ces monnaies, en général, sont d'une belle conservation et peu altérées par la circulation, quelques unes même sont à fleur de coin.

Digitized by Google

Lecture de M. Midoc.

LES DEUX FOURMIS.

FABLE.

Une fourmi, touchant à la vieillesse,
Avait son magasin
Plein
De graines de toute espèce.
D'entasser miette sur miette
Et d'emplir son coffre-fort
Elle n'était point lasse encor,
Et s'écriait : « Vienne la disette !
» Maintenant, je la défie ! »
Un soir que, d'un ton arrogant,
Elle s'en va répétant
Ce propos impie,
« Ma sœur, lui dit une de ses compagnes,
» Vous avez un grand bien,
» Las ! je n'ai rien.
» En vain, pour moissonner, j'ai couru les campagnes.
» De votre opulence
» Faites-moi part
» Jusqu'à demain, et puis, après, je pars ! »
— « Voyez un peu l'impertinence !
« Et qui donc, je vous prie,
» Dit que je suis riche ? Oh ! ce qu'avec tant de soin
» J'acquis, me met à peine à l'abri du besoin !
» Ainsi que l'on détale.... et vite ; adieu, ma mie. »

En comptant ses écus et ses billets de banque,
Tout seul, l'avare est riche et riche par millions ;
Est-il sollicité par un pauvre en haillons ?
Le pauvre homme ! de tout il manque.

Digitized by Google

Communication de M. Robillard.

LE LIÈVRE AU GITE.

FABLE, PAR M. VIOLETTE.

Il faut, hors du péril, prêter encor l'oreille,
Souvent le calme est dangereux ;
Il ne suffit pas qu'un œil veille,
Le ciel, pour en user, nous fit don de deux yeux.
J'ai lu qu'un lièvre au gîte en perdit la mémoire.
Bien que le fait se trouve au rang des contes bleus,
J'y crois : c'est un chasseur qui rapporte l'histoire.

Or donc un jour, en giboyeux pays,
De morts une battue avait jonché la plaine.
Je n'exagère point. Sur un char, par centaine,
Roulait de tout gibier un affreux abattis.
Pourtant, après une vaine poursuite,
Dans un sillon de guéret sablonneux,
Un maître lièvre avait choisi son gîte.
C'était un vieux renard, il connaissait les lieux,
Ou le hasard le servait à merveille ;
Car la couleur du champ poudreux
A son poil roux était toute pareille.
Quand à son gîte, on comprend qu'un tel fort,
Malgré la garnison qui portait longue oreille,
Pouvait être à sa barbe enlevé sans effort :
Si bien que notre lièvre, en prévoyante bête,
Devait, en cas de péril imminent,
Évacuer sans tambour ni trompette,
Ainsi, sur le qui-vive, il était là flairant
Le vent,
Lorsqu'après soi traînant une arme singulière,
Un rustre, à l'air suspect, vers lui s'acheminait.
La peur sait affubler le diable à sa manière :

Digitized by Google

Or, pour un chasseur, il prenait
Certain quidam porteur d'une rapière
Du temps de Bayard ou Gaston :
Car c'était le messier, dans sa ronde ordinaire,
Qui, d'aventure alors, traversait le canton.
Un piètre lièvre eût fui d'abord à son approche.
Le nôtre se tient coi ; puis, quand l'homme est tout proche,
Tant et si bien il se blottit
Et se fait si petit
Que sans rien voir le messier passe.
Bon ! se dit-il, la place
Est sûre, il n'en faut point sortir.
Le jour baisse, et je sens mes yeux s'appesantir.
Eh bien, dormons d'un œil, et si l'on nous menace,
L'œil éveillé saura bien m'avertir.
Ce privilége heureux sans doute doit surprendre,
Lorsqu'au rebours de tant d'êtres divers,
Le lièvre dort, dit-on, les yeux ouverts.
Mais aux exceptions il faut pourtant se rendre
Quand la règle a tourné le feuillet à l'envers.
Bref. Mon lièvre dormait, et d'un sommeil tranquille,
Bien qu'un chasseur veillât pour troubler son repos ;
Il avise, à vingt pas, l'animal immobile,
Et c'était justement du côté de l'œil clos.
Cependant il s'éveille, au plus vite il détale ;
Mais l'autre avait pressé la détente fatale :
Le fuyard, comme un trait, en vain était lancé,
Il tomba sans souffler ; il était trépassé.

—

ERRATUM.

Page 360, ligne 8, *lisez* planètes *au lieu de* comètes.

REIMS. — P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06441 9727

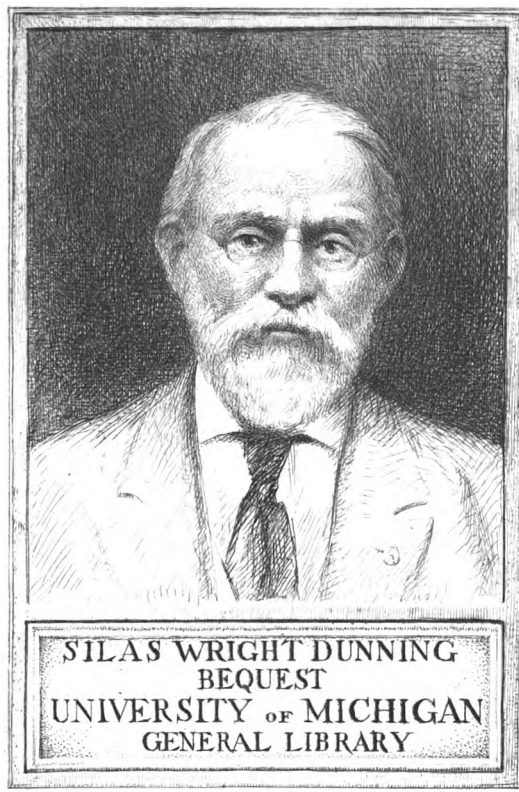

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google